UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revuedelinguisti18pári

REVUE DE LINGUISTIQUE

ET

DE PHILOLOGIE COMPARÉE

TOME XVIII

IMP. GEORGES JACOB, — ORLÉANS.

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

CONSERVATEUR DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

---

TOME DIX-HUITIÈME

30481

PARIS

MAISONNEUVE FRÈRES & CH. LECLERC, ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

1885

ṚG-VEDA, IV, 26, et IV, 27.

ESSAI D'ANALYSE.

Les hymnes 26 et 27 du quatrième Maṇḍala du Ṛg-veda contiennent, comme on sait, le mythe du faucon qui a apporté la fleur divine de Soma.

En étudiant le culte du Bacchus indien, j'ai abordé, entre autres, la question de la composition de ces deux hymnes, et j'en ai fait l'analyse que je soumets à la compétence des savants.

Voici le texte de l'hymne IV, 26 :

Aham manur abhavaṃ sūryaçcāhaṃ kakshīvān ṛshir asmi vipraḥ | ahaṃ kutsam ārjuneyaṃ ny ṛñje' ham kavir uçanā paçyatā mā (1).

Aham bhūmim adadām āryāyāhaṃ vṛshṭiṃ dāçushe martyāya | aham apo anayaṃ vāvaçānā mama devāso anu ketam āyan (2).

(1) « J'étais Manou et Soleil, je suis Kakshîvân, ṛshi, prêtre. Je me subjugue Kutsa Arjuneya; je suis le chantre Ouçanas. Regardez-moi. »

(2) « J'ai donné la terre à l'aryen, je (donne) la pluie au mortel pieux. J'ai amené les eaux bruyantes. Les dieux suivent ma volonté. »

Aham puro mandasāno vy airaṃ nava sākaṃ navatīḥ çambarasya | çatatamaṃ veçyaṃ sarvatātā divodāsam atithigvaṃ yad āvam (1).

Pra su sha vibhyo maruto vir astu pra çyenaḥ çyenebhya āçupatvā | acakrayā yat svadhayā suparṇo havyam bharan manave devajushṭam (2).

Bharad yadi vir ato vevijānaḥ pathoruṇa manojavâ asarji | tūyaṃ yayau madhunā somyenota çravo vivide çyeno atra (3).

Ṛjīṛī çyeno dadamāno aṃçum parāvātaḥ çakuno mandram | Somam bharad dādṛhāno devāvan divo amushmād uttarād ādāya (4).

Adāya çyeno abharat somaṃ sahasraṃ savān ayutam ca sākam | atrā puramdhir ajahād prātīr made Somasya mūrā amūraḥ (5).

On voit que cet hymne est composé de deux parties,

(1) « En ivresse, j'ai détruit ensemble les quatre-vingt-dix-neuf villes de Çambara et — le centième — (j'ai détruit) en entier (son) domicile, lorsque je vins au secours de Divodâsa Atithigva. »

(2) « Que cet oiseau soit, ô vents! supérieur aux oiseaux, — (ce) faucon — (supérieur) aux faucons! Puisque sans roues, de son propre gré, (cet) oiseau magnifique a apporté à Manou (ou bien à l'homme) la libation (la liqueur) agréable aux dieux. »

(3) « Quand l'oiseau (l')enleva de là, (alors) il s'élança en tremblant, rapide comme la pensée, par le large chemin; il s'envola très vite avec la boisson de Soma, — c'est alors que le faucon s'est acquis la gloire. »

(4) « Faucon rapide qui a pris la fleur de loin, oiseau — (qui a pris) l'ivresse délicieuse, — (il) a apporté Soma, le tenant fort, après l'avoir acquis de ce ciel là-haut. »

(5) « L'ayant pris, le faucon apporta Soma — mille et dix mille libations ensemble. Alors le Puramdhi abandonna les impies dans l'ivresse de Soma, le sage (abandonna) les imbéciles. »

dont la première embrasse les trois premiers vers, où la parole est mise dans la bouche d'un personnage qui se vante d'être Manou, Soleil, etc. Suivant l'Anukramaṇi, ce personnage est Vâmadeva ou bien Indra. Suivant le commentateur du Ṛg-veda, c'est Indra. De même pensent MM. Roth (voir dans le *Dictionnaire de Saint-Pétersbourg* sous le mot *uçanas*), Kuhn (Herabk, 143) et Grassmann (dans la traduction du Ṛg-veda). — Cependant on voit bien que cet Indra n'est point un Indra ordinaire : il se qualifie en même temps, et de Soleil, et de Soma, et de Manou, et de Kakshîvân. L'épithète de Manou — père des hommes — appartient plutôt à Soma qu'à Indra; le Soleil est une des manifestations du Soma céleste ; enfin le sage Kakshîvân se trouve en rapports avec Soma (IX, 74, 8; I, 112, 11 ; I, 18, 1). Quant à Kutsa Arjuneya, il est en rapports avec Indra. Selon Kuhn (Herabkunft, 61), Kutsa, c'est la personnification de l'éclair, cette arme redoutable d'Indra. De même la légende de la destruction des quatre-vingt-dix-neuf forteresses de Çambara nous reporte à Indra : c'est un de ses exploits bien connus. — Voir par exemple IX, 61, 1, 2.

Je pense que dans notre hymne nous avons affaire à un double personnage, composé des attributs d'Indra et de Soma. Ce double personnage a pris aisément naissance sous l'empire de cette idée qu'Indra accomplit tous ses exploits avec l'aide de Soma. C'est grâce à la liqueur enivrante de Soma qu'Indra acquiert sa force. Ce n'est qu'après avoir bu du Soma qu'il tue Vṛtra, qu'il détruit les bourgs de Çambara, etc. Ce n'est pas Indra seul, Indra comme tel, qui accomplit tous ces exploits; — c'est Indra-Soma, Indra pénétré par Soma (comparez le vers IX, 88, 4, où

les exploits d'Indra sont attribués à Soma). Je pense donc que dans les trois premiers vers de notre hymne nous avons affaire à Soma, qui veut mettre en relief ses exploits, sa gloire, et qui se vante d'être le véritable auteur des exploits d'Indra. C'est une sorte de forfanterie épique.

La seconde partie de notre hymne expose le mythe du faucon qui a apporté Soma. Cette partie a l'air d'être une réponse à ce qui précède. Les louanges du faucon sont évidemment opposées à la forfanterie de Soma : ce faucon est un oiseau par excellence ; il a apporté Soma tout seul, de son gré, « sans roues » ; il est rapide comme la pensée ; il a enlevé Soma de loin, du plus haut des cieux ; la fleur qu'il a apportée est devenue la source de plusieurs milliers de libations (des pressages de Soma), c'est-à-dire que la préparation du Soma terrestre qui se fait de temps immémorial provient de cette fleur céleste apportée par le faucon divin.

Par conséquent nous trouvons dans l'hymne IV, 26, deux personnages en discussion ; l'un est Soma lui-même qui se vante, l'autre est un inconnu qui oppose à l'éloge que Soma fait de lui-même l'éloge du faucon.

Passons maintenant à l'hymne IV, 27.

Garbhe nu sann anv eshām avedam ahaṃ devānāṃ janimāni viçvā | çatam mā pura āyasīr arakshann adha çyeno javasā niradīyam (1).

(1) « En étant dans le sein (de ma mère) j'ai connu toutes les générations de ces dieux. Cent bourgs d'airain me gardaient, mais je m'envolai vite (comme) faucon. »

Na ghā sa mām apa josham jabhārābhīm āsa tvakshasā vīryeṇa | īrmā puraṃdhir ajahād artāīr uta vātān atarac chūçuvānaḥ (1).

Ava yac chyeno asvanīd adha dyor vi yad yadi vāta ūhuḥ puraṃdhim | sṛjad yad asmā ava ha kshipaj jyām kṛçānur astâ manasā bhuraṇyan (2).

Ṛjipya īm indrāvato na bhujyum çyeno jabhāra bṛhato adhi shṇoḥ | antaḥ patat patatry asya parṇam adha yāmani prasitasya tad veḥ (3).

Atra çvetaṃ kalaçaṃ gobhir aktam āpipyānam maghavā çukram andhaḥ | adhvaryubhiḥ prayatam madhvo agram indro madāya prati dhat pibadhyai çūro madāya prati dhat pibadhyai (4).

Un essai de restitution du texte de cet hymne a été fait par M. Roth dans la *Zeitschr. der deutsch. Morgenländ. Gesel.*, t. XXXVI (1882), p. 353 et suiv. « Der Adler mit dem Soma. » M. Roth traduit *Garbhe* (au vers 1er) non pas « dans le sein », mais « en prison », — en vue des termes *garbhagṛha* et *garbhâgṛra*,

(1) « Il ne me porta pas de son gré, — je lui étais supérieur en force (et) en courage. — Tout à coup Pura*m*dhi a abandonné les impies et, tout plein de (l'ivresse de Soma, — Indra?) a passé à travers les vents. »

(2) « Quand le faucon poussa son cri d'en haut (et) quand les vents (?) ont emporté du ciel Pura*m*dhi, (alors) l'archer K*rçâ*nu, au cœur furieux, laissa jouer la corde de l'arc pour lancer sur lui (sa flèche). »

(3) « Le faucon rapide l'apporta du haut sommet comme Bhujyu (?) pour le sectateur d'Indra (?). Une plume volante tomba alors en chemin de l'oiseau partant. »

(4) « Alors le bienfaisant Indra se mit à boire pour l'ivresse le verre limpide, oint avec des vaches (du lait), se gonflant, — la fleur brillante, présentée par les prêtres, meilleure boisson, — héros, il se mit à boire pour l'ivresse. »

— antérieur d'une maison. Dans *niradĭyam* il change la désinence de la première personne en celle de la troisième — *niradĭyat*, en rapportant ce mot au faucon. — *Vi yad yadi*, il coupe *viyad yadi* en prenant *viyad* pour un substantif au sens d'athmosphère. *Bhuj-yu* est pris au sens « Natter », « Schlange », comme au vers X, 95, 8. Enfin *indrāvato* est retouché en *irāvato* — ablatif d'un *irāvat* — marais. Il en résulte la traduction suivante :

Der Soma spricht.

1. In meiner Haft verspürt 'ich wohl die Ahnung
Der Næhe voller Scharen unsrer Gœtter,
Doch hielten mich die 100 ehrnen Mauern,
Da plœtzlich schwebt auf mich herein der Adler.

2. Es wurde ihm nicht leicht mich aufzuheben,
Allein erbringt's mit Schick und Kraft zuwege
Und bald læsst stolz er hinter sich die Teufel,
Sogar die Winde in dem Lauf besiegend.

3. Und als er da herabgesaust vom Himmel,
Und man hinaus ins Freie half dem Kühnen,
Und als auf ihn die Bogensehne schnellend
Der Schütz Krçânu hurtig losgeschossen;

4. Da fiel aus seinen Schwingen eine Feder,
Indess der Vogel seine Bahn dahinschoss.
So trug der Aar, wie aus dem Moor die Natter,
Der Stœsser mich heraus von jenen Hœhen.

5. So konnte dann den milchgemischten Becher,
Aus lautern Trank vom Gischt des Krautes,
Von Priestern dargereicht, den Leim des Methes
Indra mit Lust zu seinem Munde führen,
Der Held mit Lust zu seinem Munde führen.

Je ne puis m'attacher à l'opinion du célèbre sanscritiste. Une pareille restauration me semble aller trop loin. En outre, je ne trouve pas possible d'expliquer l'hymne IV, 27, séparément de l'hymne IV, 26.

Il faut considérer cet hymne comme une continuation

du précédent : le dialogue, commencé dans ce dernier, se continue dans IV, 27. Nous avons donc à distinguer ici les paroles des deux interlocuteurs, — et la première question qui se pose, c'est celle-ci : quel est ce personnage mystérieux qui parle dans le vers premier et dans la première moitié du second? Selon Kuhn, c'est toujours Indra (*Herabk.*, 143; voir les objections de M. Bergaigne, *La religion véd.*, I, 174). Suivant M. Bergaigne (*ibid.*) et M. Roth (dans l'article cité dans la note), c'est Soma lui-même. Je suis ici MM. Bergaigne et Roth. La phrase « je me suis envolé comme faucon, ce n'est pas lui qui m'a apporté de son gré », ne laisse aucun doute que c'est Soma qui parle. — Ensuite, de la seconde moitié du vers 2 jusqu'a la fin, revient la réplique qui contient les éloges du faucon. — Voici donc comment je conçois les rapports entre les différentes parties des deux hymnes :

I. *Vers IV, 26, 1-3 : c'est Soma qui parle.* Il y fait, pour ainsi dire, l'historique de ses incarnations ou manifestations; il se nomme Manou, Soleil, Kashīvân; il se vante d'être supérieur à Indra : sans lui, Indra ne pourrait pas accomplir ses exploits, et, en réalité, c'est lui, Soma, qui a détruit les bourgs de Çambara, — qui est venu au secours de Divodâsa, etc.

II. *Du vers IV, 26, 4 jusqu'à la fin de cet hymne, ce n'est plus Soma qui parle : la parole appartient à un personnage inconnu* qui, sans donner un démenti direct à la jactance de Soma, lui oppose l'éloge du faucon : c'est un oiseau par excellence; de sa propre volonté et « sans roues » il a apporté Soma, etc.

III. *Commencement de l'hymne IV, 27, vers 1er et première moitié du second (de Garbhe jusqu'à Vīryeṇa), c'est*

de nouveau Soma qui parle : il reprend la parole pour répondre à la *Çyenastuti* qui précède. A l'affirmation de son interlocuteur que le faucon a enlevé Soma de sa propre volonté (svadhayâ), il répond que le faucon ne pouvait guère le faire de son gré (josham), car lui, Soma, est bien plus fort que le faucon. Il s'est envolé tout seul, transformé en faucon.

IV. *Enfin, de Vīryena jusqu'à la fin, c'est encore la Çyenastuti qui reprend :* l'interlocuteur interrompt le discours de Soma, pour ainsi dire, à demi-vers ; il reprend la phrase à laquelle il s'est arrêté à la fin de l'hymne précédent ; là (IV, 26, 7), il disait : atrā puraṃdhir ajahād arātir ; ici (IV, 27, 2) il recommence : īrmā puraṃdhir ajahād arātir. Après quoi il continue les louanges du faucon, raconte l'épisode de l'archer Kṛçānu et finit par montrer Indra buvant la liqueur divine, tirée de cette fleur si miraculeusement apportée par l'intrépide faucon.

Voici donc la forme qui, selon moi, convient au texte des deux hymnes :

Soma.

IV, 26,1. Aham manur abhavam sūriaç ca
Aham kakshīvān ṛshir asmi vipraḥ...

Çyenastutiḥ.

4. Pra su sha vibhyo maruto vir astu
Pra çyenaḥ çyenebhia āçupatvā...

Soma.

IV, 27,1. Garbe nu sann anu eshām avedam
Ahaṃ devānāṃ janimāni viçvā...

Çyenastutiḥ.

2. īrma puraṃdhir ajahād arātīr
uta vātān atarac chūçuvānaḥ....

D'où a pu venir cette idée de faire disputer Soma avec un personnage qui, en glorifiant le faucon, semble outrager le grand, le tout-puissant, l'omniscient dieu de la liqueur divine? — La réponse est qu'il existait, entre autres, deux variantes d'un seul et même mythe :

I. La fleur divine a été apportée par Soma lui-même transformé en faucon;

II. Elle a été apportée par un faucon, qu'on distinguait déjà de Soma.

Or, certains ṛshis soutenant la première thèse et les autres, la seconde, du choc de ces deux opinions avait jailli l'idée de mettre en scène Soma lui-même se disputant avec un personnage (peut-être l'auteur des deux hymnes lui-même) qui proclame les mérites du faucon. — C'est la çyenastutiḥ qui a le dernier mot de la querelle.

En résumé, nos hymnes sont comme un écho d'une polémique religieuse ou plutôt mythologique qui avait divisé les théologues de l'époque védique.

D. Koulikovski.

Odessa.

GRAMMAIRE DE LA LANGUE JÂGANE

(*Suite.*)

MORPHOLOGIE

CHAPITRE PREMIER

Catégorie du genre.

A quelques exceptions près, les noms représentant des êtres vivants sont les seuls qui forment certains cas, les seuls aussi qui se suffixent les collectifs : *ndeian, jamalim, âala.*

Catégorie du nombre.

Le verbe compte quatre nombres : singulier, duel, triel, pluriel. Exemples : *kő-kūtānudē* « il a dit », *kő-kūtānā-pikin-dē* « les deux ont dit », *kő-kūtānā-misju-dē* « les trois ont dit », *kő-kūtāni-sin-dē* « ils ont dit ».

Mais il y a en jâgan, comme en chacta, des thèmes verbaux exclusivement affectés, les uns à la représentation de l'action faite au nombre pluriel, les autres à celle de l'action faite au singulier, au duel ou au triel.

Verbes intransitifs. — Singulier *kuk'i* « s'embarquer », duel *kuk'i-pei*, triel *kuk'i-ā-misjū*, pluriel *tūmőpi.*

Singulier *eja* « jeter l'ancre », duel *ejā-pei*, triel *ejā-misjū*, pluriel *ālū.*

Singulier *māgū* « enfanter », pluriel *lőschscha.*
— *kātaka* « aller », — *ūtuschū.*
— *lūpeii* « tomber », — *pūtaka.*
— *wīa* « être posé », — *ūpeiaschāna.*
— *mūtū* « être assis », — *magātū.*
— *mőni* « se tenir », — *palana.*

Le choix entre les deux thèmes est déterminé par le nombre du sujet.

Verbes transitifs. — Singulier *ikīmū* « mettre dedans », pluriel *teijigū.*

Sing. *ata* « prendre », plur. *tūmīna.*
— *atőpi* « an Bord schaffen », — — *wāgőpi.*
— *ūteka* « déposer », — — *wősella.*
— *tāgū* « donner », — — *wātū.*
— *tūpâana* « jeter », — — *anâana.*
— *-gulata* « retirer », — — *-gūlū.*
— *ūsata* « arracher », — — *ūsū.*
— *wīuschata* « boucher », — — *wīāschū.*

Le choix entre les deux thèmes est déterminé par le nombre de l'objet.

Ex. : *kő-t-ikīmū-a jőch* « il mettra l'œuf dedans ».
— *hő-t-ikīmū-pikinâ-a jőch* « il mettra les deux œufs dedans ».
— *kő-t-ikīmū-misjū-a jőch* « il mettra les trois œufs dedans ».
— *kő-teijigū-a jőch* « il mettra les œufs dedans ».
— *kő-teijigū-pikinâ-a jőch* « les deux mettront les œufs dedans ».
— *kő-teijigū-misjū-a jőch* « les trois mettront les œufs dedans ».

A noter : 1° qu'alors même que le sujet d'une action est au nombre pluriel, le verbe peut demeurer au singulier. Exemple : *kő-tūmū-anaschi-dē* « il a été baptisé », *kőndeian kő-tūmū-anaschi-dē* « ils ont été baptisés » ; 2° qu'un premier verbe étant affecté de l'indice de pluralité, le second peut être mis au singulier. Exemple : *kei-jingana-dātū-sin-dē kő-mőtā-tūmőru-dē* « ils eurent peur et coururent (ils prirent la fuite), ils annoncèrent dedans (ils vinrent annoncer) » ; 3° que les thèmes verbaux spécialement affectés au nombre pluriel peuvent recevoir l'indice de pluralité, exemple : *k-ūtuschū-dē, k-ūtuschi-sin-dē* « ils allèrent » ; 4° que parfois la pluralité est indiquée par la préfixation au thème des adverbes *mâach* ou *mâag* « beaucoup », *wőla* ou *wől* « tout », ou par celle du collectif *âala*. Exemples : *kő-tū-mâag-atam-einu-dē pig tū lara-n* « des porcs paissaient sur la montagne » (*atama* manger, *eina* ou *heina* « aller ») ; *ha-wől-âalâ-a* « je consommerai les œufs » ; *kő-m-âal-âaschtach atama* « les mets sont prêts ».

La plupart des pronoms forment leur duel par la suffixation de l'un des indices *-pei*, *-ndē*, leur pluriel par celle de *-ndeian*, *-deian*, *-an*. Exemple : *hei* « je, moi » : *hei-pei, hei-an; sa* « tu, toi » : *sa-pei, s-an; kő-nğin* « lui, elle » : *kő-ndē, kő-ndeian; hauan* « celui-ci, celle-ci » : *hauan-dē, hauan-deian*, etc. Les pronoms n'ont pas de forme trielle.

Les noms animés et un petit nombre de noms inanimés forment leur duel par la suffixation des indices *-pei; -ndē*, leur pluriel par celle de *-ndeian* ou de l'un des collectifs *jamalim, âala*. Exemples : *kīpa* « femme » : *kīpa-pei, kīpa-ndeian, kīpei-amalim; ūa* « homme » : *ūa-pei, ūei-*

amalim ; kőschpik « Esprit », *kőschpik-âala.* Les noms ne prennent pas la forme trielle.

Indices du duel. — Tandis que l'indice *-pei* est commun aux verbes, aux noms et à la plupart des pronoms, l'indice *-ndē* affecte exclusivement le pronom de la troisième personne, les pronoms démonstratifs, le pronom interrogatif personnel et les noms animés déclinés. Exemples : *kő-nǵin* « lui, elle », *kő-ndē; hauan* « celui-ci, celle-ci », *hauan-dē ; kő-nna, kő-n* « qui? », *kő-nnē* « lesquels, lesquelles? » ; *jaschőla* « chien », *jaschőla-pei* « les deux chiens », *jaschőla-ndē-kina* « des deux chiens », *jaschőla-ndē-keia* « aux deux chiens ».

L'indice *-pei* fléchit sa diphtongue en *-i, -a* quand le pronom est affecté d'un indice casuel ou qu'il est préfixé à un thème verbal : *hei-pi-keia* « à nous deux », *heipamőki-pikin-dē* « nous deux avons frappé ».

A la troisième personne le duel a pour indice *-pikina, -pikin.* Exemples : *kő-kūtānā-pikin-dē* « les deux ont dit » ; *kő-t-eiaminā-pikin-dē kőmbei wőn-k'i* « il envoya deux hommes ».

A l'impératif, le duel a pour indice *-pő-nna.* Exemple : *ts-tāgata-pőnna* « amassez tous deux ».

Indices du pluriel. — L'indice verbal du pluriel est *-sina, -sin.* Exemples : *atū-sina* « prenez ! », *kūtāni-sinawoch* « qu'ils ne disent pas ! », *eiâaleniti-sin* « sachez ! », *kő-kūtāni-sin-dē* « ils ont dit ».

A noter que l'indice fait généralement défaut quand le nombre est indiqué par le sujet. Exemples : *heian teki-dē* « nous avons vu », *san őlâ-a* « vous boirez », *kőndeian kő-mők'i-dē* « ils entrèrent ».

Les pronoms affectés d'indices casuels forment leur pluriel par la suffixation de *-an-ani*, *-ndeian-ani*. Exemples : *hei-an* « nous », *hei-an-ani-ma*, *hei-an-ani-keia; kő-ndeian* « eux, elles », *kő-ndeian-ani-ma*, *kő-ndeian-ani-keia ; kő-nneian* « lesquels? », *kő-nneian-ani-ma*, etc.

Il en est de même des noms animés. Exemples : *kőschpigu-ndeian* « les Esprits », *kőschpigu-ndeian-ani-ma*.

Remarque. — Le collectif *-ndeian* se suffixe aux thèmes verbaux nus ainsi qu'aux thèmes verbaux affectés de l'indice *-schin*. Exemples : *eiji-ndeian* « les exacteurs », *tőgakulu-ndeian* « les amis », *jőrāka-schin-deian* « ceux qui sont perdus ».

Il se suffixe encore aux noms propres, de la manière qui suit : *Pitr-ndeian kik'i-keia tauug-heina-schin* « Pierre-les lui avec-allant, Pierre et ceux qui allaient avec lui » ; *Pitr, Jēmz, Jon-ndeian* « Pierre, Jacques, Jean-les — Pierre, Jacques et Jean ».

Dans ce dernier exemple, *-ndeian* tient la place de la conjonction *-ndē* « et », laquelle se suffixe toujours au nom régi. Exemples : *Tr Seidan-ndē* « Tyr et Sidon » ; *Jēmz, Jon-ndē* « Jacques et Jean »; *Meri Magdalīn Jōana-ndē Meri-ndē Jēmz-nk'i dābin* « Marie-Madeleine et Jeanne et Marie mère de Jacques ». J'induis de là que *-ndeian* est formé de la conjonction *-ndē* et de l'indice de pluralité *-an*, d'où il apparaît que l'indice du duel *-ndē* n'est pas autre chose que le suffixe conjonctif.

Les noms animés et quelques noms inanimés forment une sorte de pluriel par la postposition ou la suffixation des collectifs *jamalim* et *âala*. Exemples : *bich jamalim* « les oiseaux », *osk-jamalim* « les bœufs », *īgl-jamalim* « les aigles », *Jū-jamalim* « les Juifs », *makus-jamalim*

« les frères », *ūei-amalim* « les hommes », *kīpei-amalim* « les femmes », *keijūalei-amalim* « les enfants », *jaschőlei-amalim* « les chiens », *farisī-âala* « les Pharisiens », *ninivi âala* « les Ninivites », *twelv âala* « les douze » ; *jaman-âala* « les gens, le peuple », *kőschpik-âala* « les Esprits », *őkat-âala* « les gens de la maison, les parents » ; *tūlarei-amalim*, *tūlar-âala* « les collines », etc.

Ces collectifs se suffixent également aux thèmes verbaux. Exemples : *eiji-âala* « les exacteurs », *kuru-âala* « les amis », *geisin-âala* « les compagnons » ; *wēna māgőnnakei-amalim* » celles qui n'ont point mis d'enfant au monde ».

Enfin, la conjonction *dāra* qui, suffixée à un thème verbal, signifie « lorsque, tandis que, jusqu'à ce que », sert aussi à former une sorte de pluriel. Exemples : *kőndschin kātach-heinā-dāra* « tandis qu'il approchait », *sőch-dāra* « les maladies », *ūlāpā-dāra* « les péchés », *profit-dāra* « les prophètes », *wā-dāra* « les chemins » ; *jamanā-dāra* « les hommes, tout homme », *hakūn-dāra* « une autre fois » ; *lőkőch-dāra* « durant la nuit, toute la nuit, toutes les nuits ».

CHAPITRE II

Article.

Il n'y a en jâgan, dit M. Garbe, ni article défini ni article indéfini, mais le premier se supplée, au singulier et au duel, par l'emploi d'un suffixe ; au pluriel, par la substitution du collectif *âala* au collectif *jamalim*. Exem-

ples : *ūa kő-kāta* « un homme vient », *ūā-ki kő-kata* « l'homme vient », *ūā-pei* « deux hommes », *ūā-pi-ki-n* « les deux hommes »; *ūei-amalim* « des hommes », *ū-âala* « les hommes ».

Cette règle n'est point appliquée dans la version de l'évangile de Luc.

Pronoms personnels.

I. *hei, hei-pei, hei-an.*

II. *sa, sa-pei, s-an.*

III. *kő-ndschin*, *kő-ndē*, *kő-ndeian.*

Tandis que ces pronoms s'emploient isolément, ceux qui suivent se préfixent, les premiers aux thèmes verbaux en qualité de pronoms sujet, les seconds aux noms de parenté et aux thèmes verbaux conjugués dans certains modes en qualité de pronoms objet.

a) *hū-* « je », *hei-pa-* « nous deux »; *sa-* et *s-* « tu », *sa-pa-* « vous deux »; *k-*, *kei-*, *kő-* « il, elle, ils, elles ». Exemples : *ha-kuru-dē* « j'ai aimé », *heipa-mőki-pikin-dē* « nous deux avons frappé », *s-uschőch-mūtū* « tu dois », *sapa-ts-tekjū-a* « vous deux trouverez », *k-atū-mūta* « il mange », *k-őli-sin-dē* « ils ont bu », *kei-jāgeii-dē* « il a dit », *kő-tāgū-a* « il donnera », etc.

b) *hī* « de moi »; *sa-* et *si-* « de toi »; *kī-* « de lui, d'elle ». Exemples : *hī-dābūa-n* « mon père », *hī-āgeia-schin* « ce que j'ai dit », *hī-t-ől-mūtū-dāra* « tandis que je suis à boire », *kī-māku-n* « son fils », *kī-tūku-n* « son épouse », *sa-dāschinūka* « ta cousine », etc.

Les pronoms isolés et les pronoms préfixes s'accolent certains adverbes et certaines conjonctions. Exemples :

hei-ndāgia « car moi », *hei-kŏn* « voici que moi », *hei-ak'ich kātakâ-a* « je n'irai pas », *heian-tŏpan* « nous seulement », *sapei-s-tŏpan* « vous deux seulement », *ha-mŏni* « moi toujours », *ha-weia* « moi d'abord », *sa-wē* « toi cependant », *sa-tūla* « si toi », *hī-tūla* « si moi », *hī-la* « moi en retour »; *kī-tŏpan* « lui seul, lui-même », *kŏ-mŏni-schabaguhr* « il se réjouit toujours ».

Pronoms personnels emphatiques.

kītū lui-même, elle-même, duel *kī-pei*, pluriel *kjū-ŏn*.

On forme, en outre, des pronoms emphatiques en préfixant tantôt des pronoms isolés, tantôt des pronoms préfixes à l'adverbe : *tŏpan* « seulement », et aux adverbes composés : *tŏp-âala* « exclusivement », *tŏp-âala-wāpa-n* « exclusivement par la seule volonté ».

Singulier, *hī-tŏpan, hī-tŏp-àala, hī-tŏp-âala-wapan; sa-tŏpan*, etc.; *kī-tŏpan*, etc.

Duel, *hei-pei-s-tŏpan*, etc., *sapei-s-tŏpan*, etc., *kŏn-dē-tŏpan*, etc.

Pluriel, *heian-tŏpan*, etc., *san-tŏpan*, etc., *kŏndeian-tŏpan*, etc.

Remarque. — Le collectif *âala* fait ici fonction d'adverbe; *-wapa-n* est un substantif qui a la signification de « nom ».

Pronoms personnels locatifs.

J'ajouterai à ce que j'ai dit précédemment au sujet des pronoms que, dans la version de l'évangile de Luc (chap. xiii, v. 29), les quatre points cardinaux sont men-

tionnés en ces termes : *iŋga-lum* « du nord », *īla-lum* « du sud », *īta-lum* « de l'est », *inna-lum* « de l'ouest ».

M. Garbe les dénomme tout autrement : *mātū*, *māt* « nord » ; *gūtākū*, *kūtākū*, *kūt* « sud » ; *mŏk'i*, *mŏt* « est » ; *gū*, *kū* « ouest ». Néanmoins, il indique par *iŋga* la direction nord.

Pronoms démonstratifs.

Hauan « celui-ci, celle-ci, ce, cette », *hauan-dē*, *hauan-deian*.

Sjūan « celui-là, celle-là » (quand il y a proximité).

Ank'in « celui-là, celle-là » (quand il y a éloignement).

Kŏnǵi « ce, cet, cette » (il, lui).

Kŏtū-pei « pour cela, dans cela, en cela ».

Pronoms interrogatifs.

Pour les personnes : *kŏ-nna*, *kŏ-n*, *kŏ-nnē*, *kŏ-nneian*.

Pour les choses : *kundām*, *kŏmūdūa*.

On forme une sorte de pronom personnel démonstratif en composant ensemble les pronoms *hauan* et *kŏn* : « qui est celui ? *kŏn-hauan?* »

Déclinaison.

1° Le suffixe *-ma* sert à former un cas accusatif dans la déclinaison des noms propres, du pronom de la troisième personne, du pronom interrogatif personnel. Exemples : *Manēzi-ma* « Manès », *Jīzusi-ma* « Jésus », *kŏnk'i-ma* « lui », *kŏnni-ma* ou *kŏni-ma* « lequel ? ».

Le même suffixe s'adapte au pluriel formé par la suffixation de *-an*, *-ŏn*. Exemples : *heian-ani-ma* « nous », *san-ani-ma* « vous », *kondeian-ani-ma* « eux », *hauan-deian-ani-ma* « ceux-ci », *kjū-ŏni-ma* « eux-mêmes », *kŏnneian-ani-ma* « lesquels ? » *jăschŏlandeian-ani-ma* « les chiens », *kŏschpigundeian-ani-ma* « les Esprits ».

Le pronom de la première personne forme son accusatif par la suffixation de *-a : hei, hei-a.*

Aucun nom inanimé ne prend le suffixe *-ma.*

Remarque. — La voyelle *i* qui précède invariablement ce suffixe est purement euphonique.

2° Le suffixe *-na* sert à former un cas possessif ou génitif parallèle au cas précédent. Exemples : *Manēzi-na* « de Manès », *kŏnk'i-mi-na* « de lui », *kik'i-na* « de lui-même », *kŏnni-na* ou *kein-na* « duquel? », *hauan-ani-na* « de ceux-ci », *heian-ani-na* « de nous », *san-anī-na* « de vous », *kŏndeian-ani-na*, *jaschŏlan-deian-ani-na*, etc.

Le pronom de la première personne forme irrégulièrement son possessif : *hei*, *haua.*

Aucun nom inanimé ne prend le suffixe *-na.*

3° Le suffixe *-nki* sert à former un cas à l'aide duquel on exprime les relations dites de l'accusatif et du génitif. Exemple : *Manēz-nk'i*, *Jīzus-nk'i*, *hauan-k'i*, *jaschŏla-nk'i*, *ūa-nk'i*, *māku-nk'i*, etc.

Remarque. — Les pronoms personnels et le pronom interrogatif ne prennent point ce suffixe qui, dans la déclinaison des noms propres, exprime exclusivement la relation du génitif. Quelques noms inanimés prennent le suffixe *-nk'i.* Exemples : *nīdl-nk'i tella-n* « le trou d'une aiguille », *sāpa-nk'i uschpan* « depuis le sang ».

4° Le suffixe *-keia*, *-kja*, sert à former, dans la décli-

naison des pronoms, des noms propres et des noms animés, une sorte de cas datif à l'aide duquel on peut aussi exprimer la relation de l'accusatif. Exemples : *heia-keia* « à moi », *heipi-keia* « à nous deux », *heian-ani-keia* « à nous » ; *s-keia* « à toi », *sapi-keia* « à vous deux », *sanani-keia* « à vous » ; *kőnk'i-keia* « à lui », etc.; *ēbrahamikja* « à Abraham », *Manēzi-keia* « à Manès », *Jīzusi-keia* « à Jésus », *jaschőli-keia* « au chien », *jaschőla-ndē-keia* « les deux chiens », *keijūali-keia* « à l'enfant », *ṣrvantikeia* « au serviteur ».

L'indice *-keia* peut être suffixé à l'indice *-nk'i*. Exemples : *hauan-k'i-keia* « à celui-ci, celui-ci » ; *Seiman-k'ikeia* « à Simon », *māku-nk'i-keia* « au fils », *ṣrvant-nk'ikeia* « au serviteur » ; *jekāki-nk'i-keia* « au petit, le petit ».

Aucun nom inanimé ne prend le suffixe *-keia*.

5° Les pronoms, les noms animés, les noms inanimés, les adverbes et les verbes eux-mêmes forment un cas locatif-datif par la suffixation de *-pei*, soit directement au thème, soit à l'indice du datif. Exemples : *heia-keii-pei* « en moi, sur moi, à moi », *heipi-keii-pei, heian-ani-keii-pei ; Manēzū-pei, Jīzusū-pei, Nazarethū-pei, jascholū-pei, auipei* « sur la pierre », *mik'i-pei* « sur le sol », *őkatū-pei* « à la maison », *templū-pei* « au temple », *pig-amalimūpei* « dans les porcs », *kőschpik-âalū-pei* « sur les Esprits », *jaman-dārū-pei* « à tous les gens », *akumū-pei* « ici », *asi-pei* « au dehors », *jāgeii-pei* « pour parler », *tāgū-pei* « pour donner », *teki-pei* « pour voir ».

Les voyelles *i, ū,* qui précèdent invariablement l'indice *-pei*, paraissent être purement euphoniques.

6° Le pronom démonstratif, les noms animés, les noms

inanimés et les adverbes forment un cas ablatif-élatif par la suffixation de *ndaulum, -lum*. Exemples : *hauan-daulum* « de celui-ci »; *aui* « pierre », *aui-ndaulum ; ŏkŏr, ŏka-ndaulum ; Mănēz-ndaulum, Galali-lum ; inga-lum* « du nord », *hauan-daulum* « d'ici », *kŏ-l-lum* « d'où ».

7° Les noms inanimés et quelques noms animés paraissent former une sorte de cas locatif par la suffixation de *-n*. Exemples : *ūsi-n* « sur la terre », *belaka-n* « dans la mer », *hamascha-n* « dans l'obscurité », *tūlara-n* « sur la colline », *hauaka-n* « sur une nuée », *ūta-n* « sur le cou », *lŏm-u-n* « dans le soleil », *sinagog-u-n* « dans la synagogue », *templ-u-n* « dans le temple », *ummasch-u-n* « sur les épines », *lŏkāg-u-n* « de nuit », *wŏrat-u-n* « sur l'arbre », etc.

Un certain nombre de postpositions sont formées à l'aide de ce sufixe : *schāpan-u-n* « devant », *uschpa-n* « après », *wāg-u-n* « sur », *jūei-n* « le long », *gŏmŏn-u-n* « parmi », *ītak-u-n* « sous ».

Remarque. — Le nom possédé, mis à la suite du nom possesseur au génitif, prend très fréquemment ce même suffixe. Exemples : *kŏnǵimin(a) wāpa-n* « le nom de lui », *Fanuel-nk'i mākīpa-n* « la fille », *si-na twīa-n* « ton lit », *Jīzus-nk'i api-n* « le corps de Jésus », *kik'in(a) mik'i-n* « son aire ».

Le démonstratif *hauan* est le plus souvent affecté de l'indice *-ki ;* dans ce cas, le nom déterminé prend le suffixe *-n*. Exemple : *hauan-k'i kīpa-n* « cette femme ».

8° La relation de l'instrumental s'exprime : 1° par les cas en *-nk'i*, en *nk'i-keia*, en *-nk'i-keii-pei ;* 2° par la suffixation de *-a ;* 3° par la suffixation de *-a-ki*. Exemples : *kŏ-tūmū-eiaminu-dē kŏschpiku-nk'i* « il fut envoyé

par l'Esprit », *gâd-nk'i-keia* « par Dieu », *māku-nk'i-keii-pei* « par le Fils », *kőndeian jősch-a k-ūkūtū-mőri-sin-dē kik'-imu-nk'i* « eux avec la main demandaient au père de lui-même », *sim-ā-ki* « avec de l'eau », *wāpā-ki* « par le nom », *jősch-ā-ki* « avec la main ».

Remarque. — La voyelle *-a* se suffixe assez fréquemment aux noms ainsi qu'aux indices casuels. Exemples : *Lârd-a Gâd-a kő-tāgū-a* « le Seigneur Dieu donnera », *kő-mőtā-teki-pikin-dē kőnǵi-ma templ-a* « ils trouvèrent tous deux lui dans le temple », *kőnǵin kő-tu-wőnaschū-a san-ani-ma heim-a kőschpik-a* « il vous baptisera dans le Saint-Esprit », *prīst-ūa Abia-ndaulum-a* « prêtre-homme de la race d'Abias », *jőna siti Dēvid-nk'i-a* « dans la cité de David ».

9° La relation du comitatif s'exprime en composant les verbes avec le thème *tauuch*, *tauug*, *tauu*. Exemples : *hei Gēbriel ha-mőni-tauuch Gâd-nk'i* « moi, Gabriel, je suis toujours avec Dieu », *kő-tauu-kātaku-dē kőndeian-ani-ma* « il vint avec eux », *ūa-piki-nk'i-keia tauu-mőni-schin kik'i-keia* « aux deux hommes étant avec lui », *san mőni tauug-atamū taks eiji-âala-nk'i* « vous toujours mangez avec des collecteurs de taxes ».

10° Les autres relations s'expriment au moyen de postpositions. Exemples : *kili apisjū-a* « sans souliers », *sim-apisjū* « sans eau », *keijūal-apisjū-a* « sans enfants », *Jerūsalem gāta* « près de Jérusalem », *lőpat-âala gőmő-nu-n* « parmi des voleurs », *swordē jīpu-n* « au fil de l'épée », *heipi-keia jőna-tőpan* « entre nous seuls », *wā jūei-n* « le long du chemin », *őkőhr wāgun* « sur la maison », *Gâdn-ki schāpanun* « devant Dieu ».

Il y a aussi en jâgan quelques propositions. Exemples :

jőna siti « dans la cité », *ītakun twīan* « sous le lit », *kőnaschtas jamana* « en présence du peuple ».

Adjectifs et pronoms possessifs.

A défaut d'adjectifs possessifs, le jâgan prépose au nom possédé les pronoms personnels mis au génitif. Exemples : *haua tūkun* « l'épouse de moi », *haua tāscha-n* « sur la tête de moi », *hau őkatū-pei* « à la maison de moi », *heian-ani-n īmun* « le père de nous », *si-na mākun* « le fils de toi », *san-ani-n kauija-ndaulum* « des pieds de vous », *kőnǵimi-na mākīpan* « la fille de lui », *kik'i-n akula* « la sueur de lui », *kīpikin tella-n* « les yeux d'eux deux ».

Les pronoms possessifs sont formés du génitif des pronoms personnels par la suffixation de *-a-ki-n*. Exemples : *haua* « de moi », *hauā-ki-n* « le mien » ; *sina*, *sinā-ki-n* « le tien » ; *kőnǵiminā-ki-n* « le sien », *heiananinā-ki-n* « le nôtre », *sananināki-n* « le vôtre », *kőndeiananinā-k-in* « le leur » ; *hauā-ki-pei* « les deux miens », *sinā-ki-pei* « les deux tiens », *kőnǵiminā-ki-pei* « les deux siens », et par syncope *hau-ā-pei*, *sinā-pei*, *kőnǵiminā-pei*.

Au pluriel, qui se forme à l'aide de l'adverbe *tőpan*, l'indice *-ki* est éliminé : *hauā-tőpan* « les miens », *sinā-tőpan*, etc.

On forme des noms possessifs en suffixant *-ā-ki-n* au génitif des noms. Exemples : *ānan Seiman-k'i-ā-ki-n* « la barque appartenant à Simon » ; *san tāgwīâ-a Sīzṛi-keia Sīzṛ-nk'i-ā-ki-n*, *san tāgwīâ-a Gâdi-keia Gâd-nk'i-āki-n* « rendez à César ce qui est à César, rendez à Dieu ce qui est à Dieu ».

Pronoms réfléchis.

L'action reflexe est exprimée par un indice préfixé au thème verbal et par l'emploi, à toutes les personnes et à tous les nombres, de la particule invariable *mēam*. Exemples : *mēam kő-wē mam-ūmānurū-a* « qu'il se renonce à soi-même » ; *kūka sa-ma-kusch mēam* « comme tu t'aimes toi-même », *mēam mū-kīpőnatākindeian* « ceux qui s'humilient eux-mêmes ».

On peut aussi employer *mēam* avec un verbe non réfléchi. Exemple : *mēam tőpan san tū-pūtakâ-a* « pleurez sur vous-même seulement ».

Pronoms relatifs.

Les pronoms relatifs sont suppléés par l'emploi de l'adverbe *kőllum* « d'où » et par celui du participe en *-schin*. Exemples : *ha-t-eiaminá-a profit-ndeian kőllum k-akūāmeii-sinâ-a ūteiātū* « j'enverrai des prophètes dont ils tueront les uns » ; *eizőch ma-tāgū-a kőllum eizőch kő-meijū-a* « il sera demandé beaucoup de qui a été gratifié beaucoup » ; *san wől-âaschtegatū-mős san tūmū-gāligaschin* « quand vous aurez accompli tout ce qui vous a été commandé ».

Adjectifs.

M. Garbe dit des adjectifs qu'ils demeurent invariables, qu'ils se placent d'ordinaire devant le nom qualifié, et qu'ils se transforment en substantifs par la suffixation de

-a ou de *-ā-ki*. Exemples : *lusch* « rouge », *lusch-a* ou *lusch-ā-ki* « le rouge ».

Remarque. — On a vu plus haut que *-ā-ki-n* suffixé au génitif des pronoms personnels forme les pronoms possessifs, et que suffixé au génitif des noms eux-mêmes il forme des noms possessifs. L'*n* final étant dans ce cas l'indice de la possession passive, il apparaît que la fonction du suffixe *-ā-ki* est essentiellement lexiologique.

Il faut en dire autant de celle du suffixe *-a*, non seulement dans *lusch-a*, mais encore dans *Abia-ndaulum-a* « le d'Abias (le descendant d'Abias) », et même dans *Lârd-a*, *jösch-a templ-a*, *köschpik-a*, etc., seulement ici nous avons affaire à l'analogie.

L'adjectif substantivé se décline comme les noms inanimés : *luschāki*, *luschāki-nk'i*, *luschāki-pei*, *luschāki-ndeian*, *luschāki-ndeian-ani-ma*, etc.

Comparatif.

Le comparatif est suppléé par l'adjectif *manâan*, *manâan-a* « grand », que l'on postpose au nom ou au pronom mis soit à l'accusatif, soit au datif. Exemples : *heia manâan abeila* « plus fort que moi », *kik'i-keia manâana ūlāpāki* « plus pécheur que lui ». Quant à *manâana* lui-même, son comparatif s'exprime en plaçant cet adjectif après le nom mis à l'un des deux cas qui viennent d'être indiqués. Exemples : *könǵi-ma manâana* « plus grand que lui », *Jōnai-keia manâanāki* « plus grand que Jonas ».

Superlatif.

On forme le superlatif en suffixant à l'adjectif l'adverbe *kaus* « très, le plus », transformé en nom par l'adjonction de la voyelle *-a*. Exemple : *mīakana-kaus-a* « le plus petit ».

Lucien Adam.

(*A suivre.*)

POLYSYNTHÉTISME

Au Congrès international des Américanistes, tenu à Copenhague en 1883, notre collaborateur Lucien Adam a fait une communication sur la différence grammaticale du groënlendais (dialecte esquimau) et des langues américaines proprement dites (algonkin, iroquois, dakota et autres). Il a démontré sans peine que sous le rapport morphologique la diversité était considérable, et à ce sujet il a eu à parler du « polysynthétisme ».

L. Adam adopte, comme nous l'avons fait, la très claire définition donnée par Sayce du polysynthétisme : Tandis que l'incorporation est le phénomène de la réunion au verbe d'un ou plusieurs pronoms régimes, ou de la réunion au nom d'un pronom possessif, — le « polysynthétisme » consiste dans la composition de plusieurs mots destinés à en former un seul à sens compliqué, mais subissant une ou plusieurs mutilations d'ordre phonétique ; en d'autres termes le polysynthétisme est une composition syncopée.

Les langues américaines usent de ce procédé. D'après L. Adam, le groënlandais ne l'emploie pas, et les mots d'une grande longueur qu'il renferme ne sont autres que de simples dérivés de dix, douze, quinze syllables et plus.

Nous ne voulons pas rechercher en ce moment si le groënlendais connaît ou ne connaît pas le procédé de la composition syncopée du polysynthétisme. Le connût-il réellement, nous pouvons assurer en tout cas que ce ne serait point un motif à invoquer en faveur de la parenté avec les idiomes américains.

Le polysynthétisme, en effet, se présente dans des familles linguistiques qui n'ont entre elles rien de commun.

Sans parler du basque, en voici quelques exemples pris dans les langues indo-européennes :

En grec : ἀμφορεύς, amphore, coexiste avec ἀμφιφορεύς, dont il provient ; τέτραχμον, pour τετράδραχμον, monnaie valant quatre drachmes.

En latin : *stipendium*, pour **stipipendium* ; *trucidare*, pour **trucicidare* (Corssen, *Krit. Nachtr.*, p. 129) ;

Pauper, pour **pauciper* (Curtius, *Griech. Etym.*) ;

Arcubiae, sentinelle, *in arce*, cf. *excubiae* (Corssen, *Ueber Ausspr.*, t. II, p. 581) ;

Sincinia, pour **singicinia* (*Ibid.*, p. 581) ;

Consuetudo, *mansuetudo*, pour **con-sueti-tudo*, **mansueti-tudo* ;

Cordolium, crève-cœur, chagrin, pour **cordidolium* ;

Lapicida, pour **lapidicida* ;

Sestertius, *sesconcia*, pour **semi-as-tertius*, **semi-as-queoncia* (*Ibid.* p. 582) ;

Veneficius, pour **venenificius* ;

Simpludiaria [funera], pour **simpliludiaria* ;

Sembella, monnaie d'argent, pour **semilibella* ;

Malo, pour *maslo*, *magevolo*, *magisvolo* ;

Sortus, pour *surrectus* (Corssen, t. II, p. 577) ;

Praebere, *debere*, pour *prae-hibere*, *de-hibere*.

En français, *idolâtrie*, pour **idololâtrie* ; esp. et ital. *idolatria*. Cette composition syncopée est d'ancienne date dans les langues romanes.

En allemand, *zur*, *zum*, *beim*, etc.

De l'anglo-saxon *hlâf-weard*, dispensateur de pain, provient *lauard*, *louerd*, *lord* ; du féminin *hlâf-weardige*, *lauedi*, *lady*.

Ces quelques exemples sont cités entre beaucoup d'autres.

A. H.

UN ARGOT DE BASSE-BRETAGNE

Dans un article sur le *pillaouer* de La Roche (voir le *Magasin pittoresque*, livraison du 31 mai 1883), on a pu lire cette phrase : « Chaque soir, une fois la sueur des routes refroidie et les étoupes vendues, le pain du souper à la main, ils (les chiffonniers) se rendaient tous vers le pont, au *Conseil ;* là, vous n'auriez rien compris à *ce langage entre eux inventé...* » Je ne désignais que les chiffonniers, ayant affaire à eux seulement ; aujourd'hui qu'il est question de ce langage même, il faut que je mette au nombre de ceux qui le parlent tous ceux que leur métier entraîne hors de la maison et de la ville, notamment les couvreurs en ardoises.

Cette ville de La Roche-Devrier, près de Tréguier, a tout au plus 1,600 âmes ; le tiers de la population se loge dans les quartiers bas, le long du Jaudy, — un endroit malpropre, bien que ce soit aux bords d'une rivière. — Ces cinq ou six cents habitants ont leur commerce entre eux, et ils entretiennent le moins possible de relations avec leurs concitoyens des hauts lieux. Dans la vieille et petite cité, qui fut au moyen âge une forteresse (souvent assiégée par les Anglais) et qui reçut ensuite la visite des Espagnols, il y a eu, de temps immémorial, comme deux populations distinctes : l'une, de mœurs sédentaires ;

l'autre, nomade. Suivant une désignation populaire, celle-ci ne serait autre chose qu'une *colonie;* les indigènes se seraient donc maintenus sur les hauteurs. La « colonie rochoise » se livre particulièrement à l'industrie des chiffons. Le *pillaouer* passe les trois quarts de son existence à battre la campagne, autour des fermes; il part au petit jour, et ne rentre que le bissac plein, bourré de fumier ou de pommes de terre, si les chiffons ont fait défaut; ce fumier, ramassé sur la route, appartenait à tout le monde et au premier venu; mais ces pommes de terre ont été généralement tirées de quelque champ, sans l'avis du maître : d'où l'on conclut que le *pillaouer* ne jouit pas d'une réputation sans tache. S'il est pris en faute, il réplique qu' « il ne peut pas se résigner à mourir de faim ». Au demeurant, courageux, serviable, redouté quelquefois, rarement détesté, prêtant au paysan volontiers de quoi rire sur son compte, parce qu'il s'attend bien à trouver l'occasion de prendre sa revanche.

La classe des couvreurs en ardoises n'a pas moins d'importance que celle des chiffonniers. La Roche doit sans doute à ses ardoisières de fournir des couvreurs à tout le pays, dix lieues à la ronde. Ces ouvriers sont absents généralement du lundi matin au samedi soir. Pendant qu'ils *semainent*, ils rencontrent quelque *pillaouer* dans la maison de ferme; et le paysan est alors étonné de ne rien comprendre au dialogue de ces gens-là. Chiffonniers et couvreurs sont des alliés naturels; le campagnard est à leurs yeux une sorte d'étranger, si ce n'est parfois un ennemi. Ils ont donc imaginé des mots et ils sont convenus de signes pour déguiser leurs pensées à quiconque n'est pas des leurs. Et cette exclusion s'étend jus-

qu'à la ville, sur les quartiers élevés : les bourgeois et les commerçants de La Roche n'entendent rien du tout ou pas grand'chose au langage des couvreurs et des chiffonniers. Il s'agirait ici, par conséquent, d'une façon de race à part, qui se sert d'un idiome à elle, sorti de la langue générale, conforme aux besoins et à la nature de cette étrange population.

L'*argot* des Rochois suit la même syntaxe que le breton; tout comme cette langue néo-celtique, il subit la loi des mutations aux consonnes initiales ou finales; la plupart de ce qu'on appelle les *parties du discours* y sont représentées : il a un pronom, des adverbes, des interjections. Voici, avec les mots équivalents dans le dialecte de Tréguier, à peu près tous les vocables et quelques-unes des locutions les plus courantes de ce langage conventionnel.

Comme je n'avais pas à dresser un glossaire, j'ai procédé par catégories : 1° Les noms de gens; 2° ceux des bêtes; 3° le boire et le manger; 4° choses et autres, ou divers...

LES GENS.

Français. — Campagnard, homme (sorti) de la campagne.

Breton. — *Kouer*, den diwar ar mez.

Argot. — 1. *Lokard*. — Eunn tamm e *lokard*, il est un peu campagnard. — 2. *Letez;* féminin, *letezen*. Nous retrouverons ce mot, dans le langage conventionnel, avec une autre acception. Quelquefois on dit : *letez* diwar ar

mez; c'est un pléonasme. — 3. *Pampez*. Ce nom, comme le précédent, est une manière de collectif, et la traduction littérale en serait : gens de la campagne. *Lokard* est le plus employé des trois; *Pampez* est rare.

Français. — Couvreurs (en ardoises).

Breton. — *Touerien* (pluriel de *touer*) mein glaz.

Argot. — Potred ann *tok-tok;* mot à mot, les hommes du *toc-toc* (du marteau).

Français. — Diable.

Breton. — *Diaoul.*

Argot. — 1. *Bich*, devenu un surnom. — 2. *Kornik,* c'est-à-dire l'*encorné*. — 3. *Kubik*. Ce mot est, je crois, d'invention assez moderne, et il n'a pas un sens bien précis; suivant le contexte, il désigne *le père* et même *Dieu*.

Français. — Femme (mariée), maîtresse de logis, mère.

Breton. — *Groeg* ou *maouez, mamm.*

Argot. — *Gwammel.* — Nie ket eur *wammel* dru, ce n'est pas une femme secourable. *Dru* signifie exactement *gras;* la locution ci-dessus est à peu près celle-ci, en français : il n'y a pas gras dans cette maison.

Français. — Femme de mœurs légères, de mauvaises mœurs.

Breton. — Plac'h skanv, plac'h fall..., *gast.*

Argot. — 1. *Dankier,* épithète tout à fait honteuse à recevoir. — 2. *Pagnoten*. La signification de ce mot n'est pas sans des nuances et des variations auxquelles il y aura lieu de revenir plus loin. — 3. *Stoubinen*. Ce terme est venu de Tréguier, et j'ai des raisons de croire qu'il date de la grande Révolution : j'expliquerai ces origines,

une autre fois, dans un second travail. — Et une foule de qualifications du même genre, des mots qu'on a tirés de la langue vulgaire, et auxquels l'usage, aussi bien que le contexte, attache une signification injurieuse.

Français. — Fille (de la maison), jeune fille.
Breton. — *Merc'h.*
Argot. — *Billez.* — Par extension, *femme de la campagne, plac'h diwar ar mez.* — Sell ar *villez,* regarde cette paysanne.

Français. — Fils, jeune garçon.
Breton. — *Mab,* potr iaouank.
Argot. — *Ambrellin.*

Français. — Gendarmes (les).
Breton. — *Arserien.*
Argot. — 1. *Krib,* krib Jezuz. — 2. Bugale Mari Robin, mot à mot, les enfants de Marie Robin.
Krib est aussi un vocable breton : *peigne.*

Français. — Maître (de maison).
Breton. — *Penn-tiegez, mestr.*
Argot. — *Ostant.* — On dit souvent : ann *ostant,* l'individu, celui dont il est question, sans aucun déterminatif.

Français. — Mort (la).
Breton. — *Maro, anko.*
Argot. — *Erwanik Plouilio,* c'est-à-dire Yves (avec le diminutif *ik*) de Ploumiliau; locution usitée par tout le pays sous cette forme : *anko Plouilio.* Il y a, dans l'église de Ploumiliau, certain spectre de la *mort* célèbre en Basse-Bretagne.

Français. — Notaire.
Breton. — *Noter.*
Argot. — *Polik.* — Ce n'est pas le seul emploi de ce mot-là.

Français. — Père.
Breton. — *Tad.*
Argot. — *Anjez.* — Ann *anjez* ac'han a zo drong ewid ann *ambrellined,* le père d'ici est sévère pour ses fils.

Français. — Prêtre.
Breton. — *Belek.*
Argot. — *Raton.* — Plus souvent c'est le *curé* ou *recteur* (ar person) que le *vicaire* (ar c'hure).

Français. — Richard, homme bien vêtu, citadin.
Breton. — *Otro.*
Argot. — *Rup.* — Laret a ve eur *rup,* on dirait un monsieur.

Français. — Voleur.
Breton. — *Ler.*
Argot. — 1. *Poiner.* — 2. *Skaser :* roué, filou ; s'applique spécialement aux marchands. — 3. *Skraper.* — Le verbe *skrapa,* dans le breton usuel, a le sens de « gratter, égratigner avec les ongles ».

LES BÊTES.

Français. — Bœuf, vache (gros bétail).
Breton. — *Ijen, buc'h.*
Argot. — *Boubouar* (ar). Plus bas, *nikol* ar *bonbouar.*

Français. — Chat.
Breton. — *Kaz.*
Argot. — 1. *Grefier.* — C'est encore le nom donné, en bas-breton, à un officier ministériel, qu'il est facile de découvrir sous une légère transformation d'orthographe. — 2. *Polik*, diminutif de *Pol;* surnom déjà indiqué (ou plutôt dénomination même) du notaire.

Français. — Cheval.
Breton. — *Marc'h, aneval* (kezek).
Argot. — *Dovergn.*

Français. — Chien.
Breton. — *Ki.*
Argot. — *Grifon.*

Français. — Cochon, pourceau (gras).
Breton. — *Oc'h, porc'hel.*
Argot. — *Otro.* — Dans la langue courante, c'est la traduction du français *monsieur.*

Français. — Coq.
Breton. — *Kog, killok.*
Argot. — *Bruant.* — Il y a encore un oiseau de ce même nom.

Français. — Loup.
Breton. — *Bleiz.*
Argot. — 1. *Gwilloïk,* diminutif de *Gwillo* (Guillaume). — 2. *Beek,* usité dans cette locution : gwelet an euz ar *beek*, (elle) a vu le loup; et dans cette interrogation : bean a po ar *beek?* (propositions dépouillées de galanterie.) — *Beek!* cri dont on effraye les enfants en les menaçant du loup.

Français. — Poux (toujours à garder au pluriel).
Breton. — *Lao.*
Argot. — *Taouen.* — Potred ann *taouen*, mot à mot : les hommes aux poux ; désignation absolument réservée aux pêcheurs de Terre-Neuve.

Français. — Poule.
Breton. — *Iar.*
Argot. — *Bruantez*, féminin régulier de *bruant.*

Français. — Renard.
Breton. — *Louarn.*
Argot. — *Tual, Tualik.* Nom d'homme, *Tugdual;* de même que *Gwilloik*, le surnom du loup.

LE BOIRE ET LE MANGER.

Français. — Aliments, tout ce qui se mange.
Breton. — *Boed, debach.*
Argot. — *C'housach.*

Français. — Beurre.
Breton. — *Amann.*
Argot. — *Lanteoz.*

Français. — Boisson ; eau-de-vie.
Breton. — *Evach ; gwin-ardant.*
Argot. — *Zousill ; zousill-tan* (mot à mot boisson de feu). — *Zousill* hirr (hirr, long), cidre. — Roed d'imp peb a *zousilladen*, donnez à chacun de nous *la goutte.* — Groet ac'h euz euz *zousilladen*, vous avez fait une partie de boire.

Français. — Bouillie.

Breton. — *Iot.*

Argot. — *Troez.* — *Troez* hirr, la bouillie de tailleur, bouillie d'avoine, peu épaisse, qu'on met *beaucoup de temps* (hirr) à manger. Le contraire, c'est, iot porpant, iot fetis, c'est-à-dire, la bouillie de blé noir.

Français. — Crêpes.

Breton. — *Krampoez.*

Argot. — *Letez.* — Voir Campagnard. D'où *letez* signifie quelquefois : mangeurs de crêpes; de même qu'on surnomme les tailleurs : mangeurs de bouillie.

Français. — Crépière.

Breton. — *Min-krampoez* (pierre à crêpes).

Argot. — *Erlekin* (arlequin). — Eman ann *erlekin* war he dron, l'arlequin est sur son trône, la crépière est sur le feu, on est en train de faire des crêpes.

Français. — Café.

Breton. — *Kaffe.*

Argot. — 1. *Pipi-du* (Pierre — nom d'homme — noir). — 2. *Loa vihan*, littéralement : petite cuiller.

Français. — Eau.

Breton. — *Dour.*

Argot. — *Water.*

Français. — Eau-de-vie.

Breton. — *Gwin-ardant.*

Argot. — 1. *Loko.* — 2. *Zousill-tan.*

Français. — Enivrer (S').

Breton. — En em vevi (de *mevi*, enivrer).

Argot. — 1. *Zousilla.* — De là, *zousill*, pour désigner un homme *ivre.* — 2. Mond da *lansogne*, en arriver à

l'état d'ivresse. — Les locutions sur l'ivrognerie, consignées plus loin, sont assez nombreuses.

Français. — Manger.
Breton. — *Debi* ou *dibi*.
Argot. — *C'honsa*.

Français. — Pain.
Breton. — *Bara*.
Argot. — 1. *Brif*. — 2. *Eltriz*.

Français. — Pâtisserie, gâteaux.
Breton. — *Gwastel*.
Argot. — *Treo torret* (objets cassés), menus gâteaux que les enfants achètent à vil prix.

Français. — Pommes.
Breton. — *Avalo*.
Argot. — *Zerasined* ou *zer*, par abréviation.

Français. — Pommes de terre.
Breton. — *Avalo-douar*.
Argot. — *Baimbain*.

Français. — Repas.
Breton. — *Pred*.
Argot. — *Talar*.

Français, déjeuner; — breton, *lein;* — argot, *talar minik*.

Français, dîner; — breton, *mern;* — argot, *talar* kreiz (repas du milieu, de midi).

Français, collation; — breton, *advern;* — argot, *talar bihan* (petit repas).

Français, souper; — breton *koan;* — argot, *talar noter* (repas de la nuit, du soir).

Français. — Soupe (des malheureux), soupe aux légumes.

Breton. — *Souben,* souben ar c'hol.

Argot. — *Trotach.*

Français. — Ventrée.

Breton. — *Korfad, kovad.*

Argot. — *Tortad, tronsad*; ce dernier mot, dans le sens d'ivrognerie, généralement.

Français. — Verre (le contenu d'un), goutte.

Breton. — *Gwerennad, bannac'h, takenn.*

Argot. — *Krank.*

C'est le même mot que *cancre, écrevisse,* en breton.

Français. — Viande.

Breton. — *Kig.*

Argot. — *Nikol.*

Français, viande de bœuf; — breton, *kig berv*; — argot, *nikol boubouar.*

Français, viande de porc; — breton, *kig sal*; — argot, *nikol turgn.*

DIVERS.

Français. — Allumettes.

Breton. — *Alumetez.*

Argot. — *Choufretez.*

Français. — Argent.

Breton. — *Arc'hant.*

Argot. — 1. *Billeoz.* — 2. *Pistaon.* — 3. *Pikolo,* dont

le singulier, *pikol*, est un adjectif connu seulement dans le trécorois ; *pikol*, grand, énorme, démesuré... — 4. *Transaill*, c'est-à-dire, dans l'argot français : de la *mitraille*, de la menue monnaie.

Français. — Baiser, caresse.
Breton. — *Pok.*
Argot. — *Man*. Le diminutif est fréquent, *man-ik* (sans accentuer l'*n*).

Français. — Battre, se battre.
Breton. — *Skei*, en em *ganna* (de *kann*, bataille).
Argot. — 1. *Dibolota*, écraser les grosseurs; se dit, au propre, pour la bouillie ; dibolota ar iot. — 2. *Dibuni*, démêler. Me am euz dibunet gant hennez, j'ai démêlé (distribué des coups) avec celui-là. — 3. *Rei kerc'h*, *-koat*, *-segal:* donner de l'avoine, du bois (du bûton), du seigle. — Et plusieurs autres expressions ou métaphores *ejusdem farinæ : kotisa, larda, fluma...*

Français. — Bouche.
Breton. — *Geno.*
Argot. — *Klang;* quelquefois *klangouren*.

Français. — Bavarder.
Breton. — *Marvaill.*
Argot. — *Latenni.* — Eur vaouez *latennet* mad, une femme qui a la langue bien pendue.

Français. — Campagne, plein air.
Breton. — *Ar mez.*
Argot.— *Ar beoz.* — War ar *beoz*, à l'aventure. — Diwar ar *beoz* (pris) dans les champs, volé. — Kas war ar *beoz*, envoyer dehors, renvoyer.

Français. — Congédier, mettre à la porte, jeter dehors.
Breton. — Kas e mez, tol e mez.
Argot.— Kas war ar *beoz;* rei ar *skas*, donner la chasse. — Rei ar *skas* war iun, renvoyer à jeûn (dès la première heure, sans discussion). — Diwar ar *skas* (voir plus haut diwar ar *beoz*).

Français. — Cordé (de pendu).
Breton. — *Kordenn.*
Argot. — *Amar-loer.* Dans le breton, ce mot composé traduit le vocable français *jarretière.*

Français. — Coups (volée de).
Breton. — *Laz.*
Argot. — *Flu.* — Rei ar flu, donner la correction. — Et plus haut, *fluma* (battre).

Français. — Dormir.
Breton. — *Kouska.*
Argot. — *Torta,* dans l'expression très connue *mond da dorta,* aller se coucher.
En breton, *tort* veut dire *bossu;* le verbe *torta* signifierait *rendre bossu :* nous le rencontrerons encore une autre fois.

Français. — Excréments de cheval (fumier).
Breton. — Koc'h-kezek.
Argot. — *Groegon.* — Eur sac'had *groegon,* un sac de fumier ramassé sur la route.
En breton, *groegon* est la traduction de *prunes.*

Français. — Faim.
Breton. — *Naon.*
Argot. — *Granik.*

Français. — Feu.

Breton. — *Tan.*

Argot. — *Rufan.*

Français. — Langue.

Breton. — *Teod.*

Argot. — *Laten.* — (Voir le verbe *latenni.*) — *Laten,* en français *latte.*

Français. — Lit.

Breton. — *Gwele.*

Argot. — 1. *Flit.* — 2. *Flitouar.*

Français. — Lune.

Breton. — *Loar.*

Argot. — Heol ar bleiz, mot à mot, le soleil du loup. — Pa vo savet heol ar bleiz, quand sera levé le soleil du loup (formule de rendez-vous).

Français. — Maison.

Breton. — *Ti.*

Argot. — *C'houez.* — Eman ma *anjez* er *c'houez,* mon père est à la maison. — Ke da gerc'hat d'in eur *choufretezen* ebarz ar *c'houez,* va me chercher une allumette dans la maison.

C'houez existe dans le breton et traduit le français *odeur.*

Français. — Menottes.

Breton. — *Minotezo.*

Argot. — *Manego.* Tiré du breton usuel, où il signifie : *des gants.*

Français. — Messe, prière (quelquefois).

Breton. — *Oferen, ofern* (par contraction), *peden.*

Argot. — *Dunik* ou *tunik* (?). — Eman ar *raton* gand

ann *dunik*, mot à mot, le recteur est avec la messe (dit sa messe).

Français. — Nuit.
Breton. — *Noz.*
Argot. — *Noter.* — *Talar noter* (voir plus haut), repas du soir, souper. — Ari ann *noter*, la nuit arrive.

Français. — Parler (avoir le talent de la parole).
Breton. — *Komz, prezek.*
Argot. — *Tunodi.* — Al *lokard* na oar ket *tunodi*, le paysan ne sait pas parler (parler comme les gens de La Roche). *Tunodi* est essentiellement différent de *latenni ; latenni*, c'est : causer, bavarder ; *tunodi*, c'est : parler argot.

Français. — Payer.
Breton, — *Pea.*
Argot. — *Billeouzi.* — Ce verbe est toujours neutre.

Français. — Pièce de cinq francs.
Breton. — *Ugent real* (vingt réaux).
Argot. — *Lagad ijen* (œil de bœuf).

Français. — Pipe (à fumer).
Breton. — *Korn-butun.*
Argot. — *Populo.*

Français. — Pistolet.
Breton. — *Pistolenn.*
Argot. — *Mouchouar godel* (mouchoir de poche).

Français. — Prison.
Breton. — *Prizon.*
Argot. — 1. *Kawed* (cage). — 2. *Toul* (trou).

Français. — Répit, sieste.
Breton. — *Diskouiz* ou *diskouizaden.*

Argot. — *Grallik.* — Ober *grallik,* se retrouvera dans les locutions courantes; celle-ci appartient exclusivement aux couvreurs en ardoises.

Français. — Sabots, sabots de bois.
Breton. — *Boto,* boto koat.
Argot.— *Batimancho* (bâtiments, bateaux), gros sabots.

Français. — S'enfuir, s'envoler.
Breton. — *Tec'hel prim* (se retirer vite), *ninjal.*
Argot. — *Fraonwal.* Se dit aussi à propos d'un voleur qu'on a cru surprendre et sur lequel on n'a pu mettre la main.

Français. — Soleil.
Breton. — *Heol.*
Argot. — *Uonik.*

Français. — Tabac, pourboire.
Breton. — *Butun,* gwerz butun.
Argot. — *Tariek.*

Français. — Travail.
Breton. — *Labour.*
Argot. — *C'houil.* — D'où le verbe *c'houilà,* travailler. — Bean a zo da *c'houila?* Y a-t-il à travailler? — N'euz ket a *c'houil,* il n'y a pas de travail.

C'houil est un *insecte,* en breton. — C'houil dero, hanneton (insecte du chêne).

Un autre sens que *travail* sera signalé plus bas pour ce mot *c'houil.*

Français. — Tuer.
Breton. — *Lac'ha.*
Argot. — *Torta* (voir *dormir*).

Français. — Uriner.
Breton. — *Stota.*
Argot. — *Wateri* (v. *eau*).

Français. — Vol.
Breton. — *Leronsi.*
Argot, 1.— *Poins.* — 2. *Skas.* — 3. *Skrap.* — Le verbe *voler* en est dérivé régulièrement ; *poinsa*, *skasa* (voir *voleur*).

Français. — Ville.
Breton. — *Ker.*
Argot. — *Vilach.*— Ann *ostant* n'e ket bet aliez er *vilach*, cet individu n'a pas été souvent à la ville; c'est un campagnard. *Ostant* est ici le synonyme de *lokard;* et *vilach*, la ville, c'est La Roche.

TERMES INJURIEUX OU MALPROPRES.

On a vu plus haut les dénominations qu'on adresse aux femmes de mauvaise vie. Il faut ajouter que la *pagnoten* n'est pas toujours une fille perdue; quelquefois c'est seulement une femme d'humeur exécrable et de commerce difficile.

Même variété dans la signification du mot *fardach :* gens de rien, objets de nulle valeur, rebut. Le contexte, comme le ton sur lequel c'est prononcé, donne sa portée à l'insulte.

Les noms de bêtes difformes, sales ou venimeuses, servent d'injures courantes : *amprefan, prei*, — *insecte, lamproie*, qui équivaut à *salamandre.*

Le « mot de Cambronne », *freouz*, n'a plus la rudesse du breton *koc'h*. Il a produit le verbe *freouzi*. La locution *pea he otro* — payer son maître (propriétaire) — a quelque sel; *pea 'ann otro*, c'est laisser au propriétaire d'un champ, qu'on vient de piller ou qu'on traverse simplement, une manière de compensation ou un souvenir de ce passage.

Les *parties sexuelles* ont acquis une richesse d'expressions particulière. — Le terme général est *binwio* (outils), d'où l'on a tiré, à tort, je crois, ou du moins sans raisons suffisantes, le nom de l'instrument musical le *biniou*. — Le mot *beek* (loup) a déjà été mentionné. — Dans le même sens : — 1. *C'houil* (insecte); on dit d'un homme et d'une femme qui ont une nombreuse famille : ar re-ze ho deuz *c'houilet* ervad (ceux-là ont travaillé beaucoup, ils ont beaucoup d'enfants). — 2. *Kan*, canal, conduit, gouttière. — Hep he gan (sans sa gouttière) est une insulte; c'est comme si l'on disait : homme manqué. J'en ai connu qui avaient gagné ce surnom. — 3. *Kok*, cannelle, robinet. Surnom donné, par antiphrase, à un avorton. Chez les femmes, *kokanan*. — *Le derrière*, c'est *ar perier* (le pierrier, pièce d'artillerie).

Le *voyage à Corinthe* se traduit par un certain nombre de verbes. — On connaît déjà *c'houila*. — *Feusa; fleuka*, entendu à six lieues de La Roche, sur les limites de la Cornouille et du pays de Tréguier, à Louargat, jusqu'où pénètrent les chiffonniers rochois. — *Peilla*, éplucher. — *Terri eur graouen* (casser une noix) est une métaphore d'un usage fréquent.

Adjectifs.

Deux qualificatifs seulement, qui s'appliquent à tout, aux choses comme aux gens, à propos de tout et de rien.

Français, bon.

Breton, *mad.*

Argot, *gourd.* — Hennez an euz bet eur *wammel gourd,* celui-là a eu (s'est marié avec) une femme excellente. — Eunn *talar gourd,* un bon repas.

Français. — Mauvais.

Breton. —*Fall.*

Argot. — *Minson.* — De là est dérivé le substantif *minsoner,* dont le sens a tout le vague du primitif *minson* ou de *fardach;* ces deux mots, *fardach*, *minsoner*, sont à peu près synonymes. — *Minson* e bet ann *tariek,* maigre a été le pourboire. — Ann *ostant* a zo eur *minsoner,* le maître (de cette maison) est un pingre.

Pronom.

Il n'y a que le pronom personnel; il est composé de deux mots : la particule *jes* (intraduisible) et l'adjectif possessif *ma, da, he* (mon, ton, son)...

Ma jes, moi; da jes, toi; *he jes* ou *hi jes, lui* ou *elle; hon jes, nous; ho ches, vous; ho jes, eux* ou *elles.*

Le verbe qui a pour sujet ce pronom ne s'emploie qu'à la troisième personne. *Ma jes* krogaz da *dunodi,* mot à

mot : moi se mit à parler. — Très souvent on trouve le pronom seul, et il sert de réponse.— Piou a dai da *c'houila* arc'hoaz? *Hon jes.* — Qui viendra travailler demain? Nous.

Ce pronom, les adjectifs *gourd* et *minson*, sont les trois mots qui tiennent le plus de place dans l'argot; des phrases, quelquefois des conversations, ne sont faites à peu près que de ces trois vocables, *minsoner*, *gourd*, *minson*, auxquels on ajoute *ma jes*, *da jes*, avec le verbe *bea* (être).

Malgré la présence des possessifs *ma, da, he...*, qui en déterminent seuls la signification, le pronom ne cesse jamais d'être personnel.

Adverbes et interjections.

De même qu'il y a deux adjectifs seulement, il n'y a que deux adverbes :

1° *Gourd*, bien;

2° *Minson*, mal.

Gourd, avec un signe de tête, veut encore dire *oui;* alors il a pour synonyme *goje*; en breton : *ia, evelse* (oui, c'est ainsi).

D'une façon analogue, *minson* sert de réponse négative — *nan* du breton. — *Wiou* rend presque la même idée. Ce dernier mot pourtant, accompagné de certain geste de la main, sert plutôt d'interjection, et il se traduirait : *manqué !*

Une autre interjection; l'alerte que le complice chargé du guet jette aux voleurs, s'il survient quelqu'un :

Kelien! — en breton, *mouches;* c'est le pluriel de *kelienen.*

LOCUTIONS ET PROVERBES.

L'*ironie* est au fond de toute cette langue populaire. Les expressions ne manquent pas au chiffonnier de La Roche pour se moquer — surtout des paysans : car c'est de la campagne qu'il tire sa subsistance et ses petits profits. — 1. *Tremen ewid eul Lorans*, passer pour un Laurent (un imbécile). — 2. *Tremen lost al loue dre ho keno*, vous passer la queue du veau par la bouche (sans que vous vous en aperceviez), vous prendre pour un sot. — 3. *Bouta en eunn all,* mot à mot, pousser en un autre; vulgairement, monter le coup à quelqu'un.

L'*ivrognerie* nous a fourni déjà la locution : *mond da lansogne:* il y en a bien d'autres. — 1. *Ober he bask,* faire ses pâques, s'être enivré (le jour même où l'on fait ses pâques). — 2. *Eunn askorn a zo et en he droad,* un os lui est entré dans le pied : il boite, il va de travers. — 3. *Taga eur chapinad*, étouffer une chopine; ainsi dit-on dans l'argot français : étouffer un perroquet. — Pour dire la *pituite du lendemain : blaz a zo war he glang;* mot à mot : (mauvais) goût il a sur sa bouche; en français : il a la gueule de bois.

Les *menaces* sont adressées quelquefois sous des formes triviales. — 1. *C'houea he fri* d'eunn all, moucher le nez à un autre. — Ma ho tapan e korn eur park, me a c'houeo ho fri d'ac'h : si je vous attrape dans le coin d'un champ, je vous moucherai le nez. (Il est à remarquer

que les menaces, malgré ce ton de plaisanterie, se font à la deuxième personne du pluriel; du reste, le tutoiement est aussi rare en argot qu'il est fréquent dans le breton.) — 2. *Sevel he vrago* da unan bennak, soulever les culottes à quelqu'un (soit pour les lui rétablir à l'endroit, soit pour lui mettre les jambes par dessus la tête); — *sevel he bankiero* dit à peu près la même chose, au moins dans le dernier sens; c'est, comme en français : les quatre fers en l'air.

Pour « noyer » une bête, un chat, on l' « envoie en Angleterre » (par le bras de mer du Jaudy). — *Kas da Vro-Saoz,* envoyer au pays des Saxons (en Angleterre); *diskenn da Vro-Saoz,* descendre au pays des Saxons, être noyé. — Dans le même ordre d'idées, *mond da Gerneo,* aller en Cornouaille (pays lointain), se dit pour : *être perdu,* ou *tué,* ou *mort...* On dit aussi, à peu près dans le même sens : *mond e tu all da vro ar bara,* aller de l'autre côté du pays du pain (d'où l'on ne revient pas).

Un repas de *pardon* devenu fameux, c'est celui de Cavan (ou de Bar-Déro, dans le voisinage), où l'on ne mange que des crêpes et des fèves. — Evel e pardon Kawan, lec'h a vo *debet krampoez ha fao,* comme au pardon de Cavan, où l'on ne mangera que des crêpes... — Faire un bon repas, faire bonne chère, c'est : (se) graisser le menton, — *larda ar grun.* — Le mot *gronch* (menton), du breton, est devenu *grun* en argot.

Après le renvoi d'une maison, on s'en va par la route mesurer les lieues. — *Mond el leo,* mot à mot : aller dans la lieue (qui ne finit pas). — L'on a vu plus haut : *lakāt* ou *kas war ar beoz ; rei ar skas war iun.*

Outre le mot *grallik,* pour *répit,* et l'expression *ober*

grallik, déjà consignée, il y a une locution pour désigner la vie de repos ou de paresse ; *ober Moris*, mot à mot : faire Morice (ou Maurice), se dit d'un homme qui se promène tout le jour et ne tire œuvre de ses dix doigts.

Certaines formules de *réplique* sont consacrées, des phrases sans queue ni tête, parfaits coq-à-l'âne, où le mot appelle le mot par la plus simple assonance. Un seul exemple : si l'on veut se débarrasser d'un fâcheux qui demande sur qui roule la conversation, — *pion?* — il suffit de lui répondre : « *Ar piwer ;* » mais si l'importun se trouve piqué à ce jeu et qu'il ait un peu l'esprit d'à-propos, il réplique : « *A zo dimeet d'ar skloker.* » Si cela n'est pas sans rime, c'est certes sans raison. Il n'en va pas toujours ainsi, et la répartie, qui ne veut pas cesser d'être inoffensive, se charge alors d'une ordure; dans ce genre, le « dialogue de la mendiante et du recteur » est proverbial.

Des gens qui ont tant d'esprit ne sauraient se coudoyer sans rire d'eux-mêmes; pas un qui n'ait son *surnom*. On prétend que les Rochois, surpris en flagrant délit de vol à la campagne, n'ont qu'à déclarer au paysan qui les appréhende leur propre nom de famille, pour échapper à toute poursuite : la gendarmerie et la justice ne les connaissent que par leurs surnoms. Un travers, plutôt qu'une qualité, un défaut physique, servent généralement de bases à ces appellations ; on y trouve pourtant de véritables antiphrases : un homme qui est maigre à n'avoir que les os et la peau s'appellera *ann druoni* (la graisse).

Les *sentences* et les *proverbes* font les trois quarts des frais de la conversation, chez le peuple ; ces locutions

toutes prêtes ne demandent aucun effort à les ramasser ; cette menue monnaie se trouve partout à emprunter : on pense bien qu'elle ne fait pas défaut dans un pays qui passe pour avoir la prétention de battre monnaie lui-même. Mais les *localismes* précisément rendent tout à fait difficile une interprétation de ces adages particuliers à une classe de la population : *Gouzout dre belec'h a David de Gerborz*, savoir par où va David à Kermoroc'h ; c'est-à-dire en connaître plus long que d'autres. — Le moindre mot d'argot en rend le sens encore plus obscur pour qui n'est pas initié. — *Mond d'ar pardon warlerc'h Polik*, aller au pardon après *Polic* (le chat) ; arriver trop tard à la soupe ; ou *tarde venientibus ossa*. — Des gens qui ont tant vécu sous le ciel doivent avoir exprimé sur la température de chaque saison bien des réflexions ; un marin qui parle du beau temps et de la pluie ne met pas dans sa conversation plus de dictons et de métaphores qu'un Rochois.

Ce serait le moment d'exposer un fragment de dialogue, deux phrases, entre couvreurs, et de placer en regard la traduction bretonne :

Argot. — *Ann daouzek abostol zo o tremen ; gourd ve ober grallik.*

— *Minson. Gourtoc'h da c'houila : eman ann ostant er c'houez.*

(Mot à mot : les douze apôtres sont à passer ; il serait bon de faire répit. — Mal. Meilleur (est) de travailler : (car) se trouve le maître dans la maison.)

Breton. — *Kreiz : de zo o son ; mad ve ober eunn diskouiz.*

— *N'e ket* (*nan*). *Gwelloc'h e labourāt* (*poania*) : *eman ar mestr en ti.*

(Midi est à sonner; il serait bon... — Non. Il vaut mieux travailler.)

On voit qu'il est impossible à un simple bretonnant de s'entendre avec un argotier de La Roche.

S'il était entré dans le plan de ce travail de consigner les formules proverbiales, on aurait pu tirer d'une telle collection (qui sera l'objet d'une autre et prochaine publication) plus d'un renseignement au point de vue ethnographique; il serait curieux de constater, par exemple, que le *pillaouer* est fier de sa ville et hautain dans ses murs, tandis qu'il est humble à la campagne et qu'il se montre doux, obséquieux et résigné devant la porte d'une ferme; si un paysan lui en fait la remarque, sa réponse est prête : « *Pelloc'h eer gand ann tog ewit gand ar vaz.* » — On va plus loin avec le chapeau (à la main) qu'avec le bâton. — Voilà un dicton qui n'a jamais eu le droit de cité à La Roche.

D'autres vocables que ceux qu'on vient de lire sont en usage pourtant; si je les ai omis, c'est qu'ils ne sont pas acceptés de tout le monde; ils sont de création récente, et les vieillards, qui n'aiment pas le nouveau et qui n'apprennent rien de ce qui n'est pas de leur temps, n'emploient jamais ces termes-là. L'argot qu'on a trouvé dans ces pages est le même que je savais un peu déjà il y a vingt-cinq ans.

A plus forte raison ai-je laissé de côté des expressions conventionnelles que les ouvriers des villes voisines, — et de Tréguier particulièrement, — essaient de mettre en vogue, à l'imitation des Rochois; ces locutions et ces mots passent au bout d'une saison, oubliés même de ceux qui les ont mis au jour : c'est que les gens de La Roche, qui

sont en cela les maîtres de la langue, ont dédaigné de s'en servir, leur ont interdit le commerce et refusé les moyens de vivre.

Et je n'ai pas mentionné davantage certains termes propres à divers métiers. Ainsi qu'on a dû le constater, cet *argot* n'est pas un langage professionnel, puisque le seul nom du couvreur, entre les ouvriers, a sa place là-dedans, — et encore, par une périphrase. — En tout cas, le jargon du tailleur et les autres n'ont rien de commun avec cette langue du *potr ann tok-tok* et du *pillaouer*, la seule dont j'avais présentement à m'occuper.

N. Quellien.

Gk. ἑκατον; Skt. *śata*.

Meyer (Gk. Gr. § 405) suggests that ἑκατόν = einhundert, and that it comes from an original *ἁκατόν, by comparison with ἅ-παξ, ἀ-πλοῦς. The primitive form he gives as *k*m*tóm* or *k*m*tā'* (§ 16), and considers the initial ἑ as identical with the syllable *sa* of *sa-hásra* (§ 30). There seems to be no objection to this so far, but when we come to derive ἑκατόν from *ἁκατον, we must assume an original form sm*k*m*tóm* (v. § 16, 395) for the latter, and from this we could not obtain ἑκατόν; ἑκατόν comes from a form *σε-κατον, where the first syllable σε-corresponds with the syllable *sa-* of *sahásra*, hence for the primitive form we have *sek*m*tóm*, the antecedent of both ἑκατόν and *s'alā*. Regnaud (*Rev. de Ling.*,oct. 1883), in a contribution on « les antécédents et les équivalents phonétiques de la sifflante palatale en sanscrit », shows that *s'* comes from a primitive *sk* and among those words, in which he considers that this is not so clear as in other cases, he places the skt. *çata,* « *çata* cent, pour **skata* ou **eskata*, comme l'indique le témoignage combiné du zend *satem*, du gr. ἑκατόν et du latin *centum* ». Now *skata,* I believe, is but a shortened form of **sekatá* (*sek*m*tóm*) just as *σμία stands for *σεμjα, or *sma* for **sama*, and to **skata* we may refer the skt. *s'ata,*

according to the discovery of Regnaud. The gk. ἑκατόν is certainly not derivable from *σεμκατον or *σmκατον. The lat. *centum* stands for **scentum*, just as *cutis*, *cavus* stand for **scutis* **scavus* (Corssen, I, 353). The gk. ἑκατόν differs only from the skt. *s'ata* in its derivation from the uncontracted form, while the skt. *s'ata* comes directly from the contracted form.

Oxford.

Ernest SIBREE.

GLOSSAIRE PATOIS

DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

(Suite)

F

FA, FAIS, s. f. Fois. « *J'sais allé ben des fas chez vous.* » (Tout le département.)

FACTRICE, s. f. Employée de magasin, demoiselle de magasin. (Tout le département.)

FADIR, v. a. Céder. « Il a *fadi* : » il a cédé. (Pont-Réant.)

FADUCHET, s. m. Maigre, mince. « Votre chat est bien maigre. — Oui, c'est un pauvre *faduchet.* » (Dourdain.)

FAFIOTAGE, s. m. Passer son temps en fafiotage, à s'attifer. (Arrondissement de Montfort.)

FAGUINE, s. f. Petit fagot de genêts ou d'ajoncs dont on se sert pour chauffer les fours. (Saint-Briac.)

FAILLI, E, adj. Chétif, faible. « Le failli gars, la faillie fille. » (Tout le département.)

FAIN, s. m. Foin. (Arrondissement de Redon.)

FAIT, s. m. Bien. Posséder un petit *fait*, c'est-à-dire être à l'aise, avoir quelque bien. (Arrondissement de Redon.)

FAMEUSE, adj. Enceinte. Femme fameuse. (Montfort.)

FANCHETTE, FANCHON, s. f. Prénom de femme qui signifie Françoise. (Tout le département.)

Les enfants de l'Ille-et-Vilaine disent aux filles qui s'appellent Fanchette la formulette suivante :

« Fanchette, panquette,
Grande jambe de bois,
Ta mère t'appelle,
Tu ne réponds pas.

Elle trempe la soupe,
Tu manges les choux,
Elle tire les vaches
Tu bois le lait doux. »

FANCHIN, s. m. François, prénom. (Plerguer.)

FARAUD, s. et adj. Individu fier parce qu'il est bien habillé. (Tout le département.)

FARRER-SIGOT, loc. ad. Se sauver, partir. (Bain.)

FARFOUILLER, v. a. Chercher, remuer pour trouver un objet, mettre tout en désordre. (Rennes.)

FARFOUILLON, s. des deux g. Qui n'a pas d'ordre. (Rennes.)

FAUCILLON, s. m. Serpe. (Dourdain.)

FAUNILLE, s. f. Petit fagot de genêt ou d'ajonc dont on se sert pour chauffer le four. (Plerguer.)

FAYOTS, s. m. pl. Haricots. (Tout le département.)

FEINÉ, E, ou FÊNÉ, E, adj. Ensorcelé, ensorcelée, qui n'est pas heureux, qui a du guignon. (Arrondissement de Redon.)

FEIOT, s. m. Petit enfant. (Fougères.)

FÉNIANT, E, sub. Fainéant, fainéante. (Tout le département.)

FERDIR, v. n. Froidir. « J'avais chaud, mais le vent m'a *ferdi*. » (Bain.)

FERIEUSE-MARRAINE, s. f. Robuste femme. On dit d'une belle et forte fille : « Voilà une ferieuse-marraine. » (Bain.)

FERLUQUET, s. m. Muscadin. (Dourdain.)

FERNAILLON, s. m. Enfant vif. (Dourdain.)

FEROUAS, s. m. Individu qui a les genoux cagneux. (Rennes.)

FERTILLE, sub. f. Rien. « Vous reste-t-il du pain ? — Il ne m'en reste pas une *fertille*. » (Dourdain.)

FERTIN, s. m. Débris, restes. (Bain.)

FESSÉE. s. f. Frapper un enfant sur les fesses, c'est lui donner la *fessée*. (Tout le département.)

FEUGER, v. n. Figer. « La sauce est *feugée*. » (Arrondissement de Redon.)

FI, s. m. Fil. (Redon.)

FIAGUENAU, adj. Mou. (Dourdain.)

FICHU, E, adj. Mauvais, malade. On dit d'un mauvais sujet : « C'est un *fichu gas*, » d'un malade : « Il a *fichue mine.* » On dit aussi d'un malade abandonné des médecins : « *Il est fichu*, » pour : Il n'en reviendra pas. (Tout le département.)

FI DE FOUET, s. m. Corde que l'on attache à l'extrémité du fouet. (Bain.)

FIEU, s. m. Fils ou filleul. « *Mon fieu.* » (Arrondissement de Fougères.)

FIL-A-PERDRIX, s. m. Cuscute, plante parasite des champs et des landes. On la rencontre surtout sur les ajoncs. (Tout le département.)

FILS-DE-VÈCE, s. m. Injure grossière. (Prononcer *Fi de vèce.*) (Arrondissement de Redon.)

FINISSEMENT, s. m. Fin d'une chose. (V. *Terminage.*) (Tout le département.)

FLACHE, s. f. Graminée des bois employée par les malheureux pour remplir la paillasse de leur lit. *Aira cœrulea.* L. (Dingé.)

FLAMBÉE, s. f. Flambée de feu. « Jetez du bois dans le *fouyer* pour faire une flambée. » (Arrondissement de Redon.)

FLAUPÉE, s. f. Action de frapper. « Mon père m'a donné une flaupée qui peut compter. » (Tout le département.)

FLAUPER, v. a. Battre quelqu'un. (Tout le département.)

FLÈCHE, s. f. (V. *Flache.*) (Arrondissement de Redon.)

FLÉMARD, E, adj. et sub. Paresseux, paresseuse. « Est-il flémard ! Va, tu n'es qu'une flémarde. » (Rennes.)

FLÈME, s. f. Paresse. Se dit de quelqu'un qui n'a pas le courage de travailler, qui n'a aucune énergie. (Tout le département.)

FLEURETTE, s. f. Décomposition d'un reste de vin oublié dans une bouteille. (Tout le département.)

F'NEUILT, s. f. Fenêtre. (Pleurtuit.)

FOLOISEAU, s. m. Tous les oiseaux de proie. (Dingé). *Foloisiau.* (Arrondissement de Redon.)

FOMME, s. f. Femme. « C'est y une belle fomme ! » (Arrondissement de Redon.)

FOND, s. m. Four à cuir le pain. (Noë Blanche.)

FONNILLE, s. f. Fagots d'épines et de ronces pour chauffer le four. (Dourdain.)

FOSSET, s. m. Espèce de clé pour tirer le cidre. « J'vas vous faire goûter mon cidre ; mais je le tire encore au fosset. » (Tout le département.)

FOUAILLÉE, s. f. Frapper un enfant sur les fesses. Une mère qui corrige son enfant lui donne la *fouaillée.*

FOUASSE, s. f. Sorte de pain qu'on vend aux portes des églises le Vendredi-Saint. (Arrondissement de Redon.)

FOUÉE, s. f. Flambée. Feu clair dans la cheminée. « Une belle fouée. » On dit aussi : « J'ai senti une fouée me monter à la figure, » pour : Le sang m'a monté au visage. (Arrondissement de Redon.)

FOUGEROTIN, s. m. Habitant de Fougeray. « V'là les Fougerotins qui vont voter pour les chouans, ça c'est sûr. » (Arrondissement de Redon,)

FOUILLUE, adj. f. Touffue. « Un chien à queue fouillue. » (Montfort.)

FOUINE, s. f. Faîne, fruit du hêtre. (Tout le département.)

FOUINIER, s. m. Hêtre. (Plerguer.)

FOULÉE, s. f. Foule. « Il y avait une foulée. » Un encombrement de personnes. (Cardroc.)

FOURCHER, FOURCHOTTER, v. a. Remuer avec une fourche. (Tout le département.)

FOURCHETTE-DU-DIABLE, s. f. Géranium des haies appelé aussi Herbe à Robert. (Fougeray.)

FOURGOTTER, v. a. Remuer. (Dourdain.)

FOURIÈRE ou FORRIÈRE, s. f. Fossé d'un champ. « J'ai attaché la *bique* dans la *fourière.* »

FOURNI, s. m. Appartement de décharge dans une ferme. (Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.)

FOURRAIGE, s. m. Fourrage. (Tout le département.)

FOURRET, s. m. Lange d'enfant. (Pipriac.) Ce mot vient de fourreau.

FOUTIAU, s. m. Hêtre. (Tout le département.)

FOUTRE, v. Frapper. « J'vas lui foutre une râclée. » (Tout le département.)

FOUTU, E, adj. « Il est foutu, elle est foutue, » c'est-à-dire, il est mort, elle est morte. On dit aussi: « Je lui ai foutu une trempe, » pour : Je l'ai battu. (Tout le département.)

FOUYÉ et FOUYER, s. m. Foyer. « Jetez du bois dans le *fouyer* pour faire une flambée. » (Tout le département.)

FRAMBA et FRAMBAIL, s. m. Fumier d'étable. (Fougeray.)

FRAMBOYER, v. a. Vider le fumier d'une étable. « Prenez la fourche à *framboyer*. » (Dourdain.)

FRASIL, s. m. Poussière de charbon. Expression usitée dans les bois et forêts où l'on fait du charbon.

FRATER, s. m. Perruquier. (Tout le département.)

FRENILLE, adj. Remuant. (Dourdain.)

FRET et FRÉ, s. f. « La *fré* m'a *gueroué les daigs* : » le froid m'a gelé les doigts. (Arrondissement de Redon.)

FRESAIE et FRESAS, s. f. Orfraie, oiseau de nuit. (Tout le département.)

FRICASSÉ, E, adj. Se dit des noms qui ont été allongés, enrichis d'une particule ou d'un nom de terre. Ou bien encore une fille dont le nom est Marie et qu'on appelle Maria, c'est un nom fricassé. (Dourdain.)

FRICHE, s. f. Jardin attenant à la ferme dans lequel on cultive de gros légumes et quelquefois du chanvre, du lin, du trèfle. (Fougères.)

FRICHETI et FRISTI, s. m. Rata. (Tout le département.)

FRIGOULE, s. f. Thym. Plante de jardin. (Teillay.)

FRILOUX, SE, s. Frileux, frileuse. « Il est toujours devant le fouyer, c'est un friloux. » (Tout le département.)

FRIQUET, TE, adj. Chatouilleux, chatouilleuse. (Vitré.)

FRISQUET, TE, adj. Froid piquant, vif. « L'air est frisquet, la brise est frisquette aujourd'hui. » (Tout le département.)

FROUMER, v. a. Fermer la porte, la fenêtre, le tiroir, etc. (Tout le département.)

FROUMI et FROMI, s. f. Fourmi. (Tout le département.)

FRUSQUES, s. f. pl. Nippes. « Enlevez vos frusques, et quittez ma maison. » (Tout le département.)

FRUSQUIN (SAINT-), s. m. Avoir. « Il a mangé tout son Saint-Frusquin : » tout son avoir. (Arrondissement de Redon.)

FUMELLE, s. f. Femelle. (Redon.)

FUMELLIER, s. m. Amateur de filles. (Tout le département.)

FUNGNE, s. m. Fumier. (Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.)

FUSELIER, s. m. Cornouiller des jardins. (Teillay.)

FUSIL, s. m. Manche du petit marteau qui sert au faucheur à repasser le fil de sa faulx. (St-Medard-sur-Ille.)

FUTÉ, E, adj. Malheureux, qui a du guignon. (V. *Fêné*.) (Tout le département.) Se dit aussi dans le sens de rusé. « Elle a un air futé. »

FUTER, v. a. Salir, abîmer. (Tout le département.)

G

GÂCHE, s. f. Pain mal cuit, qui est plat, qui est mou. « C'est de la gâche. » (Tout le département.)

GALAIS, s. m. Fusain, arbrisseau. *Evonymus europæus*, L. (Arrondissement de Redon.)

GALENNE (Vent de). Vent du sud-ouest. (Bain.)

GALETTE, s. f. Crêpe épaisse faite avec de la pâte de blé noir, claire et sans levain, que l'on fait cuire sur une plaque de fonte. (Tout le département.)

GALICELLES, s. f. pl. Vêtements. (Renac.)

GALICHON, s. m. Dernière galette cuite sur la tuile. Cette galette généralement plus petite que les autres, faite avec la dernière cuillerée de la pâte, est convoitée par les petits enfants. (Bain.)

GALLOIS (A), loc. adv. Qui n'est pas clos. « Ces champs sont à gallois. » (Pléchâtel.)

GALOUX, SE, sub. Galeux, galeuse. (Tout le département.)

GALOCHES, s. f. Semelles de bois clouées sous des souliers. (Tout le département.)

GALVAUDER, v. n. Courir la prétantaine. (Rennes.)

GALVAUDEUX, s. m. Vaurien. (Dourdain.)

GAPI, E, adj. Vermoulu, e. (Mauré.)

GARATAS, s. m. Grenier. (Dourdain.)

GARÇAILLES, s. des deux g. Petits enfants des deux sexes. « Les garçailles sont à l'école. » (Tout le département.)

GÂRE, adj. des deux g. Couleur noire et blanche. « Une vache gâre. »

GÂRETTE, s. f. Nom donné aux vaches de couleur gâre. « La gârette a la panse bien remplie. » (Tout le département.)

GARSE, s. f. Injure. Une garse est une mauvaise femme. (Tout le département.)

GARSETTE, s. f. Petite fille. (Fougères.) Les petits garçons sont appelés *gars*.

GAS, s. m. Garçon. (Tout le département.)

GÂTE, s. f. Masure, maison en ruine. « Les malheureux couchent dans une gâte. » (Arrondissement de Redon.)

GÂTER, v. a. Renverser un liquide. « Il a gâté son cidre. » Les enfants disent aussi au maître d'école pour indiquer qu'ils ont un besoin à satisfaire : « Je veux gâter de l'eau. » (Arrondissement de Redon.)

GAUFFERROY, s. m. Tuile pour cuire la galette. (Pleurtuit.)

GAULER, v. a. Battre un enfant, un arbre. Gauler un noyer, c'est abattre les noix avec une gaule. (Tout le département.)

GAURER, v. a. Châtrer les animaux. (Tout le département.)

GAURER-DES-CHAUSSES, v. a. Raccommoder des bas. (Bain.)

GAZIAU, s. m. Oiseau. « Oh ! le *biau* gaziau. » (Saint-Aubin-d'Aubigné.)

GAZET, s. m. Petit oiseau. « Le joli gazet. » (Saint-Médard-sur-Ille.)

GEHEULE ou GEHEUNE, s. f. Cage. Etymol: Geôle. (Montfort.)

GEIGNARD, s. m. Soufflet. (Dourdain.)

GELIQUE. s. f. Angélique, prénom de femme. (Arrondissement de Redon.)

GÈNANCE, s. f. Gêne. « C'est une *gênance* de tous les moments. » (Arrondissement de Vitré.)

GENDARME, s. m. Nom donné au poisson de mer appelé hareng. (Poligné.)

GENOUET, s. m. Genou. « Les beaux petits genouets. » (Lalleu.)

GENS, s. m. pl. Parents. Le père et la mère. (Tout le département.)

GEORGEON, s. m. Nom donné au diable. (Fougères.)

GERBE, s. f. Petit fagot de genêt ou d'ajonc employé pour chauffer les fours. (Port-Saint-Jean sur la Rance.)

GERBIÈRE, s. f. Croisée de grenier. (Dourdain.)

GERGAUD, s. m. Homme sans valeur. (Loutchel.)

GERZIAU, s. m. Plante de la famille des papilionacées. (Tout le département.)

GILÉE, s. f. Jet de liquide. (Tout le département.)

GILER, v. a. Lancer un liquide par jet. (Tout le département.)

GILETTE, s. f. Julienne, prénom de femme. (Messac.)

GILONNE, s. f. Julienne, prénom de femme. (Cardroc.)

GIROFLÉE A CINQ FEUILLES, s. f. Soufflet, giffle. (Fougères.)

GIS, s. m. Jet, pousse que produit un arbre dans le cours d'une année. « Voilà un gis vigoureux. » (Tout le département.)

GLAVIAU, s. m. Gosier. (Arrondissement de Redon.)

GLÉBOIS, s. m. Chaume, paille de blé ou d'avoine restée debout sur les sillons après la moisson. (Port-Saint-Jean sur la Rance.)

GLENETS, s. m. pl. Épines des ajoncs qui sert à faire les glennes. (La Guerche.)

GLENNE et GLEUNE, s. f. Fagots de genêts, de bouleaux, etc., pour les boulangers. (Tout le département.)

GLOURI, s. m. Champ dépouillé de sa récolte. (Port-Saint-Jean sur la Rance.)

GLUI, s. m. Paille préparée pour couvrir les toits. (Fougères.)

GNIAFFE, s. m. Cordonnier, presque une injure. (Tout le département.)

GOBELET, s. m. Plante de la famille des Amygdalées. *Umbilicus pendulinus*. (Saint-Sulpice des Landes.)

GOBER, v. n. Attraper, recevoir. « Tu vas gober ! » c'est-à-dire : Recevoir des coups. (Dourdain.)

GOBER SA CHÈVRE, loc. adv. Se mettre en colère. (Ateliers de Rennes.)

GODI-SARSAU, s. m. Ourlet de robe de femme. (Guichen.)

GOGUENO, s. m. Vase de nuit. (Arrondissement de Redon.)

GONDOLÉ, E, adj. Le bois vert gondole, c'est-à-dire travaille. Le bois sec ne gondole pas. « Cette porte est toute gondolée. » (Tout le département.)

GORET ou GORIN, s. m. Porc. « Les gorins étaient-ils chers à la foire de Fougeray ? » (Tout le département.)

GORON, s. m. Ivrogne. (Fougères.)

GORONNER, v. a. Enivrer. (Fougères.)

GOUET, s. m. Arum des haies appelé aussi chandelle. *Arum maculatum*. (Tout le département.)

GOULE, s. f. Bouche, ouverture, grotte. « A-t-il la *goule* grande ? » pour : la bouche grande. « La *goule* du four : » l'ouverture du four à cuir le pain. Il existe à Dinard une grotte qu'on appelle *La Goule-es-Fées*. (Tout le département.)

GOULÉE, s. f. Bouche pleine. « Une goulée de pain : » la bouche pleine de pain. « Le chien l'a mordu et a emporté la goulée, » c'est-à-dire : A enlevé le morceau. (Saint-Malo de Phily.)

GOULEYANT, adj. Agréable au goût. On dit du cidre *gouleyant, droit en goût et justificatif*. (Montfort.)

GOULIPIAS, s. m. Goinfre. Individu qui mange malproprement. (Env. de Rennes.)

GOULIPIAUD, s. m. Vaurien, rôdeur, coureur de nuit. « C'est un grand goulipiaud. » (Rennes.)

GOULU, s. m. Gourmand. (Dourdain.)

GOURBAILLE, s. f. Corbeille, sorte de panier. (Saint-Sulpice des Landes.)

GOURDINE, s. f. Fève, légume. « De bonnes gourdines. » (Arrondissement de Redon.)

GOURGANTINE, s. f. Corsage. (Pleurtuit.)

GOUROU, s. m. Individu dont le métier consiste à châtrer les animaux. Pour se faire reconnaître, le *gouru* se promène dans les foires en jouant avec les lèvres d'un tout petit instrument. (Tout le département.)

GOUSPIN, s. m. Méchant gamin. (Tout le département.)

GOUTTE, adv. Nulle chose ; néant ; pas. « Je n'y vois goutte : » Je n'y vois pas. (Tout le département.)

GRAFIGNER, v. a. Égratigner. « Le chat m'a grafigné. » (Montfort.)

GRAISSER, v. a. Fumer un champ. (Arrondissement de Redon.)

GRAISSE, s. f. Fumier, engrais. (Saint-Suliac.)

GRANGOULIPIAS, s. f. Femme laide qui a une grande bouche. (Rennes.)

GRAS A LARD, loc. adv. Gras comme un porc. (Tout le département.)

GRATTERON, s. m. Plante des haies dont le fruit se colle aux vêtements. *Galium aparine*. (Arrondissement de Rennes.)

GRÉIER, v. g. Gréier un cheval, harnacher. (Saint-Briac.)

GRELLE, s. f. Panier d'osier ou de bourdaine servant aux blanchisseuses pour porter le linge en ville. (Rennes.)

GRÉMIL, s. m. Plante de la famille des Borraginées. (*Lithospermum arvense*, L.) (Fougeray.)

GRESILLON, s. m. Grillon. (Tout le département.) — « Quand le *grésillon* chante, c'est signe de beau temps. »

GRESSET, s. m. Rainette, grenouille. « Quand les gressets chantent, signe de beau temps. » (Tout le département.)

GREUS, SE, adj. Gros, grosse. « Quelle greusse fomme ! » (Arrondissement de Redon.)

Le cœur *greus* de tristesse,
J'fus serrer du cresson. (*Vieille chanson.*)

GRICHU, E, adj. Personne désagréable, de mauvaise humeur. (Tout le département.)

GRIGNETTE, adj. Figure grincheuse, rechignée. (Dourdain.)

GRIMÀCHER, v. n. Gronder, gourmander. (Saint-Suliac.)

GRINDOUX, s. m. Être rechigné. (Dourdain.)

GRIPPI, s. m. Nom donné au diable. (Tout le département.)

GRISEILLER, v. n. Blanchir des cheveux ou de la barbe. « *Il griseille.* » (Tout le département.)

GRISON, s. m. Pouding, aglomération de petits cailloux. « La butte au grison. » (Dingé.)

GRISSAUD, s. m. Traître, méchant. (V. *Blaiche.*) (Gennes.)

GRISSES, s. f. pl. Méchancetés, grimaces. (Gennes.)

GROHIR, v. a. Rissoler. « Ce poisson est bien grohi, » bien cuit, qui croque sous les dents. (Rennes.)

GROLER, v. n. Agoniser. (Tout le département.)

GROLET, s. m. Râle de la mort. « Le pauvre *mâtin* a le *grolet*; il n'en reviendra pas. » (Tout le département.)

GROLLE, s. f. Corbeau connu sous le nom de Freux.

« Grolle, grolle, grolle, la dernière rendue,
« Aura la crotte au cul. »
(*Formulette des enfants de l'arrondissement de Redon.*)

GROS, s. m. Déchet de farine de blé noir. (V. *Soursas.*) (Bain.)

GROSSIER, ÈRE, adj. Gros, grosse ; gras, grasse. « V'la un petit gas *qu'est ben grossier*: » Bien gras. (Tout le département.)

On dit d'un homme ou d'une femme qui a de l'embonpoint : « Il est grossier, elle est grossière. » (Montfort.)

GROUÉ, E, adj. Glacé, glacée. (Tout le département.)

GROUER, v. a. Glacer, congeler. « Il groue: » il glace. (Tout le département.)

GROUGER, v. a. Supporter l'infortune patiemment. (Dourdain.)

GROULER (Se), v. pr. Se remuer. « Il est bien malade, il ne peut plus se grouler. » (La Guerche.)

GROUS, E. adj. Gros, grosse. « Oh ! le grous gas. » Oh ! le gros gas. (Gennes.)

GROUX, s. f. Bouillie de blé noir. (Tout le département.)

GUEGEOT, s. m. Imbécile, niais. « Quel guegeot ! » (Arrondissement de Redon.)

GUENAF, s. m. Gourmand. Synonyme de Goulu. (Loutchel.)

GUENER, v. a. Glaner. « Il est à guener dans le domaine. » (Bain.)

GUERDI, adj. En quantité. « Je suis guerdi de puces : » Je suis couvert de puces. « Il est guerdi de poux: » couvert de poux. (Environs de Rennes.)

GUERDI, E, adj. Engourdi. « Il est guerdi de froid. » (Tout le département.)

GUERDIN, E, sub. Gredin, grédine, mauvais sujet, mauvaise fille. (Tout le département.)

GUERET, s. m. Sol d'un champ retourné par le soc de la charrue. « Habiller du gueret » veut dire écraser les mottes d'un champ charrué. (Tout le département.)

GUERETTER, v. a. Charruer. (Tout le département.)

GUERIAU-BOUILLI, loc. adv. Gruau-bouilli. Cette expression signifie être à son ménage. (Tout le département.)

GUERISSOU, s. m. Médecin. « Allez *cri* le *guérissou*, car il est *ben* malade. (Arrondissement de Redon.) »

GUÉRIT-TOUT, s. m. Valériane. Plante qui sert à cicatriser les plaies. (*Valeriana phu*, L.) (Tout le département.)

GUERMILLE, s. f. Miette, petite part. « Je n'ai pas mangé la plus petite guermille *anet.* » (Tout le département.)

GUERNETTE, s. f. Petite grenouille. « Quand les grenouilles chantent, c'est signe de beau temps. » (Arrondissement de Redon.)

GUERNIER, s. m. Grenier. (Tout le département.)

GUERNOLLE, s. f. Grenouille. « J'vas à la pêche aux guernolles. » (Gennes.)

GUERNOSELLES, s. f. pl. Groseilles. « J'ai tant mangé de guernoselles que j'en ai *ma* au ventre. » (Arrondissement de Redon.)

Gueroisilles. (Gennes.)

GUERNOUILLE, s. f. Grenouille. (Tout le département.)

GUEROIS, s. m. Grains de sable. « Il m'a jeté des guerois à la figure. » (Tout le département.)

GUEROUÉ, E, adj. Gelé, glacé. « Je suis gueroué : » Je suis gelé. « Il a gueroué cette netée: » Il a gelé cette nuit. (Messac.)

GUERSILLE (à), loc. adv. En abondance. « Ce pommier a des pommes à guersille. » (Bain.)

GUERSILLÉE, s. f. Grande quantité. « Il y a cette année des guersillées de cerises. » (Bain.)

GUERSILLON, s. m. Grillon. « Quand le guersillon chante dans le *fouyer*, il porte bonheur. » (Arrondissement de Redon.)

GUÉTRON, s. m. Guêtre. (Dourdain.)

GUEULE D'EMPEIGNE, s. f. Gueulard, gueularde. « *Vas-tu te taire, sacrée gueule d'empeigne* ? » (Rennes.)

GUEUSINE ou GUEUTINE, s. f. Blague à tabac. (Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.)

GUIBOLLE, s. f. Jambe. (Tout le département.)

GUICHENAS, s. m. Habitant de Guichen. On emploie aussi ce mot comme injure. « Oh! le vilain guichenas ! » (Tout le département.)

GUIGNE, s. f. Cerise sauvage. « *Allons serrer les guignes.* » (Tout le département.)

GUILDROU et GUIREDROU, s. m. Courir le guildrou. « Il court toutes les nuits le guildrou, » c'est-à-dire qu'il va toutes les nuits dans de mauvais lieux. (Rennes.)

GUILLE, s. f. Robinet. (Fougères.)

GUIN, s. m. Gui. Plante parasite des arbres. (Dourdain.)

GUINCHE, s. f. Grande graminée des bois. (V. *Flache.*) (Rennes.)

GUINGAN, s. m. Étoffe rayée. (St-Méen.)

GUSTAO, s. m. Auguste, prénom d'homme. (Plerguer.)

H

HAITER, v. n. Plaire, convenir.

HAITE-T-Y (Ça vous), Int. « Ça vous haite-t-y ? » Ça vous convient-il ? (Hédé.)

HALE, s. m. Vent sec. « *Le linge ne va pas sécher s'il ne fait pas de hâle.* » (Tout le département.)

HALFESSIER, s. m. Batailleur peu scrupuleux, mauvais sujet, fainéant. (Dourdain.)

HALLER (S'entre), v. pron. S'empoigner, se prendre aux cheveux. (Messac.)

HAMPIN, s. m. Boiteux. (Dourdain.)

HAMPINER, v. n. Boiter. (Dourdain.)

HANCER, v. n. Geindre. (Dourdain.)

HANEBANE, s. f. Plante de la famille des Solanées, appelée aussi Herbe aux chevaux. (*Hyoscyamus niger*, L.) (La Dominelais.)

HANNE, s.f. Pantalon. « Boutonne ta *hanne.* » (Tout le département.)

HANNER, v. a. Mettre une culotte. « Viens mon gars que te hanne. » (Tout le département.)

HANNEBANNES, s. f. pl. Tripes, boyaux de cochon. (Bain.)

HANOCHE, s. f. Rondin, bois de chauffage rond. (Dourdain.)

HANOCHER, v. a. Couper du rondin. (Dourdain.)

HANSARD, s. m. Outil pour faire le guéret, tailler la paille et le marc de pommes. (La Bouëxière.)

HANTIER, s. m. Manche de faux. (Bain.)

HAPPER, v. a. Prendre vivement ou attraper à la course. « J'ai happé un lapin. » (Tout le département.)

HARASSE, s. f. Caisse à jour dans laquelle se font les expéditions de faïence et de porcelaine. (Tout le département.)

HARASSER, v. a. Griller des châtaignes. (Saint-Médard-sur-Ille.)

HARASSOIRE, s. f. Poêle percée pour griller des châtaignes. « Où as-tu mis l'harassoire? » (Saint-Médard-sur-Ille.)

HARDIER, s. m. Boucle de fer ronde. (Dourdain.)

HARDILLON, s. m. Boucle de fer carrée. (Dourdain.)

HARIAS, s. m. Embarras. « Quand on est à la tête d'une ferme, ce n'est pas un petit *harias.* » (Bain.)

HARICOTAGE, s. m. Travailler avec peine. (Bain.)

HARIE, s. f. Héritage, succession. (V. *hérit.*) (Cardroc.)

HARNAS, s. m. Harnois. Se dit aussi de quelqu'un qui court les filles. « Il est du harnas. » (Arrondissement de Vitré.)

HARNOIS, s. m. Charrette attelée de bœufs. « V'la un *biau harnois.* » (Tout le département.)

HARQUELIER, s. m. Buveur, propre à rien. (Dourdain.)

HARRÉE, s. f. Averse. « Une *harrée* de pluie, de grêle, de neige. » Une giboulée. (Tout le département.)

HAS, s. f. Haie servant de clôture à un champ ou à un jardin. (Tout le département.)

HAUSSET, s. m. Jambes, pattes.

Devinette : Qui n'a ni haut, ni *hausset*
Et qui passe *ben* les *russets*?
— Une sangsue.

(Bain.)

HAUT, s. m. Corsage de robe. (Coëmes.)

HAUT, s. m. Nord. « Le vent vient du haut. » (Dourdain.)

HAUT-DE-CHAUSSE, s. m. Pantalon. (Pipriac.)

HAUTE-HEURE, s. f. De bonne heure. C'est le contraire de basse-heure. « Nous avons le temps de cheminer, il est haute-heure. » (Saint-Grégoire.)

HAVET, s. m. Grande fourchette en fer à deux branches. (Dourdain.)

HÉAMPIONNÉ, E, adj. Personne qui, ayant eu les reins brisés, se dodine en marchant. « Cet homme est héampionné, cette femme est héampionnée. » (Arrondissement de Vitré.)

HÉGRON, s. m. Héron. « Il y a des hégrons sur le bord de l'étang. » (Bain.)

HENQUIN, s. m. Lambin, fainéant. (Dourdain.)

HENQUINER, v. n. Travailler mollement. (Dourdain.)

HÈQUE, s. f. Petite barrière pour empêcher les enfants de sortir de la maison, sans les priver du jour. (Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.) A Maure, dans l'arrondissement de Redon, on appelle Hèque le petit treillage en bois sur lequel on met la galette à froidir.

HÉRASSÉ, E, adj. Maladie de langueur. « Il est *hérassé*. » (Dourdain.)

HERAUDÉE, s. f. Heraudée de pluie, c'est avoir reçu une averse. On dit aussi de quelqu'un qui a été battu: « En a-t-il reçu, une *heraudée* ! »

HERAUDER, v. a. Battre, frapper. « Si tu fais le gamin, *j'vas t'herauder*. » (Bain.)

HERBE-A-CINQ-COUTURES, s. f. Plantin. (*Plantago lanceolata.*) (Tout le département.)

HERBE-A-COCHON, s. f. Plante de la famille des Polygonées appelée aussi Renouée des oiseaux, trainasse. (*Polygonum aviculare*, L.) (La Dominelais.)

HERBE-A-ÉTERNUER, s. f. Plante de la famille des Composées appelée Achilléa. (Saint-Sulpice des Landes.)

HERBE A LA COUPURE, s. f. Plante de la famille des Crassulacées, appelée aussi Herbe-au-charpentier, Herbe-aux-cors. (*Sedum Telephium.*) (Tout le département.)

HERBE-AUX-CHEVAUX, s. f. Plante de la famille des Solanées, appelée aussi Hanebane. (Fougeray.)

HERBE-AUX-ÉCUS, s. f. Plante des bords des eaux, à fleur jaune, de la famille des Primulacées. (*Lysimachia nummularia*, L.) (Tout le département.)

HERBE AUX FEMMES BATTUES, s. f. Plante des bois. (*Tamus communis*, L.) (Rennes.)

HERBE-AUX-GUEUX, s. f. Plante des haies. (*Clematis vitalba.*) (Rennes.)

HERBE-AUX-HERNIES, s. f. Plante de la famille des Paronychiées. (*Herniaria glabra*, L.) (Tout le département.)

HERBE-AUX-POUX, s. f. Plante des lieux humides. (*Pedicularis sylvatica*, L.) (Tout le département.)

HERBE-AUX-SORCIERS, s. f. Plante de la famille des Verbenacées. (*Verbena officinalis.*) (Tout le département.)

HERBE-SAINTE, s. f. Absinthe. Plante de la famille des Composées. (*Artemisia absinthium*, L.) (Bain.)

HERBE-SAINT-JEAN. s. f. Plante connue sous le nom de lierre terrestre. (*Glechoma hederacea*, L.) (Tout le département.)

HERETTE, s. f. Planche de pois dans un jardin. « J'ai semé une herette de pois. » (Arrondissement de Redon.)

HÉRIGAUDIER, s. m. Brigand. (Dourdain.)

HÉRILLE, s. f. Haridelle. (Dourdain.)

HÊRIT, s. m. Héritage. « Il a fait un hérit : » Il a fait un héritage. (Arrondissement de Redon.)

HERME, loc. adv. Rien. On dit aussi Herme-en-tout, pour rien du tout. (Bain.)

HERQUELIER, s. m. Homme qui n'avance pas au travail, qui s'y prend mal, qui est paresseux.

Dicton : 12 *chassoux*, 12 *pêchoux*, 12 *oiseliers*, et 12 *bessonniers*
Ça fait en tout 48 *herqueliers*.

(Fougères.)

HÊTANT, adj. Agréable. (Bain.)

HETIER, s. m. Tuile à galette. (Arrondissement de Fougères.)

HETTE-BEN, loc. adv. Ça me convient bien. (Guipry.)

HETTER, v. unip. Convenir. (Guipry.)

HEUDE, s. f. Entrave. Corde attachant les jambes d'un cheval ou d'une vache, du même côté, pour l'empêcher de courir. (Arrondissement de Redon.)

HEUNES, s. f. pl. Rhumatisme articulaire. (Bain.)

HEUTIN, s. m. Hôtel. Il existe un village de la commune de Pancé qui s'appelle l'Hôtel-aux-Merles. Il n'est connu dans toute la commune que sous le nom d'*Heutin-aux-Mèles*.

HI, adj. Se dit des nids d'oiseaux qui ont été abandonnés, délaissés, parce qu'on y a touché. « Ce nid est hi. » (Bain.)

HIAN, s. m. Gland, fruit du chêne. (Plerguer.)

HIANDRA, s. m. Gland du chêne. « Va ramasser les *hiandras* pour les *pourciaux*. » (Arrondissement de Redon.)

HINGE, s. f. Haine. « Il l'a pris en hinge, il ne peut plus l'endurer : » Il l'a pris en haine, il ne peut plus le souffrir. (Aubigné.)

HOBELIS, sub. des deux g. Herboriste. (Gennes.)

HOBER, v. a. Remuer, ébranler. (Montfort.)

HOCTON, s. m. Petit gilet d'enfant. (Pipriac.)

HOINCE, s. m. Vieux couteau de poche. (Dourdain.)

HOMER, v. a. Humer en aspirant. « Homer un œuf. » (Gennes.) Boire à grande gorgée.

« *Home* Guyot,
« *Y en a cor* dans le pot. »

(Dicton de Bain.)

HOMPER, v. a. Fouler. (Dourdain.)

HOQUELER, v. n. Tenon qui a trop de libre dans la mortaise. (Dourdain.)

HOUDACE, s. f. Femme travailleuse. (Dourdain.)

HOUELER, v. n. Chanter en braillant. (Fougères.)

HOUETTE, s. m. Petit instrument de jardinage emmanché d'un long pied. (Bain.)

HOULON, s. m. Bol. (Dourdain.)

HOULONNÉE, s. f. Bol de cidre. (Dourdain.)

HOURLÉE, s. f. Effort pour soulever un fardeau. (Loutchel.)

HOUSPIAU, s. m. Personne qui a la démarche empruntée. (Dourdain.)

HOUSPILLER, v. a. Secouer quelqu'un, le brutaliser. (Tout le département.)

HOUSPIN, s. m. Malotru. (Dourdain.)

HOUSSER, v. n. Lever les épaules en signe de dédain. (Dourdain.)

HOUSTEU, adv. Bientôt. (Dourdain.)

HOUTE, s. f. Manche de la faux. (Dourdain.)

HOUTIAU, s. m. Rateau à quatre dents. (Saint-Grégoire.)

HOUZÉ, E. Mal habillé. « Comme il est houzé ! » « Regarde donc Perrine, comme elle est houzée. » (Tout le département.)

HOUZÉE, s. f. Averse. (V. *Harrée.*) « Quelle houzée nous allons avoir ! » (Saint-Malo.)

HOUZIAUX, s. m. pl. Guêtres. « J'ai mis mes houziaux pour ne pas me brêler les jambes » : J'ai mis mes guêtres pour ne pas me mouiller les jambes. (Le Grand Fougeray.)

HOUZILLÉE, s. f. Buisson touffu. (Dourdain.)

HUBI, adj. des deux g. Qui a une huppe sur la tête. (Louvigné du désert.)

HUCHE, s. f. HUCHET, s. m. Coffre où l'on met le pain, le lait, le beurre. (Tout le département.)

HUCHÉE, s. f. Distance déterminée par la voix, c'est-à-dire aussi loin qu'un cri peut se faire entendre. « Vous n'avez qu'une huchée à parcourir pour atteindre tel village. » (Tout le département.)

HUCHER, v. n. Crier. « Huche plus haut, ou y n'te ouïra pas. » (Tout le département.)

HUETTE, s. f. Luette. (Dourdain.)

HUGE, s. f. (V. *Huche.*) Meuble en bois dans lequel on serre le pain. « Mets le pain dans la huge. » (Tout le département.)

HUPINERIE, s. f. Maison malpropre. (Dourdain.)

HUPION, s. m. Homme sale. (Dourdain.)

HUPPE, s. f. Femme sale. (Dourdain.)

HUSSET et HUCHET, s. m. Huis. Petite porte basse, la seule fermée quand on est à la maison. (Tout le département.)

HUYETTE, s. f. Entonnoir. (Pleurtuit.)

A. ORAIN.

(*A suivre.*)

L'INDE FRANÇAISE

ET LES ÉTUDES INDIENNES

DE 1882 à 1884 (1).

En me retrouvant au milieu de vous, Messieurs, en adressant à ceux qui viennent ici pour la première fois nos compliments de bienvenue, permettez-moi de me féliciter du bon aspect que semblent prendre nos affaires. Les études orientales retrouvent faveur en France, notre École se fait de plus en plus connaître chaque jour, et nous pouvons, sans trop de présomption, compter sur la transformation prochaine de ce Cours en une véritable chaire.

La France, revenant aux fières traditions des Colbert et des Sully, sent renaître en elle l'esprit colonial; elle se décide à reprendre sa place à la tête des puissances maritimes; elle se rappelle le rôle immense qu'elle a joué en Asie, et elle entreprend encore de porter jusqu'aux extrémités du monde la lumière de la civilisation et de l'ins-

(1) Extrait des discours prononcés les 21 novembre 1882, 20 novembre 1883 et 18 novembre 1884, pour l'ouverture, à l'École nationale des langues orientales vivantes, du Cours d'hindoustani et de langue tamoule.

truction occidentales. En même temps, elle songe à l'organisation d'une armée, d'un corps de fonctionnaires, destinés à la représenter, à accomplir son œuvre dans tous ses établissements d'outre-mer. C'est à ces soldats, c'est à ces fonctionnaires, qu'est nécessaire la connaissance des idiomes de l'Orient. Il y a là, pour nos élèves, un avenir assuré.

Je sais bien qu'on a reproché à notre École de ne pas donner un enseignement assez pratique; on pouvait lire notamment, dans le *Journal des Débats* du 26 juin 1883, sous la signature autorisée de M. G. Charmes, les lignes suivantes : « Lorsqu'ils débarquent d'Europe, nos élèves drogmans ont besoin de plusieurs années pour apprendre à faire usage de ce qu'on leur a enseigné à l'École des langues orientales ; ils savent fort bien la grammaire, ils ne comprennent rien au langage courant. Les Anglais et les Allemands, mieux avisés que nous, font leurs interprètes en Orient même : c'est une tradition qu'ils ont empruntée à Colbert et que nous ne leur avons plus disputée. » Il y a de l'exagération dans les allégations de M. Charmes ; car, quelque difficile que puisse être une langue, il n'est certes pas besoin de « plusieurs années » pour la comprendre et la parler couramment quand on sait déjà « très bien » la grammaire, et quand l'intérêt et le devoir se réunissent pour en faire une loi (1). M. Charmes semble ne pas se rendre compte de ce fait

(1) Il me suffira de rappeler ici l'exemple de cet évêque (anglican) de Calcutta qui, arrivé d'Europe au mois d'avril, sans savoir un seul mot des langues de l'Inde, prêchait publiquement en hindoustani au mois d'octobre suivant. Il est vrai que l'hindoustani est une des langues les plus faciles que je connaisse.

bien simple, que la théorie conduit plus sûrement à la pratique que l'empirisme, et que les notions les plus positives s'apprennent mal quand on les cherche au hasard sans méthode et sans guide assuré. L'exemple de l'Allemagne me touche peu ; je trouve celui de l'Angleterre bien préférable. Mais l'Angleterre impose la connaissances des idiomes coloniaux, non pas seulement à ses drogmans ou à ses interprètes, mais à ses consuls et à ses fonctionnaires mêmes. C'est là le seul moyen de remédier aux abus inévitables qu'amène l'emploi forcé d'intermédiaires échappant à tout contrôle. Ayons des interprètes ou des drogmans, qu'on pourra prendre dans le pays même, et mettons au-dessus d'eux des agents, pratiquement moins habiles peut-être dans le langage local, mais certainement toujours en état de surveiller l'exécution des ordres qu'ils donnent.

Si l'on se décidait à entrer résolument dans cette voie, si par exemple on tenait compte, au Ministère de la Marine et des Colonies et au Ministère des Affaires Étrangères, de la capacité linguistique des candidats aux postes officiels, on éviterait bien des méprises, bien des maladresses, bien des imprudences. Pour en revenir à nous, Messieurs, vous pourriez, munis du diplôme d'hindoustani et surtout du diplôme de tamoul, solliciter des fonctions administratives ou judiciaires dans l'Inde, à Bourbon, aux Antilles, à la Guyane, en Cochinchine et au Tonkin.

Vous savez en effet qu'en dehors de nos établissements de l'Inde, beaucoup d'Indiens, parlant principalement le tamoul, sont soumis à notre domination ou à notre juridiction. Il y en a beaucoup en Cochinchine où ceux qui sont originaires de l'Inde française conservent leur qualité

d'électeurs (tandis que les Annamites ne peuvent le devenir qu'en renonçant à leur statut personnel) ; on annonce même déjà l'arrivée de nombreux « malabars » au Tonkin. Les coulis de l'Inde sont de plus en plus nombreux à l'île de la Réunion et aux Antilles. Il ne se passe guère d'années sans que l'administration pénitentiaire ne me communique deux ou trois lettres tamoules de condamnés (dans l'une de ces lettres, qui n'ont généralement qu'un intérêt tout à fait privé, j'ai remarqué le mot anglo-tamoul *râyil-vandi* « rail-coach » employé pour dire « chemin de fer »); il n'est pas rare non plus que l'administration des postes nous envoie quelques lettres dont l'adresse, en tamoul, en hindoustani, en gudjarati, est pour ses employés parfaitement indéchiffrable. Aussi serait-il utile d'avoir dans nos colonies des fonctionnaires en état de comprendre les langues de l'Inde. J'emprunte à cet égard au *Moniteur de la Réunion* certains renseignements significatifs :

« Le convoi d'immigrants de la *Marguerite*, arrivé du Lazaret au dépôt colonial de la Petite-Ile, le 26 juillet 1883, a été inspecté par le consul de Sa Majesté britannique à la Réunion. On a beaucoup remarqué l'insistance de M. le consul Aimesley à interroger les coulis sur la manière dont ils avaient débarqué au Lazaret : « Étaient-ils jetés à la mer comme des bœufs, couverts et roulés par la lame avant d'arriver à terre, au risque de se noyer? » Comme les réponses des Indiens, traduites par un interprète ignorant ou complaisant, semblaient laisser des doutes, les représentants du gouvernement français et M. Barjolle, capitaine de la *Marguerite*, ont protesté énergiquement et mis en demeure M. White, commis du

consulat, qui entend et parle le tamoul, de traduire nouveau la déclaration des Indiens; il fut alors péremptoirement établi qu'ils avaient débarqué sans peine, sans difficulté, ayant l'eau à mi-jambe ! Le public qui assistait à ce long interrogatoire a été péniblement affecté de l'attitude du consul anglais. »

Notez que, de 1869 à 1878, l'Inde a exporté — je ne trouve pas d'autre mot — 173,421 coulis (pourquoi écrire *coolies* à l'anglaise ?) dont 31,095 à destination de colonies françaises, non asiatiques : 5,792 sont allés à Bourbon, 4,118 à la Guyane et 21,085 aux Antilles; 22,004 s'étaient embarqués dans les ports français de l'Inde.

Dans l'Inde même, d'après le dernier recensement, l'*hindoustani* (urdu et hindi) serait parlé par *quatre-vingt-deux* millions d'hommes; le bengali par *trente-neuf* millions; le marathi par *dix-sept*, le panjabi par *quatorze* et le gudjarati par *neuf*. D'autre part, il y aurait plus de *dix-sept* millions de Télingas, *huit* millions de Canaras et *treize* millions de Tamouls (sans compter Ceylan où le tamoul est parlé par environ la moitié de la population).

Deux d'entre vous qui ont passé avec succès, en juillet dernier, l'examen de fin d'année, obtiendront prochainement sans doute leur diplôme de tamoul. L'un, qui a déjà appartenu au service civil de nos colonies, qui a passé plusieurs années en Orient (1), compte certainement y retourner; il vous dira au point de vue pratique l'importance du tamoul dans l'Extrême-Orient. L'autre, qui a déjà publié des traductions du tamoul (2), vous montrera

(1) M. L. Radiguet vient de faire paraître un intéressant mémoire, *Étude d'histoire contemporaine*, Paris, 1884, in-8° de 38 p.

(2) *Une légende çivaïste*, par Gérard Devèze (*Revue de Linguis-*

l'importance scientifique de ce vieil idiome de l'Inde méridionale. Un ancien élève de M. Garcin de Tassy, M. François Deloncle (1), qui a suivi mon cours en 1879 et en 1880, et qui est aujourd'hui secrétaire d'ambassade, se trouve en ce moment en congé et s'occupe dans l'Inde et dans l'Indo-Chine d'opérations industrielles d'une extrême importance ; mieux que personne, il attesterait l'utilité de nos études.

Les relations entre l'Inde et l'Europe se multiplient; j'ai eu presque toutes les années, parmi mes auditeurs de passage, soit des Indiens venus en Europe, soit des Européens, Français ou Anglais, allant dans l'Inde ; avec plusieurs d'entre eux, j'ai eu le plaisir trop rare de parler tamoul. J'ai failli avoir, comme élève prétendant au diplôme, un jeune Indien de caste ; il m'écrivait de Nellatour (près Karikal) pour me faire part de ses projets, à peu près en même temps qu'un jeune Américain, en partance pour Haïderabad, venait me demander d'urgence une leçon d'hindoustani. Je pourrais peut-être compter parmi mes élèves plus sérieux ce jeune répétiteur d'un lycée de province qui m'écrivait dernièrement pour me demander des conseils détaillés : il voulait apprendre le tamoul, pour solliciter ensuite un poste dans l'enseignement à Pondichéry ou à Karikal.

Toutes les lettres ou toutes les visites que j'ai reçues, depuis que j'ai l'honneur d'être chargé de ce cours, n'of-

tique, t. XVII, p. 1-23). M. Devèze a sous presse une traduction du *Paramârtaguru* de Beschi.

(1) M. Deloncle avait commencé, en 1879, à la librairie Vieweg, la publication d'un *Dictionnaire hindoustani-français ;* il a paru un fascicule formant 16 p. gr. in-8°.

frent pas un caractère aussi intéressant. Trop de gens encore, en France, n'ont pas une idée bien précise de la situation d'un professeur officiel, des obligations véritables d'un fonctionnaire public. Des marchands m'ont proposé de leur traduire des étiquettes commerciales ; des voyageurs m'ont demandé de ces renseignements qu'on cherche ordinairement dans les *Guides* ; des industriels m'ont demandé des conseils pour la décoration de salles de spectacles ; d'autres m'ont prié de leur rédiger des transparents en « hindou » ; d'autres..... mais je m'arrête, car l'énumération serait vraiment trop longue. Je me suis généralement borné à répondre à ces correspondants naïfs, à ces visiteurs indiscrets, que j'avais un meilleur emploi de mon temps, que je m'inquiétais peu de ces sortes de bénéfices pécuniaires, que d'ailleurs je n'avais point la mission de servir des intérêts particuliers ou d'aider à des spéculations mercantiles.

Parmi les visiteurs que l'Inde nous envoie, il vient d'en arriver à Paris un dont on se serait bien passé, le choléra. Il se présente d'ailleurs avec des allures aussi modestes, aussi pacifiques que possible. Je l'ai connu bien plus redoutable, dans son pays même, en 1858 par exemple, alors qu'à Karikal, sur une population de 10,000 habitants, il faisait chaque jour 24 victimes, ce qui donnerait, pour une ville comme Paris, 5,000 décès par jour. Nous ne nous en effrayions guère pourtant, car dans l'Inde, les Européens sont rarement atteints par le terrible fléau, ce qui confirme l'opinion qu'on peut s'en préserver par une hygiène sévère, par un régime prudent ; j'ai d'ailleurs rapporté de là-bas la conviction, appuyée par de nombreuses expériences, que le choléra n'est pas conta-

gieux, ne se communique pas ordinairement par contact direct.

J'ai relevé dans un journal anglais l'annonce suivante : « On vient de poser à Oxford la première pierre d'un collège indien. Ce collège indien devra son établissement à l'initiative privée et à la persévérance d'un orientaliste anglais, qui a réuni pour l'élever des sommes considérables. On y cultivera le pali et le sanscrit, la langue sacrée de l'Hindoustan dans laquelle ont été composés les Védas, les Pourânas, les lois de Manou, le Ramâyana, le Mahbhârata, tant de poèmes, de drames, de livres philosophiques, et les principaux idiomes dérivés de ces langues mortes, le bengali, le kanara, le mahratte, le télinga, le malabar, le tamoul, que parlent les Hindous. »

En même temps qu'on semble encourager de plus en plus en Europe l'étude des choses indiennes, on dirait que les Indiens veulent s'initier de plus en plus aux choses d'Europe. On raconte qu'une femme, la Panditâ Rômabâi, n'a pas craint de faire il y a quelques mois à Bombay une série de conférences publiques. Cette jeune savante, à peine âgée de vingt-cinq ans, et fort indépendante, dit-on, au point de vue religieux et philosophique, n'a pas craint de prendre pour sujet de ses leçons la grave question de l'éducation des femmes. Elle a soutenu la thèse, qu'on appellerait volontiers parisienne, de l'égalité intellectuelle des deux sexes et de la nécessité d'une éducation similaire pour les filles et les garçons. Il paraît que, depuis, elle a été chargée d'un cours public en Angleterre.

Au reste, il se fait dans toute l'Inde un mouvement fort remarquable. Il est impossible de prévoir quand ce

mouvement aboutira, mais il est certain que, tôt ou tard, il aménera l'indépendance absolue de l'Inde. Plus des deux tiers de la Péninsule sont habités par des populations intelligentes, fières, énergiques, qui subissent largement l'influence européenne : les tribus du Décan sont, au contraire, relativement douces et plus rebelles à une action extérieure.

En général, d'ailleurs, les Musulmans sont indisciplinés et autonomistes, si ce mot n'est pas excessif, et les Hindous, au contraire, conservateurs et résignés à la domination étrangère. C'est là une des raisons pour lesquelles les Anglais ont substitué l'usage officiel des idiomes régionaux à celui du persan, naguère la seule langue administrative de l'Inde ; c'est le motif pour lequel ils favorisent la culture des langues indigènes au détriment de l'hindoustani-urdu et l'usage des écritures nationales à la place de l'incommode écriture arabo-persane ; c'est le motif pour lequel ils n'encouragent que médiocrement les propagandes chrétiennes et n'interviennent pas dans les querelles religieuses. On télégraphiait de Calcutta au *Times* le 27 août 1883 : « Des rixes sérieuses ont éclaté entre des Hindous et des Mahométans à Salem, province de Madras. Cent cinquante Hindous et trois Mahométans ont été arrêtés. Les Hindous ont commis de cruelles atrocités (1). »

(1) Les mêmes difficultés se reproduisent partout. Je lis dans le *Moniteur officiel* de l'Inde française un arrêt du Conseil privé du 3 septembre 1884, relatif à un conflit survenu à Karikal entre les Musulmans et les Hindous. Il paraît que les Musulmans ne voulaient pas laisser passer les convois funèbres des « gentils » derrière leur mosquée, le long d'un mur où il n'y a aucune ouverture :

C'est une nouvelle application de la maxime *diviser pour régner*. Il est certain que le danger immédiat et prochain, pour l'Angleterre, peut venir du fanatisme mahométan. La présence d'Arabi-Pacha à Ceylan paraît avoir occasionné une agitation qui se serait traduite par de nombreuses visites à l'ancien dictateur égyptien. L'expédition d'Égypte aurait beaucoup nui à l'Angleterre dans l'opinion des Musulmans de l'Inde ; et déjà beaucoup de meneurs regardent, dit-on, avec une secrète sympathie les progrès de la Russie dans l'Asie centrale ; ils attendent avidement l'occasion d'un conflit entre ces deux grandes puissances conquérantes. Je ne crois pourtant pas que là soit la vraie solution ; pour dire toute ma pensée, j'augure mieux de l'avenir de l'Inde.

Il me semble qu'une insurrection, principalement musulmane, ne pourrait aboutir, si elle triomphait, qu'au rétablissement provisoire de l'empire fragile des Mogols, véritable colosse aux pieds d'argile, que le moindre souffle jetterait à terre. Ce que j'entrevois au contraire, — je n'ose dire ce que je désirerais, — c'est, dans un avenir plus lointain, la formation d'une sorte de fédération républicaine des diverses nations de l'Inde, résultat normal et naturel de l'éducation européenne qu'on est en train de leur donner progressivement. C'est là ce que je vois derrière les discussions passionnées qui remplissaient naguère tous les journaux de l'Inde sur la politique de lord Ripon comparée à celle de lord Bulwer Lytton — le romancier — son prédécesseur ; sur l'élévation des natifs aux

ils toléraient pourtant le passage des enterrements chrétiens ; le Conseil privé leur a donné tort.

postes supérieurs de l'ordre judiciaire ; sur les projets de « self-government » ; sur l'admission des Indiens dans les écoles supérieures (1) ; etc. Les journaux rédigés par les gens du pays, dans leurs langues, n'ont pas assez d'expressions de mépris pour qualifier l'opposition des vieux colons anglo-hindous aux projets de lord Ripon ; on les traite de « clique », de « poignée imperceptible » ; on parle de leurs « grincements de dents » et l'on se moque d'eux très-irrévérencieusement. Et n'est-ce pas un signe des temps que l'existence de tous ces journaux ? On en comptait il y a six ans quelque six cents qui se publiaient un peu partout, à Bardvar, à Cherpour, à Dacca, à Deoghur, à Midnapour, à Allahabad, à Ahmed-Abad, à Bankipour, à Pouna, à Kaira, à Dharvar, à Ratnagiri, à Harda, en hindoustani-urdu, en hindi, en bengali, en gudjarati, en marathi, en tamoul, en télinga, en canara, pour ne citer que les principaux. J'ai reçu dernièrement un numéro d'une publication spéciale fort intéressante, *The Voice of India*, qui paraît à Bombay, et qui donne des extraits de

(1) Je découpe, dans un journal, le « fait divers » suivant qui est relatif à un élève du collège de Saint-Étienne à Delhy : « Il est privé de la vue, mais sa mémoire est prodigieuse. Chanda Singh (c'est ainsi que s'appelle ce jeune étudiant) ne sait ni lire ni écrire, mais il possède une mémoire si fidèle qu'il peut réciter mot à mot tous ses auteurs classiques anglais, persans, indous, et faire des calculs d'arithmétique avec une rapidité remarquable. En quelques secondes, il fait mentalement des multiplications de plusieurs tranches de chiffres, qui demanderaient au moins trois minutes à un étudiant ordinaire. Au dernier examen, Chanda Singh a été questionné par ordre du directeur de l'instruction du Pardjab, et a réussi à obtenir la 27e place sur plusieurs centaines de candidats. Le jeune aveugle subira prochainement son examen de candidat en droit ».

tous les autres journaux de l'Inde. J'y ai remarqué un article d'un journal de Madras où l'on répond vertement aux adversaires du bill Ilbert sur la juridiction des magistrats indigènes : le rédacteur affirme que les Anglais savent beaucoup moins le tamoul ou le télinga que les juges natifs ne savent l'anglais, et que par conséquent ils seront beaucoup mieux jugés par les natifs que les natifs ne le sont par eux. Il faut signaler l'extra-numéro de janvier 1883 du *Journal of the East Indian Association*. Ce numéro contient une lettre adressée au secrétaire d'État de l'Inde par « Dadabhai Navroji » ; l'auteur se plaint du déplorable système du gouvernement appliqué dans l'Inde, dont le seul résultat, dit-il, sera de « tuer la poule aux œufs d'or ».

En poussant à la décentralisation, au développement des littératures provinciales, à la pluralité des religions, mais en faisant en même temps l'éducation des Indiens, l'Angleterre remplit d'ailleurs, à son insu et en dépit de son égoïsme traditionnel, son rôle de race colonisatrice, le rôle que la France va se trouver appelée à jouer désormais dans l'extrême Orient. Il s'est formé à Londres même un « Comité national représentatif de l'Inde », sous la présidence d'un vrai râdjâ, pour poursuivre vigoureusement la campagne en faveur des progrès et des réformes nécessaires. L'Inde aura son autonomie de plus en plus accentuée; puis le lien officiel avec l'Europe se brisera de lui-même, sans révolution, sans émeute, sans secousses. Je le prévois et je le souhaite.

Du reste, cette agitation est peu de chose lorsqu'on la compare à celle qui bouleverse nos établissements, ceux de la côte de Coromandel du moins. Je vous ai en-

tretenu les années précédentes des graves questions qu'ont soulevées là-bas les élections législatives de 1881. Elles se sont représentées avec plus de force encore aux élections sénatoriales qui ont suivi. Le 8 janvier 1882, M. de Freycinet fut élu à l'unanimité; mais après son option pour Paris, une nouvelle élection eut lieu le 30 avril suivant, et M. Jacques Hébrard, du *Temps*, est devenu définitivement le représentant des Conseils électifs de l'Inde française ; sur 53 inscrits et 49 votants il a obtenu 41 voix; M. Edmond About a eu 6 voix; M. Hébrard ne connaît d'ailleurs pas plus le pays que M. de Freycinet, que M. Alype Pierre ou que M. Godin (1).

L'élection de M. Alype Pierre a été suivie d'incidents

(1) On a fait remarquer, à propos de ces élections, le fait qu'elles ont été connues à Paris avant l'heure de la clôture du scrutin. On a appris avant midi le résultat de la dernière élection sénatoriale; c'est qu'il était alors en réalité à Pondichéry plus de cinq heures du soir. A propos de ces différences horaires, un journal a rapporté le singulier fait suivant : « Il existe entre l'heure ordinaire et l'heure turque une différence dont l'origine et l'histoire sont des plus curieuses. Il y a quelques années, le gouvernement créa un service météorologique et astronomique, une sorte de bureau des longitudes. Le directeur des télégraphes ottomans fut chargé d'établir la concordance entre l'heure turque et l'heure moyenne. Le calcul lui indiquait toujours une différence de dix minutes, et il aurait longtemps cherché l'origine de cette différence, si un vieil astrologue ne lui en avait indiqué la raison. L'heure se compte, en Turquie, à partir du coucher du soleil, non pas du coucher astronomique, mais du coucher observé du point le plus élevé du lieu où l'on se trouve. Il résultait de ce fait une différence de huit minutes entre le coucher observé et le coucher astronomique. Plus difficile était de trouver la cause de l'erreur des deux minutes restantes pour compléter les dix minutes. C'était le temps nécessaire au muezzin pour monter sur le minaret et annoncer l'heure pour les prières accoutumées. »

très regrettables. Le député de l'Inde avait entrepris dans le *Journal d'Outremer,* qu'il dirige, une campagne violente contre M. L. Drouhet, gouverneur de Pondichéry, ancien proviseur du Lycée de La Réunion, son compatriote. Provisoirement rappelé en France, M. Drouhet a intenté un procès en diffamation à son ancien élève qui a été condamné, par défaut, le 30 octobre 1882, à quinze jours de prison et 3,000 fr. d'amende. Sur l'opposition de M. Pierre, un nouvel arrêt de la Cour d'assises du 15 décembre suivant a maintenu la condamnation, en élevant la durée de l'emprisonnement à trois mois. Le *Passant* a publié à cette occasion, le 3 décembre 1883, un portrait fort méchamment tracé du député de l'Inde. Mais il paraît que M. Pierre a été grâcié par M. le Président de la République, si nous en croyons le *XIXe Siècle* et *L'Événement* des 4 et 5 décembre 1883.

Il a été en effet beaucoup question des Établissements français de l'Inde dans les journaux de la Métropole. Je citerai seulement *Le Radical* (26 décembre 1882), *Le Temps* (1883 et 1884), *Les Débats* (mars, octobre et novembre 1882, février 1884), *La République française* (19 février 1884), *Le Rappel* (11, 12 et 13 mai 1884), *Le Phare de la Loire* (14, 21 et 29 novembre 1882), sans parler des journaux spéciaux tels que le *Moniteur des Colonies*, *Le Bulletin de la Société pour la protection des indigènes*, etc. La plupart de ces articles sont relatifs à la question des « renonçants » ; mais leurs auteurs n'ont généralemenr aucune idée du véritable état mental des Indiens et raisonnent beaucoup trop au point de vue des habitudes européennes. Il faudrait signaler aussi les notes et protestations de M. Textor de Ravisi, qui avait été can-

didat à la députation et au Sénat, de Me Ponnoutambypoullé ; et d'autres encore, ainsi qu'une remarquable brochure de M. D. Moracchini, ancien chef de service à Karikal et à Chandernagor : *Les Indigènes de l'Inde française et le suffrage universel*, Paris, 1883, 32 p., grand in-8o.

J'ai, pour ma part, une certaine peine à croire à la réalité de ce mouvement de renonciation au statut personnel. Il y aurait déjà cinq à six mille Indiens dans ce cas (1) ; je ne me rends pas bien compte de l'intérêt personnel qu'ils peuvent y trouver. Il est vrai qu'ils avaient au début la prétention de devenir par là électeurs « européens » au même titre que les descendants des colons blancs et que les créoles mulâtres, les « gens à chapeau », les *topas* ; ils prétendaient aussi que les non-renonçants devaient être privés de tous droits électoraux, parce que ceux-ci n'étaient pas véritablement français. La jurisprudence leur avait donné raison : un arrêt du Conseil d'État du 21 novembre 1882 avait décidé que les renonçants devaient être regardés comme des Français dans toute l'acception du mot et un arrêt de la Cour de cassation avait décidé qu'ils devaient être inscrits sur la même liste que les Européens. Un Indien renonçant, et pour ainsi dire le chef du parti opposé à M. Pierre (Alype), Me Ponnoutambypoullé, dont je vous ai précédemment parlé, a donné sa démission de conseil agréé indien et a été nommé, par décision du Gouverneur du 14 avril 1883, conseil agréé « européen » (2) ;

(1) Les listes électorales de 1884 n'en comprennent en tout que 1,660.

(2) Un décret du 25 août 1883 a supprimé toute distinction entre

sous le nom de P. Laporte, il a été élu le 2 décembre 1883, par 17 voix sur 17 votants et 39 inscrits, membre du Conseil général comme représentant « européen » de Chandernagor, et il a siégé, à ce titre, pendant la session de 1883. Par parenthèse, cette session a duré cinquante-cinq jours (deux et trois séances par jour, à 7 heures du matin, 5 et 8 heures du soir); aussi a-t-elle occasionné une dépense de 784 fr. 45 pour frais de bureau, d'éclairage et de « buvette », sans parler de ceux occasionnés pour l'installation de *pankas* dans la salle de réunion.

Saisi de la question par le Gouvernement, le Conseil supérieur des Colonies a adopté, sur le rapport de M. Schœlcher, un projet de décret qui a été inséré au *Journal officiel* du 27 février 1884; le décret a été promulgué dans l'Inde le 11 avril suivant. C'est une solution transactionnelle qui ne satisfera sans doute personne : on a cru sage de diviser la populution en trois groupes distincts élisant chacun à peu près le même nombre de conseillers généraux et municipaux, qui peuvent être pris en dehors du groupe auquel ils appartiennent personnellement. La logique voudrait qu'on étendît cette division jusqu'à la représentation législative; le groupe le moins nombreux compterait encore 600 électeurs : or, le député de la Cochinchine n'a pas été nommé par plus de 500 voix. Du reste, sans aller jusqu'à partager l'opinion de M. L. Ristelhueber, ancien Procureur-général de Pondichéry et candidat à la députation en 1871, qui, dans une brochure publiée en 1875 (*Les Colonies devant les Chambres*,

ces deux catégories de « conseils agréés ». C'est tourner la difficulté, mais ce n'est point la résoudre.

Paris, 25 p. in-8°), refusait aux Colonies tout droit à être représentées dans le Parlement, j'estime que ce dont ont surtout besoin les Français d'outre-mer, c'est d'une large décentralisation, d'une autonomie aussi étendue que possible; il est essentiel dans les Colonies de restreindre le fonctionnarisme et d'habituer les gens du pays à faire leurs affaires eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit, les électeurs ont été convoqués le 3 août (élections du Conseil général), le 31 août (Conseils locaux), et le 14 septembre (Conseils municipaux). Le décret, tout en partageant les électeurs en trois classes séparées, ne fixait pas de limites à l'éligibilité, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure. Le résultat des élections paraît avoir donné la majorité aux « conservateurs », aux « non-renonçants », dans les conseils municipaux et locaux ; la majorité du Conseil général appartient au contraire aux « progressistes, aux renonçants ».

J'ai à vous signaler, en dehors de ces questions purement politiques, de nombreux faits intéressants qui se sont passés depuis trois ans dans l'Inde française. Les indigènes commencent à s'habituer aux formes de l'état-civil français ; le 12 février 1881, la Mairie de Chandernagor voyait se faire le premier mariage indien ; mais, en 1883, dans le seul établissement de Karikal, il y a eu 700 mariages célébrés conformément aux dispositions du Code civil. Le *Moniteur officiel* de la Colonie continue à publier des listes de « renonçants » ; rien de plus curieux que la lecture de ces listes. En renonçant à leur statut personnel pour adopter la loi française dans toute sa rigueur (1), les In-

(1) Le Code d'instruction criminelle vient d'être promulgué à

diens doivent prendre un nom patronymique : or, le choix d'un nom de famille n'est pas une petite affaire et j'imagine que les autorités coloniales ont dû être aussi embarrassées qu'on le fut à La Réunion, à La Martinique, à La Guadeloupe, lors de l'affranchissement des esclaves en 1848. Je remarque dans les listes des noms adoptés par les renonçants de l'Inde, ceux d'anciens fonctionnaires européens : Rabourdin, Ariel, Cordier, Perrotet, Moras ; des noms empruntés à l'histoire locale, Bussy, Dupleix ; des noms pris dans l'histoire générale : Socrate, Cambyse, Archimède, Cicéron, Bayard, Platon, Hoche, Dagobert, Titus, Brutus, Aurélien ; des noms d'hommes politiques, Carnot, Robespierre, Bonjean, Cléber (*sic*), Bernadotte, Pier Alip (*sic*), et même Ferry ; des noms littéraires et scientifiques : Acollas, Balzac, Byron, Philémon, Gasparin, Mentor, Fontanarose, Ricord, Ratisbonne ; des noms bibliques : Abner, Salomon, Abraham ; des noms géographiques : Océan, Versailles ; des noms de mois et de jour : Janvier, Samedi ; des noms de pure fantaisie : Lune, Théiste, Ladouceur, Lasanté ; enfin des noms vraiment indiens : Ponnou, Tamby, Parrandjody, Paratirambote.

On a beaucoup fait pour l'instruction publique pendant la période qui nous occupe. J'ai pu, grâce à la complaisance d'un de mes parents, officier supérieur de la marine, me procurer un exemplaire du *Rapport* de M. l'Inspecteur Granboulan, envoyé en mission dans nos établissements en 1879 et 1880 (Pondichéry, 1880, in-8°, 44 p.). Ce rapport constatait que l'état général de l'enseignement

Pondichéry, avec quelques modifications, par un décret du 23 juin 1883 ; les autres Codes avaient été promulgués le 6 janvier 1819.

public, dans nos établissements, était tout à fait déplorable : dans les classes de français, on consacrait un temps considérable au Catéchisme, à l'étude de l'Histoire sainte ou de l'Histoire ecclésiastique, et l'on se servait de bien mauvais livres, ceux de l'abbé Courval et du père Loriquet. Il est vrai que l'enseignement était tout entier entre les mains des Congréganistes : ainsi, il existe à Pondichéry un établissement d'instruction primaire supérieur, fondé par un riche négociant indien, Calvé-Souprayachetty; ce collège, exclusivement réservé aux jeunes Hindous de caste (les *parias* n'y sont pas admis), comptait, sur 405 élèves, 46 Musulmans et 321 Vichnouvistes ou Çivaïstes, et la direction en était confiée à un prêtre catholique! A Chandernagor, on enseignait l'anglais plus que le français. Quant aux écoles primaires simples, gratuites, il y en avait 35 (17 de garçons et 18 de filles) qui comptaient seulement 2,799 élèves (1554 garçons et 1,245 filles) dont 321 parias ; il y avait en outre 227 écoles libres (*pallikûdam* dans le sud de l'Inde, *patchala* au Bengale) recevant 4,088 élèves dont 667 filles seulement. La rétribution dans les écoles libres varie de *un* fanon à *une* roupie (0 fr. 30 à 2 fr. 50) par mois ; on y apprend uniquement la lecture, l'écriture et le calcul dans les langues du pays. Mais il y avait environ 21,109 enfants, dont 8,942 garçons, fils d'électeurs, appelés eux-mêmes à être électeurs un jour, qui ne recevaient aucune instruction. Le seul établissement secondaire du pays, le Collège colonial de Pondichéry, également dirigé par des Congréganistes, comptait, au 31 décembre 1879, 141 élèves, dont 126 externes ; 135 de ces élèves étaient chrétiens ; 56 étaient des Indiens, parmi lesquels il y avait 8 parias. De mon temps,

on n'admettait au collège que les fils des Européens et des *Topas*.

Comme je vous le disais tout à l'heure, la situation s'est beaucoup améliorée depuis 1879. Le budget de l'instruction publique a été augmenté dans de larges proportions ; on a créé de nouvelles écoles, élevé le traitement des instituteurs ; on a organisé un service d'inspection ; on a laïcisé un grand nombre d'écoles, et l'on a mis un laïque à la tête du Collége Calvé qui comptait, en 1882, 585 élèves. On a ouvert enfin à Pondichéry, le 5 mai 1884, un cours normal d'instituteurs. Des commissions d'examen ont été formées pour la délivrance des brevets de l'instruction primaire. Des règlements bien entendus ont été récemment publiés pour le fonctionnement des écoles publiques gratuites. A Mahé, par exemple, dans les classes de français, le programme comprend l'instruction morale, la lecture, l'écriture, la grammaire, l'histoire de France et celle de l'Inde, la géographie, l'arithmétique, la géométrie et ce qui concerne le calcul des surfaces et des volumes, et de nombreuses leçons et choses ; aux filles, on donne de plus des leçons de couture ; l'enseignement de l'anglais est facultatif ; dans les classes de « Malayâlam », le plan d'études est le même, mais on enseigne seulement l'histoire de l'Inde et, en revanche, on donne des leçons élémentaires de sanskrit. A Pondichéry et à Karikal, il y a le jeudi, de sept heures et demie à huit heures et demie du matin, des classes de composition ; outre les vacances ordinaires, les écoles ont vingt-huit jours de congé réglementaires (neuf fêtes indiennes, huit fêtes catholiques, quatre fêtes musulmanes et sept fêtes civiles à l'époque du jour de l'an et du 14 juillet). Les classes de tamoul sont réparties en quatre

divisions, préparatoire, élémentaire, moyenne, supérieure; dans la première, on apprend à écrire sur ardoise, sur papier, sur *ôle*, et on lit le *Ēṇsuvadi* (sorte de barême) et le *Nîdimanjari* (sentences et proverbes); dans la seconde, on continue le *Nîdinandjari* et on aborde les grammaires de Pope ; le cours moyen termine le *Nîdinandjari* et se sert encore des livres de Pope, mais on y commence le *Pantchatantra* (livres I à IV); les élèves du cours supérieur achèvent le *Pantchatantra* et apprennent le *Nan'n'ûl*, qui est généralement considéré comme la meilleure grammaire tamoule originale.

Les distributions de prix ont lieu aux mêmes époques qu'en France (ce qui est absurde, car la vraie saison du repos là-bas c'est la saison fraîche), et elles se font avec beaucoup plus d'apparat que chez nous. On a encore l'habitude de faire réciter aux élèves des morceaux de littérature et de leur faire représenter des pièces de théâtre, habitude très-mauvaise, car elle enlève aux études un temps qui aurait pu être employé mieux qu'à la préparation de ces exercices publics. C'est un reste des mœurs cléricales de la vieille Université. Il y a trois ans, un élève de l'école primaire de Mahé, Colottechatta, avait, paraît-il, fort bien récité *Les embarras de Paris* : cet élève n'avait pas voulu prendre part au concours pour l'obtention d'une bourse au Collège de Pondichéry, par suite de préjugés de caste, nous dit-on, sans doute pour ne pas s'y rencontrer avec des parias. L'année dernière, les jeunes Indiens jouèrent, à Pondichéry, *Le docteur Chiendent ou l'Héritage de Rocambole* ; ceux du Collège Calvé jouèrent *L'avocat Patelin*, puis ils entonnèrent la *Marseillaise* devant le buste de la République apporté sur l'estrade. Cette année, au

Petit-Séminaire de la Mission, de jeunes natifs ont chanté fort bien, assure-t-on, le *Bonhomme* de Nadaud. Un médecin indien, Appoupoullé, qui présidait la cérémonie à l'école de Pallour (Mahé), a rappelé qu'un poète hindou, une femme, a dit : « Même en mourant, n'abandonnez pas vos livres » ; c'est évidemment Auvei qui était citée, mais je n'ai pas souvenir d'un pareil passage. Le 24 juillet 1884, le principal du Collège Colonial de Pondichéry, M. l'abbé Roserot, a fait un historique rapide de la langue française ; il a commencé par rappeler très-opportunément le bel éloge que faisait récemment de notre langue le marquis de Lorme en prononçant la clôture du Parlement canadien (1).

(1) J'appelle à ce propos sur les lignes suivantes, que j'emprunte à un de nos grands journaux, l'attention de ceux qui nient la capacité colonisatrice de la France : « Une correspondance d'Ottawa dit que le résultat du dernier recensement a attiré très sérieusement l'attention sur les progrès immenses faits par l'élément canadien-français dans la population de la province d'Ontario et spécialement des comtés de l'Est et de ceux contigus à la province de Québec. Il y a quelques années, l'élément français du Dominion était presque exclusivement confiné dans les limites du Bas-Canada. La remarquable extension qu'il a prise depuis dix ans dans tout le Dominion fait présager la prépondérance prochaine des Canadiens français dans beaucoup des comtés dont la population était, il n'y a pas encore longtemps, de langue anglaise. Suivant le dernier recensement, la population entière du Dominion est de 1,324,810 habitants, dont plus de 30 0/0 sont d'origine française et ont conservé la langue de leurs pères. Les comtés de la province d'Ontario où l'accroissement de la population canadienne-française est le plus extraordinaire sont ceux de Glengarry Corrwall, Starmont, Prescott, Russell, South Renfrew et North Renfrew. Dans le comté de Prescott, où, il y a moins de dix ans, le représentant était toujours de langue anglaise, il serait impossible aujourd'hui d'élire un représentant n'appartenant pas à l'élément canadien-français. »

Les progrès de la langue française ne sont pas moindres en Loui-

L'École de Droit de Pondichéry poursuit le cours de ses succès ; trois de ses élèves, les jeunes Bayond et Sirot, de la catégorie des « gens à chapeau », et Gnanadicom, indigène, ont été reçus licenciés à Aix en novembre 1883 et juillet 1884, ce qui porte à *sept* le nombre des élèves de l'École qui ont obtenu le diplome. Elle comptait à la fin de l'année 1883 73 élèves, dont 58 de première année, 8 de deuxième et 7 de troisième ; sur ces 73 élèves, il y avait 59 Indiens dont 15 avaient renoncé à leur statut personnel. Les examens du baccalauréat, ès-lettres ou ès-sciences, qui se passent, pour ainsi dire, par correspondance, ont été moins brillants : sur *cinq* candidats pour la première partie de l'examen, *trois* seulement ont été reçus, mais l'unique candidat qui sollicitait le complément de son di-

siane. Le nombre des écoles françaises y augmente de jour en jour. On lisait dernièrement dans l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans : « Quiconque peut enseigner le français et la musique, surtout la musique vocale, est sûr de trouver de l'emploi aux États-Unis. Aussi commence-t-on au Nord à former des professeurs de langue française. Un grand journal de New-York prend les devants, et, s'inspirant de l'exemple de l'*Athénée*, fonde un prix pour la meilleure composition en français qui lui sera adressée. L'*Athénée* a entrepris une œuvre utile et patriotique qui mérite d'être encouragée par tous ceux qui comprennent bien les intérêts de notre population franco-louisianaise. Pour étendre son action, il a organisé des conférences ; après avoir donné l'exemple, il invite les personnes qui ne font pas partie de la Société à l'aider dans ses efforts, en prenant la parole dans les fêtes littéraires auxquelles il convie le public. Nous apprenons, avec la plus vive satisfaction, qu'une jeune Louisianaise se propose de répondre à l'appel de l'*Athénée*, en donnant bientôt une conférence. Nous ne doutons pas de son succès, nous sommes convaincus qu'un auditoire nombreux s'empressera de rendre justice à son mérite, et d'applaudir à sa courageuse et gracieuse initiative. »

plôme a dû être ajourné. Le Conseil général vote des crédits pour l'entretien de jeunes créoles qui viennent finir leurs études en France ; un décret du 20 janvier 1881 avait d'ailleurs accordé à l'Inde française une demi-bourse dans un des Lycées de France et de récentes décisions ont ouvert l'École d'Arts et Métiers d'Aix aux jeunes Français de toutes nos colonies.

Les progrès réalisés depuis cinq ans sont évidemment dûs au zèle et à l'activité de M. le gouverneur Drouhet (1) qui n'a point oublié ses longues années de service dans l'enseignement, et qui, mieux que personne, a pu comprendre l'importance de l'instruction sous un gouver-

(1) M. Drouhet vient d'être relevé de ses fonctions. Dans la proclamation qu'il a publiée à l'occasion de son départ et dans sa circulaire d'adieux aux chefs de service, il exprime tous ses vœux « pour la prospérité matérielle et l'émancipation morale de l'Inde » ; il regrette seulement « de laisser inachevée l'œuvre de progrès et de civilisation » que lui avait laissée son prédécesseur M. Laugier. « La renonciation au statut personnel », ajoute-t-il, « n'apparaîtra plus, aux uns, comme un expédient électoral et une menace pour leur suprématie, aux autres, comme une atteinte à leurs us et coutumes ». Il se félicite de laisser un budget en équilibre et une caisse de réserve de 500,000 fr. En débarquant à Pondichéry, le 21 octobre dernier, le nouveau Gouverneur, M. Richaud, a dit : « La République ne pouvait que se montrer sympathique au mouvement qui porte une partie de la population indigène à réclamer une assimilation complète avec la mère-patrie. Mais la République ne peut pas oublier les engagements solennels, pris par la France à différentes époques, de respecter les us et coutumes des habitants de l'Inde ; aussi, fidèle à ses principes d'équité et de justice, elle ne voudra jamais que le mouvement libéral de renonciation puisse devenir un instrument d'oppression ». M. Richaud a ajouté que Pondichéry, où vont être établis de « riches parcs à charbon », et Mahé, ont été désignés pour servir de centres de ravitaillement aux expéditions françaises dans l'extrême-Orient.

nement démocratique. Vous m'excuserez de vous avoir retenu si longtemps sur cette seule question ; mais c'es que je suis aussi de ceux que les questions d'enseignement préoccupent à un haut degré ; les titres de délégué cantonal, de membre d'une commission scolaire, d'examinateur pour les brevets de capacité, que je dois à la bienveillance du Conseil départemental de la Seine et et du Conseil municipal de Paris, m'en font d'ailleurs un devoir rigoureux.

Mais, pour en revenir à notre colonie de l'Inde, elle traverse en ce moment une pénible crise financière. Les budgets se sont trouvés pour la première fois en déficit ; les causes de ce déficit sont diverses : augmentation des dépenses causées par l'extension des services publics, organisation d'une direction de l'intérieur, création de municipalités (votée par le Conseil général en 1879, seulement par 13 voix contre 11), abaissement de la valeur de la roupie (2 fr. 05 ou 2 fr. 10, au lieu de 2 fr. 40) (1), di-

(1) Telle était, en effet, l'évaluation officielle ; on acceptait même ordinairement la roupie pour 2 fr. 50. Un décret du 20 septembre 1884 vient de décider que la valeur officielle de la roupie serait fixée tous les ans par le Gouverneur de Pondichéry, d'après le cours commercial. La *roupie* (*rupiyâ*) est pour ainsi dire l'unité monétaire de l'Inde ; elle est en argent ; il y en a de plusieurs espèces dans la circulation : la roupie *sicca* (usitée au Bengale, c'est celle qui a le plus de valeur) ; la roupie de Madras (au titre de 11/12 et pesant 180 grains, soit 11 grammes 520), la roupie de Pondichéry (titre 115/120, poids 2 gros 70 grains et 33/40, soit 11 gr. 1412), la roupie d'Arcate, la roupie du Mogol, etc. La roupie anglaise se subdivise en seize *annas* (*ânâ*) ; chaque *anna* vaut quatre *pice*, et chaque *pice* (*pâisâ*) vaut trois *pie* (*pâi*) ; la roupie française contient huit *fanons* de vingt-quatre *caches*. Les multiples de la roupie sont le *muhur d'or* ou *achrafî* (quinze roupies), et la *pagode*, égale-

minution de 73,274 fr. dans le produit de la vente du sel (1), dépenses extraordinaires (le pont-débarcadère et le chemin de fer ont coûté 1,289,501 fr.) : la caisse de réserve, qui contenait 557,616 fr. 26 c. au 30 juin 1879, n'en renfermait plus que 220,000 trois ans après. Aussi, le Conseil général avait-il songé à demander à la métropole l'abandon à la colonie de la rente de quatre lacks de *roupies sicca* (un million de francs, réduit à 944,841 fr. par suite de l'abaissement de la valeur de la roupie) payée par le gouvernement anglais, en vertu des traités de 1815, ou tout au moins de la moitié de cette rente ; la question a même été portée à la tribune par le député de l'Inde, le 4 décembre 1882, mais l'administration a ré-

ment en or : il y a la pagode de *Portenove* (trois roupies), la pagode *Bahadour* ou la pagode *au croissant* (quatre roupies chacune). L'hôtel des monnaies de Pondichéry, très actif au dernier siècle, avait repris ses travaux le 24 mai 1817 ; il a fonctionné jusqu'en 1830, et il a encore travaillé pendant quelques mois en 1837. A l'énumération précédente il faut ajouter une monnaie de compte, le *tangam* ou *tchakra*, qui vaut, suivant les localités, 3 fr. 733, 2 fr. 666 ou 0 fr. 804. — *Rupiyâ* est le sk. *rûpya* « ce qui est beau, ce qui est élégant » et, par suite, « argent, argent monnoyé » ; *fanon* est le sk. *paṇa* « jeu, enjeu, valeur commerciale, monnaie » ; *muhur*, *mohar*, *mohr* est un mot persan qui veut dire « sceau, empreinte » ; *achrafi* est un mot arabe « noble, éminent » ; *cache*, c'est-à-dire *kâçu*, est purement tamoul, ainsi que *tangam* : *cache* est proprement « monnaie », *tangam* est un des synonymes de *pon* « or, or fin » ; *sikka* est l'arabe *sikkah* « fer de charrue, fer, empreinte monétaire », etc.

(1) Par suite des traités du 7 mars 1815 et du 13 mai 1818, les salines des établissements français de l'Inde ont cessé toute fabrication ; le gouvernement anglais s'est engagé à fournir à notre administration tout le sel dont on aurait besoin sur notre territoire, à condition qu'il n'y soit pas vendu à un prix plus élevé que sur le territoire anglais.

pondu que les conventions de 1815, conclues par la France dans la plénitude de sa souveraineté, étaient en faveur de l'État, et non de la Colonie (1), qui reçoit d'ailleurs une subvention indirecte par la réduction qu'on a apportée au chiffre annuel du contingent qu'elle doit fournir à la métropole. Devant ce refus, on a dû établir de nouveaux impôts : un droit de timbre, un droit sur les charrettes, un droit sur l'importation des spiritueux, etc ; on a créé un timbre-poste colonial de trente centimes (un fanon) ; on a enfin ramené aux usages d'Europe la perception de l'impôt foncier, qui s'opérait auparavant par l'année culturale indienne *Fazély* (du 13 juillet d'une année grégorienne au 12 juillet de l'année suivante).

La discussion des budgets, au sein des Conseils électifs, est habituellement assez vive ; pourtant un projet du Gouverneur tendant en quelque sorte à l'autonomie finan-

(1) L'indemnité de quatre lacks de roupies *sicca* était indépendante d'une somme de 4,000 pagodes (33,600 fr.) qui devait être attribuée aux propriétaires des salines. On a prétendu que l'indemnité du million s'appliquait aussi à la renonciation par nous du droit de faire et de vendre de l'opium ; c'est une erreur : nous avons renoncé à faire de l'opium par une convention de 1787, mais la Compagnie anglaise s'était engagée à nous en livrer, sur réquisition, 300 caisses au prix de fabrique (environ 300 roupies, 750 fr., par caisse). La convention du 7 mars 1815 a confirmé notre droit, mais en nous obligeant à payer désormais le prix commercial moyen de Calcutta (en 1883, 1,300 roupies, 3,250 fr.) : nous n'avons donc plus à faire la réquisition qu'un intérêt pour ainsi dire de principe. — Le député de l'Inde aurait pu répondre à M. Arthur Leroy, rapporteur de la commission du budget, qu'il y avait un précédent : du 15 janvier 1826 au 31 décembre 1831, le million a figuré au budget comme affecté spécialement à des subventions aux colonies et n'a pas été indistinctement compris parmi les revenus du Trésor.

cière des conseils locaux a été assez mal accueilli, et a dû être retiré. Entre autres points contestés, le Conseil général revendiquait le droit exclusif d'apprécier la capacité et la moralité des professeurs, et d'attribuer les bourses accordées dans les divers établissements d'instruction publique ; mais l'administration niait ce droit, prétendant que, votant seulement le budget par chapitres, l'Assemblée ne pouvait se prononcer pour ou contre tel article déterminé. Le budget de 1884 s'élève, en recettes et en dépenses, au chiffre de 2,169,700 fr. (1) ; dans la répartition de ce chiffre entre les cinq établissements, Karikal et Chandernagor présentent seuls un excédant de recettes qui permet de couvrir le déficit de Pondichéry, de Mahé, et de Yanaon. L'ancienne Loge de Surate rapporte 720 fr., prix de location du terrain et de l'immeuble qui nous y appartiennent.

On s'occupe en même temps d'accroître la production industrielle du pays. Mon ancien auditeur M. François Deloncle a obtenu l'autorisation de faire exploiter les mines de lignite de Bahour ; des sondages ont appris qu'il y en existait une couche dont l'ensemble mesurerait 9^{m} 56 d'épaisseur sur 18 kilomètres carrés d'étendue ; la concession accordée par un arrêté local du 7 août 1884 porte sur une superficie de 3,690 hectares. Vous savez que M. Deloncle s'occupe en même temps du percement de l'isthme de Kra, opération très importante pour l'Inde et surtout pour la Cochinchine française.

Le renchérissement des subsistances, depuis quelques

(1) Il était, en 1860, de 1,377,153 fr.; en 1839, de 932,849 fr., et en 1826, de 909,000 fr.

années, suit dans l'Inde une progression inquiétante (1). En 1867, un bœuf valait à Pondichéry environ 17 fr. 50, il vaut aujourd'hui plus de 35 fr. Le riz brut se vendait à Karikal, en 1861, au prix de 15 à 20 mesures pour un fanon (0 fr. 30), et le riz décortiqué au prix de 6 à 8 mesures; en 1883, on n'avait plus pour le même prix que 6 à 7 mesures de *nelly* (riz brut) et 2 à 3 mesures de riz. La *mesure* contient 800 grammes de riz (2) ayant déjà une année de récolte; elle équivaut à peu près à 75 centilitres. L'huile de coco se vend par sept livres et demie (3 kilogr. 125) à la roupie (2 fr. 50). Le sel qui valait en 1861 190 roupies 4 fanons (475 fr.) la garce (52 hectolitres) atteignait en 1882 le prix de 333 roupies (822 fr. 50). Il y a eu pourtant une augmentation dans la production. On cultive aujourd'hui 6,000 cocotiers qui paient un impôt de 4 fr. 20 à 6 fr. chacun, et dont on tire des spiritueux : on consomme annuellement à Karikal, pour une population de 92,299 personnes, 151,920 veltes (1,782 hectolitres) d'arrack. Il y a maintenant, à Pondichéry, 7,800 *kanis* (4,680 h.) de rizières (il n'y en avait en 1861 que 4,000, mais on a converti en rizières les terres à menus grains); arrosées par les grands étangs de Bahour et d'Oussoudou, elles donnaient environ 20 galons (840 litres)

(1) Voici qu'après les famines d'il y a quelques années, notre colonie vient d'être éprouvée par des inondations occasionnées, à ce qu'on télégraphie de Pondichéry le 3 novembre, par des pluies prolongées. Ces pluies, ordinaires à chaque changement de mousson (mars et octobre), ont été cette année excessivement abondantes.

(2) Les principales espèces de riz cultivées sur notre territoire sont les suivantes : Çambâ, sir'umaṇiyam, kalluṇḍei, tilleinâyagam, kâr, kaḍappu, kaivarei, etc.

par *kani* (60 ares); en 1852, on évaluait le rendement d'un *kani* à 17 galons valant 5 fr. 14 (actuellement les 20 galons valent 20 roupies : 50 fr.) ; on a, de plus, pour la même superficie, 40 paquets de paille à un fanon, ce qui porte à 25 roupies (62 fr. 50) le revenu total. Mais les frais s'élèvent à 22 ou 23 roupies (55 ou 57 fr. 50) : impôt 4 roupies ; labour (24 charrues louées 2 fanon chacune), 6 roupies ; grain pour l'ensemencement, 1 roupie et demie ; main-d'œuvre, 5 roupies ; arrosage, 1 roupie ; courses, transport, etc., 5 roupies. Le revenu net d'un *kani* n'est donc que de 2 ou 3 roupies, c'est-à-dire de 5 à 6 fr. par hectare. L'impôt, toujours fixe et déterminé, représente environ le sixième du revenu brut ; c'est à peu près la proportion regardée comme juste et légitime par les lois de Manou ; cf. liv. VII, çlôka 129 et 130 :

Yathâlpâlpamadantyâdyam vâryôkôvatsaṣaṭpadâh
Tathâlpâlpô grahîtavyô raṣṭrâdrâjâbdikah karah.
Pañcâçadbhaga âdêyôrâjâ paçuhiraṇyayôh
Dhânyânâmaṣṭamô bhâgah saṣṭô dvâdaça êva vâ

« De même que la sangsue, le jeune veau et l'abeille « ne prennent que petit à petit leur nourriture, de même « ce n'est que par petites portions que le roi doit perce- « voir le tribut annuel dans son royaume.

« La 50e partie peut être prélevée par le roi sur les « bestiaux et sur l'or ou l'argent ; la 8e, 6e ou 12e sur les « grains. »

Le chiffre de cet impôt foncier a beaucoup varié. Avant le XIe siècle, suivant les doctrines indiennes, le roi était l'unique propriétaire du sol ; les cultivateurs n'étaient que des fermiers. En réalité, le souverain abandonnait

par faveur, par commisération ou comme rémunération de leur travail, une partie de la récolte aux détenteurs du sol, qui avaient encore à payer d'autres redevances. Outre le sixième attribué au monarque, on donnait un douzième aux brahmes, et un trentième à la divinité locale; ces obligations sont mentionnées dans divers ouvrages tamouls, au chapitre de « la description du pays »; cf. *Çakuntalâ* (tamoul; éd., Madras, 1845, p. 50, et le *Tiruviḷeiyâḍalpurâṇa* (I, 28):

Kat't'eiveilkaḷeindutût't'ikkûppiyûrkkâṇittéy.....a
Mat't'avarkkat't'avâr'indaḷaveikandâi'ilon'.....d'u
Kot't'avarkaḍameikoḷḷappaṇḍiyil'koḍupôytten....nâ
Dut'tavarsut't'andéyvamvirundinarkkûṭṭiyuṇb...âr

« (Les cultivateurs) séparent la paille en bottes, vannent et amassent (les grains), et en offrent aux pauvres ainsi qu'à la divinité protectrice du pays; puis mesurant (leur récolte), ils l'emportent sur des charrettes, le roi en prenant un sixième pour impôt, et le mangent, après en avoir donné aux manes, à leurs parents, aux dieux, aux étrangers de passage ».

Les Musulmans conservèrent ces usages et en abusèrent; sous leur domination, la part du souverain s'éleva à 60 et 70 pour cent. Le gouvernement français, quand il se substitua à celui des râdjâs, conserva les habitudes anciennes. A Karikal, avant 1788, il ne restait aux cultivateurs, toutes redevances payées, que 39 0/0 de la récolte : l'État prenait 35 0/0; un règlement du 15 mai 1788 élvea à 42 0/0 la part du détenteur du sol, attribua une part égale à l'État, et réduisit à 16 0/0 le montant des redevances, dont 2/3 pour œuvres pies chrétiennes et 2/3 pour œuvres pies indiennes. Aujourd'hui, l'impôt est payé sur les

mêmes bases dans tous nos établissements; mais à Karikal, c'est seulement depuis le décret du 16 janvier 1854 que les cultivateurs sont considérés comme les propriétaires des terrains qu'ils détiennent; la propriété n'y est d'ailleurs pas individuelle, mais collective: toutes les terres d'un village, d'une *aldée,* sont régies par une sorte de syndicat de propriétaires dit *Mirasdars* (du mot arabe *mirâs'* « héritage » et de la terminaison *dàr* « possesseur ») dont la part territoriale n'est pas délimitée. A Pondichéry, de 1828 à 1853, l'impôt s'élevait à 48 0/0 au maximum; en 1853, il fut réduit à 25 et en 1861 à 22 1/2 0/0; il est aujourd'hui de 16 à 17 0/0. L'ordonnance locale du 7 juin 1828 (art. 17) avait établi la proportion des taxes foncières, suivant les usages immémoriaux; l'impôt était déterminé par la quantité d'eau nécessaire pour arroser les terres et suivant le mode d'irrigation. On prenait 40 0/0 pour les terres hautes, dites terres à *menus grains* ou *à potager* et pour les terres basses arrosées par les étangs ou les sources; 43 0/0 pour les terres basses arrosées par des puits rapprochés; 32 0/0 pour celles arrosées par des grands puits rares, ou seulement par les pluies.

Julien Vinson.

(*A continuer.*)

BIBLIOGRAPHIE

Les Pyrénées françaises : l'Adour, la Garonne et le pays de Foix, par Paul Perret. Paris, Oudin, 1884, 464 p. gr. in-8°.

J'ai rendu compte ici même (t. xvi, p. 99) du précédent volume de M. Perret, qui était en grande partie relatif au pays basque. Celui-ci, qui est le troisième de la série, n'est ni meilleur ni pire que ses devanciers ; c'est encore une rédaction hâtive, faite sur des notes rapides et insuffisantes, mal déchiffrées parfois, complétées par le souvenir confus d'observations superficielles. Je retrouve encore ce style un peu agaçant qui vise toujours à la pointe, ces tendances clérico-réactionnaires à peine voilées qui me gâtaient les autres volumes ; mais je retrouve aussi cette agréable exécution typographique et ces jolis dessins. Pour me résumer, je recommanderais les volumes de M. Perret aux amateurs de « livres à figures », puisque c'est le goût du jour ; je ne les recommanderais point aux voyageurs dont le moindre guide Joanne ferait beaucoup mieux l'affaire.

Je n'aime à parler que de ce que je connais ; aussi ce que je viens de dire s'applique-t-il surtout aux vingt pages consacrées par M. Perret à Bagnères-de-Bigorre où j'ai passé

quatre mois en 1879 (de janvier à avril). C'est pourquoi je puis affirmer que les Anglais arrivent à Bagnères aussi bien en avril qu'en mars (p. 33), et la raison en est très simple : c'est qu'ils viennent alors de terminer leur saison d'hiver à Pau ou à Biarritz, et qu'ils attendent le moment de retourner passer l'été dans leur triste patrie. M. Perret fait une description assez fantaisiste de la promenade des Coustous (p. 38) : je lui affirme très nettement qu'il n'y a point vu de « riches » Basquaises en mouchoir ; le mouchoir n'est point du tout la coiffure des riches Basquaises, les plus pauvres mêmes aiment de moins en moins à le porter.

Je m'arrête, mais en exprimant le vœu que M. Perret se hâte moins de publier le quatrième volume qu'il annonce ; qu'il ne se contente pas de ce qu'il a cru voir ou de ce que le premier venu aura pu lui dire ; mais qu'il s'informe, qu'il cherche, qu'il lise les ouvrages de ceux qui ont parcouru les Pyrénées avant lui : plusieurs ont laissé de fort bons livres.

Julien Vinson.

Questionnaire des croyances, légendes et superstitions de la mer, par Paul Sébillot. Saint-Malo, 1884, 20 p. in-18.

Il n'y a pas à rendre compte de ce petit livre ; son titre et le nom de son auteur en indiquent suffisamment la portée et la valeur. Notre savant collaborateur poursuit

l'œuvre qu'il a si vaillamment entreprise : nous n'avons qu'à l'en féliciter et à lui souhaiter un plein succès.

J. V.

Mester Frants Rabelais (1483-1553), fordansket af S. Broberg. Copenhague, G. E. C. Gad, 1884, in-8°, IV-X-408 p.

Le volume porte en sous-titre *udgivet i anledning af Tohundredaarsfesten for Ludvig Holberg* (1684-1754), « publié à l'occasion des fêtes du bicentenaire de L. Holberg »; son faux-titre est *Rabelais paa Dansk* « Rabelais en danois ». Ce n'est pourtant pas à proprement parler une traduction.

M. S. Broberg est un savant professeur de Copenhague qui connaît admirablement notre langue; il a composé, à notre usage, un *Manuel de la langue danoise* (Copenhague, Hoest, 1882, (iv)-XXXIII-276-(iv) p. in-8°), auquel on ne peut adresser qu'un reproche, bien rarement mérité par les élucubrations des faiseurs de grammaires, celui d'être trop savamment méthodique et trop théoriquement raisonné, ce qui peut nuire à son utilité pratique. Admirateur passionné de Rabelais, M. Broberg a voulu en révéler au moins l'esprit général à ses compatriotes.

Le livre commence par une courte préface, suivie d'une substantielle introduction qui traite successivement de la philosophie de Rabelais (d'après lui-même), de sa vie et de son ouvrage, et donne enfin un spécimen de son lan-

gage et de son style. Viennent ensuite la traduction complète, partielle ou résumée de soixante chapitres des cinq livres de Gargantua et de Pantagruel. M. Broberg a traduit également la dédicace et le nouveau prologue du quatrième livre. Il a accompagné sa traduction de notes fort intéressantes où l'on voit combien est profonde sa connaissance de nos vieux auteurs; il essaie d'y rendre en danois les vers, souvent difficiles à traduire avec quelque *respectabilité*, du texte. Il a, une ou deux fois, intercalé entre deux chapitres de petites dissertations, par exemple sur Villon et Édouard V (Pant., IV, LXVII.)

J. V.

VARIA

I. — Dans le recueil de la correspondance de Wellington, on trouve le texte de plusieurs proclamations adressées par lui aux habitants des Basses-Pyrénées. Il paraît que toutes ces proclamations étaient accompagnées d'une traduction basque. Mais une seule est donnée dans les deux langues (t. XI, p. 484). La voici :

PROCLAMATION N° 11.

Aux habitants de Bidarry (sic) et Baygorry.

La conduite du peuple des villages de Bidarry et Baygorry m'a fait la plus grande peine; elle est différente de celle de tous les autres habitans du pays, et ils n'ont pas le droit de faire ce qu'ils font.

S'ils veulent faire la guerre, qu'ils aillent se mettre dans les rangs des armées; mais je ne permettrai pas qu'ils fassent impunément tour à tour le rôle d'habitant paisible et celui de soldat.

S'ils restent tranquilles chez eux, personne ne les recherchera; ils seront, au contraire, protégés comme le reste des habitants du pays que mes ar-

Baigorritar eta Bidarraïtarren eguiteco moldeac penaric handiena eguin darot : Bertce herritacoac ez beçala comportatcen dira, çucen ez dutelaric horla eguitecotz, bijoaz frances armadara.

Ez dut permetituco ican ditecen gaur guerlari, eta bihar jende baquezco. Gueldiric badaudez bere Etchetan, ni hore ez ditu bilhatuco ez penatuco : aïtcitic lagunduac içanen dira bertce herrietacoac beçala. Jaquin beçate complitu ditudala

mées occupent. Ils doivent savoir que j'ai en tout rempli les engagemens que j'ai pris envers le pays ; mais je les préviens que, s'ils préfèrent me faire la guerre, ils doivent se faire soldats et abandonner leurs foyers : ils ne peuvent pas continuer dans ces villages.

Au Quartier Général, ce 28 janvier 1814.

WELLINGTON.

herriari aguindu diotçadan guciac ordean niri guerla nahi badautet eguin, eguin bitez soldadu, har betçate armac, eta utz bere Etchéac.

Cartier Généralean, 28 Urthehastearen, 1814.

WELLINGTON.

II. — On lisait dans le *New York Herald* du 19 décembre 1884 l'étrange note suivante :

The power of Language. — The Phi-Beta-Kappa Society listened with learned interest last night to dr. George W. Clarke's paper on the « origin, growth and power of Language ». — « God Almighty » said Dr. Clarke « is the author of all spoken and written language. Oratory is ephemeral, but the printed word is eternal. The rapid and astonishing growth of the influence of the press entitles it to be designated the new king. It is the one mighty power that watches and guards the public weal, and both moulds and echoes the opinion of the world. The English tongue holds the substance of all that is great and good in the thought of the world ».

L'INDE FRANÇAISE

ET LES ÉTUDES INDIENNES

DE 1882 à 1884 (1).

(*Suite.*)

J'ai emprunté quelques-uns des détails qui précèdent aux très intéressants *procès-verbaux* des conseils électifs de l'Inde française, qu'on a eu la bonne idée de faire imprimer en volume. J'y ai appris aussi qu'une mission diplomatique, au sujet des « Loges », avait été confiée à M. Haas, ancien chef de service de Karikal; il s'agit probablement, soit d'un projet d'échange territorial, soit de la restitution complète des territoires qui nous appartiennent à Cassimbazar, Patna et Jougdia; ou ne nous a rendu en 1815 que les loges de Surate, Mazulipatam, Dacca et Balassore. Nous avons, sur tous ces établissements, des droits « reconnus » de « souveraineté et de

(1) Extrait des discours prononcés les 21 novembre 1882, 20 novembre 1883 et 18 novembre 1884, pour l'ouverture, à l'École nationale des langues orientales vivantes, du Cours d'hindoustani et de langue tamoule.

juridiction ». L'éparpillement de nos établissements et l'irrégularité de celui de Pondichéry tout entrecoupé d'enclaves anglaises avaient depuis longtemps donné l'idée d'un échange : on augmenterait la superficie du territoire de Pondichéry et peut-être de celui de Karikal, mais on abandonnerait définitivement à l'Angleterre les trois autres établissements et l'on renoncerait à tous droits sur les Loges. Les Anglais tiendraient beaucoup à l'exécution de ce projet; mais je ne crois pas que ntore intérêt bien entendu soit d'y donner suite. Les journaux de Calcutta en ont parlé récemment ; le *Petit Bengali* de Chandernagor a vivement protesté ; une pétition, adressée au Ministre par les habitants de cette ville, affirmait leur attachement à la France ; le conseil général a émis le vœu qu'aucune négociation ne soit engagée sans son avis ; la réponse ministérielle, très satisfaisante, a été lue le 9 septembre 1883 au conseil local de l'établissement. L'insinuation anglaise avait pour cause la présence à Chandernagor du prince Min-Goun, prétendant au trône de Birmanie et hostile à l'influence anglaise. Vous savez que ce prince a, depuis, réussi à s'embarquer à Calcutta sur un paquebot français; mais reconnu à Ceylan, il a dû rétrograder et se réfugier à Pondichéry, où, par parenthèse, il a assisté à la fête du 14 juillet dernier.

Ce n'est pas le seul prince qui ait honoré notre colonie de sa visite. Le râdjâ du Travancore (*tiruvarankôḍu*) y était précédemment venu ; la princesse de Tandjâvûr y a passé deux jours avec son mari (ils viennent d'être nommés tous deux Officiers de l'Instruction publique) en février de cette année ; leur présence a donné lieu à des réjouissances

publiques analogues à celles de la fête nationale : régates sur la mer à la voile, course de *catimarons* (1) (le prix consiste en deux *chomins* (2) et deux fanons, 0 fr. 60), course de canards, représentations théâtrales sur la place du Gouvernement. Le 14 juillet, au lieu de s'adresser au vaste répertoire indien, on a joué notre *Geneviève de Brabant*, en tamoul populaire ! A Bahour, il y a eu « réception » à la Mairie : une jeune fille est venue couronner solennellement la statue de la République que le Maire a promenée ensuite, la portant entre ses bras à travers les rues jonchées de fleurs de l'aldée.

Vous voyez que l'on se met là-bas à la mode européenne : Chandernagor a sa rue Gambetta ; Pondichéry sa place de la République (on l'appelait auparavant place Napoléon III) ; je l'ai connue, sous le nom de place du Gouvernement : c'est en grande partie l'emplacement qu'occupait jadis le fort Louis. Le Conseil général a souscrit pour les monuments élevés à MM. Gambetta et Chanzy ; plusieurs de ses membres ont proposé l'organisation d'un corps de volontaires à envoyer au Tonkin (le Gouvernement a refusé) ; une pétition de 462 électeurs de l'Inde française, adressée au Sénat, demandait même il y a deux ans que la loi militaire de la Métropole fût ap-

(1) L'orthographe scientifique serait *kattimaram* « bois en forme de couteau » ; c'est un assemblage de trois pièces de bois liées ensemble, taillées grossièrement en pointe (celle au milieu est plus longue que les autres). Ce bateau, insubmersible, peut porter un ou deux hommes.

(2) C'est-à-dire *sôman'*, pièce d'étoffe (de coton), longue de deux mètres environ, que les hommes s'attachent autour des reins ; c'est leur principal et presque unique vêtement.

pliquée à la Colonie, mais cette pétition a dû être écartée par l'ordre du jour, parce que les signatures n'étaient pas légalisées (rapport de M. de la Sicotière); etc.

Je n'en finirais pas si je voulais vous signaler tout ce que j'ai trouvé d'intéressant dans les journaux de l'Inde française. Je retiens seulement l'organisation d'une Bibliothèque à Karikal; parmi les ouvrages, provenant du dépôt légal, qu'a reçus celle de de Pondichéry, j'ai remarqué *les Races humaines* de M. Hovelacque, l'*Évangéliste* de M. A. Daudet et les *Derniers sauvages* de M. Max Radiguet. Il y a depuis longtemps à Chandernagor une *Bibliothèque* fournie et entretenue par des donations particulières; ce *puchtokagar*, comme on l'appelle, contient environ 2,000 volumes français, anglais, sanskrits et bengalis; les lecteurs paient un abonnement de 1 fr. 25 environ chacun par mois. Permettez-moi de vous donner encore quelques renseignements statistiques. Nos tribunaux ont jugé, en 1883, 10,524 affaires de toute espèce (la population totale de nos établissements est de 285,022 habitants). A l'époque la plus chaude de l'année, du 1er au 15 août, le baromètre oscille dans l'Inde française de 753 à 764 millimètres et le thermomètre marque en moyenne 29° à Chandernagor et à Mahé, 32° à Pondichéry, Karikal et Yanaon.

Parmi les projets d'amélioration à signaler, je ne saurais oublier le rattachement probable de Karikal au *South-Indian-Railway;* l'embranchement aboutirait à Mayavaram. Les prix, sur le réseau anglo-indien, sont relativement peu élevés : on paie 18 centimes par mille anglais (1,666 mètres) en première classe avec une franchise de 54 kilos de bagages, 5 centimes en seconde (et 27 kilos de bagages), 2 centimes et demie en troisième (9 kilos).

On peut ainsi aller pour 3 fr. 80, en troisième classe, de Pondichéry à Madras ; la distance parcourue est de 195 kilomètres ; le trajet dure huit heures. Vous savez qu'en 1879 il y avait dans toute l'Inde 8,611 milles (14,345 kilomètres) de voies ferrées dont 175 dans les États tributaires. Un projet grandiose a été conçu : il consiste à rattacher les chemins de fer de l'Inde à ceux de l'Europe par une ligne ferrée allant de Karratchi à Ceuta et Gibraltar, par Kélat, Bassorah, le Caire, Tripoli, Tunis et Tanger. La dépense est évaluée à 250 millions de francs. Ce chemin de fer serait parallèle à la grande ligne que les Russes voudraient, dit-on, construire de Saint-Pétersbourg à Pékin. Un autre projet dont l'exécution est plus immédiate vient d'être adopté par le Gouvernement de Ceylan et par celui de Calcutta ; il avait été présenté, en 1882, par un Français, M. Ruinat, agent des Messageries maritimes à Colombo : il s'agit de la construction d'un canal à travers l'île de Ramisseram (Ramêçvara) entre le golfe de Manar et celui de Palk. Ce canal, dont l'établissement coûtera environ 1,250,000 fr., aura une longueur de deux kilomètres sur trente mètres de large au plafond et dix mètres de profondeur ; il est destiné à faire communiquer directement le golfe de Manar avec le golfe du Bengale ; il raccourcira de 500 kilomètres la route entre Suez et Calcutta, au grand avantage de nos colonies de Karikal, Pondichéry et Chandernagor, dont les deux premières seront exactement sur la nouvelle ligne (1).

(1) Il convient de signaler en passant l'installation due aux efforts d'un créole de la Réunion, M. L. Adam, d'un télégraphe optique destiné à fonctionner entre l'île de la Réunion et l'île de France (Maurice), qui est reliée à la métropole par un cable sous-ma-

Le journal « avancé », *le Progrès de Karikal*, paraît maintenant à Pondichéry, sous le titre de *Progrès de l'Inde française*. La collection en est fort intéressante à parcourir. On peut y lire, en tamoul, des articles en faveur des principes républicains dont l'auteur appuie ses arguments de citations des vieux poèmes du pays (*Kur'al, Nâladiyâr*, etc). J'y ai appris qu'en décembre 1881, il s'est formé à Râdjâmandri, sur le territoire anglais, une association pour faciliter le mariage des veuves : les deux premières veuves qui se sont remariées avaient quatorze et douze ans ! J'y ai trouvé une pétition demandant l'abolition de la contrainte par corps, écrite en français, et dont voici le début : « Les Vêdas rapportent que l'éléphant Kézêndiren (1), qui s'était laissé prendre dans la gueule d'un crocodile, s'étant adressé à Dieu dans ce péril éminent (*sic*), fut en effet sauvé, la Providence ayant tué l'alligator. La situation des débiteurs indiens est la même que celle de l'éléphant, en ce que la contrainte par corps, abrogée par la loi du 22-26 juillet 1867, ne laisse pas que d'être encore en vigueur dans la colonie ; etc. ».

Le *Progrès* attaquait vivement le député de l'Inde et la majorité des Conseils électifs ; aussi en a-t-il été question dans une séance du Conseil général du 2 décembre 1882

rin. Les communications sont établies à l'aide de miroirs lenticulaires d'environ 60 centimètres de diamètre, placés l'un à Maurice à une altitude de 750 mètres, l'autre à Bourbon à 1,130 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le jour, les réflecteurs renvoient les rayons solaires ; la nuit, on place à leurs foyers des lampes à pétrole. Les appareils employés sont ceux inventés, pour les opérations militaires, par M. le colonel Mangin.

(1) Gajêndra ; épisode de la littérature classique qu'on chercherait en vain dans les Védas.

où l'on s'est plaint des « rapports de l'administration » avec ce journal dont le gérant, Louis Rassendren (1), a été condamné à 1,000 fr. d'amende, pour diffamation, par arrêt de la Cour de Pondichéry du 18 janvier 1883.

De son côté, l'organe « réactionnaire », le *Petit bengali* de Chandernagor, continue également à paraître. Il a publié de très remarquables études sur l'histoire de la ville, sur les Santals, etc., et vertement répliqué, entre autres, à une fausse lettre signée « Joseph de Rozario, zémindar à Chandernagor », insérée dans le *Figaro* du 26 août 1880.

D'autres journaux, qui n'ont pas vécu, ont été fondés dans l'Inde française. En août 1881, M. Pène-Siefert, veuf de Mme Louisa Siefert dont vous connaissez les vers charmants, candidat à la députation, fit paraître cinq numéros de *l'Inde française;* aussi, s'opposa-t-il, en 1883, à la publication d'un journal portant le même titre fondé par les amis des « renonçants » ; le nouveau journal prit alors le titre de « *Le Temps de l'Inde française* »; mais, à son dixième numéro, il cessa sa publication, par suite de réclamations et de protestations du *Temps* de Paris. En janvier 1883, il y avait encore à Pondichéry le *Mezzo-termine*, organe du parti « non-renonçant », et à Karikal le *Sattiyabimâni* (*Satyâbhimâni*) « Moniteur (?) de la vérité », journal tout tamoul, rédigé, m'écrivait-on, uniquement par des « païens ».

Le *Journal officiel* a reproduit, sur les colonies françaises et sur les colonies anglaises, une série d'articles statistiques fort remarquables dus à M. E. Avalle, chef de

(1) Membre du conseil général.

bureau au Ministère de la Marine et des Colonies ; ces articles avaient d'abord paru dans la *Revue maritime et coloniale* (1). Je signale en particulier ceux sur l'Inde (août et septembre 1882, Inde anglaise; octobre-novembre 1883, Inde française). Le numéro du 9 février 1880 contenait une très intéressante note sur la culture du café dans l'Inde.

Le rapport de M. J. Darmesteter (*Journal Asiatique*, 8e série, t. IV, p. 11-142) donne des détails très complets sur le progrès des études indiennes. Le savant rapporteur s'arrête avec la complaisance qu'ils méritent sur la *Çakuntalâ*, sur l'excellent *Manuel pour étudier la langue sanscrite* et sur la *Religion védique* de M. Bergaigne; il se félicite de la continuation par M. Hauvette-Besnault du *Bhâgavatapurâṇa* d'Eug. Burnouf; il n'a garde d'oublier les savants mémoires qui composent les *Annales du Musée Guimet* (2), et fait très honorablement mention de ma petite *Gram-*

(1) Il a paru, dans l'*Économiste français* du 8 novembre 1884, un article sur les Anglais dans l'Inde.

(2) Parmi les travaux contenus dans le tome VII de cette collection, on remarquera un article sur le Çivaïsme du sud de l'Inde (tiré à part, vi-14 p. in-4o, avec une fig.) par *S.-W. Sênâdirâyen* (qui écrit son nom à l'anglaise *Sénâthirâja*, transcription inexacte, car *th* n'est point *d*). Cet article est intéressant, quoiqu'il ne dise rien de bien nouveau. L'auteur ne paraît pas tout à fait au courant des travaux des Européens. Il convient de relever des coquilles typographiques ou des négligences de transcription : *advaida*, *pûja*, *muhkti*, *mânikavasaka* (*mânikyavâtchaka*), *subramaniga*, *vadamolli* et *tenmolli* (où le *ḍ* de *vada* doit être cérébral et où le double *l* représente le *r*, *l*, *j* simple cérébral dravidien), sans parler des *th* pour *d* et des *sh* pour *ch* (*Vishnu*, *Krishna*; j'aime mieux *Vichnu*, *Krichna*, mais les vraies transcriptions seraient : *Viṣṇu*, *Kṛṣṇa*).

maire hindoustanie (1), de ma traduction du troisième chant du *Çindâmaṇi* (2) et de la traduction par M. Devèze, que j'ai le plaisir de retrouver encore parmi vous, d'une très importante légende çivaïste racontée dans le premier chant de l'*Aruṇâsalapurâṇa* tamoul.

C'est dans la *Revue de Linguistique,* dont la direction m'est confiée, qu'ont paru deux de ces derniers travaux. J'y ai fait reproduire plusieurs articles que j'ai donnés au *Dictionnaire des Sciences anthropologiques* (3).

Dans le *Journal of the Royal Asiatic Society*, M. Louis Rice a écrit en juillet 1883 sur les *Early Kannada authors.* En avril, M. Robert Cust a publié *Grammatical note and vocabulary of the kor-ku* (dialecte kolarien); M. S. Mateer a traité de *the pariah caste of Travancore;* et M. G. A. Grierson a publié *Bihari folk songs.* En juillet dernier,

(1) Je crois remplir un devoir en remerciant très vivement M. Albert S. Gatschet du compte-rendu trop bienveillant qu'il a bien voulu faire de cette *Grammaire* dans l'*American antiquary* (Chicago, 1884, t. VI, p. 219).

(2) Cette traduction, avec le texte gravé, d'un passage entièrement inédit de l'un des plus vieux poèmes tamouls, occupe les pages 547 à 577 des *Mélanges orientaux* par les professeurs de l'École des langues orientales, beau volume présenté au Congrès des orientalistes de Leyde (1883).

(3) Paris, librairie Doin, in-4°. — Les articles qui portent ma signature sont les suivants : Accadien, *Agglutination*, *Alphabet*, *Altaïques* (langues), Amérique (linguistique), Australien, Basques (Ethnographie, Linguistique), *Bouddhisme*, *Brahmanisme*, *Brahui*, Chine (Mythologie), Créoles (Linguistique), *Dravidiens* (Linguistique), *Écriture*, Fétichisme, Incorporation, *Inde* (Géographie et Histoire, Ethnographie, Mythologie, Linguistique), *J'âinas*, Japon (Mythologie, Linguistique), Khamites (Linguistique), *Kolariens* (Linguistique), *Lamaïsme* (livr. 1 à 13, les seules qui aient paru jusqu'à ce jour).

M. Cust s'est occupé de *the origin of the Indian alphabet* (1).

Dans la *Zeitschrift der Deutschen morgenlandischen Gesellschaft* on lit (t. XXXVI, p. 361-383) un mémoire de M. Th. Aufrecht : *Beitræge zur Kenntniss indischer Dichter.*

Je vous recommande de toutes mes forces deux excellents articles de M. le professeur Mantegazza sur les races de l'Inde (*Archivio per l'antropologia e la etnografia*, t. XIII, 1883, pp. 177-241, 379-604).

L'*Indian Antiquary* est, comme toujours, une abondante réunion de documents précieux. M. Pope y continue ses études sur les *kur'aḷ* de Tiruvalluva ; M. Fleet y poursuit ses travaux sur les *Inscriptions* du Décan ; M. Skirt y publie des chansons en *langue brahui* ; MM. Burnell,

(1) Ces deux articles de M. Cust ont été tirés à part. — Le premier est la reproduction d'une plaquette imprimée et d'un vocabulaire lithographié qui paraissent être l'œuvre de M. A. Norton, missionnaire américain à Ellichpour, et qu'un inconnu avait laissé dans la salle des séances de la Société asiatique anglaise. Le *korkû* est parlé dans les provinces centrales, sur les collines de Mahadeo, à l'ouest des forêts qui bordent la Tapti et la Narmada, jusqu'au pays des Bhils. — Le second article est un examen critique des théories qui ont été émises jusqu'ici sur l'origine de l'alphabet indien ; M. Cust y ajoute ses propres conclusions : d'après lui, l'alphabet indien n'est point d'invention locale et originale, mais il a été merveilleusement perfectionné par les emprunteurs ; l'*idée* de représenter les voyelles et les consonnes par des caractères purement alphabétiques vient probablement de l'Asie occidentale ; il est possible que les *germes* de l'alphabet indien puissent se retrouver dans l'alphabet phénicien, d'où viennent d'ailleurs les écritures grecques et arabes, et qui dérive lui-même de l'écriture hiératique égyptienne ; on ne saurait actuellement déterminer comment et de quelle branche de l'alphabet phénicien cette *idée* et ces *germes* sont venus dans l'Inde.

Buhler et E. Muller y ont envoyé des notes sur les *Alphabets de l'Inde*, sur *les Chiffres indiens*, sur *la Grammaire cingalaise* ; MM. Sthell et Temple y ont écrit sur le *Folk-lore du Pandjab* ; le paṇḍit Naṭêça çâstrî a donné d'intéressants spécimens du *Folk-lore du sud de l'Inde* (contes populaires) ; etc.

Le *Journal of the Royal Asiatic Society of Bengal* a donné, dans un numéro extraordinaire, le complément de la *Maithilî Grammar* de M. Grierson, une précieuse collection de textes suivis d'un excellent vocabulaire. On annonce, pour paraître prochainement, des publications du même auteur sur les deux autres dialectes de l'hindi oriental, le *Bhojpurî* et le *Mâgadhî*.

Dans la *Calcutta Review*, il faudrait tout citer ; je me borne à relever les études de M. R. C. Temple sur le *folk-lore* du nord de l'Inde ; des articles de M. S. Gangooly sur la grave question du langage dans le Pandjab, l'éternelle querelle entre l'hindi et l'urdu.

Un missionnaire anglais dans le Carnatique a parlé *de la langue et de la littérature tamoule* dans le n° 27 (avril 1883) des *Selections from the Calcutta Review*.

Le *Journal* de la branche de Ceylan de la Société asiatique anglaise contenait dans son numéro de l'année 1881 des chansons et des formules magiques dans le langage des fameux *Veddâ*, qui paraît n'être décidément qu'un patois cingalais.

Dans un Bulletin (*Proceedings*) de la *Société orientale américaine* (Boston, 7 mai 1884) je trouve le résumé de plusieurs communications intéressant les études indiennes : M. Lanman de Cambridge a parlé sur la 14e strophe de l'hymne 18 du livre X du *Rig-Veda*, et sur la Société

Dâtavya Bhârata Kâryâlaya de Calcutta (1) ; M. John Avery, de Brunswick, sur *les formes sans augment du Rig et de l'Atharva-Veda ;* et M. Whitney sur *l'étude du sanskrit et des grammairiens hindous.*

Je ne saurais manquer de vous signaler une note publiée par la *Petite République française* le 18 août 1883 sur « les populations primitives de l'Inde ». Cet article, traduit évidemment de quelque journal anglais, s'occupe surtout des Khonds, des Juangs et des Bhils. Je n'y trouve rien de nouveau, rien du moins que n'aient déjà signalé le colonel Dalton et les autres ethnologistes.

Le *Progrès français* et le *Phare de la Loire* (n° du 26 août 1883) ont reproduit un article de M. Albert Réville intitulé « deux légendes indoues ». Le savant professeur du Collège de France y raconte d'abord l'histoire de Sâvitrî arrachant à Yama l'âme de son mari Satyavân, histoire, dit-il, parallèle à la légende d'Armide et d'Alceste, mais que rappelle aussi l'aventure d'Orphée et d'Eurydice. M. Réville résume ensuite la légende d'Urvaçî et de Purûvara, dont les amours furent contrariés par les Gandharvas. M. Réville semble admettre que Yama est la personnification du jour qui baisse, qui va finir, et que les Gandharvas (Centaures des Grecs) représentent les rayons du soleil glissant et comme chevauchant sur les franges des nuages (2).

(1) Cette Société, fondée par un riche Indien du Bengale, Protap Chandra Roy, a pour but l'impression et la distribution gratuite des grands ouvrages de la littérature sanscrite. On a déjà publié le *Mahâbhârata* et le *Râmâyaṇa* en Sanscrit et en Bengali, et on annonce une traduction anglaise du Mahâbhârata. Il avait été distribué déjà, en mai 1884, 13,783,500 volumes.

(2) A propos des divinités du Panthéon indien, il paraît qu'une

Je dois vous recommander encore un travail sur La Bourdonnais publié dans le n° du 8 octobre 1881 de la *Revue politique et littéraire* et qui a été reproduit dans le *Phare de la Loire* des 22, 24 et 26 août 1882; un récit de Mme Janssen, *Souvenirs d'un voyage aux Neilgherries* (1),

maison de Birmingham a la spécialité de la fabrication des idoles, et qu'elle recommande ses produits aux Indiens de la manière suivante : « *Yamen, le dieu du jour*, fondu en cuivre pur et travaillé avec goût; *Niroudi, le prince des démons,* en très grand choix; le géant sur lequel il est monté est hardiment dessiné, et son sabre est façonné avec l'art le plus moderne; *Barounin, le dieu du soleil,* est représenté vivant : son crocodile est en cuivre et a la queue en argent; *Couberen, le dieu de la richesse;* ce dieu est entièrement choisi, du plus beau travail. — Petits demi-dieux et autres dieux inférieurs dans le plus grand choix. Il n'est pas fait de crédit; mais l'escompte est accordé à ceux qui paient comptant. » On aura reconnu les formes tamoules de Yama, Niruti, Varuṇa et Kuvêra.

(1) Je proteste une fois de plus contre cette déplorable orthographe. Il faut *Nilghiri* ou, mieux encore, *Nilagiri* « montagnes bleues ». Il est véritablement absurde de voir les journalistes, par exemple, adopter sans réflexion les transcriptions anglaises et écrire *coolie, suttee, currie, jungle, thug;* écrire ainsi, c'est faire une véritable déclaration d'ignorance : ces transcriptions correspondent, en effet, suivant les exigences de l'orthographe française, aux suivantes : *couli* (le mot est ainsi écrit dans les documents officiels français du commencement du XVIIIe siècle; les lettres édifiantes ont même *kouli*; c'est le mot tamoul *kûli* « gage, salaire »), *sati, cari* ou *carri, djângal* (forêt), *ṭhag*.

Un journal demandait, il y a quelque temps, comment doit être orthographié le mot Tonkin. La communication suivante fut faite à ce sujet aux *Tablettes des Deux-Charentes :* « Mon avis est que l'on doit écrire *Tonquin* comme on l'a toujours fait en France, parce que c'est ainsi que le nom se prononce. La prononciation française se rapporte beaucoup mieux au chinois que la prononciation anglaise. Ainsi, les Chinois ont le son nasal de l'*n* et le son de *u* que les Anglais ne possèdent pas; ils ne peuvent donc, souvent, représenter les sons chinois, tandis que nous le faisons facilement. Pour

où il est beaucoup question des Todas, mais où nous n'apprennons rien de bien nouveau (*Tour du Monde*, livr. 1137, 21 octobre 1882); un bon article de M. Paul Regnaud (*Revue lyonnaise*, t. I, p. 41-53) intitulé : *Une mystification scientifique, les ouvrages de M. Jacolliot*; de remarquables articles de M. de Milloué dans le *Museon* sur la *Religion des Jâinas* (1).

représenter le son nasal, les Anglais ajoutent un *g* à l'*n*, mais ils ne le prononcent pas. Nous prenons leur orthographe, mais nous prononçons le *g*, par suite nous défigurons complètement les noms. C'est ainsi que nous prononçons *Sanghaï* au lieu de *Chan-Haï*, *Hongue-Kongue* au lieu de *Hon-Kon;* nous arriverons bientôt à dire *Tongue-Kingue* au lieu de *Tonquin*. L'exemple le plus curieux est offert par le nom de *Canton*. La province qui porte le même nom est appelée par les Anglais *Kwang-Toung;* tous les journaux français les imitent, et cependant le nom est bien *Canton*. J'ai résidé à *Ou-son*, à l'embouchure du *Wham-pou*, dans le *Yan-tsé-Kian* (le nom se prononce bien comme je viens de l'écrire); les Anglais écrivent *Woo-Song,* et nous les imitons! Dans l'intérieur de la France, on prononce certainement d'après cela *Voo-Songue!* Si l'on veut employer le *k*, on devrait, au moins, écrire *Ton-Kien;* les Anglais eux-mêmes écrivent *Fo-Kien,* et c'est le même mot. »

(1) Le savant directeur du Musée Guimet écrit *Jaïns*, à la moderne, mais l'orthographe grammaticale antique me semble plus généralement adoptée en Europe. Ses articles ont été réunis en une brochure gr. in-8° de 71 p. (Louvain, 1884), qui s'annonce comme devant être suivie de plusieurs autres. M. de Milloué me permettra de relever une petite erreur qui, d'ailleurs, n'est pas de son fait : il a confondu avec la préface du *Sindâmani* un petit traité tamoul en prose sur les Jâinas, publié par M. Bower dans son édition du premier chant du grand poème jâina tamoul. M. de Milloué tend à regarder, contrairement à l'opinion ordinaire, le jâinisme comme antérieur au bouddhisme; mais les arguments qu'il invoque ne me paraissent pas suffisamment démonstratifs. La haine des bouddhistes envers les jâinistes ne prouve rien, car, par exemple, les catholiques ont bien plus de haine pour les protestants que ceux-ci n'en ont pour

Un certain nombre d'ouvrages, par leur mode de publication, tiennent à la fois du périodique et du livre. On peut comprendre parmi eux le *Dictionnaire des Sciences Anthropologiques* dont je vous parlais tout à l'heure ; le *Dictionnaire de Géographie* de M. Vivien de Saint-Martin dont la livraison contenant l'article *Inde* a paru cette année; la *Géographie Universelle* de M. Élysée Reclus dont le tome VIII relatif à l'Inde et à l'Indo-chine a été également mis en vente cette année; le *Grundriss der Sprachwissenschaft* de M. Fr. Müller de Vienne dont la première livraison du tome III, qui vient de paraître, est pour ses trois cinquièmes (p. 107 à 146) consacrée aux langues des Kolariens, des Cingalais et des Dravidiens ; enfin l'*Imperial gazetteer of India*, de M. Hunter, dont le IXe et dernier volume a été récemment publié ; c'est, comme on le sait, un résumé compacte des documents géographiques, historiques, etc., réunis par le patient statisticien dans sa

eux. Quant aux dogmes communs aux deux religions, d'où viendraient-ils s'ils ne se rattachaient au brahmanisme? En réalité, la métempsycose est, à mon avis du moins, une croyance, une doctrine purement brahmanique, purement hindoue, mais en tout cas d'origine relativement moderne (quoique antérieure au bouddhisme) ; c'est une conséquence naturelle du développement des conceptions philosophiques. Ces expressions : métempsycose, transmigration des âmes, sont d'ailleurs mauvaises, parce que, avec le sens qu'elles ont reçu en Europe, elles donnent une idée tout à fait fausse de la théorie indienne. Au fond, le but suprême étant la cessation de l'individualité, la renaissance s'impose comme le seul moyen d'anéantir l'activité (*karma*) cause de la séparation, par l'équilibre absolu du bien et du mal, par l'inertie complète de l'intelligence et des sens. C'est là la conception des bouddhistes, des jâinistes, des çivaïstes, etc.; c'est une théorie tout à fait logique, naturelle et véritablement matérialiste.

grande collection en cent volumes : un extrait des neuf volumes du Gazetteer (le mot *India*) a été publié à part.

L'Inde occupe la moitié d'un petit ouvrage de MM. J. S. Cotton et L. J. Payne : *Colonies and dependencies* (Londres, Macmillan, 1873) qui fait partie de la collection *The english citizen*. A propos de collections, la librairie Trübner de Londres en a entrepris ces dernières années deux qui nous intéressent particulièrement. La première est une série de *Simplified grammars* dont la première (VII-104 p. in-8°) est due au regretté Palmer et traite à la fois de l'arabe, du persan et de l'hindoustani. La seconde est une série de *Primers* des principales langues de l'Inde ; il n'a été publié jusqu'ici que les *primers* de l'Hindi, du Bengali, et de l'Oriya. Il faut citer enfin *The urdu instructor, published monthly*, dont les deux premières années (1882 et 1883) sont en vente : c'est une excellente réunion de textes imprimés et manuscrits, avec des notes grammaticales, etc.

J'arrive aux livres et aux publications non périodiques. En premier lieu, je citerai, bien qu'elle ne touche aux choses orientales que d'une façon pour ainsi dire secondaire, la thèse de M. le docteur Canolle : *De l'avortement criminel à Karikal*, Paris, 1881. J'indiquerai ensuite les publications historiques de M. Fleet (*The dynasties of the kanarese districts of the Bombay presidency*, Bombay, 1882, 106 p. in-8°) et de M. Sewell (*Chronological tables for southern India from the 6 th century a. d.*, Madras, 1881, 36 p. gr. in-4° ; — *A sketch of the dynasties of southern India*, Madras, 1883, vj-132 p. gr. in-4°).

Pour rentrer dans le domaine plus exclusivement littéraire et linguistique, je dois accuser réception à leurs

auteurs de deux brochures bien différentes que j'ai reçues dans le courant de cette année. La première contient le texte sanskrit, avec une traduction allemande et des notes, l'*Uttamacaritrakathânakam* (Mémoire communiqué, le 27 mars 1884, à l'Académie des Sciences de Berlin par M. Allrecht Weber, 42 p. gr. in-8°). La seconde est une *Critique et analyse du Râmâyana* de Vâlmîkî et de la *Bhagavat gîtâ* par M. E. Lamairesse, ancien ingénieur en chef des établissements français dans l'Inde (Alger, 1880, 85 et 44 p. petit in-8°). Il est arrivé à M. Lamairesse ce qui est arrivé à beaucoup d'anciens fonctionnaires de l'Inde ; de retour en France, il s'est avisé de faire de l'indianisme, et naturellement ses travaux, toujours de seconde main, sont relativement de peu de valeur. Circonstance atténuante, les deux articles réunis dans la brochure qui précède ont paru dans un *Journal* politique et avaient pour but de donner aux lettrés amateurs une idée de la littérature hindoue. Mais pourquoi entremêler cette analyse d'un éloge excessif des missionnaires catholiques dont les travaux scientifiques ne valent généralement rien, soit par suite d'une éducation littéraire des plus médiocres, soit par suite d'une préparation insuffisante, soit à cause de leur absolutisme et de leurs préjugés religieux? Pourquoi aller chercher de vieilles théories démodées qui voient dans les Râkchasas « des vampires ou des ptérodactyles » (*sic*), qui font de Râma un similaire de Bacchus, de Krichna un copiste d'Apollon ou un plagiaire de Jésus-Christ? Pourquoi attribuer aux *Kur'al* de Tiruvaḷḷuva (1), simple compilation

(1) M. Lamairesse a publié à Paris, en 1867 et 1868, deux volumes, *Poésies populaires* et *Chants populaires du sud de l'Inde*

jâiniste, une valeur et une autorité qu'ils n'ont point? Pourquoi enfin avoir écrit ou laisser imprimer des coquilles telles que : Vicvanitra, Laksoutmi, Walmiki, Addiseche, Kristhna, et même, ce qui est plus grave, car il s'agit de noms français modernes, Esquère et Jacouliot (1)? A propos du *Râmâyana*, il faut citer la publication d'une version canara de la vieille légende : *The pampa râmâyana or râma charita purana of Abbinava pampa* (Bangalore, 1882, in-8°, 76-534-14 p.). L'éditeur, M. Louis Rice, directeur de l'Instruction publique dans le Maïssour et le Kuḍagu, fait remarquer que cette version originale est un vieux poème jâina en seize chants dont l'auteur aurait vécu au Xe siècle de notre ère; ce poème serait donc plus ancien que le Râmâyana télinga qui est du XIIe siècle, que le Râmâyana canara du XVIe siècle, et même que le Râmâyana tamoul de Kamba; ces trois versions sont d'ailleurs des imitations ou des traductions libres de Valmiki, tandis que l'œuvre de Pampa se rattache à d'autres sources.

M. Goblet d'Alviella a étudié *l'évolution religieuse contemporaine chez les Anglais, les Américains et les Hindous* (Paris et Bruxelles, 1884, in-8° de XIX-432 p.); M. W. J. Wilkins a publié, en 1882, à Calcutta, un essai *On Hindu Mythology, vedic and puranic.* De son côté, le

(traduction et notices, in-12 de 364 et 334 p.). Les traductions sont de seconde main et, par conséquent, défectueuses (souvent on a substitué le commentaire au texte); très intéressants en eux-mêmes, les morceaux traduits ne sauraient rien apprendre aux mythologues.

(1) Jacolliot et Esquer. On sait comment M. Jacolliot a maladroitement exploité l'orthographe Kristna. J'ai cité plus haut sur les publications de ce... fantaisiste un bon article de M. Paul Regnaud.

capitaine R. C. Temple, le savant folk-loriste indien, a fait paraître à Londres le premier volume (1884, in-8°, xxvii-546 p.) de ses *Legends of the Panjâb* (texte romanisé et traduction).

M. Cust, toujours infatigable, a publié, en 1881, une nouvelle brochure sur le système des Castes : *Essay on the national costum of British India, known as Caste, Varna, or Jati* (Londres, 1881, 29 p. in-8°). Ce mémoire est divisé en deux parties, *La caste dans le monde* (lecture faite en 1879 à la *National Indian Association* de Londres) et *la caste dans l'église chrétienne* (article dans le *Mission life*, 1881). Dans la première, M. Cust observe que les quatre-vingt-six centièmes des habitants de l'Inde sont soudras ou musulmans ou, pour diverses raisons, sont en dehors de la classification des castes ; il fait voir que des divisions analogues se retrouvent partout, mais qu'en Europe la division des castes a lieu dans le sens horizontal, tandis que dans l'Inde elle se manifeste dans le sens vertical. La seconde partie traite un sujet, beaucoup moins intéressant à mes yeux, car je ne partage point l'opinion de M. Cust sur l'utilité de la conversion des Indiens au christianisme, apparemment incompatible avec leur organisation sociale actuelle ; le savant magistrat démontre que l'un des principaux obstacles à la chistianisation des Hindous est le manque absolu de considération qui menace les nouveaux convertis (1).

(1) Dans le sud de l'Inde, sur la côte Coromandel, outre les castes, il y a la division, peut-être plus absolue, des deux mains. Suivant M. Ellis, le savant tamuliste qui a presque égalé Beschi, l'origine de cette division serait purement agriculturale. A la main droite se seraient rattachés les cultivateurs, les propriétaires terri-

La linguistique proprement dite nous offrirait une très-riche moisson. Il faut choisir dans la masse. Voici d'abord la *Grammaire Maithilî* de M. G. A. Grierson (extraite du *Journal de la Société Asiatique du Bengale*, Grammaire, Chrestomathie et Vocabulaire, VIII-107-267 p. in-8°) ; on nous promet très prochainement un dictionnaire Biharî du même teauur, avec la collaboration précieuse de M. R. Hoernle. Voici le *English-Hindustani Dictionary* de feu le docteur Fallon (674 p. in-8°) ; les trois volumes du *Pahlavi, Gudjarâtî and english dictionary* de Jamaspi Dastur Minocheherji ; le *Glossary of the Multani language compared with Panjabî and Sindhî* par M. O'Brien (Lahore, 1881, xiii-293 p. in-8°) ; la deuxième édition du *Bhâshya vocabulary in Telugn, Tamil, English and Hindustani* (Madras, 1883, in-16, 91 p.); le *Sinhalese verbs reduced to conjugations* du Rev. C. Carter (Londres, 1883, 62 p. in-8°) ; les *Tables of Canarese grammar* de M. B. Graeter ; l'utile ouvrage de Ghulam Mohammed, *a hundred hindoustani petitions, in arabic, persian and devanagari characters, each with a vocabulary* (Bombay, 1882, in-8°) ; la quatrième édition du *Hindustani teacher* de Khan Bahadur Muhammed Ali (lithographié) ; l'édition par M. Lewis Rice de la vieille grammaire canara de Nâgavarma (1884, in-8°, xliv-96-22 p.); le *Anglo-tamil manual* de C. A. Pillay (2e édition) ; et une réimpression du *Pantchatantra* tamoul avec une traduction anglaise. Je n'aurais garde d'oublier la collection entreprise en 1881, d'après les instructions du gouvernement du Bengale, par M. G. A. Grierson, sous

toriaux et leurs serfs ; et l'autre main aurait naturellement compris les brahmanes, les artisans, les « interlopes ».

ce titre : « *Seven grammars of* the dialects and subdialects of *the Bihâri* language. *Calcutta*, Secretariat-press; in-8° carré ». Quatre parties ont déjà paru, savoir : 1° Introduction, (iv)-47 p., trois cartes et un tableau; — 2° *Bhojpurî*, 1884, (viij)-147 p.; — 3° *Mâgadhî*, 1883, (viij)-183 p.; — 4° *Maithil-bhojpurî*, 1884, (viij)-100 p. L'introduction emprunte à une chanson populaire cette épigraphe :

Kas kas *kasmar* kinâ *magahiâ*
Kâ *bhojpuriâ kî tirhut'â*.

« Pour « quoi » le Kasmar (Sâran) (dit) *Kas kas*, le mâgadhâ *kina*, le bhojpuriâ *kâ* et le Tirhutâ *kî* ».

Il faut également accorder une mention particulière aux admirables publications de M. G. W. Leitner sur les patois, les « argots » des criminels, des vagabonds, des peuplades errantes du sud de l'Inde, sur la cryptographie indienne, sur les marques et dessins de châles, etc. (1). Les systèmes cryptographiques exposés par M. Leitner sont assez simples : l'un consiste dans une transposition régulière de lettres (*k* pour *m*, *m* pour *k*, etc.), l'autre est formé par une sorte d'alphabet sténographique. Les observations sur l'argot des voleurs de Pechavar, Tirab et Caboul nous apprennent qu'en dehors d'un certain nombre d'expressions dont il se sert, ce langage résulte d'une altération de la langue courante analogue à ce parler des

(1) Les publications de MM. Leitner, Grierson, Hoernle, Fallon, etc., sont inspirées par un excellent parti de réaction contre le pédantisme mêlé de fanatisme religieux par lequel on a altéré les idiomes populaires de l'Inde, et surtout l'hindi, tantôt en l'inondant d'expressions et de tournures arabes ou persanes, tantôt en en faisant un calque maladroit et désagréable du sanscrit classique.

collégiens qu'on a appelé parmi nous le javanais. *Più* « père », *mà* « mère », *brà* « frère », deviennent par exemple *pizeô*, *mazào, bizer-rezà;* pour *uskô buláô* « appelez-le », on dira *uzûs kuzô buzûl leza,* et pour *uskê pas jâkar bâiṭô* « étant allé près de lui, asseyez-vous », *uzûs kezê pazâs djezâ-kezêr bezet tezeit.*

M. A. M. Fergusson junior, de Colombo, m'a adressé la seconde édition de son « *Ingê vâ*, or the sinna durai's tamil pocket guide, *Colombo*, 1883, in-12 de (viij)-160-(iv) p. ». Ce petit volume contient d'excellentes choses : d'utiles remarques sur les permutations et contractions de la prononciation vulgaire (préface et p. 101); une liste de noms propres avec leurs significations (p. 85-96); deux listes de noms et de termes géographiques expliqués (p. 96-99, 102-103); deux listes de noms tirés de l'anglais, du portugais, de l'hindoustani, etc. (p. 99-101) ; des proverbes (p. 110-113). Il y a aussi des *textes* en prose et en vers ; mais ce sont malheureusement des traductions de passages du Nouveau-Testament, de deux hymnes anglaises et de prières chrétiennes.

M. Edward Müller a publié à Londres (1883, 219 p. in-8° et 55 pl.) un recueil impatiemment attendu, *Ancient Inscriptions in Ceylon* ; ces inscriptions permettent d'aborder enfin l'étude historique de la langue cingalaise, dont le caractère nettement aryen n'est plus douteux, et de l'écriture à Ceylan. M. Félix Nève étudie les *Époques historiques de l'Inde* (Paris, 1883, VIII-519 p. in-8°). La librairie Higginbotham de Madras a réimprimé en 1882 (xviii-646 p. in-8°) un livre fort utile pour la Bibliographie du sud de l'Inde, le *Catalogue* de la Bibliothèque Mackentie, rédigé par Wilson en 1826 : le lieutenant-colonel Mac-

kentie, arrivé dans l'Inde en 1795, ne l'avait jamais quittée et avait réuni une abondante collection de livres et de manuscrits. Il paraît que la réimpression n'a pas été faite avec le soin nécessaire; ainsi on n'a pas corrigé les erreurs ou les fautes signalées par l'*errata*.

En même temps que je recevais de Ceylan le petit livre dont je vous parlais tout à l'heure, m'arrivait de Londres un exemplaire du Manuel Brahui d'Allax Bux (*Hand-book of the Birruhi language*, Carratchi, 1877, pet. in-4° de (iv)-xij-134-7 p.); je suis redevable de ce précieux don à la libéralité du Secrétaire d'État de l'Inde et je saisis cette occasion de lui adresser mes plus vifs remerciements.

Faut-il compter, parmi les événements littéraires de l'année, la représentation à la Porte-Saint-Martin du *Nana-Sahib* de M. Richepin? Au point de vue de la couleur locale et de la réalité ethnographique ou historique, la pièce est au moins aussi absurde que le *Paria* de Casimir Delavigne. Le *Grand Mogol*, qu'on joue en ce moment à la Gaîté, est encore plus extravagant.

Un bibliophile de mes amis m'a communiqué, à Bayonne, un livre où le tamoul et l'hindoustani occupent une place importante. Le volume sort d'une de ces officines de Bruxelles ou de l'Allemagne qui ont la triste spécialité de réimprimer ou d'éditer les ouvrages immoraux; il porte le titre suivant : « *La fleur lascive orientale*, contes libres traduits du mongol, de l'arabe, du japonais, de l'*indien*, du chinois, du persan, du malals et du *tamoul*. Oxford, imprimé par les presses de la Bibliomaniac Society, exclusivement pour les membres, 1882 » et contient (iv)-iii-190 p. petit in-8°. C'est une compilation faite évidemment par un homme de goût, par un littérateur au

courant des études orientales ou tout au moins par un amateur instruit. On y trouve trois pièces traduites de l'hindoustani : 1° *L'inexorable courtisane* (n° XIX, p. 167) « traduite d'un manuscrit hindoustani »; 2° *Le voleur et le jongleur* (n° X, p. 101) ; 3° *Le libre rapport du carnaval* (n° IV, p. 29), en hindoustani *kôk chastar i hôli*. Existe-t-il un ouvrage de ce nom ? L'éditeur affirme qu'il a extrait les deux derniers morceaux d'un roman anonyme imprimé à Lahore (1870, 120 p.) et interdit par le gouvernement anglais ; ce roman était mentionné dans l'article publié au commencement de 1874 dans deux journaux du Pandjab et d'Aoude par le pandit Krichan Lâl, sous ce titre *Miqîâs i fahch* « la mesure ou le régulateur de l'obscénité » (1); or, l'article de Krichan lâl parle seulement du *kôk châstr*, qui n'est point un roman, mais un traité didactique. L'ouvrage original a été composé en sanskrit par un nommé Kvakoka et il porte le titre de *Ratirahasya* « le secret de la volupté »; il en existe une traduction tamoule, sous le titre de *Kokkôgam* (du nom de l'auteur) et une traduction hindoustanie avec ce titre arabe : *Lazzat un nisâ* « la jouissance des femmes » : c'est cette dernière qui a été imprimée à Lahore en 1870. La Bibliothèque de la Société d'Anthropologie de Paris possède un manuscrit illustré, qui n'est qu'une traduction persane du même ouvrage.

Le spécimen de la littérature érotique tamoule, dans le recueil dont je viens de parler, est une série d'extraits *arrangés* du célèbre roman *Tirutchittambalakkôvei* « le

(1) Cité par M. Garcin de Tassy : *La langue et la littérature hindoustanies*, revue annuelle, 1874, p. 53-67.

collier de la sainte petite assemblée (1) », ou *tirukkôvei* « le saint collier », ou *kôvei* « le collier » (l'éditeur traduit « le saint livre d'amour »), dont l'auteur est, dit-on, un saint çivaïste, ministre du roi de Maduré, *Mâṇikya-vâtchaka* (et non *Manikkavâ-Tchaka*). Ces extraits sont empruntés à la traduction complète du poème fait à Pondichéry, du 8 mars 1847 au 22 juin 1848, par Ariel et dont le manuscrit est aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale (pap. d'Ariel, n° 20; le relieur a dérangé l'ordre des feuillets). L'éditeur, qui a exagéré le sens érotique de certains passages (2), confond cet ouvrage avec un autre du

(1) *Tchit't'ambalam* est synonyme de Sidambaram (Chellambron), village entre Pondichéry et Karikal, nommé aussi *Tillei*, où est une pagode célèbre. — *Kôvei* « guirlande, chaîne, collier », est le nom générique de certains poèmes d'amour.

(2) Il a même ajouté au texte des mots et des allusions obscènes ; il a prêté à certaines expressions une signification érotique qu'elles n'ont point. En comparant les extraits avec le manuscrit d'Ariel, j'ai constaté que le compilateur a mêlé et confondu au moins deux ouvrages différents, sans doute le *Kôvei* et le *Kallâdam*. Quant à l'exactitude de l'*arrangement*, on en jugera par la citation suivante. Le couplet 364 du *Kôvei* commence ainsi : « Pourquoi « blâmer ? Voilà comment il faut se conduire » ! Ainsi parlent les gens de l'endroit, de l'épouse qui parait un bouquet de superbes fleurs : — Au roi de la terre qui porte un arc en ses mains de fleurs — s'est présenté la nuit avec le croissant nageant au ciel, — les abeilles soufflant de leurs blanches conques, au sein des fleurs de *Mallika* qui entourent le sanctuaire de *Tillaé* (Chellambran), où réside celui qui tient le feu dans sa main de fleur, celui qui pousse dans la dévotion les âmes rares de ceux qui n'ont pas de désirs pour les (flèches de) fleurs (que tient) en mains l'archer (Manmatha) ». Voici comment l'arrangeur a traité ce passage :

« Un roi de la terre qui porte un arc en ses mains de fleurs s'est présenté la nuit avec le croissant nageant dans les nuages floconneux. Le *vêl* (javelot, dard), rougissant et se tordant, s'est présenté au sein

même genre, le *Kallâdam*, que M. Ariel avait également traduit.

La communication de M. Grierson, dont je vous ai entretenus en 1881 et qui était relative aux carrés magiques, ou jeu du « taquin », a été complétée par W. Goonetilleke, de Kandy, Ceylan (*Indian Antiquary*, 1882, p. 83). Le savant correspondant fait remarquer que le nombre qu'on pourra obtenir avec un carré de seize cases ne pourra varier, si on ne veut répéter aucun chiffre, que de 20 à 34 s'il est pair, et de 21 à 37 s'il est impair. Les règles pour la formation du carré sont données par le *kakṣapuṭa* ou *skandhakakṣapuṭa*. Un vers mnémotechnique sert à former le carré primitif, le carré base à compléter ; chaque lettre initiale d'un groupe syllabique y prend une valeur nominale : *k* vaut 1, *kh* 2, etc., jusqu'à *jh* qui vaut 9 ; puis on recommence *ṭ* 1, *ṭh* 2, etc. ; *p* 1, etc. ; *y* 1, *r* 2, etc. ; *ñ*, *n* et les voyelles représentent les cases à laisser en blanc (que je marque par des lettres pour plus de commodité). Ainsi le vers

arka	*indunidhânârî*	*têna*	*lagna*	*vinâsanam*
0 1	0 8 0 9 0 2	6 0	3 0	4 0 7 0

donne la figure suivante :

des fleurs de *Mallika* qui entourent le *Tillaé*, où réside celui qui tient le feu dans sa main de fleurs, celui qui pousse dans l'extase les âmes ravies qui ont des désirs pour les flèches de fleurs que tient en main le divin Archer ».

a	1	*b*	8
c	9	*d*	2
6	*e*	3	*f*
4	*g*	7	*h*

Si le nombre proposé est pair, il sera reproduit dans chaque ligne horizontale, dans chaque ligne verticale, dans les quatre groupes de cases angulaires (*a*, 1, *c*, 9 par exemple) et dans le nombre formé par les quatre cases angulaires (*a*, 8, 4, *h*), et par le carré médial (9, *d*, *e*, 3). S'il est impair, deux des groupes des cases intérieures ne réaliseront pas la condition. La règle générale pour compléter le carré consiste, si l'on veut avoir un nombre impair, à prendre la moitié de ce nombre diminué d'une unitié et à en retrancher 1, 2, 3 ou 4 quand on veut trouver le chiffre à mettre en triangle avec 1, 2, 3 ou 4 (par exemple 3*e*6*ca* pour *a* et 3, ce qui donne 18 — 3 = 15); si le triangle considéré commence à 6, 7, 8 ou 9, on augmente de 1 avant d'en prendre la moitié (par exemple : 6*a*3*db* pour *b* et 6, ce qui donne 19 — 6 = 13). J'ai donné en 1881 la règle dans le cas d'un nombre pair.

Pour le carré formant le nombre *cent*, il y a une formule spéciale. Ce carré s'appelle *Nâgârjuna* ; il ne contient aucun nombre inférieur à 10. Le nombre *cent* est obtenu vingt fois, par les coins, par les quatre groupes angulaires, par le groupe médial, par les lignes horizontales et verti-

cales, par les deux diagonales, et par les quatre groupes latéraux (*c*, 9, 6, *e*). Voici la formule :

Nîlam câpi dayâcalô naṭabhuvam khârîvaram râginam — bhûpô nârivagô jarâ caranibham tânam çatam yôjayêt — bhûtaprêtapiçâcarâkṣasâsurân sarpân khalân samhâra — magnim câurabhhyyâdinâçanamidam nâgârjunam nirmitam.

« (Par la formule) *nîlam*, etc., qu'on forme (le nombre) *cent*; c'est ainsi qu'on obtient le *nâgârjuna*, qui détruit la crainte, les voleurs, le feu, le trouble, les vils serpents, les asuras, les râkṣasa, les piçâca, les démons, les fantômes, etc. »

Et voici le carré :

30	16	18	36
10	44	22	24
32	14	20	34
28	26	40	6

Tous ces chiffres sont indiqués, au rebours, par la formule *nîlam-tânam* ; car on a

nîlam *câpi* *dayâcalô*
0 3 6 1 8 1 6 3

naṭabhuvam *khârîvaram*
0 1 4 4 2 2 4 2

râginam *bhûpô* *nârivagô*
2 3 0 4 1 0 2 4 3

jarâ *caranibham* *tânam*
8 2 6 2 0 4 6 0

C'est-à-dire en commençant par la fin, 06, 40, 26, 28, 34, etc.

J'espère avoir à vous annoncer prochainement d'importantes publications dues à M. Margry, l'éminent travailleur qui a rendu tant de services aux études historiques coloniales. Mais en attendant, je dois signaler les tentatives de M. Castonnet-Desfosses, qui a fait à divers corps savants des communications sur quelques points de l'histoire des Français et de l'Inde. J'y ai relevé des étymologies inexactes. M. Castonnet-Desfosses traduit par exemple *Pondichéry* par « beau village » au lieu de « nouveau village », *pudu-çêri*.

Parmi les nombreuses sectes religieuses qui depuis quelques années essaient de se développer à Paris, il en est une, la dernière, sur laquelle nous devons arrêter notre attention. Je veux parler des *Théosophes*; après le vieux-catholicisme convaincu de M. Hyacinthe Loyson, après les facéties du néo-spiritisme, de l'homéopathie et du magnétisme, après les extravagances de l'armée du Salut, les *Théosophes* viennent à leur tour nous offrir leur panacée. Heureusement pour le bon sens et pour la bonne réputation de l'esprit français, on a remarqué que les religions nouvelles n'obtiennent d'ordinaire parmi nous qu'un succès de ridicule et que leurs fondateurs sont presque toujours des piétistes américains ou anglais. Les *Théosophes* ont la prétention d'être bouddhistes, mais leur bouddhisme est d'une nature toute particulière. Ils affirment avoir été initiés par les sages de l'Inde « aux sciences occultes » et ils ajoutent: « Quand un initié a atteint un certain degré de développement psychique, non seulement ses progrès l'ont doué de nouvelles facultés, mais encore le rendent

sensible à des influences dont la plupart de nous n'ont aucune idée. Il se voit forcé de s'éloigner des centres où prédominent les passions physiques et les instincts matériels. Dans les villes populeuses, des sens aussi raffinés que les siens seraient absolument superflus, comme par exemple la vue n'est d'aucun usage dans un brouillard épais. Voilà pourquoi les initiés supérieurs se sont retirés au centre de l'Asie, dans les régions les moins fréquentées »,

Les choses d'ici-bas ne nous regardent plus,

« pour y poursuivre leur tâche éminemment importante : préserver et faire progresser autant que possible la sagesse qu'ils gardent en dépôt jusqu'au jour où l'humanité sera mûre pour la recevoir ». Cette sagesse comporte, dit-on, la connaissance complète des sept éléments primordiaux : *Rûpa*, *Jîva*, *Lingaçarîra*, *Kâmarûpa*, *Manas*, *Buddhi*, *Atmâ* « forme, vie, corps emblématique, forme passionnelle, pensée, esprit, âme », qu'on traduit : *le corps*, *la vitalité*, *le corps astral* (*périsprit*), *l'âme animale*, *l'âme humaine*, *l'âme spirituelle*, *l'esprit*. Le sixième élément peut être appelé *l'esprit du Christ;* le septième est « l'esprit par lui-même », c'est-à-dire « l'étincelle divine ». Les initiés supérieurs, qu'on désigne sous le nom de *Mahâtmâs* « grandes âmes », ont le pouvoir, à ce qu'il paraît, de décomposer, de transporter et de recomposer instantanément les objets matériels. J'emprunte ces détails à une brochure que je recommande à toute votre attention : « *Fragments glanés dans la Théosophie occulte d'Orient*, par Lady Caithness, Duchesse de Pomar, Présidente de la Société Théosophique d'Orient et d'Occident à Paris (Nice,

1884, in-8° de 81 p.) ». Il y est également question du *Karma*, qui n'est pas trop mal défini, et du *Nirvâna*, qui serait d'une part « la subjugation entière des passions et la pratique de la charité universelle », et de l'autre « la certitude, l'immortalité personnelle en *Esprit* (sic) », ou encore « l'empire complet de l'esprit sur la matière »; il y est fait, à l'occasion des sept principes, un éloge complet du nombre *sept*, qui est celui de la perfection par excellence : ainsi aux quatre « éléments habituels », l'air, la terre, le fer et l'eau, il conviendrait peut-être d'ajouter le fluide astral dit *odic* (?), l'électricité et le magnétisme. La brochure, qui se termine par les statuts de la Société, se présente comme le résumé des trois ouvrages fondamentaux des chefs de l'entreprise, l'*Esoteric buddhism* et l'*Occult world* de M. A. P. Sinnett et l'*Isis dévoilée* de Mme Blavatsky. C'est Mme Blavatsky qui a fondé, il y a huit ans, en Amérique, la Société Théosophique, sous les auspices des « Mahâtmâs » de l'Inde, de concert avec le colonel Olcott, ancien officier de l'armée du Nord pendant la guerre de sécession. Le colonel Olcott a publié « *Le Bouddhisme*, selon le canon de l'Église du sud, sous forme de catéchisme approuvé et recommandé par H. Sumangala, grand-prêtre de Sripada et de Galles, traduction française par D. A. C. *Paris*, librairie des Sciences Psychologiques, 1883, 105 p. in-12 ».

Ces théories, en définitive, ne sont point nouvelles. L'*initiation* à des doctrines supérieures, conservées avec un soin jaloux par une société fermée de sages transcendants, est une des plus vieilles chimères du monde historique. Tantôt on prétend avoir retrouvé ces doctrines, ces vérités dans l'Inde, tantôt en Égypte, tantôt dans la

Bible, tantôt chez les sauvages de l'Océanie. L'association célèbre des francs-maçons compte — comptait surtout il y a quelque soixante ans — parmi ses membres de généreux esprits qui s'enthousiasmaient, dans leurs élans spiritualistes, dans leur dégoût de la matière, pour ces « révélations et ces initiations ». Il faut lire, à ce propos, le très curieux poème (anonyme) d'un orientaliste éminent, M. de Dumast, œuvre de jeunesse, s'il en fut : « *La Maçonnerie*, poème en trois chants, Paris, 1820, in-8° de XXXII-332 p. » (1). Les théories pythagoriennes, les rêveries sur la transmigration et la purification des âmes, les conceptions indiquées dans le VIe livre de l'Énéide, entre autres, sont, sans aucun doute, d'origine indienne. Mais la doctrine indienne de l'activité (*Karma*) comme cause, de la renaissance comme effet, de l'inertie et de la destruction de l'individualité (*nirvâna*) comme but, n'est, il ne faut pas l'oublier, qu'une théorie purement et nettement matérialiste, ou, si vous aimez mieux, naturaliste.

Mais à propos du bouddhisme, vous n'ignorez pas la révolution religieuse qui vient de s'accomplir au Japon. Le Mikado et ses ministres ont décidé de dépasser l'Europe et même les États-Unis sur le terrain religieux. Ils ont, paraît-il, décrété la séparation des églises et de l'État. Voici le texte du décret tel que l'ont rapporté les journaux :

(1) La Loge *Les frères artistes,* dont M. de Dumast était l'orateur adjoint, lui décerna, à l'occasion de cet ouvrage, une médaille d'or sur le rapport du F.·. Lemaire, professeur de poésie latine au Collège de France.

« A partir de la date de la présente notification, les prêtres chintoïstes et boudhistes cesseront d'être fonctionnaires de l'État. Les nominations des chefs des temples chintoïstes et boudhistes seront faites par les chefs de ces deux religions, qui pourront également prononcer leur destitution, et resteront seuls chargés de régler l'avancement des prêtres ordinaires.

« Les propositions suivantes devront être observées :

« Article premier. — Tout conflit entre les différentes sectes des deux religions sera évité par elles avec soin.

« Art. 2. — Des chefs seront nommés pour chaque secte des religions chintoïstes et boudhistes ; un prêtre pourra être nommé chef de plusieurs sectes.

« Art. 3. — Les règlements concernant les fonctions des différents chefs devront être approuvés par le ministre de l'intérieur.

« Art. 4. — Les chefs des deux religions établiront eux-mêmes les règlements concernant le culte, les connaissances exigées pour être reçu prêtre, le rang, l'avancement, les motifs de destitution de ces derniers, la conservation des anciens manuscrits, des reliques et objets précieux. Ces règlements seront soumis à l'approbation de l'autorité.

« Art. 5. — Les chefs des religions boudhistes pourront prendre les noms des anciens chefs de cette religion, mais en demandant l'autorisation. »

Parmi les annonces des catalogues de libraires ou dans les boîtes des bouquinistes, on peut toujours faire d'intéressantes découvertes. Je relève entre autres l'article suivant : « N° 2282. — *Album de Costumes indiens de la côte de Coromandel*, pet. in-fol. (60 dessins coloriés, 100 fr., librairie Th. Belin) ». J'ai vu cet album qui est fort intéressant ; il a appartenu à un ancien fonctionnaire européen qui a résidé à Pondichéry au commencement de ce siècle. J''ai pu examiner également une fort étrange plaquette, mise en vente, il y a quelques mois, à la librairie

Claudin, et dont voici le titre exact : « Les rare (*sic*) poemes | de | le seigneur Byron | traduiré (*sic*) en français à la anglais | par | Bomanjee Cursetjee | une (*sic*) négociant Parsee du Bombay. | *Bombay* | printed at the Alliance Press | MDCCCLXI ». C'est un petit in-quarto de 15 p., en demi-reliure (dos et coins) de veau rouge avec filets. Il était coté 28 fr. ; on lit, sur la garde, la note suivante, de l'écriture d'un bibliographe bien connu, M. Gustave Brunet, qui a l'habitude d'annoter ainsi les livres qui lui passent entre les mains : « Ce mince volume, ignoré, nous le croyons, de tous les bibliographes, mérite de figurer parmi les singularités littéraires. Il n'en existe probablement pas d'autre exemplaire en France. C'est sans doute la seule fois qu'un sectateur de Zoroastre, qu'un adorateur du feu, ait entrepris d'écrire en langue française; mais quel étrange français que celui de Bomanjee Cursetjee, une négociant Parsee du Bombay » !

J'ai acquis, cette année, une fort belle carte anglo-persane de l'Inde, pareille à celle que vous voyez là, à droite de cette chaire, et deux intéressants documents arrachés évidemment à quelque vieux recueil factice. L'un est une *Requête au Roi*, signée : « Les Habitants de la ville de Pondichéry », et imprimé par P.-Fr. Didot le jeune en 1790 (20 p. in-4°) : les pétitionnnaires y attaquent violemment M. de Conway, leur gouverneur, qu'ils accusent de faire volontairement le jeu de l'Angleterre; ils protestent contre l'abandon de Pondichéry, proposé, paraît-il, dans les conseils du roi, à l'aide de sophismes, comme ceux qu'une certaine presse voudrait aujourd'hui remettre à la mode, contre l'utilité des colonies et la capacité colo-

nisatrice de la France comparée à celle de l'Angleterre. L'autre document est un n° (21) du *Mercure* (daté du 10 mai 1749, feuille MNOPQ, p. 229 à 250), contenant la « Relation du siège de Pondichéry » par les Anglais, sous Dupleix, du 8 septembre au 16 octobre 1748.

A propos de Dupleix, vous avez pu voir, au Pavillon de la ville de Paris, en mai dernier, les projets présentés au concours pour l'érection, à Landrecies, d'une statue de ce grand homme. Le meilleur ne me paraît pas très remarquable. Quoi qu'il en soit, il faut espérer que nous aurons bientôt la satisfaction d'assister à l'inauguration du monument élevé bien tardivement à la mémoire d'un des plus illustres patriotes du dernier siècle.

Chez un bouquiniste du quai Voltaire, j'ai rencontré, cet été, une brochure assez rare, publiée à Pondichéry en 1848, par M. Eugène Sicé : *Un mot sur la représentation des Établissements français de l'Inde à l'Assemblée nationale* (72 pages in-8°). Il ne s'agissait point encore de renonciation au statut personnel, et M. Sicé était d'avis que, dans l'Inde plus qu'ailleurs, il ne fallait pas brusquer les choses; il disait, avec infiniment de raison, qu'il fallait prendre pour député un homme qui connût parfaitement l'Inde. M. Sicé avait fait partie des *Enfants de langue*, institution analogue à celle de nos *Jeunes de langue*, qui a fonctionné à Pondichéry de 1827 à 1838 (1); il vint en

(1) L'arrêté local qui organisait les *Enfants de langue* est du 29 octobre 1827; cette institution a été supprimée par un autre arrêté du 30 décembre 1838. Il n'y a eu que quinze *enfants de langue :* MM. John de Babick, Fr. Duvergé (1827); Éd. Olivier, Ém. Tardivel, E.-J. Viollette (1828); Victor Delasselle, Jos. Duvergé, Eug. Hecquet, Furcy Tardivel (1830); Eug. Sicé (1832);

1840 à Paris où il suivit le cours de M. Garcin de Tassy; il était également versé en tamoul, en télinga et en hindoustani. J'ai eu l'honneur de le connaître et de recevoir ses conseils; ses enfants ont été mes camarades d'enfance et sont restés mes amis... Sa brochure porte de la main de M. Ariel un envoi à Eugène Burnouf : *Habent sua fata libelli!*

C'est bien aux livres et aux papiers d'Ariel qu'on peut appliquer cette sentence. Légués à la Société Asiatique de Paris, ils n'y sont pas tous parvenus; les manuscrits ont été donnés depuis à la Bibliothèque nationale, mais la collection demeurera toujours incomplète. Un de mes collègues de la Société d'Anthropologie m'a apporté l'année dernière un feuillet manuscrit, contenant la traduction d'un petit poème indien, avec des annotations de l'écriture d'Ariel; ce feuillet avait été acheté à Paris même. D'où venait-il? J'ai bien trouvé, chez un libraire du quartier latin, des livres tamouls qui ont appartenu au pauvre Sandouodéar!

J'ai vu également un *Vocabulaire*, en espagnol (par A. Jimenez, Séville, 1853, 118 p. in-12), du langage des *gitanos* d'Espagne. J'ai été frappé de la ressemblance des tournures et d'un grand nombre de mots avec les tournures et les mots hindoustanis. C'est un fait que je signale en passant, bien qu'il n'ait rien de surprenant ni de nouveau.

Éd. Comparet, H. Davia (1833); Ch. Delasselle, Ém. Bayet et Ad. Magry (1834); Ch. Garcet (1835). Ils étaient nommés au concours, devaient avoir de seize à vingt-deux ans, et prenaient l'engagement de rester au moins cinq ans au service de la colonie. On leur enseignait le tamoul et l'hindoustani, et facultativement le télinga.

Enfin j'ai recueilli sur les Quinconces, pendant la foire de Bordeaux, un exemplaire des *Sélections* de Shakespeare et le livre suivant, qui est recherché par les amateurs : « *Nouveaux Contes arabes* ou supplément aux *Mille et une Nuits*, etc., par M. l'abbé *** (N.-S. Guillon). *Paris*, Prault, 1788, 1 vol. in-12, 3-425 p. ». J'extrais du *Discours préliminaire* (pp. 7 et 8) ces très curieuses appréciations :

« Sous les feux d'un soleil brûlant, l'Indien n'a des sens, des organes, une âme que pour la volupté; énervé de bonne heure par les jouissances physiques, son génie s'évapore dans les langueurs de l'amour; et, jeune encore, l'Indien se survit à lui-même. Aussi, dans son style, point d'élévation ni de profondeur, tous les agréments de la mollesse, souvent l'abandon délicieux de la nature : ses mouvements sont moins hardis, ses métaphores moins violentes, moins prodiguées, ses descriptions moins brillantes. On écrit dans l'Inde comme on a dû écrire à Sybaris.

« Le Persan est capable d'un sentiment plus réfléchi, plus exalté. Rien n'égale le nombre et la majesté de son rhythme. C'est la grâce d'Athènes, quelquefois la précision de Sparte, fondues dans la fierté romaine. C'est là que la poésie étale tout son luxe, là que la nature est reine, là que le génie ne connut jamais le frein de l'art; en un mot, le Persan pourroit être appelé l'Espagnol de l'Orient. »

Il faut rapprocher de ce passage le suivant de M. Garcin de Tassy, dans ses *Rudiments* (1re édition, avant-propos, p. 13) :

« Les romans orientaux sont empreints de cette teinte

mystique. Le but même, en les traçant, n'est que de rappeler à l'homme sa noble destination et les moyens d'y parvenir. L'histoire des amours les plus passionnées, celles de Joseph et Zuléikha, de Vamek et d'Azza, de Ferbad et Chirin, ne sont, comme le *Cantique des Cantiques de Salomon*, que des ouvrages allégoriques, où les poètes chantent l'union de l'esprit de Dieu à l'âme pieuse. C'est là que se peint bien l'état de l'homme ici-bas, tour à tour élevé jusqu'à son Créateur et entraîné vers la terre. Le flambeau de l'érudition ne saurait dissiper l'obscurité de ces poèmes; on a besoin d'une autre lumière. Tandis que le vulgaire saisit la lettre, le sage comprend l'esprit et suit la marche du poète dans le monde intellectuel :

« *O vi, ch' avete gl' intelletti sani,*
« *Mirate la dottrina, che s'asconde*
« *Sutto 'l velame degli versi strani.*
« DANTE, *l'Inferno*, IX, 61-63 ».

J'ai eu le plaisir, en 1883, de faire partie du Congrès des Américanistes qui s'est réuni à Copenhague. Je comptais trouver là-bas de nombreux souvenirs de l'Inde; mon espérance n'a point été trompée. La grande Bibliothèque royale du palais de Christiansborg (1) contient, outre de nombreux manuscrits sur ôles en différentes langues, 79 livres et manuscrits sur papier, la plupart fort précieux, en tamoul et en télinga ; les imprimés sont généralement les publications de la célèbre Mission danoise de

(1) Elle a été heureusement préservée, lors de l'incendie qui, le 12 octobre dernier, a détruit une partie de ce magnifique palais.

Tranquebar. Je saisis cette nouvelle occasion pour remercier de leur bienveillance et de leur extrême amabilité M. Chr. Bruun, l'éminent directeur de la bibliothèque, et M. le docteur Gigas, qui a fait preuve envers moi d'une complaisance inépuisable.

Une intéressante cérémonie a eu lieu, il y a deux mois environ, à Étretat. Un prince indien, qui avait fui Nice, par crainte du choléra, y est mort à la fin du mois d'août dernier. C'était un parent du Gâïkvâr de Baroda; il se nommait Bâpu Sâhib Khandarâo Ghatgay, et accompagnait le jeune frère du Gâïkvâr, Sampatrâo Kachirâo, et son cousin Khampatrâo Chravanrâo. Il était atteint d'une ulcération gangréneuse des gencives et de la joue. Ses serviteurs, avant sa mort, avaient placé près de lui un vase contenant de l'eau du Gange, et l'un d'eux, conformément aux rites, lui mit les doigts sur les yeux et les narines. La crémation de son corps a été autorisée; elle a eu lieu pendant la nuit, de deux à six heures, sur la plage. Une partie des cendres a été jetée au vent, une autre à la mer, et le reste a été mis dans une urne que la famille emportera dans son pays. On a annoncé qu'un autre Indien, Joba Alim Sahib, est mort, le mois dernier, de la poitrine, dans un hôtel du Cours-la-Reine, mais que l'autorisation de brûler son cadavre n'a pas été accordée; ses serviteurs l'auraient emporté à Milan, où fonctionne depuis quelques années, comme vous le savez, un appareil crématoire.

Le sort s'est encore montré, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, bien cruel envers les orientalistes. Je vous ai signalé précédemment la mort de Palmer, de M. Pr. Guerrier de Dumast, et du jeune André

Gatteyrias (1), l'un de mes premiers élèves. J'en ai d'autres, non moins déplorables, à signaler aujourd'hui.

Je nommerai d'abord M. Arthur Coke Burnell, l'auteur de cette excellente *South-Indian Palæography*, qui a eu deux éditions, à quatre années d'intervalle l'une de l'autre, et qui devrait être entre les mains de tous les indianistes. Ce n'est là d'ailleurs qu'une des principales publications de M. Burnell. Il a édité plusieurs textes d'exégèse védique, de nombreux traités grammaticaux ; il a publié, à diverses reprises, de très importantes notes sur l'histoire littéraire de l'Inde ; il a fait tirer à un très petit nombre d'exemplaires de curieux spécimens des langages populaires du sud de l'Inde ; il a fait imprimer, pour la première fois, la grammaire tamoule supérieure de Beschi : *Clavis humaniorum litterarum sublimioris tamulici idiomatis* (1876, in-8°, VIII-171 p.), que, par une attention délicate, il a voulu faire paraître à Tranquebar, dans la ville même où fut publiée, il y a cent quarante-six ans, la première grammaire de Beschi.

Burnell est mort bien jeune encore. Né en 1840, d'un père au service de la Compagnie des Indes, il se présenta

(1) Gatteyrias a laissé en manuscrit un ouvrage qui vient de paraître à la librairie Degorce-Cadot : *A travers l'Asie centrale* (in-8°, (iv)-iv-280 p.). Il avait publié, de son vivant, un très intéressant volume, *L'Arménie et les Arméniens* (Paris, L. Cerf, 1882, 144 p. in-8°) ; il a donné au *Journal asiatique* (1882, t. XVI, p. 177-214) la traduction d'une élégie arménienne à la *Revue de linguistique* (t. XIV, 1881, p. 274-311, et t. XV, 1882, p. 337-372), une remarquable étude sur « les langues de la famille géorgienne », et au *Dictionnaire des sciences anthropologiques* les articles *Arménien* (linguistique), *Caucase* (linguistique), *Circassien* (linguistique), et *Étrusques* (histoire).

en 1860 à l'examen officiel d'admissibilité. Il demanda à être interrogé sur la langue tamoule; M. Max Müller, qui était au nombre des examinateurs, lui conseilla vivement d'étudier le sanscrit, sans la connaissance duquel on ne saura jamais bien le tamoul, scientifiquement parlant. Entré, comme son père, dans le service civil de l'Inde, Burnell suivit les conseils du savant professeur d'Oxford, et devint bientôt de première force en sanscrit. Mais sa santé s'était altérée et il fut obligé, de 1868 à 1870, de prendre un congé et de venir se reposer en Europe. En 1870, il fut nommé juge de district à Tanjaour, où il fit le catalogue de la Bibliothèque de l'ancien râjâ; il y découvrit de très précieux manuscrits. Forcé, pour raison de santé, de se retirer du service en 1880, il passa deux années en France, à Nice, en Angleterre et en Allemagne. On nous dit, très sérieusement, qu'à la fin de sa vie, il avait embrassé la « religion positiviste »; quoi qu'il en soit, il est mort le 12 octobre 1882, à Mitcheldever. J'ai cru devoir, à cette occasion, écrire une sorte d'épitaphe tamoule *ad memoriam*, comme disent les Anglais; permettez-moi de vous dire cette pièce qui a été publiée dans le *Journal Asiatique* (avril-mai-juin 1883, p. 532) :

Vandaleiyaḍittavengum
vâjpugajdêçamvit.....tô
Rindiyâmandalatti
lirundavan' t'irumbitchét...tâ
Néndaleimudindadeṇṇi
yulagêlâmur'uvalut'.....t'â
Rantamijar'iyumyârén
Diçeimagalajudunondâ.....ḷ

J'étais entré en relations avec Burnell en 1875 ; il avait exprimé, dans un de ses ouvrages, le regret de n'avoir pu se procurer un de mes opuscules. Je le lui adressai, et, depuis, il a bien voulu me faire remettre des exemplaires de toutes ses publications. Il m'écrivait, le 29 août 1876, de Tanjaour, à propos d'un article où je parlais de l'utilité d'organiser en France l'enseignement des idiomes nationaux du sud de l'Inde : « I am delighted to see that you urge the establishment of a professorship of Dravidian languages in Paris. France has done so much for these studies that it is a pity they should not be represented as worthily as many other studies are ».

Si M. Burnell n'était que dravidiste, M. Eastwick, lui, ne s'est occupé que d'hindoustani. Né en 1814, il est mort le 16 juillet 1883, après une carrière assez accidentée. D'abord cadet à Bombay, puis employé civil dans le Kathyavar et le Sind, il quitta le service de la Compagnie pour revenir en Europe. Il s'établit d'abord à Francfort, puis, en 1865, il fut nommé professeur d'hindoustani au collège de Haileybury (Hertford). De 1868 à 1874, il a été, comme député conservateur, membre de la Chambre des Communes. Il a composé de nombreux ouvrages d'enseignement élémentaire.

Les bibliothèques de ces deux travailleurs se sont vendues aux enchères publiques à Londres. L'un et l'autre étaient pauvres en effet ; le gouvernement de Madras a même alloué 5,000 roupies (12,500 fr.) à la succession de Burnell pour l'indemniser des « dépenses scientifiques » du savant juge. Ces deux bibliothèques étaient très dissemblables ; celle d'Eastwick n'était qu'une bonne collection de travailleur : j'y ai acquis, pour un prix minime, quelques

volumes annotés par lui, et notamment cet exemplaire interfolié du *Bâg-ô-Bahâr*. La bibliothèque de Burnell, beaucoup plus importante, a produit 1566 liv. 2 sh. 6 d. (39,153 fr. 10); j'y ai acheté quelques livres tamouls élémentaires, un bel exemplaire du *Dictionnaire* de Fallon et un livre fort rare que voici. C'est un exemplaire de la *Grammatica latino-tamulica* de Beschi (1re édition, *Tranquebar*, imp. de la Miss. danoise, CIƆIƆCCXXXIIX, 175 p. in-8°), précieux surtout parce qu'il est accompagné de la *Dissertation* de Walther. Cette dissertation manque souvent; elle n'est pas jointe à un exemplaire du Beschi que je posséde depuis une dizaine d'années et dont le titre d'ailleurs est remonté. Elle comprend 58-(ij) p., du même format et avec les mêmes caractères que l'ouvrage de Beschi, et est intitulée : *Observationes grammaticae quibus lingvae tamvlicae idioma vulgare..... illvstratvr*, a Chr. Th. WALTHERO, Miss. danico. *Trangambariæ,* Typ. miss. dan., MDCCXXXIX. Écrite en un latin très supérieur à celui de Beschi, qui est un latin catholique de sacristie, pour ne pas dire de cuisine, cette dissertation n'a jamais été réimprimée. J'espère pouvoir la rééditer un jour.

Le 8 janvier 1883 est mort Kechub Chander Sem, né en 1837, réformateur de l'église du Brahmo Somadj, fondée, comme vous le savez, en 1830, par Ram Mohum Roy. Kechub Chander Sem était végétarien et prêchait l'amour, l'amitié, la paix universelle !

Je ne saurais enfin terminer cette revue sans vous dire quelques mots de la catastrophe qui vient d'affliger le monde savant. Vous savez comment le Collège de France a perdu son plus jeune professeur, M. Stanislas Guyard, Bibliothécaire de la Société Asiatique. M. Stanislas Guyard,

qui avait remplacé, il y a moins d'une année, le regretté M. Defrémery, est mort — on peut l'assurer — d'un excès de travail. Il faut lire l'allocution magistrale que M. Ernest Renan a prononcée sur la tombe du jeune professeur, mort à trente-huit ans, au moment où la vie commençait à lui sourire et à lui promettre une abondante moisson de triomphes mérités. L'illustre maître a rendu un juste hommage au collègue qu'une mort affreuse emportait prématurément; et il nous a donné à cette occasion des conseils qu'il faut retenir.

Guyard a été victime surtout d'un mal dont notre génération est particulièrement atteinte. C'est une ardeur de recherches, une soif de découvertes, une hâte d'arriver à la solution de tous les problèmes, qui irrite, énerve, fatigue et épuise en peu de temps l'organisation la plus robuste. Gardons-nous de cette « tension dangereuse », comme dit M. Renan, et sachons « associer au devoir le « sourire, le divertissement honnête, le plaisir de contem- « pler un monde où, à côté de tant de parties sombres, « il y a des touches si lumineuses ». Chaque jour, disait-on jadis, suffit à sa tâche, et l'on ajoutait : à chacun son œuvre. C'est par la division du travail entre nos aptitudes diverses, c'est par notre résignation à n'entreprendre chacun qu'une partie de l'immense tâche, que nous arriverons, peu à peu et sûrement, à faire progresser la science. L'effort commun ne doit être que la résultante des efforts partiels indépendants. Ce qu'il faut, c'est que notre troupe fasse de nouvelles recrues et devienne légion; car l'horizon qui se développe devant nous est vraiment illimité. M. Garcin de Tassy, qui aimait tant les belles hymnes du vieux bréviaire parisien, abandonné aujour-

d'hui, nous rappellerait cette strophe de l'hymne de la Pentecôte :

At non Hebræis limitibus sacer
Hærebit ardor. Sol habitabiles
Qua lustrat oras, hac triumphis
Materies patet ampla vestris!

Julien VINSON.

GRAMMAIRE DE LA LANGUE JÂGANE

(*Suite.*)

CHAPITRE III

Du verbe.

Les modes sont au nombre de douze : indicatif, impératif, conjonctif I, conjonctif II, conjonctif III, interrogatif, participe I, participe II, participe III, participe IV, infinitif, supin.

Mode indicatif. — Les temps sont au nombre de trois : présent, passé, futur.

Présent. — Il se forme : 1° analytiquement, en préposant les pronoms isolés au thème verbal; 2° synthétiquement, en préfixant les pronoms qui ne s'emploient pas isolément au thème verbal raccourci.

a) *Hei tū-wőnaschi* « je baptise », *hei kūtāna* « je dis », *sa teki* « tu vois », *sa urūmőna* « tu veux », *kőnǵin kātaka* « il va », *kőnǵin kurū* « il aime », *heian mūtāgū* « nous possédons », *heian jāgeia* « nous disons », *san kūtāna* « vous dites », *san ts-tū-kusi* « vous lavez », *kőndeian ū-mők'i* « ils font entrer », *kőndeian k'ikū* « ils ressemblent », etc.

b) *Ha-t-urūmön* « je veux », *ha-kūtan* « je dis », *ha-tū-musch* « je fais entendre », *ha-t-eiamin* « j'envoie », *s-uschöch-mūtū* « tu dois », *kö-kusch* « il aime », *kö-muschuhr* « il entend », *k-unnusach* « il méprise », *kö-tēnakū-sin* « ils cherchent », etc.

Passé. — Il se forme synthétiquement par la suffixation de l'indice *-dē* au thème verbal dont la voyelle finale fléchit en *-u* et très rarement en *-i*. Exemples : *ha-wöschtāgu-dē* « j'ai fait, je fis, je faisais, j'avais fait » ; *hei ha-kātaku-dē* « je suis venu, je vins », etc.; *ha-mök'i-dē* « je suis entré », etc., *sa-kūtānu-dē* « tu as dit », *sa-jāgeii-dē* « tu annonças, » *s-eiâala-mūtu-dē* « tu savais », *kei-jāgeii-dē* « il avait dit », *kei-jellu-dē* « il laissa », *kö-kātaku-dē* « il alla », *kö-kūtanu-dē* « il disait », *k-atu-dē* « il a pris » ; *heian teki-dē* « nous avons vu », *san woschtāgu-dē* « vous avez fait », *san atu-dē* « vous avez pris », *kei-jāgeii-sin-dē* « ils annoncèrent », *kö-kūtāni-sin-dē* « ils disaient » ; *heipa puturunatu-dē* « nous avions chaud », *sapei mēapimat-einu-dē* « vous disiez entre vous en allant », *kei-jāgeiā-pikin-dē* « les deux annoncèrent », *kö-kūtānā-pikin-dē* « les deux disaient », etc.

Futur. — Il est formé par la suffixation de l'indice *-ana*, *-an*, *-a* au thème verbal, lequel fléchit sa voyelle finale en *â* ou en *-j-ū*, suivant qu'il se termine en *a* ou en *i ;* les thèmes en *ū* demeurent invariables : *jāgeia* « dire », *jāgeiâ-ana, öla* « boire », *olâ-ana, aki* « frapper », *ak-j-ū-ana, wönari* « pousser au large », *wönar-ū-ana ; wöschtāgū* « faire », *wöschtāgū-ana.* Exemples :

ha-tāgū-ana « je donnerai », *ha-kūtānâ-a* « je dirai », *ha-tek-j-ū-a* « je verrai »; *sa tū-māgū-ana* « tu enfanteras », *sa kūtānâ-a* « tu diras », *sa tek-j-ū-an* « tu verras »; *kő-tāgū-a* « il donnera », *k-apőnâ-a* « il mourra », *kő-tūmū-eij-ū-a* « il sera requis », *heian wőschtâgū-an* « nous ferons », *san kūtānâ-an* « vous direz », *san tek-j-ū-a* « vous verrez », *san ts-teki-kurū-ana* « vous désirerez voir »; *kő-tāgū-sinâ-a* « ils donneront », *kő-teki-sinâ-a* « ils verront », *sapa kūtānâ-a* « vous deux direz », *sapa ts-tekjū-a* « vous deux trouverez », *kő-mőni-pikinâ-a* « les deux demeureront », etc.

Mode impératif. — Ce mode se forme : 1° en suffixant l'indice *-īna*, *-īn* au thème verbal, lequel fléchit sa voyelle finale en *au* ou en *-j-ū;* 2° en suffixant l'indice *-n* au thème verbal dont la voyelle fléchit alors en *u*.

a) *wīőschata* « faire taire », *wīőschatau-ina* « tais-toi! » *kāg-heina* « se lever et aller », *kāg-heinau-īna* « lève-toi et va! », *manā-tsikőri* « sortir », *manā-tsikőr-j-ū-īna* « sors! », *kőmőni* « emporter », *kőmőn-j-ū-in* « emporte! ».

b) *kūtāna* « dire », *kūtānu-n* « dis! » *tū-muschata* « faire croire », *tū-muscha-tu-n* « fais croire! » *gāligū* « ordonner », *gāligu-n* « ordonne ».

On peut aussi commander en mettant le verbe au futur, mais alors le pronom personnel est le plus souvent suffixé. Exemples : *kūpā-dekilâ-a-sa* « descends! », *mőrâ-a-sanna* « écoutez! », *s-atâ-a* « prends! » *san tāgū-a* « donnez! ».

Le verbe à l'impératif est ordinairement précédé de la particule *wē* « noch, doch ». Exemples : *wē gāligun*

« ordonne! », *ha-wē ū-mŏrâ-a* « que je prêche! », *sa-wē jāgeiâ-a* « dis! », *kŏ-wē ūtuschū-a* « qu'il prenne la fuite ».

Enfin, on peut supprimer le pronom personnel et se servir du thème verbal soit nu, soit affecté de l'indice de pluralité. Exemples : *wē man* « prête! » *atā-sina* « prenez », *eiâaleniti-sin* « sachez! », *āmuschi-sina* « priez! ».

Mode conjonctif I. — Ce mode se forme par la suffixation de l'indice *-mŏs* au thème verbal qui, s'il se termine en *a*, fléchit cette voyelle en *ā*. Exemples : *sa tumū-eiji mŏs* « quand tu es invité », *āmuschū-mŏs* « quand il prie », *kŏnǵin ma-tūmāgū-mŏs uschpa-n* « après qu'il a été enfanté », *kŏnǵin kātakā-mŏs* « quand il ira », *skeia aki-mŏs* « quand on te frappe », *san teki-mŏs* « quand vous verrez »; *Gâd kulalanā-mŏs nan* « tant que Dieu sera irrité », etc.

Mode conjonctif II. — Ce mode se forme, dans les mêmes conditions que le précédent, par la suffixation de *dāra* « temps ». Exemples : *wŏschtŏch-mŏni-dāra* « pendant qu'il faisait », *kŏnǵin kātach-heinā-dāra* « tandis qu'il approchait », *kŏndē tūwŏn-tūpâanā-dāra* « tandis que les deux déliaient »; *hī-t-ul-mūtū-dāra* « jusqu'à ce que je boive ».

Mode conjonctif III. — Ce mode se forme par la suffixation de l'indice *-sa* au thème verbal, lequel fléchit la voyelle finale en *-a*. Il s'emploie quand le verbe est conditionné par la conjonction « si », et, chose remarquable! on met au conjonctif III non seulement le verbe qui est

directement conditionné, mais encore celui qui l'est indirectement. Exemples : *hī-tūla tāgū-kura-sa ha-tāga-sa* « si je veux donner, je donnerai »; *tūl hauandeian wīőschata-sa auindeian kő-gālaŋ-kūtāna-sa* « si ceux-ci se taisent, les pierres parleront en criant »; *kőnǵin tula mőlāka-sa ūkâali kőnǵin keia tū-tūgata kandl* « si elle en perd une, elle allume aussitôt la lampe »; *hī-tūla l-ūkūtū-mőra-sa sananima san bāv heia ūmőra-sa san bāv heia ū-kātaka-sa* « si je vous interroge à mon tour, vous ne me répondrez pas, vous ne me laisserez pas aller ».

Quelquefois le verbe indirectement conditionné n'est point mis au conjonctif. Exemple : *hī-tūl ūmőra-sa san bāv heia muschatâ-ā* « si je parle, vous ne me croirez pas ».

On emploie le conjonctif sans que le premier verbe soit conditionné par « si », lorsque la même idée est présentée successivement sous deux formes différentes. Exemple : *kiŋdom dāra mēam ma-tūārūgata keia bāpana-sa, őkőhr mēam ma-tūārūgata keia őkondeka-sa* « tout royaume divisé périra bientôt, toute maison divisée tombera bientôt en ruine ».

On n'exprime la distinction du temps dans aucun des modes conjonctifs, non plus que dans le mode interrogatif.

Mode interrogatif. — Ce mode est formé par la suffixation de l'indice *-ra* au thème verbal, lequel fléchit la voyelle finale en *a*. Exemples : *kőnna skeia tū-abeilana-ra* « qui t'a rendu fort? »; *apa, wāgun wőschtāgū-a bāv-ondē wē-la wőschtā-ga-ra ītakun* « est-ce que l'ayant fait le dehors n'a pas aussi fait le dedans? »; *kundām wurū san*

wē-la tū-uruna-ra « combien avez-vous déjà amassé? » ; *ondē jamana-dārū-pei sa kūtāna-ra* « as-tu parlé à tout le monde? ».

D'ordinaire toute proposition interrogative est précédée de l'adverbe *apa* « est-ce que? ».

Participe I. — Il est formé par la suffixation de l'indice *-schin* au thème verbal, lequel fléchit sa voyelle finale en *a;* les thèmes en *i* demeurent invariables. Exemples : *skeia ū-mőra-schin* « ce qui t'a été annoncé », *hī-āgeia-schin* « ce que j'ai dit », *hī-wőschtāga-schin* « ce que j'ai fait », *schīp hī-mőlāka-schin* « la brebis que j'ai perdue », *mǎna-tsikőri-schin* « étant sorti », *teki-schin* « voyant », *māna-schin* « ayant prêté », *k'ī-jellā-kātakā-piki-schin* « eux deux s'en allant ».

Ce participe prend fréquemment le préfixe *ja-, j-*. Exemples : *abeilā-ki-ndeian ja-mūta-schin* « les puissants étant assis », *ja-puscha-schin* « ce qui a été semé », *j-amasőch-mūta-schin* « celui qui a faim ».

Le participe en *-schin* se décline : *wőschtūga-schin-k'i uschpa-n* « après avoir fait ».

Participe II. — Il est formé par la suffixation de l'indice *-kun* au thème verbal, lequel fléchit sa voyelle finale en *a*. Exemples : *sa mūtach-mūta-kun* « ce que tu possèdes », *hī-jāgi-geiata-kun* « ce que j'ai dit », *kītu kőtūmina-gata-kun-deian* « ceux qu'il a choisis », *kőnǵin wē kūtā-mőnata-kun* « tandis qu'il parlait encore ».

Participe III. — Il est formé par la suffixation au thème verbal de l'indice *-a*. Exemples : *kurū-a* « aimant », *ma-kurū-a* « aimé », *dőf-mūtu-a* « vêtu », *kőmők'i-a*

« élevé »; *ma-māgū-a* « l'enfanté, le fils »; *eiji-a* « qui a appelé », *ūei-wőschtāgu-a* « commettant l'adultère ».

Participe IV. — Il est formé par la suffixation de *-ā-ki* au thème verbal. Exemples : *wī-ā-ki* « couché », *mőr-ā-ki-ndeian* « ceux qui ont entendu », *bāv urūmőn-ā-ki* « n'obéissant pas », *wein ől-ā-ki* « buveur de vin », *wīa-manan-ā-ki* « sauveur », *īkaman-ā-ki* « écrit », *ik'is-ā-ki* « desséché », *mők'i-ā-ki-ndeian* « ceux qui entrent », *tella tekei-ā-ki* « les yeux qui ont vu ».

Remarque. — Ces deux modes sont formés comme les adjectifs substantivés.

On forme des noms verbaux en composant avec les divers thèmes les noms raccourcis *wa, wőn* « homme ». Exemples : *tūpusch-wa* « le semeur », *gāligū-wa* « le maître », *őköhr mūtāgū-wőn* « le maître de maison ».

Infinitif. — Le thème verbal nu s'emploie comme infinitif et comme nom. Exemples : *wőschtāgū* « faire, office »; *kūtāna* « parler, parole »; *āmusckū* « prier, prière »; *alagőna* « voir, visage »; *eiamaka* « guerroyer, guerre », etc.

Supin. — Il est formé par la suffixation de l'indice locatif *-pei* au thème verbal, lequel fléchit la voyelle finale en *ū, i;* les thèmes en *i* demeurent invariables. Exemples : *teki* « voir », *teki-pei; jāgeia* « dire », *jāgeii-pei; akū-āmeia* « tuer », *akū-āmeii-pei; tāgū* « donner », *tāgū-pei; kūtāna* « parler », *kūtānū-pei.*

Verbe négatif.

On conjugue négativement : 1° en préposant au verbe l'adverbe de négation *bāv* ; 2° en suffixant au thème verbal les indices *-ŏnnaka*, *-jūa*, *-jinū*, *-nū*, *wŏhna*, *-wŏch*, *-ka*.

a) *Hei sananima bāv eiâala* « je ne vous connais pas », *hei bāv teki-dē* « je n'ai pas trouvé », *bāv tūmū-eiaminu-dē* « il n'a pas été envoyé ».

b) *Hei ūa tuch-mūt-ŏnnaka* « ego virum non cognosco », *tū-mŏlāg-ŏnnaka* « il ne périra pas », *tū-mŏk'ē-ŏnnaka* « il n'approche pas », *ts-tēnach-ŏnnaka* « il n'attendra pas » ; *wēna māg-ŏnnakei-amalim* « celles qui n'ont pas enfanté », *kūtān-ŏnnakā-ki* « ne pouvant pas parler ».

Remarque. — Dérivé par *-na*, l'adverbe *ŏnnaka* se conjugue au mode conjonctif I : *ŏnnaka-nā-mŏs* « quand il n'est pas, s'il n'est pas ».

c) *Kūtā-jūa* « sans parler », *geiama-jūa* « sans creuser », *teka-jūa* « sans voir », *wŏschtŏch-jūa-mūta-schin* « n'ayant pas préparé » ; *teka-jūā-ki* « ne voyant pas, aveugle » ; *teka-jūa-mūtu-dē* « il n'a pas vu », *heia tauu-mŏschscha-jūa* « qui mecum non colligit ».

d) *Sa heia mŏtawŏch-jinū* « tu n'as pas soin de moi », *sa tūl heia urumŏnū-nū* « si tu ne me permets pas », *kŏndeian tūl ū-mŏk'ē-jinū* « s'ils ne font pas entrer ».

Remarque. — Ce même indice mis au locatif sert à former une sorte de conjonctif. Exemples : *wē ma-tū-wēna-jinu-n* « avant qu'il fût conçu », *kok wē mach-jinu-n* « avant que le coq chante ».

e) *S-ūla manā-tsikŏri-wŏhna* « tu ne sortiras pas »,

heian ūla tūmū-tauīna-wőhna « nous ne serons pas gouvernés », *san ula mēakő-nata-wőhna* « ne craignez pas ».

f) *S-ūlap uschi-wőch* « n'empêche pas! », *ūla kūpa-mők'i-wőch* « de peur qu'il ne descende », *san ūla dāg-heina-wőch kjūa* « ne portez pas de bâton », *kőndeian skeia k'il-eiji-wőch* « de peur qu'ils ne t'invitent à leur tour ».

g) *Ula jingani-ka* « ne crains pas! », *ūlap ārūgati-ka* « ne te désole pas! », *ūlap schūwőnuhr-kūtāni-k-âalan* « ne dites pas en vous enorgueillissant », *ūla lēnaki-k-âalan* « ne cherchez pas ».

Remarque. — On exprime l'impossibilité en suffixant au pronom personnel *-ak'ich*, *-āg-ak'ich*, *ū-ik'ich*.

Ex. : *Hei-ak'ich kātakâ-a* « je ne puis venir, je ne viendrai pas ».
Heian-āgak'ich jāgeiâ-a « nous ne pouvons dire ».
Kőndeian-āgak'ich wőnīgata « ils ne pouvaient approcher ».
Kőnǵ-ūik'ich issâ-a « il ne fructifiera pas ».
Kőnǵ-ūikich « il ne peut pas ».

Le thème *āgak'ich* se suffixe également aux noms. Exemples : *Gâd-āgak'ich meiâanī-a* « Dieu ne peut pas ne pas pouvoir » (*meiâana* « ne pas pouvoir »).

Verbe réfléchi.

Ce verbe se forme : 1° analytiquement, par la postposition de *mēam ;* 2° synthétiquement, par la préfixation

au thème verbal des indices *mam, mē, ma, m, m-ū, tū-mū.*

a) *Ha-moki-dē mēam* « je me suis frappé », *sa-mokidē mēam* « tu t'es frappé », *kő-mőki-dē mēam* « il s'est frappé », etc.

b) *Mēam mam-īamananâa sa* « guéris-toi toi-même », *mam-ūwānū-pei* « se dépasser l'un l'autre », *kő-mam-ūkūtū-mőra-pikin-dē* « ils commencèrent à se demander l'un à l'autre », *mēam jārum kő-wē-mam-īamananâ-a* « actuellement qu'il se sauve lui-même ».

c) *Kő-mē-amasa-tekâ-a uschka* « il se nouera un vêtement », *mē-amasi-sina* « ceignez-vous ! », *kő-mē-apīmat-einā-pikin-dē* « ils parlaient entre eux deux ».

d) *Kūka sa-ma-kusch-mēam* « comme tu t'aimes toi-même », *kő-ma-kūtānu-dē* « il se dit », *kő-ma-tekilūpini-sin-dē* « ils se prosternèrent », *kő-ma-dūk'ikeia-pikin-dē* « ils se querellèrent », *ha-m-asākulū-a* « je me nettoierai », *hei bāv m-anisānu-dē heima* « je ne me suis pas jugé digne ».

e) *Kő-m-ū-eiâlāni-sin-dē* « ils se souvinrent », *ha-m-ū-kusi-dē kauija* « je me suis lavé les pieds ».

f) *Kő-tū-mū-guhr-mūtu-dē* « elle se cacha », *kő-tū-mū-schőnatu-dē* « il se tourna », *tūmū-alagőnâ-a sa* « montre-toi ».

Verbe passif.

Ce verbe se forme à l'aide des mêmes préfixes que le précédent, *tūmū* étant cependant le plus usité.

a) *Ha-tūmū-eiaminu-dē* « j'ai été envoyé », *sa-tūmū-*

akjū-a « tu seras frappé », *kő-tūmū-anaschi-dē* « il fut baptisé », *tūmū-akūpőna-schin* « ayant été tué », *tūmī-āgeia heima* « vous êtes dits bons », *kő-tumī-amananâ-a* « elle sera sauvée ».

b) *Mam-īuscha* « loué », *mam-uschkia* « ce qui est défendu », *sa mam-urūmőnā-ki* « toi ayant été exaucée », *san ma-tāgū-ana* « vous serez gratifiés ».

c) *Kő-ma-tū-apőnâ-a* « il sera nommé », *kő-ma-teki-dē* « il a été vu », *kő-m-atâ-a* « il sera pris », *kő-ma-tőga-kul-őmnaka* « il n'est pas pardonné ».

d) *Kő-mamū-musch* « il est annoncé », *mamū-monia* « ce qui est arrivé », *san mamū-mők'i-sinâ-a* « vous serez introduits », *mū-tāgū-a* « il sera gratifié ».

Remarque. — Dans *tūm-ū*, *mam-ū*, la voyelle finale est le préfixe causatif *-ū*.

La particule *-ka, -ak-a.*

Cette particule, dont la fonction n'a pu être précisée, se suffixe aux thèmes verbaux conjugués dans les différents modes. Exemples : *hī-tūla-—tū-wőschtāgū-sin-dē-aka tr seidan-ndē abeila wőschtāgū hī-mőni-tu-wőschtāga-schin skeia* « si j'avais fait à Tyr et à Sidon les puissantes œuvres que j'ai faites à toi »; *kőngin wē kūtā-mūta-ka* « tandis qu'il parle »; *san-dāgia mőnit īlāna profit-ndeian-anin sepőlkr sananin īmūalan t-āgūāmeiaschin-a-ka* « vous bâtissez toujours les sépulcres des prophètes que vos pères ont tués ».

La particule *-kōn, -a-kŏn.*

Cette particule qui traduit « voici que, parce que » se suffixe comme la précédente. Exemples : *heian ūtuschū-keiâ-an-a-kon* « voici que nous allons monter » *hei-kŏ-n sananima kup-ū-mŏra* « voici que je vous annonce », *kŏ-tū-mūtu-dē-akŏn kīpa* « voici qu'il était une femme », *ha-teki-kŏn* « parce que j'ai trouvé ».

Le radical *musch.*

La version de l'évangile de Luc fournit un certain nombre d'exemples dans lesquels la suffixation de *musch* pourrait s'expliquer par l'intention où aurait été l'orateur de préciser qu'il a entendu dire ce qu'il annonce ou ce qu'il raconte. Mais, ainsi que je l'ai indiqué dans l'Introduction, *musch*, qui s'emploie isolément, paraît bien plutôt avoir pour fonction de donner confiance à l'auditeur ou d'accroître l'énergie de l'affirmation dans un récit.

Aux exemples donnés plus haut j'ajouterai les suivants : *kŏndē musch bāv eiâalu-dē kŏnǵin kūtāna-schin kŏndē-keia* « ils ne comprirent pas du tout ce qu'il leur avait dit » ; *prīst tŏpā-mūsch kŏtūpei atamâ-a* « les prêtres seulement en mangeront »; *kŏteiahr-kūtānu-dē Jon musch k'ila jamanā-mūtu* « quelques-uns disaient que Jean était de nouveau vivant » ; *kŏ-lei-āgeii-sin-dē sa musch Jon Baptist, hakundeian sa musch Elias, hakundeian mŏtta sa musch wāta profit jarum jamanana* « ils ont dit que tu es Jean-Baptiste, d'autres que tu es Élie, d'autres encore

que tu es un ancien prophète actuellement vivant » ; *kőnǵi wőn musch heima* « cet homme était juste » ; *kőnǵi mâala musch weia wőschtāgū mâala hamasch-őnna-musch Sabath* « ce jour était encore jour de travail, le lendemain était le Sabat », etc.

Verbe être.

On exprime en jâgan l'idée abstraite que représente chez nous le verbe être : 1° par la simple apposition ; 2° à l'aide du thème *annū ;* 3° au moyen des verbes concrets *mūtū, mőni ;* 4° à l'aide du thème *musch ;* 5° par la suffixation de *-ja.*

a) *Sa-tūla Gâd-nk'i māku-n* « si tu (es) fils de Dieu », *hauan hau api* « ceci (est) mon corps », *hei-ndāgia bāv kūka hakun âala-nk'i* « je ne (suis) pas comme les autres gens ».

b) *Gâd annū manâana* « Dieu (est) grand », *sâlt annū heima* « le ciel (est) bon », *anija Gâd-nk'i kūtāna annū* « la semence de Dieu, la parole, la semence, c'est la parole de Dieu ».

Remarque. — *Annū* signifie « quelqu'un », dans cette proposition (chap. VIII, v. 46), *annū heia k-īlínatu-dē* « quelqu'un m'a touché ». Dérivé par *-gu,* ce thème signifie « être unique ». Exemple : *kī-dābi-nk'i māku-n annū-gū-a* « étant fils unique de sa mère ». Enfin, *annū* signifie « valoir, être, désirer ». Exemple : *kő-t-annū-mūtū-ana* « il sera », *san wascha m-annū-na* « vous valez beaucoup », *hūlū ha-t-annu-nu-dē* « j'ai beaucoup désiré ».

c) *Hei-ndāgia ha-mūta dārū-wa* « car moi je suis un vieillard », *sa mūtu-dē ma-k'isinana* « tu as été fidèle », *hei ha-mūta kreista* « moi je suis le Christ »; *sa kuka sōṛda matūna sa-monjū-a* « toi comme glaive étant percée tu seras, tu seras comme percée par un glaive ».

d) *Sa musch Elias* « tu es Élie », etc.

e) *Jőschka-ja* ou *jőschk-ei-a* « es ist eine Insel », *jaschol-ei-a* ou *jaschőla-ja* « es ist ein Hund », *kreist-ei-a* ou *kreista-ja* « tu es le Christ », *s-ei-a* ou *sa-ja* « du warst es » *bāv-ja kundām* « ce n'est pas ainsi ».

Rennes, 5 août 1884.

Lucien Adam.

GLOSSAIRE PATOIS

DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

(Suite)

I

IAN, adv. Oui. (Arrondissement de Redon.)

IAU, s. f. Eau. Un *seillée d'iau.* « Va *cri de l'iau* : » Va chercher de l'eau. (Arrondissement de Redon.)

IELLE, pron. poss. Elle. « C'est *ielle* qui m'a dit ça. » (Arrondissement de Redon.)

IGNIAU, s. m. Agneau. Au pluriel igniaux. (Tout le département.)

INCOQUELICOT, adv. Incognito. (Rennes.)

INFOUME, adj. des deux g. Gourmand. (Loutehel.)

INNOCENT, s. m. Idiot. « C'est un pauvre innocent. » (Tout le département.)

IO ou HIO, s. m. Reste de boisson dans un verre ou dans un bol. « Il a laissé un io dans son écuelle, rince-la donc. » (La Dominelais.)

IOU, adv. Où. (Plerguer.)

ITOU, adv. Aussi.

« Comment ça va-t-il ?
« Pas mal, et vous itou ? »
(Arrondissement de Redon.)

IUN, E, ad. Un, une. (Tout le département.)

IVROGNE, s. m. Plante de la famille des Caryophyllées. (*Lychnis sylvestris.*) (Tout le département.)

J

JA, JAC, JACQUES, JACQUOT, s. m. Geai. (Tout le département.)

JAFFE, s. f. Giffle, calotte. « *J'vas* te donner une jaffe. » (Plerguer.)

JAMAINS, adv. Jamais. (Arrondissement de Redon.)

JAMBET, s. m. Lassitude du mollet occasionnée par la danse. (Dourdain.)

JAN, s. m. Ajonc, arbuste épineux à fleurs jaunes. (Arrondissement de Redon.)

JANIC, s. m. Ajonc. (V. *Jan.*) (Arrondissement de Vitré.)

JARDRIN, s. m. Jardin. (Arrondissement de Redon.)

JARGOGNER, v. n. Parler indistinctement. (Dourdain.)

JAS, s.m. Jars, mâle de l'oie. (Tout le département.)

JASSON, s. m. Jatte. C'est dans le *jasson* que se fait la pâte à galettes. (Bain.)

JAUNA, s. m. Ajonc. (Saint-Sulpice des Landes.)

JAUNAS, s. f. Pâture d'ajoncs et de genêts. (Arrondissement de Redon.)

JAUPITRER, v. n. Jouer, s'amuser. (Rennes.)

JAURI, E, adj. Se dit de l'eau gâtée, corrompue. « L'*éve* du *doué* est jaurie. » (Bain.)

JAVELLE, s. f. Amas de grain coupé par la faucille et devant composer la gerbe. (Saint-Aubin-d'Aubigné.)

JAVELLE, s. f. Petit tas de lande coupée. (V. *Lande.*) (Bain.)

JAVELOTS, s. m. pl. Gerbes de grain. (Bain.)

JEANNOT, s. m. Jean, prénom d'homme. (Plerguer.)

JEDRIN, s. m. Jardin. (Plerguer.)

JELOTTE, s. f. Julienne, prénom de femme. (Arrondissement de Redon.)

JEUE, s. f. Cage pour les oiseaux. (Dingé.)

JEUNESSE, s. f. Jeunes filles. Toutes les jeunes filles sont des jeunesses. (Tout le département.)

JEUNETTE, adj. Jeune.

« La fille encore jeunette
Lui délia les pieds. »
(Vieille chanson de Rennes.)

JOBARD, s. m. Imbécile. (Tout le département.)

JOC, s. m. Juchoir. « Les poules vont à *joc* pour dormir. » On dit aussi quand une femme relève ses seins dans son corsage : «Elle met ses tétons à joc.» (Arrondissement de Redon.)

JOHEU, s. m. Pain blanc. (Dourdain.)

JOÏEULE, s. f. Cage pour les oiseaux. On prononce *jo-ieule.* (Maure.)

Ce mot vient de Geôle, prison. (V. *Geheule.*)

JONC-DES-CHAISIERS, s. m. Plante des marais. (*Scirpus lacustris*, L.) (Fougeray.)

JONC-MARIN, s. m. Plante de la région maritime acclimatée dans les jardins et qui sert à faire des bordures. (*Armeria maritima.*) (Tout le département.)

JONTELER, v. a. Mettre un tonneau plein en place. (Dourdain.)

JOSÉ, JOSÈ, JOSON, s. m. Joseph, prénom d'homme. « Appelle donc Joson. » (Tout le département.)

JOTERIAUX, s. m. pl. Oreillons. Inflammation des glandes voisines de l'oreille. Quand les enfants ont cette maladie, on leur frotte le cou à l'auge des cochons, parce que, croit-on, les porcs, qui sont très-sujets à cette inflammation, se guérissent de cette façon. (Tout le département.)

JOTTE, s, f. Soupe au potiron. (Fougères.)

JOURNAL, s. m. Mesure agraire. « Le journal est de 48 ares. » (Tout le département.)

J'TUN (au féminin J'TEUNE), sub. Lutin familier et espiègle qui joue un certain rôle dans les contes populaires du pays. (Saint-Suliac.)

JUGEOTE, s. f. Jugement. « *Il a de la jugeote.* » (Tout le département.)

JULIENNE-DES-PRÉS, s. f. Plante des prairies humides. (*Cardamine pratensis*, L.) (Bain.)

JULIAU, s. m. Jules, prénom d'homme. (Arrondissement de Redon.)

JULION, s. f. Julie, prénom de femme. (Plerguer.)

JUSTE, JUSTIN, JUSTON, s. m. Corsage de femme. (Tout le département.)

J'VA, J'VAUX, s. m. Cheval, chevaux. (Tout le département.)

K

KAETER, v. n. Travailler courageusement. (Dourdain.)

KAILIER, s. m. Ivrogne et vaurien. (Dourdain.)

KANI, s. m. Méchant. Traître à la lutte. (Dourdain.)

KANISSERIES, s. f. pl. Méchancetés. (Fougères.)

KERBITE, s. f. Viande maigre. (Dourdain.)

KIANCHE, s. m. Loquet de porte. (Plerguer.)

KIAU, s. m. Clos, champ. (Plerguer.)

L

LAGUIGNALLEU, s. f. Quête annuelle des bedeaux dans les paroisses. (On prononce *La-guig-nalleu.*) On suppose que ce mot est une corruption de: *au qui l'an neuf.* (La Guerche.)

LAÎCHE, s. f. Plante des lieux humides. (*Carex.*) (Tout le département.)

LAÎTERON, s. m. Plante de la famille des Composées qui sert à nourrir les lapins domestiques. (*Sonchus oleraceus.*) (Tout le département.)

LAITIER, s. m. Plante des pelouses. (*Polygala.*) (Tout le département.)

LA-LIN, adv. Là-bas. « Allez là-lin, vous trouverez *Pelo* en champ. » (Tout le département.)

LAMBINERIE, s. f. Travail long et futile. (Dourdain.)

LAMPÉE, s. f. Gorgée. « Boire une bonne lampée de vin ou de cidre. » (Tout le département.)

LANDASSIN, s. m. Lièvre de lande. « J'ai tué trois landassins dans ma chasse. » (Arrondissement de Redon.)

LANDE, s. f. Ajoncs et bruyères dans les terrains non cultivés. « Je vas *dosser* de la lande : » Couper de la lande. (Tout le département.)

LANDES, s. f. Lentes, œufs de pou. « Il a des *landes* dans le *pa.* » Il a des lentes dans les cheveux. (Tout le département.)

LANFEU, s. m. Chanvre. (Dourdain.)

LANFEUSSER, v. a. Carder le chanvre. (Dourdain.)

LANGOURIAU, adj. des 2 g. Enfant languissant. (Env. de Rennes.)

LANGUE-DE-BŒUF, s. f. Plante de la famille des Boraginées : *Vipérine.* (Rennes.)

LANGUE-DE-PIE, s. f. Plante des marais. (*Carex pilulifera*, L.) (Saint-Sulpice des Landes.)

LÈCHE, s. f. Quelque chose d'excellent. « Oh ! la bonne liqueur ! c'est de la lèche. » (Arrondissement de Redon.)

LÉGUME, s. f. De la bonne et belle légume. Ce mot est employé au féminin dans tout le département.

LENTILLE, s. f. Plante qui recouvre la surface des mares et que les canards mangent avec avidité. (*Lemna.*) (Tout le département.)

LENTOU, s. m. Individu lent. (Env. de Rennes.)

LEOUIS, s. m. Louis, prénom d'homme. On prononce *Le-ouis. Le-ouison*, pour Louise. (Tout le département.)

LESSI, s. m. Eau qui coule de la panne (cuve) lorsqu'on fait la lessive. (Tout le département.)

LET, s. m. Lit. Prononcer le, presque *leu.* « Mon let n'est pas encore fait. » (Cesson.)

LEU, pron. pers. Leur. (Tout le département.)

LÈVER, v. a. Laver. (Fougeray.)

LÈZE, adj. des 2 g. Large. La forêt a deux lieues de lèze. Ce mot est aussi employé pour indiquer la largeur des étoffes. « Cette toile a tant de lèze. » (Arrondissement de Montfort.)

LI, pronom pers. Lui. (Tout le département.)

LIBOINES, s. f. pl. Faire quelque chose qu'on ne veut pas avouer. Donner le change. « Joson, que fais-tu dans le grenier ? — Des liboines. » (Tout le département.)

LIEN D'AMOUR, s. m. Plante panachée de la famille des Graminées cultivée dans les jardins pour orner les bouquets. On l'appelle aussi *Ruban d'amour*. (*Phalaris picta*.) (Tout le département.)

LIERRE-TERRESTRE, s. m. Plante rampante médicinale appelée aussi HERBE-SAINT-JEAN (*Glechoma hederacea*, L.) (Tout le département.)

LIEUVE, s. m. Lièvre. (Plerguer.)

LIGER, ÈRE, adj. Léger.

LIGÈREMENT, adv. Légèrement.

« Marchons donc ligère, ligère,
Marchons donc ligèrement. »
(Chanson de conscrits de tout le département.)

LIMA, s. m. Limaçon, escargot.

« Lima, lima, lima, tire tes cônes (cornes). »
(Formulette des enfants de l'Ille-et-Vilaine.)

LIMERO, s. m. Numero. (Arrondissement de Redon.)

LIMON, s. m. Brancard, bras de voiture. « Le cheval de limon s'est abattu. » (Tout le département.)

LIMONIER, s. m. Cheval de limon attelé entre les deux branches de la limonière d'une voiture. « C'est un bon limonier. » (Tout le département.)

LINCEULS, s. m. pl. Draps de lit. (Fougères.)

LIRETTE, s. f. Fille coquette. « La petite Lirette a la joue sous l'œil. » (Arrondissement de Redon.)

LIRON, s. m. Belette. « J'ai pris un *biau liron* dans mon piège à taupes. » (Arrondissement de Redon.)

LISETTE, s. f. Betterave. (Tout le département.)

LOBARD, s. m. Imbécile. (V. *Jobard*.) (La Guerche.)

LOBER, v. n. Laisser sortir la langue hors de la bouche. « As-tu bientôt fini de lober, vilain gars? » (Fougères.)

LOCHE, s. f. Petite limace des jardins. (Tout le département.)

LOFIAS, s. m. Gros maladroit. (Bain.)

LOGIS, s. m. Maison de maître. On dit à un pauvre : « J'n'avons pas le moyen d'vous assister, allez au logis. » (Bain.)

LOHAN et LOHON, s. m. Marmelade de cerises. (Pléchâtel.)

LOHIA, s. m. Lohéac. (Commune de l'arrondissement de Redon.)

LOSSE, s. f. Louche, cuillère à servir le potage. (Bain.)

LOUAILLE, s. m. Taureau. (Broons-sur-Vilaine.)

LOUCHARD, LOUCHON, s. m. Qui louche. (Tout le département.)

LOUISETS, s. m. pl. Ancienne secte religieuse de catholique formée de prêtres qui n'étaient pas soumis au Concordat. (Il en existait autrefois à Fougères.)

LOUISIC, s. m. Louis, prénom d'homme.

LOUISON, s. f. Louise, prénom de fille.

LOUVARD, s. m. Jeune loup. (Arrondissement de Redon.)

LOYET, s. m. Corne remplie d'eau pendant à la ceinture du faucheur et dans laquelle il met sa pierre à aiguiser. (Bain.)

LU, pron. pers. Lui. (Bain.)

LUCET, s. m. Arbrisseau des bois. (*Vaccinium myrtillus.*) (Forêt de Paimpont.)

LUZARD, s. m. Lézard. (Dingé.)

M

MA, MAIL, MÉE, pron. pers. Moi. Ma. (Arrondissement de Redon.) — Mail. (Cancale.) — Mée. (Rennes.)

MACHIN, s. m. Mauvais outil. (Dourdain.)

MACHURAU, s. m. Vaurien. (Dourdain.)

MAGONNER, v. n. Mâchonner. (La Guerche.)

MAI, s. m. Bouquet placé le 1er mai à la porte d'une jeune fille qu'on aime ou d'une fiancée. « Un jeune homme qui a été refusé met un choux par dérision, par vengeance. » (Arrondissement de Redon.)

MAIE ou MÉE, s. f. Grand coffre qui sert dans les fermes à renfermer les pots remplis de lait. (Tout le département.)

MAIGRECHIGNE, adj. Individu maigre, chétif, souffreteux. (Tout le département.)

MAIGRUCHET, adj. Enfant maigre. (Dourdain.)

MAIL, s. m. Tas de bois ou de paille. (V. *Barge.*) (Port-Saint-Jean sur la Rance.)

MAINGOTS, s. m. Laitage. Crème fouettée que l'on mange au dessert. (Rennes.)

MAIRRE, s. m. Marc. (Plerguer.)

MAISONNÉE, s. f. Tous les habitants de la même maison. « Bonjour à la maisonnée. » (Tout le département.)

MAISONNIER, s. m. Petit cultivateur n'ayant qu'une chaumière et quelques lopins de champs. (Tout le département.)

MAL-SCIENCÉ, loc. adv. Individu peu intelligent, presque idiot. (Loutehel.)

MALEYARD, s. m. Pain fait avec de la farine de seigle et de froment : *pain maleyard.* (Bain.)

MALTOUTIERS. s. m. pl. Maltôtiers. (Arrondissement de St-Mâlo.)

MAMS'ELLE, s. f. Mademoiselle. (Tout le département.)

MANGEAILLE, s. f. Tout ce qui se mange. (Tout le département.)

MANIGANCER, v. a. Mélanger quelque chose. (Dourdain.)

MANIGANCES, s. f. pl. Manières, affectations. « Faire des manigances, c'est faire des embarras. » (Arrondissement de Fougères.)

MAQUE, s. f. Macre, châtaigne d'eau. (*Trapa natans.*) (Arrondissement de Redon.)

MAQUERIAU, s. m. Maquereau, poisson de mer.

« Il arrive, il arrive, il arrive le maqueriau. »
(Cri des poissonnières dans les rues de Rennes.)

MARABILLE, adj. Linge usé. (Dourdain.)

MARCELOT, s. m. Petit marchand ambulant. (Arrondissement de Saint-Mâlo.)

MARCOU, s. m. Matou, chat. (Tout le département.)

MARÉE, s. f. Liquide renversé par terre. « Une mârée de cidre. » On dit aussi : « On l'a trouvé dans une mârée de sang. » (Tout le département.)

MARGANNE, s. f. Matière fécale. (Tout le département.)

MARGANNIER, s. m. Fabricant d'engrais. (Tout le département.)

MARGOT, s. f. Pie, oiseau. (Tout le département.)

« Margot la pie a fait son nid
Dans la cour à David.
Si David l'attrappe,
Il lui coupera la patte,
Nette, nette comme torchette. »
(Formulette du canton de Bain.)

MARGOULLIN, s. m. Individu méprisable. (Rennes.)

MARGRITE, s. f. Marguerite. On appelle les pâquerettes des champs des *margrites*. (Tout le département.)

MARIE-LOUISE, s. f. Coiffe de femme en tulle brodé. (Dourdain.)

MARINGOTTE, s. f. Voiture à deux roues trainée par un cheval. (Dourdain.)

MARION, s. f. Marie, prénom de femme. (Arrondissement de Redon.)

« Marion s'y promène, le long de son jardin. »
(Chanson de l'Ille-et-Vilaine.)

MARLBOROUGH, s. f. Grosse voiture à deux roues. (Dourdain.)

MAROUILLAGE, s. m. Marais, lande mouillée. (Bain.)

MARRAINE, s. f. Toutes les femmes de la campagne sont appelées marraines dans l'arrondissement de Redon.. « *C'est-y* une belle *marraine* que la *femme* à *Renaud !* »

MAS, s. m. Tas de bois ou de paille. (V. *Barge.*) (Plerguer.)

MASSACREMENT EN COLÈRE, adv. C'est être furieux. (Montfort.)

MASSE-D'EAU et aussi MASSETTE, s. f. Plante des marais. (*Typha latifotia.*) (Rennes.)

MASSONNAILLE, s. f. Maçonnerie. (Saint-Malo.)

MATEMBEN, particule d'affirmation. Oui. Il est vrai. (Bain.)

MÂTIN, s. m. Pauvre diable. « Il n'est pas riche, le pauvre mâtin. » (Arrondissement de Redon.)

MÂTIR, v. a. Flétrir. « Tu vas mâtir tes fleurs, » c'est-à-dire: les faner. (V. *Pâmer.*) (Arrondissement de Vitré.)

MAU, s. m. Mal. « Il a un mau à la jambe. » (Lohéac.)

MAUGE, s. m. Brutal, grossier. « Est-il mauge ! » (Gennes.)

MAURE, s. f. Mûre, fruit de la ronce. « Les maures sont déjà mûres, c'est signe que les beaux jours sont passés. » (Arrondissement de Redon.)

MAURÉ, s. m. Confiture faite avec le fruit de la ronce sauvage. (Bain.)

ME, MÉ, pron. pers. Moi. (Arrondissement de Fougères.)

MÈCUERDI, s. m. Mercredi. (Prononcer *Mèqueerdi.*) (Arrondissement de Redon.)

MEDIOC, s. m. Idiot. (Loutehel.)

MÉSON, s. f. Maison. (Plerguer.)

MÊLE, s. m. Nèfle, fruit du néflier. (Tout le département.) On prononce *mêle* et *mêlier* à Plerguer.

MÈLE, s. m. Merle, oiseau. (Tout le département.)

MÈLE-TERRIER, s. m. Merle qui niche sur la terre au pied des haies. (Tout le département.)

MELEYARD, s. m. Grain provenant d'un champ semé de seigle et de froment.

MÊLIER, s. m. Néflier. (Tout le département.) — On prononce *mêlier* à Plerguer.

MÉMÉ, s. f. Grand-mère. (Fougères.)

MEMIN, s. f. Maman. (Arrondissement de Redon.)

MENACER, v. a. Gronder. (Le Minihic.) On dit aussi dans tout le département. « Le ciel menace, » pour : Le ciel est chargé de nuages.

MENER DU BRUIT. Faire du tapage. « Les *garçailles* mènent tant de bruit qu'en ne s'entend pas. » (Arrondissement de Redon.)

MENQUÉBEN, adv. Il peut se faire. C'est peut-être vrai. (V. *Ventiez-ben.* (Gennes.)

MENTHE-COQ, s. f. Plante cultivée de la famille des composées. (*Tanacetum balsamita*, L.) (Fougeray.)

MENTONNIÈRE, s. f. Coiffure de paysanne. (Bain.)

MÉNUIT ou MÉNET, s. m. Minuit. « Viens-tu à la messe de ménuit? » (Tout le département.)

MER, s. f. Mucosité du cidre. (*Mycoderma aceti.*) (Tout le département.)

MÈRE-MITAINE, s. f. Sage-femme. (Dourdain.)

MÉRIE, MÉRION, s. f. Marie, prénom de femme. (Plerguer.)

MÉRIENNE, s. f. Méridienne. Faire un somme l'après-midi. Arrondissement de Redon.)

MÉRIENNÉE, s. f. Après-midi. « Il fait chaud cette mériennée. » Dormir la mériennée. (Arrondissement de Redon.)

MERLAN, s. f. Perruquier. (Rennes.)

MÉSÉ et MÉSUI, adv. Désormais, dorénavant. On dit aussi *demésé, demésui*. (Bain.)

MESET, adj. des deux g. Replet. Un homme meset, c'est-à-dire gras, fort. (Loutehel.) Un porc méset est un porc dont le lard est gâté, et qui ne se vend pas. (Bain.)

MÉTIVE, s. f. Moisson. « Faire la métive. »

MÉTIVIER, s. m. Ouvrier moissonneur. « Il s'est gagé pour faire la métive qui dure trois mois, juin, juillet et août. » (Saint-Médard-sur-Ille.)

MEZELIN, E, adj. Maigre et mince. « Petite fille mezeline. » (Tout le département.)

MIACHER, v. a. Mâcher. (Gennes.)

MIAS, s. m. Potage ou chocolat épais, rempli de pain. « *En v'la un mias.* » (Bain.)

MIAULETTE, s. f. Hydromel. (Fougères.)

MICAMOT, s. m. Café. « Entrez-vous boire un micamot ? » (Tout le département.)

MICAUD, s. m. Restes d'un repas. (Dourdain.)

MICAUDER, v. n. Faire des restes. (Dourdain.)

MICHE, s. f. Pain de ménage qui n'est pas complètement blanc. (Arrondissement de Redon.)

MIGNARDISE, s. f. Petit œillet de jardin. (Rennes.)

MIGNONNETTE, s. f. Luzerne, plante fourragère que l'on appelle aussi *Minette-dorée*. (Teillay.)

MILIASSE, s. f. Plante de la famille des graminées. (*Setaria verticillata.*) (Arrondissement de Vitré.)

MIRETTE, s. f. Miroir. (Tout le département.)

MIRLITAIRE, s. m. Militaire. (Saint-Senoux.)

MIRODÉ, E, adj. Branche mirodée dont l'écorce a été enlevée dans divers endroits ; bâton mirodé. (Tout le département.)

MIRODER, v. a. Enjoliver une canne, un objet quelconque par quelques petites sculptures faites avec un couteau. (Tout le département.)

MIRODURE, s. f. Enjolivement de mauvais goût fait à un objet ou à une toilette. (Tout le département.)

MISOUÉ, s. m. Outil pour hacher les choux. (Dourdain.)

MITAN, s. m. Milieu, moitié. « Coupe le pain par le mitan. » Le mitan d'un champ. (Arrondissement de Redon.)

MIZERITTE, s. f. Souris des champs. (Dourdain.)

MOCHE, s. f. Beurre préparé en forme de gâteau ou en cône tronqué. (Tout le département.)

MOCHET, TE, adj. Grassouillet. « Enfant mochet, fillette mochette. » (Arrondissement de Rennes.)

MOCHON, s. m. Petite motte. « Mochon de laine. » Petit peloton de laine. (Arrondissement de Fougères.)

MOGUENER, v. n. Manger malproprement. (Dourdain.)

MOINE, s. m. Arum. Plante appelée aussi *Pied de veau*. (Langon.)

MOINIAU, s. m. Moineau, passereau. C'est aussi une injure, « Oh ! le vilain *moiniau*. » (Tout le département.)

MOLÈNE, s. f. Plante médicinale appelée aussi *Bouillon-Blanc*. (*Verbascum thapsus*.) (Tout le département.)

MONITION, s. f. Munition. « Il a mangé du pain de monition. » (Rennes.)

MONMAN, s. f. Maman. (Tout le département.)

MONNIER, s. m. Meunier. (Saint-Ganton.)

MONSSIEU, s. m. Monsieur. (Lassy.)

MONSTRUEUX, SE, adj. Personne grosse, grasse, forte, replète. (Loutehel.)

MOQUE, s. f. Tasse, mesure pour les boissons qui correspond à peu près à la chopine ou demi-litre. « La moque a été remplacée par la *bollée*. » (Tout le département.)

MORCET, s. m. Morceau. « Un *morcet* de pain. » (Fougeray.)

MORELLE, s. f. Plante médicinale appelée aussi *douce-amère.* (*Solanum dulcamara.*) (Tout le département.)

MORGUILLON, s. m. Reste de pain ou d'un fruit mordu. (La Guerche.)

MORGUILLONNER, v. n. Faire des restes. (Dourdain.)

MORVIAS, s. m. Morve, gros crachat venant du nez. (Tout le département.)

MORVOU, s. m. Petit enfant qui a le nez sale. S'il tombe en avant en se penchant trop, on dit que « le morvou a emporté le foirou. » (Bain.)

MOSSELÉ, adj. Lait caillé.

MOSSELÉE, s. f. Écuelle pleine de lait et de galette. (Bain.)

MOTTE DE SUCRE, s. f. Morceau de sucre. (Tout le département.)

MOUAIS, adj. Mauvais. « C'est un mouais gas. » (Gennes.)

MOUCHÉ, MOUCHET et MOUCHOUÉ, s. m. Mouchoir. « Va *cri* mon mouché de poche. » (Arrondissement de Redon.)

MOUCHER, v. n. Se dit des animaux piqués par les insectes pendant les chaleurs. Ils *mouchent*, ils sont apeurés, ils se sauvent. (Tout le département.)

MOUFFE, s. f. Mousse. (Bain.)

MOUILLASSE, s. f. Prairie marécageuse. (Messac.)

MOULINIER, s. m. Meunier. (Noë Blanche.)

MOUQUE, s. f. Moue, grimace de mécontentement. « Ne fais donc pas la *mouque*, tu es trop laid. » (Environs de Rennes.)

MOUQUÉ, s. f. Moule, coquillage. (Arrondissement de Redon.)

MOURINANT (En), v. n. Part. prés. En finissant. (Dourdain.)

MOUSSE, adj. des deux g. Chien ou chienne *mousse* qui n'a qu'un tout petit bout de queue. (Guichen.)

MOUTONS, s. m. pl. Sorte de duvet qui se forme sous les meubles lorsqu'on ne balaye pas souvent. (Tout le département.)

MOUTTE, s. f. Se dit d'une grosse chatte : « Ma moutte; » et aussi d'une belle fille : « C'est une belle grosse moutte. » (Bovel.)

MOUVER, v. n. Mouvoir. « De ce temps chaud le poisson doit mou-

ver dans l'eau. » « Allons, les *gas*, mouvons-nous si nous voulons finir notre travail aujourd'hui. » (Tout le département.)

MU et MUCRE, s. m. Odeur de moisi, chose qui sent le vieux, le renfermé. (Tout le département.

MUFLE-DE-VEAU, s. m. Plante des jardins connue sous le nom de *Gueule de lion*. (Fougères.)

MULON, s. m. Grosse meule de foin. (Tout le département.)

MUSIAU, s. m. Museau. (Tout le département.)

MUSSER, v. n. Se glisser ou introduire quelque chose dans un trou. « La souris est mussée dans son trou. » « J'ai mussé mon doigt dans le *pertu*. » (Tout le département.)

N

NA, NAIR, E, adj. Noir, noire. « Il est *na* comme une taupe. » En parlant d'une petite personne très brune, on dit : « C'est une petite naire. » (Tout le département.)

NÂCHARD, s. m. Moqueur. « Oh ! le vilain nâchard. » (Tout le département.)

NÂCHARDER, v. a. Se moquer de quelqu'un. « Il nâcharde. » Il se moque. (Tout le département.)

NÂCHE, s. f. Corde servant à attacher les bestiaux. (Tout le département.)

NÂCHER, v. a. Attacher les vaches à l'étable. « Les vaches sont-elles nâchées ? » (Tout le département.)

NAIRCIBOT, adj. Teint bronzé. (Dourdain.)

NANNI, adv. Nenni, non. (Tout le département.)

NANNIN, adv. Non. (Plerguer.)

NANNON, s. f. Anne, prénom de femme. (Tout le département.)

NAVET DU DIABLE, s. m. Bryone, plante des haies. (Tout le département.)

NAVIAU, s. m. Navet. (Tout le département.)

NAYER ou NEYER, v. a. Noyer. « Le pauvre diable s'est *nayé*. » (Tout le département.)

NAZIAUX, s. m. pl. Narines. (Dourdain.)

NAZIBOTTER, v. n. Parler du nez. (Dourdain.)

NAZO, s. m. Nez. « *Nazo morvou.* » Nez sale. (Arrondissement de Redon.)

NÉ et NET, s. f. Nuit. « Dépêchons-nous, voici *la net.* » (Arrondissement de Redon.)

NEILLE, s. f. Boutonnière. Corruption du mot œil. (Arrondissement de Fougères.)

NETÉE, s. f. Toute une nuit. « La netée est longne en hiver. » (Arrondissement de Redon.)

NIAS, s. f. Fainéante. Une grande *nias* est une fille paresseuse. (La Dominelais.)

NIBOCHIER, s. m. Homme qui travaille mal, qui perd son temps. (Loutehel.)

NIC, s. m. Nid. « J'ai *dénigé* un *nic.* » (Saint-Briac et Châteauneuf.)

NICODÈME, s. m. Imbécile. « Pauvre Nicodème ! » (Tout le département.)

NIEL, s. m. Grande plaine de sable gazonnée au bord de la mer. « Les niels ont un aspect jaunâtre lorsque le *galium* qui les recouvre est en fleurs. » (*Galium neglectum.*) (Bords de la Manche.)

NIGE, s. f. Niche. « Le saint est dans sa nige. » « Une nige à chien. » (Tout le département.)

NIGEON, adj. des deux g. Travail minutieux, ennuyeux. « *C'est bien nigeon à faire.* » Loutehel.)

NIGEOT, s. m. Fruitier. « Mettre des fruits à nigeot, » c'est les mettre à mûrir. (Arrondissement de Redon.)

NIGER, v. n. Faire son nid. « La *tras* a *nigé* dans les *jaunas* : » La grive a niché dans les ajoncs. (Arrondissement de Redon.)

NIHIOU, SE, adj. Frileux, frileuse. « *Ote-toi des cendres, vilain nihiou.* » (Rennes.)

NITÉE, s. f. Nichée. « Une nitée d'alouettes, de mauvis, etc. » (Gennes.)

NOA et NOUA, s. m. Noël. « *Chantez Noa, ma bonne femme, pour une pomme, pour une poire, pour un p'tit coup de cidre à boire.* » (Chanson du département.)

NOC, s. m. Canal qui conduit l'eau, gouttière des toits. On dit aussi en parlant d'un ivrogne : « Il boit comme un noc. » (Tout le département.)

NOC-FONDRIER, s. m. Porte d'étang servant à déverser les eaux. (Saint-Médard-sur-Ille.)

NOCES, s. f. pl. Bouillie de farine de gruau préparée en retirant la farine par infusion et non par mouture. (Tout le département.)

NOË, s. f. Moyeu d'une roue. Prononcer *noix*. (Fougères.)

NONNA ou NOUNA, part. négative. Non. (Bain.)

NOROUÂ ou NOROIT, s. m. Vent du nord-ouest. (Littoral de la Manche.)

NOSETIER, s. m. Noisetier, coudrier. (Plerguer.)

NOSETTE, s. f. Noisette. (Plerguer.)

NOUBIN, s. m. Garçon. (Dourdain.)

NOUNA ou NONA, part. nég. Non. (Loutehel.)

NOUTRE, adj. Notre. (Arrondissement de Redon.)

NOUVETTE, s. f. Insecte mou des fougères qui se colle aux chiens et leur suce le sang. (Dingé.)

NOUVIAU, adj. Nouveau. (Tout le département.)

NOUYAU, s. m. Noyau. « Les *Clèzes* font *ma* à *c'te garçaille*, car elle mange les *nouyaux :* » Les cerises font mal à cette enfant, car elle mange les noyaux. (Noë Blanche.)

NOUYER, s. m. Noyer. « C'est un *biau* nouyer. » Il y a la ferme, le tertre et la carrière des Nouyers commune d'Orgères.

NOUZILLE et NOZILLE, s. f. Noisette. « Allons *serrer* la *nozille*. » (Arrondissement de Redon.)

NOUZILLER et NOZILLER, s. m. Noisetier. (Arrondissement de Redon.)

NOYETTE, s. f. Plante de la famille des Graminés qui croît dans les bois et qui sert aux malheureux pour remplir leurs paillasses. (V. *Flache*.) (Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.)

NUNU, s. des deux g. Bon à rien. « Elle est incapable de gagner sa vie, c'est une nunu. » (Tout le département.)

O

O, prép. Avec, ensemble. « Je *vas o ta :* » Je vais avec toi. « Viens *o ma :* » Viens avec moi. (Chanteloup.)

OBRE, s. m. Arbre. (Plerguer.)

OFFIGNOUX, SE, adj. Répugnant, répugnante. (Fougères.)

OIDRI, s. m. Moisi. (La Guerche.)

OIDU, E, adj. Qui est presque sourd. Il est *oidu*, elle est *oidue*. (Bain.)

OISET, s. m. Oiseau (Dingé.)

OISIAU, s. m. Oiseau. « Des oisiaux. » (Arrondissement de Redon.)

OL MONT (Aller). Monter. « Aller ol mont. » Aller en amont. (Montfort.)

OL VAL (Aller). Descendre, aller en aval. (Guichen.)

ONGNE, s. m. Ongle. (Plerguer.)

ORBILLE, s. m. Partie d'un vêtement. « Je l'ai empêché de tomber dans le *ruisset* en le retenant par un *orbille* de sa veste. » (Argentré.)

ORÉE, s. f. Partie d'un tout quelconque. « Ce champ est à plusieurs personnes, j'en ai mon orée. » « Une orée de grain, etc. » (Tout le département.)

OREILLE-DE-SOURIS, s. f. Plante de la famille des Composées. (*Hieracium pilosella*, L.) (Rennes.)

ORINE, s. f. Espèce, grande ou petite orine. « Cette vache est de la grande orine, ce *torin* est de la petite orine. » (Arrondissement de Redon.)

Dans l'arrondissement de Saint-Mâlo ce mot veut dire *origine*. Aussi est-ce une grosse injure que de dire à une personne : « Vilaine orine. »

ORIVE, adj. des deux genres. Hâtif, précoce, fruits orives. (Guipel.)

ORMIAU, s. m. Ormeau. (Tout le département.

ORSEU, s. m. Pron. *urseu*. Petit pot. (Fougères.)

ORSIAU, s. m. Débris de vaisselle. Une écuelle brisée dans laquelle on peut encore mettre quelque chose est un *orsiau*. (Bain.) — On dit *Orseu* dans le canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.

OSEILLE-DE-BUCHERON, s. f. Plante de la famille des Oxalidées. (*Oxalis acetosella*.) (Paimpont.)

OSTEU, adv. Quasi, presque. (Chasné.)

OTET, s. m. Maison. « Il faut rentrer à l'*otet*. » (Redon.)

OUEILLES, s. f. pl. Ouailles, brebis.

— Vous petez, vieille ?
— Oui, *Monssieu*, j'cherche mes *oueilles*.
— Vous petez en marchant ?
— Oui, y en a un *na* et un blanc.
— Au diable la bonne femme et son cul.
— Hélas ! oui, ils sont *ben* perdus.

(La pâtoure sourde et le chasseur. — Conte du canton de Bain.)

OUSQUE-VOUS ALLEZ ? Interj. Où allez-vous ? (Tout le département.)

OUSTAL, s. m. Maison. (Gevezé.)

OUSTAU et OSTO (l'), s. m. Lit. Aller à l'oustau, c'est aller au lit. (Arrondissement de Redon.)

OVALE, s. f. Mangeoire des vaches. (Dingé.)

OVEILLE, s. f. Brebis. (Orgères.)

(*A continuer*.)

Ad. ORAIN.

ESSAI DE SOLUTION

D'UN

PROBLÊME LINGUISTICO-ETHNIQUE

En France, l'aire géographique de la race celtique (pour employer un mot compris de tous, bien qu'il puisse être un jour remplacé par un terme mieux approprié) comprend, d'une façon générale, l'ouest (Bretagne, Maine, Anjou, Poitou), le centre (Touraine, Orléanais, Berry, Nivernais, Bourbonnais, Limousin, Auvergne), la Savoie : tête courte, taille moyenne, cheveux et yeux bruns.

Plus au nord et au nord-est se trouve la race kimro-germanique : haute taille, tête plus ou moins allongée, cheveux et yeux clairs. A cette race appartiennent, comme l'a établi Lagneau dans son mémoire fondamental *Anthropologie de la France*, les Galates, les Cimbres, les Belges, les Germains, les Burgondions, etc.

Pour éclairer la question avec plus de facilité, servons-nous des expressions de race blonde, ou race A, et de race brune, ou race B.

En ce qui concerne l'ancienne langue de la race B, on peut supposer qu'elle était réellement « une », bien que comprenant, sans doute, plusieurs dialectes. Si le peuple

parlant cette langue a droit au nom de peuple celtique (Diodore de Sicile ; Lagneau, p. 692 ; Broca, *Rev.* t. II, p. 577), il est de toute évidence que, d'une façon générale, sa langue doit recevoir le nom de langue celtique.

En ce qui concerne la race A, laissons pour l'instant de côté la question de langue ; nous la reprendrons tout à l'heure. Ethniquement parlant, la race A, la race blonde, comprend tout d'abord, vers l'ouest, les Galates. Venus de l'est, ceux-ci sont, non pas les premiers avant-coureurs de leur race (ils avaient été devancés par les « dolichocéphales néolithiques »), mais bien les avant-coureurs des Germains leurs congénères. Ils trouvent sur notre territoire la race B qui les y a précédés ; ils s'imposent en vainqueurs sur une couche de population brune, à tête courte ; ils donnent au pays leur propre nom, le nom de pays des Galates ou Galls, le nom de Gaule. Diodore de Sicile dit expressément que ces Galates se rattachent aux Kimmériens, ou Cimbres : c'étaient les Kimris, Kimmériens ou Cimbres les plus occidentaux. Lagneau établit la multiplicité, la successivité de leurs immigrations sur notre sol. Plus tard ils sont pressés à leur tour par des congénères, par des hommes blonds de haute taille, leurs frères, venant également par les voies du nord-est, et cherchant un sol plus heureux que celui de la Germanie septentrionale.

En ce qui touche les hommes bruns, à tête courte, de la race B, établis dans le pays avant l'arrivée des premiers blonds du nord, il faut bien les considérer comme d'anciens immigrants qui sont venus se substituer à l'homme des temps quaternaires, à l'époque où le climat froid et

sec fit place à un climat tempéré, à l'époque où le chamois et la marmotte gagnèrent les lieux élevés.

Si nous revenons à la race A, nous avons à constater que le second ban de cette race, les Germains, qui poussaient devant eux leurs congénères les Galates (ou Galls, ou Kimris, ou Cimbres), parlaient tudesque, c'est-à-dire teuton ou haut-allemand. Les Galates, à l'époque où ils envahissaient notre sol, parlaient-ils tudesque ou celtique, telle est la question que nous avons à résoudre.

Si nous nous plaçons à une époque ultérieure, nous devons reconnaître que les Galates parlaient des idiomes dits celtiques ; de là le tableau suivant :

Unité ethnique	Germains Galates Celtes	unité linguistique.

Mais jadis les Cimbres et les Germains (Teutons) se comprenaient mutuellement, se servaient d'idiomes apparentés de très près, parlaient des dialectes haut-allemands. Plus tard seulement, nous voyons les Kimris, Cimbres, Galls, Galates, établis dans la Gaule du nord-est, parler une langue celtique. La question de savoir si ce sont les Kimris (A) qui ont donné aux Celtes (B) la langue celtique est dès lors une question tranchée. Elle l'est d'autant mieux que nous constatons que partout où ont pénétré les Galates, ils ont trouvé une population celtique antérieure, mais que partout où se trouvaient des Celtes (B) n'ont pas pénétré les Galates (A). Il est de toute évidence que ces derniers n'ont pu donner leur langue là où ils n'ont pas pénétré, tandis qu'il se conçoit parfaitement que là où ils

ont pénétré, ayant trouvé une population précédemment établie, ils aient accepté la langue de cette population.

En somme et pour conclure: 1° Tous les blonds de haute taille (Galates, Belges, Germains, etc.) parlaient jadis des idiomes teutoniques; 2° la partie de cette race (Galates) qui pénétra sur le territoire occupé par des Celtes perdit sa propre langue et parla celtique, tandis que les Germains, frères des Galates, conservaient leur idiome haut-allemand. Ainsi se résout le problème, ainsi se justifie le schème en question:

Unité ethnique { Germains, Galates, Celtes } unité linguistique.

Abel Hovelacque.

BIBLIOGRAPHIE

G. Édon. — *Nouvelle étude sur le Chant Lémural, les Frères Arvales et l'Écriture cursive des Latins.* — Paris, E. Belin, 1884. In-8°, xvi-232 p.

Au premier rang des énigmes trop nombreuses que nous a léguées l'antiquité figure ce mystérieux document connu sous le nom de *Chant des Frères Arvales,* texte certainement très archaïque, gravé en l'an 218 de notre ère par un lapicide qui peut-être n'en comprenait plus un mot, et par suite extraordinairement corrompu. M. Édon a eu l'heureuse idée de réunir à la fin de son livre (p. 193-198) toutes les interprétations de ses devanciers : on n'en compte pas moins de dix-huit, et la sienne, la dix-neuvième donc, diffère absolument de toutes les autres. C'est qu'elle repose sur une méthode vraiment neuve et féconde, que l'auteur développe et défend dans des pages où l'élégance de la forme le dispute à l'érudition du fond. L'on est séduit, entraîné, on voudrait pouvoir se déclarer convaincu, mais la conviction absolue, en pareille matière, n'est aisée qu'à l'auteur lui-même. Disons-le donc franchement à M. Édon : son explication du *Carmen Aruale* nous paraît aussi douteuse, sinon davantage, qu'aucune de celles qui l'ont précédée ; mais ce qui en demeurera,

ce qui peut passer à bon droit pour une conquête épigraphique, c'est le procédé d'ingénieuse patience auquel il la doit.

Ce procédé, le voici dans son attrayante simplicité. L'auteur part de cette idée que le graveur a fait sa besogne avec une incroyable négligence, et que le secrétaire du Collège des Arvales, à qui incombait naturellement le soin de revoir le travail, n'en a pris nul souci. Au premier abord ces prémisses sont assez choquantes; elles ont éveillé, entre autres, les scrupules de M. Sogliano; mais, après mûr examen, et en présence des fautes grossières qui émaillent un ouvrage dont l'exécution matérielle ne laisse d'ailleurs rien à désirer, on se voit contraint d'admettre et l'ignorance du lapicide et, ce qui semblera plus étonnant à quiconque a fréquenté nos sociétés savantes ou autres, la négligence du secrétaire. Mais enfin, si ignorant qu'il fût, le graveur, s'il avait eu sous les yeux un texte en lettres lapidaires, l'aurait copié à peu près exactement: ce qu'on lui avait donné pour le guider, c'était donc un texte en écriture cursive, et probablement un de ces *libelli* dont il est fait mention au procès-verbal même de la cérémonie comme ayant été distribués aux Arvales. Supposez de nos jours un graveur à qui l'on donnerait à copier le texte, rapidement transcrit, de la *Cantilène de Sainte Eulalie:* telle est la situation de notre lapicide. Il s'en est tiré tant bien que mal, c'est-à-dire avec quantité de fautes de lecture. Cela posé, pour retrouver le texte véritable, il faut: 1° retranscrire le texte altéré dans l'écriture cursive des Romains, telle que nous la connaissons surtout par les curieux *graffiti* de Pompéïes; 2° analyser chacun des traits, chacune des ligatures du texte cursif ainsi ob-

tenu, se rendre un compte exact et méthodique des fausses lectures auxquelles était exposé le lapicide, en un mot, avec le secours de la grammaire, de la philologie, de l'archéologie, relire exactement ce qu'il a mal lu; 3° enfin, recopier en lettres lapidaires, pour l'usage des profanes qu'effarouche le cursif, le document reconstitué dans sa forme primitive. La conclusion d'un travail devant lequel eût reculé maint paléographe moins vaillant que M. Édon, c'est que le prétendu *Chant des Arvales* est en réalité un chant lémural, destiné à la conjuration des Mânes, celui-là même auquel Ovide fait allusion *Fast.* V, 436 sqq., et dont il nous a conservé quelques paroles, altérées naturellement par les nécessités du mètre dactylique.

Cette conclusion n'est pas de celles qui s'imposent, mais la méthode de l'auteur est irréprochable et éclaire d'un jour inattendu le déchiffrement des inscriptions latines. Nombre de documents manifestement fautifs n'ont sans doute pas d'autre origine que la transcription d'un texte cursif mal écrit. De combien de problèmes, jusqu'à présent insolubles, M. Édon aura préparé la solution, c'est ce qu'un avenir prochain sans doute nous apprendra ; mais il convient dès aujourd'hui de le féliciter de son heureuse initiative. Il convient aussi de ne pas lui dissimuler que sa méthode offre néanmoins deux inconvénients très-graves, qu'il a certainement aperçus de lui-même : la difficulté et le danger. La difficulté, on la vaincra, c'est affaire aux paléographes; l'on déchiffre bien les papyrus démotiques de l'Égypte. Mais le danger est réel, et ne peut être écarté qu'au prix d'une incessante et rigoureuse circonspection : les écritures cursives anciennes étant des moins nettes, comme d'ailleurs il sera toujours loisible à l'interprète

moderne d'admettre que le scribe dont il reconstitue l'autographe formait très-mal ses lettres, écrivait incorrectement, comprenait mal ce qu'il copiait, que sais-je encore ? on voit que, dans un texte épigraphique donné, on sera exposé à trouver à point tout ce que l'on prendra la peine d'y chercher. M. Édon nous dit bien (et nous n'avons que des raisons de le croire sur parole) que les vers d'Ovide ne lui sont venus à la mémoire qu'après reconstitution de son chant lémural; mais un autre, aussi consciencieux que lui, se laissera à son insu entraîner par une idée préconçue. Bref, le critérium de certitude sera souvent insuffisant, et l'auteur lui-même s'est chargé de nous en donner un frappant exemple, dans la problématique restitution de la phrase à peine correcte *humano orbi uibit* (sc. *uiuit*) *toti coniuxque* (p. 62 sqq,), qui ne paraît pas faire à ses yeux l'ombre d'un doute.

L'incontestable mérite de la méthode une fois reconnu sous les réserves indispensables, se pose la question de savoir si l'on pouvait légitimement l'appliquer au *Carmen Aruale*, et ici encore la réponse est affirmative. Les Romains, dans l'usage quotidien, se servaient certainement, tout comme nous, de caractères cursifs ; tout porte à croire que la partie de chant remise à chacun des Arvales au cours de la cérémonie était écrite en cursive, et le zélé secrétaire avec qui nous avons fait connaissance ne s'est sans doute pas donné la peine de la transcrire en lettres lapidaires pour la commodité du graveur. Nous acceptons donc sans difficulté les données de M. Édon, et, si néanmoins sa conclusion nous paraît hasardée, c'est surtout qu'elle est invraisemblable en elle-même et ne découle pas nécessairement des prémisses posées.

Et d'abord, on aura beau faire, on ne parviendra pas à dissiper les défiances que soulève cette objection péremptoire : que vient faire, en l'an 218 de notre ère, un chant lémural au milieu d'une cérémonie religieuse célébrée par les Arvales ? De deux choses l'une : ou ce chant appartenait de temps immémorial à leur Collège, et dans ce cas il doit nécessairement se rapporter aux *arua*, invoquer Mars et les *Semones*, comme on l'a supposé jusqu'ici ; ou il était de date récente, et alors comment en expliquer les nombreux archaïsmes ? Non, dira M. Édon, le chant était très-ancien et personne ne le comprenait plus, mais c'est en 218 pour la première fois, sinon pour la seule fois, qu'on eut l'idée de le faire chanter aux Arvales : que l'empereur Élagabal, Syrien hébété de superstitions grossières (hélas ! qu'en savons-nous ? nous ne le connaissons que par ses adversaires religieux), ait commandé aux Arvales de conjurer les Lémures, c'est une hypothèse fort admissible (p. 171). Soit encore, mais ce n'est qu'une hypothèse, et dans quelle mesure admissible ? Élagabal était un Sémite, il importait à Rome le culte phallique, la pierre noire d'Émèse, la prostitution et la sodomie religieuses ; rien de plus opposé à l'esprit des vieux cultes romains. Savait-il seulement, lui qui arrivait à peine de Syrie, qu'il y eût un chant lémural ? et quelle raison aurait-il eue d'exhumer une relique qui devait être en horreur au pieux et fanatique sectateur des religions de l'Orient ? N'insistons pas, le terrain se dérobe : faute de documents historiques il est impossible de rien décider.

Mais, répond très-justement M. Édon (p. 170), si le chant eût été de tout temps la propriété des Arvales,

apparaîtrait-il pour la première fois en 218? disparaîtrait-il aussitôt après? Évidemment non. S'il eût été connu de toute antiquité, on n'aurait pas eu l'idée de le transcrire en toutes lettres dans le procès-verbal de 218, ou tout au moins nous le lirions également dans quelque procès-verbal antérieur ; s'il eût fait partie intégrante de la cérémonie des Arvales, nous en retrouverions la mention dans les procès-verbaux postérieurs à 219 ou 220 : c'est donc accidentellement qu'il est entré dans leur rituel, où il n'avait que faire et ne s'est pas maintenu. Voilà un argument d'un grand poids. En voici un autre qui le contrebalance : si pour la première fois, et sur l'ordre exprès de l'empereur, les Arvales avaient chanté une conjuration étrangère à leurs rites, le procès-verbal de la cérémonie, d'ailleurs fort détaillé, n'en ferait-il pas mention? On sait combien les Romains étaient formalistes ; n'auraient-ils pas tenu à faire remonter à l'empereur l'honneur ou la responsabilité de cette innovation? Se seraient-ils contentés de la simple formule *carmen descindentes tripodauerunt in uerba haec,* qui ne semble guère appropriée qu'à la relation d'un fait habituel? N'eût-on pas à tout le moins précisé le caractère du chant, en écrivant *lemurale carmen?* On le voit, les présomptions s'équivalent de part et d'autre : prière arvale ou conjuration lémurale, l'inscription de 218 demeure, dans l'une ou l'autre hypothèse, une sorte de contre-sens historique.

Arrivons maintenant à l'application de la méthode de M. Édon. Nous ne la discuterons pas en détail, d'abord parce que ce compte-rendu n'y pourrait suffire, ensuite et surtout parce que la compétence à cet égard nous fait absolument défaut. Bornons-nous à signaler à M. Édon un

point important où son système de transcription nous a paru en défaut : dans son tableau III (p. xiii) nous ne retrouvons pas en leur ordre toutes les lettres du tableau I, et nommément, ligne 11, il manque SE devant MVNLS, et, ligne 12, il manque SI devant MVNIS. Comment pareille transposition se peut-elle concevoir ? Précisons.

Ou bien l'on a remis au graveur un modèle sur lequel chaque phrase était répétée trois fois, soit le texte même qu'il devait copier sans y mettre rien du sien, texte à peu près ainsi conçu, mais en caractères cursifs mal formés et difficilement lisibles : *satur eure remars limen ...e stabe rber..satur fufe remars iimen sall stabe rbe(r)se (sat)ur fufe remars limen saii siabf (ab)ersi.unis aiternei aduocadit conctos munls alteanei aduocapit conctos munis aiπru(ie) aduoca(iti).....os.* Voilà donc ce que le graveur a lu : comment dès lors a-t-il pu copier de la façon que voici :

SATVR . EVREREMARS LIMEN...ESTABERBER SATVR . FVFEREMARS IIMENSALLSTA BERBE*rsat*VRFVFEREMARS LIMENSAIIS*i*ABF*au*ER..... VNISAITERNEIADVOCADIT CONCTOS SEMVNLS ALTEANEI ADVOCAPIT CONCTOS SIMVNISAIπRV*ie*ADVOCA *iti*.....OS

c'est-à-dire reporter par deux fois la syllabe *se* (*si*) à une place indue, et par deux fois, remarquons-le, à la même place, ce qui ferait supposer beaucoup de méthode dans ses étourderies ?

Ou bien l'on a confié au graveur une partie de chant où chaque phrase ne figurait qu'une fois, en lui enjoignant verbalement de la répéter trois fois dans sa copie, soit : *satur fuferemars limen sallstaberbersemunis alternei aduocapit conctos.* Alors, coupant la première phrase de ce groupe avant la syllabe *se* au lieu de la couper après, li-

sant... *berber*. *Semunis*... là où il fallait lire... *berberse*. *Manis*... il a très bien pu commettre la méprise que suppose M. Édon. Mais, dans ce cas, si le graveur n'a eu sous les yeux qu'un seul texte avec instruction de transcrire chacune des phrases trois fois, comment ne les a-t-il pas répétées les trois fois d'une manière identique ? Évidemment, le modèle une fois copié, ce n'est plus sur le modèle, mais sur sa propre copie, qu'il aurait, dans cette hypothèse, copié les deux répétitions subséquentes, qui dès lors ne devraient pas différer de la première.

Si cette objection portait, il en résulterait que la lecture MANIS serait impossible ; or cette lecture est la pierre d'assise du système d'interprétation de M. Édon.

Quoi qu'on doive penser de ces critiques, que l'auteur saura certainement réduire à leur juste valeur, il est temps pour nous de quitter un domaine où nous nous sommes imprudemment aventuré et d'examiner en terminant la partie grammaticale du livre (p. 104-132). Ici nous aurons à proposer à M. Édon quelques corrections que nous croyons indispensables. Qu'on ne nous accuse pas de nous attarder aux infiniment petits ; le moindre détail a son importance dans une œuvre de cette valeur.

Nos 114-115. — L'auteur admet la substitution possible du *v* au *b* dans la forme *faue(s)* pour *fabīs* (ablat. pl. de *fāba*). Elle n'est pas inadmissible en effet, surtout dans un texte aussi profondément corrompu, et l'on doit regretter qu'il ne s'en tienne pas là et croie pouvoir restituer un archaïque **fāua*, antérieur même à *fāba*. En supposant que l'étymologie * *fāg-ua* fût aussi prouvée qu'elle l'est peu, il n'en serait pas moins très-difficile d'en tirer par réduction phonique une forme de vieux latin * *fāua*, et les

exemples cités à l'appui de ce processus ne sont rien moins que concluants, car ils se réfèrent tous, un seul excepté, à la gutturale aspirée : *brĕuis*, *lĕuis*, *nĭuem* sont les substituts phoniques, non pas de * *brĕguis*, * *lĕguis*, * *nĭguem*, mais bien de * *brĕh-u-i-s* (gr. βραχ-ύ-ς), * *lĕh-u-i-s* (gr. ἐ-λαχ-ύ-ς) * *nĭhu-em* (gr. νίφ-α), et ainsi du reste (1) ; dans (*g*)*uīuos*, (*g*)*uorare*, (*g*)*uenio*, qui ne sont pas cités, le *g* est initial ; reste donc *tor*(*g*)-*uo-s*, où il a disparu par allégement d'un groupe de trois consonnes.

N° 116. — L'auteur ne paraît pas avoir saisi toute la portée de l'objection que M. Schweizer-Sidler a dirigée contre son interprétation de *Marmar* par une prétendue racine *mar* « mourir ». La racine qui a ce sens est en réalité *mer* (réduite *mr*, fléchie *mor*), et n'apparaît sous la forme *mar* que dans les langues qui n'ont point conservé pur le vocalisme indo-européen, jamais en grec ni enlatin. La rigueur des lois phonétiques nous interdit de rattacher à cette racine le grec μαφαίνω et le latin *marcēre*, à plus forte raison d'admettre un « affaiblissement d'*a* en *o* » (?) dans le latin *mors*. Les autorités invoquées par M. Édon sont antérieures à la découverte de l'*e*/*o* indo-européen.

N° 121. — « Il est *universellement* admis que, dans les langues indo-européennes, tous les thèmes masculins ou féminins terminés par une liquide avaient primitivement une *s* pour désinence au nominatif singulier. » C'est le contraire qui est presque universellement enseigné aujourd'hui (2) : dans l'immense majorité des thèmes de cette classe, la désinence sigmatique du nominatif singulier, si

(1) Cf. Ascoli, *Stud. crit.*, II, p. 109.
(2) Cf. Delbrück, *Einleitung* ², p. 49.

tant est qu'elle ait jamais existé, avait disparu dès la période indo-européenne, car on n'en trouve plus trace nulle part, πατήρ *pater* sk. *pitā*, δώτωρ *dator* sk. *dātā*, etc. M. Brugman est plus radical encore : selon lui, les rares types qui offrent cette désinence, μάκαρς, χέρς, δάμαρς, la doivent à des contaminations analogiques (1). Sans aller aussi loin, il est bien permis, sur ce point, de trouver M. Édon trop affirmatif. Au surplus, sa restitution *Remars* n'en demeure pas moins possible.

P. 131, n. 2. — Il faudrait s'entendre sur le sens de ce terme assez obscur de « langues en formation », que nous lisons aussi p. 107. Alors même que le chant lémural remonterait au temps des premiers rois, ce qui ne paraît pas être la pensée de l'auteur, on se ferait illusion en croyant y retrouver le latin à l'état embryonnaire : dès l'époque de Romulus, le latin avait déjà un long passé derrière lui. A vrai dire, les langues ne *se forment* jamais, elles *se transforment* sans cesse, et ce que l'on prend pour *la* période de formation d'une langue n'est en réalité qu'*une* période de l'évolution normale d'un langage antérieur. Au reste, même en se plaçant au point de vue de M. Édon, on devrait ici lui donner tort : des formations telles que *conctēs* (nominatif pluriel analogique imité de *avēs*) sont surtout communes aux époques de décadence.

P. 132. — « La création d'une désinence latine nouvelle en l'an 222 avant Jésus-Christ est absolument invraisemblable ». Toujours la même illusion. Et pourquoi donc

(1) *Stud.*, IX, p. 404. Cf. G. Meyer, *Griech. Gramm.*, § 316. — Cela me paraît certain au moins pour δάμαρ-ς, qui devait être primitivement neutre, ainsi que je l'ai dit ailleurs (*Analogie*, n° 77).

invraisemblable? Est-ce que la langue est pour cela trop jeune? Mais tout au contraire elle atteint sa pleine maturité. C'est donc qu'elle est trop vieille? Mais ne voyons-nous pas le latin dans sa période de décrépitude, alors que l'aube des langues romanes commence à poindre, se mettre à décliner *arma* sur le paradigme de *rosa* (fr. *arme* fém.) et *lītus* sur le modèle de *dominus* (ital. *lido*)? Un peu plus haut l'auteur nous a dit : « Il est inadmissible que, vers la fin du IIIe siècle avant Jésus-Christ, la latin ait conservé *une force créatrice* suffisante pour produire une désinence nouvelle. » Qu'est-ce que la force créatrice d'une langue? Ne semblerait-il pas qu'une désinence en dût sortir à peu près comme un rameau d'un tronc vivace? Ce sont là des entités linguistiques qu'on regrette de rencontrer encore sous une plume savante. Une langue, à aucun moment de son existence, ne tire rien du néant. Disons mieux : *le langage* n'est qu'une abstraction ; la seule réalité existante, c'est *l'homme parlant*. Eh bien, l'homme est tout aussi impuissant à créer une désinence nouvelle qu'à créer un grain de sable. Tout ce qu'il peut faire, mais ce qu'il fait très-souvent, le voici : par une association d'idées fort naturelle, il propage une désinence ancienne en dehors de la classe de thèmes à laquelle elle appartient légitimement, soit dans l'espèce, la désinence du nominatif pluriel *ēs īs*, spéciale d'abord au type *avēs*, puis répandue dans toute la troisième déclinaison (*patrēs* pour **patrĕs*), et sporadiquement jusque dans la deuxième (1). Or de pareilles confusions analogiques peuvent se produire, et en fait se produisent à toute époque de l'évolu-

(1) Cf. Bücheler-Havet, nº 86.

tion d'un langage ; il n'y en a pas, comme le croit M. Édon, qui soit à cet égard privilégiée. Pour me servir de sa terminologie, c'est le français « en voie de formation » qui conserve la déclinaison régulière de l'adjectif *granz* ; parvenu à sa maturité, il crée, c'est-à-dire qu'il modèle sur l'analogie de *ronz ronde*, et autres pareils, un féminin hystérogène *grande*, qui supposerait un primitif latin * *grandus* * *granda*.

A part ces quelques réserves de détail, dont aucune, on le remarquera, n'infirme absolument les restitutions proposées, il faut louer chez M. Édon, indépendamment d'une méthode au mérite de laquelle tous ses critiques ont rendu justice, une rare connaissance de la langue latine à toutes les époques, une remarquable conscience dans l'étude des textes et le choix des autorités, un talent d'exposition et un accent de chaleureuse conviction qui surprennent et séduisent, enfin une parfaite courtoisie dans la controverse. Nous l'avons déjà dit, sa conviction pour nous n'a pas été contagieuse ; mais qu'en matière aussi obscure l'interprétation proposée apparaisse comme simplement possible, qu'en tout cas le principe même de sa restitution semble inattaquable, c'est déjà un résultat bien suffisant, et pour M. Édon un grand honneur. Il a vraiment frayé une voie nouvelle, il y a marché d'un pas peut-être trop aventureux ; d'autres l'y suivront, dont nous attendons les découvertes. Déjà M. Pauli se propose de refaire son travail en appliquant sa méthode. Il y a encore de beaux jours pour les interprètes du *Carmen Aruale*.

Douai, 31 janvier 1885.

V. Henry.

Premières notions de langue japonaise parlée et écrite, par L. de Rosny, 3e édition, Paris, Maisonnneuve frères et Ch. Leclerc, 1884, in-12, 83 p.

Ce petit livre est très élémentaire ; il est cependant d'un grand intérêt. Les notions grammaticales proprement dites y occupent fort peu de place ; mais en revanche on y trouve des détails précieux sur l'écriture sinico-japonaise.

Pourquoi M. de Rosny affirme-t-il (p. 17) que la langue parlée a une grammaire et un vocabulaire différents « à bien des égards » de ceux de la langue écrite. C'est trop ou trop peu dire. Hé non ! les deux langues ne sauraient être si différentes ! Évidemment l'une a un vocabulaire plus pauvre, l'autre a plus de mots d'emprunt ; l'une a un plus grand nombre de formes ou des formes moins altérées que l'autre ; l'une et l'autre diffèrent sans doute surtout par la phonétique. Mais ce n'est évidemment que le même idiome à deux états différents de son développement historique.

J'aurais également quelques observations à présenter relativement aux indications données pour la prononciation. Par exemple (p. 20) on nous dit que *ai*, *ei*, *oi*, *ui*, sont des diphthongues prononcées « comme dans *haïr*, *peine*, *sphéroïde*, *ouïr* » ; mais *ei* dans *peine* est une voyelle simple ; et dans les autres mots il n'y a point non plus de diphthongues, il y a au contraire hiatus : *a-i*, *o-i* et non *ai*, *oi*; de même p. 21 pour *aé*, *oè* de *poète*, *aérostat* : ce ne sont point du tout là des diphthongues. A la même p. 21, je lis que le *h* japonais tient le milieu entre *h* et *f* « à peu près comme

h dans le mot espagnol *hermoso* (latin *formosus*) » et aussi que ce *h* « est quelquefois dur et se rapproche alors du *j* espagnol adouci ou du *h* arabe (sans points) ». Le *h* de *hermoso* est muet dans la langue espagnole générale ; c'est pourquoi les gens illettrés écrivent toujours par exemple : *onor, ermano,* pour *honor, hermano* (germanus). Mais qu'est-ce que la *jota* adoucie? Si cette sifflante s'adoucit, elle ne saurait plus ressembler au *ʿha* qui est la plus dure des gutturales arabes. *J* adouci, en andalou notamment, revient à *y*; c'est un exemple de permamence ou, si l'on veut, de métamorphose regressive.

A la p. 22, il est dit que *g* est « parfois nasal comme dans *tangage* ». *G* est-il vraiment nasal dans *tangage* ? C'est plutôt *n* qui est guttural.

P. 34, M. de R. transcrit *tch* par *ty* et *dj* par *j* ; c'est illogique, car *ty* appellerait *gy* et *j*, *c*.

Une dernière observation ; à la p. 41, notre savant collègue fait remarquer que « le caractère *tu* au milieu des mots, suivi d'une syllabe forte, perd sa valeur propre pour prendre celle de la consonne qu'il précède ; *nitufon* se prononce *nippon* et *ituka, ikka* ». Il y a là un phénomène phonétique naturel d'assimilation ; j'aurais voulu que l'observation en fût faite ; j'aurais également désiré qu'il fût moins question de lettre, de caractère graphique, et plus de son, ou de bruit. Ce n'est pas le caractère qui change de valeur, c'est la consonne dont il est le signe. J. V.

Nyare bidrag till kœnnedom om de svenska landsmaolen, etc, édité par M. J. A. Lundell, — livr. B, C, D, E de 1884.

Ces nouveaux fascicules de l'excellent journal de Stockholm comprennent près de 300 p. in-8° ; ils contiennent les articles suivants : *Le livre de chansons* de Hans Olaffson, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale de Stockholm (manuscrit du XVIe siècle) ; *Fragments de littérature populaire, de la Suède méridionale*, réunis par différents travailleurs à l'occasion des fêtes données en 1880 et 1881 par la Société de la littérature populaire suédoise ; *Remarques sur les chansons des vallées transversales*, par M. G. Enestroem ; *Les étables en Angermanie*, par M. J. Nordlander ; enfin le commencement d'un très savant travail de linguistique suédoise par M. H. Vendell. J. V.

VARIA

NOTES POUR SERVIR A L'ÉTUDE DE LA PRONONCIATION DES LANGUES CLASSIQUES.

On a déjà cité dans cette *Revue* (t. I), le vers célèbre du poète Cratinus, qui démontre, d'une façon absolument catégorique, que le β et l'η grecs se prononçaient *b* et *ê* et non point *v* et *î*; car, dans aucun pays du monde, les moutons n'ont jamais crié : *Vî! vî!*

Ὁ δ'ἠλίθιος, ὥσπερ πρόβατον, βῆ βῆ λέγων βαδίζει

M. Hovelacque a récemment rapporté ici-même (t. XV, p. 215) des extraits d'Aristophane d'où il résulte que θ, φ, χ n'étaient que *kh*, *ph*, *th*, puisque les Scythes, rebelles aux aspirations, prononçaient simplement *t*, *p*, *k*.

Les citations suivantes ont trait surtout à la prononciation du *v* latin et du *m* nasal c'est-à-dire précédé d'une voyelle.

Le *v* latin, au moins entre deux voyelles, correspondait à l'ου grec, ou si l'on veut au *digamma*, témoin le vers d'Ausone :

Una fuit quondam, qua respondere Lacones,
Litera, et irato regi placuere negantes.

Les passages suivants, bien connus, montrent à la fois : 1° que les voyelles finales non accentuées se prononçaient très légèrement; 2° que dans le cas d'une rencontre de deux voyelles, initiale et finale, il y avait régulièrement élision ou apocope; 3° que le υ valait, entre deux voyelles, le *w* anglais moderne; en effet, le cri *Cauneas*, des marchands de figues, sonnait presque comme *Cave ne eas*.

Cicéron, *de divinat.*, II, xl : « Quum M. Crassus exercitum Brundusii imponeret, quidam, in portu caricas Cauno advectas vendens, *Cauneas* clamitabat; dicamus, si placet, monitum ab eo Crassum, *caveret ne iret*, non fuisse periturum si omini paruisset..... »

Pline, *H. N.*, XV, xxi : « Ex hoc genere sunt, ut diximus, cottana, et caricæ : quæque conscendenti navim adversus Parthos omen fecere M. Crasso, venales prædicantis voce, *cauneæ*. »

Les citations ci-après font voir que *am*, *um*, etc., se confondaient aisément dans le langage courant avec *an*, *un*, etc. ; c'étaient probablement de part et d'autre de vraies voyelles nasales :

Quintilien, III, 44-47 : « Sed, quoniam vitia prius demonstrare aggressi sumus, vel hoc initium sit, quod κακέμφατον vocatur : sive mala consetudine in obscenum intellectum sermo detortus est, ut *ductare exercitus*, et *patrare bellum*, apud Sallustium dicta sancte et antique, ridentibus, si diis placet; quam culpam non scribentium quidem judico, sed legentium; tamen vitanda, quatenus verba honesta moribus perdidimus, et vincentibus etiam vitiis cedendum est : sive junctura deformiter sonat, ut, si *cum hominibus notis loqui* nos dicimus, nisi hoc ipsum *hominibus* medium sit, in præfanda videmus incidere; quia ultima prioris syllabis littera, quæ exprimi, nisi labiis coeuntibus, non potest, aut intersistere nos indecentissime cogit, aut continuata cum insequente, in naturam ejus corrumpitur. Aliæ conjunctiones aliquid simile faciunt quas persequi longum est, in eo vitio, quod vitandum dicimus, commorantes : sed divisio quoque affert eamdem injuriam pudori, ut, si *intercapedinis* (1) nominativo casu quis utatur. »

Cicéron, *ep. fam.*, ix, 22 : « Amo verecundiam, tu potius libertatem loquendi; atque hoc Zenoni placuit, homini mehercule acuto : etsi Academiæ nostræ cum eo magna rixa sit... *Anum* appellas alieno nomine : cur non suo potius? Si turpe est, ne alieno quidem; si non est, suo potius. Caudam antiqui *penem* vocabant : ex quo est propter similitudinem *penicillus;* at hodie *penis* est in obscœnis. At vero Piso illo frugi in Annalibus suis queritur, *adolescentes peni deditos esse*. Quod tu in epistola appellas suo nomine, ille tectius *penem*. Sed quia multi, factum est tam obscœnum, quam id verbun,

(1) *Intercapedo;* écrit *inter cape, do*, il paraît avoir été pris dans un sens obscène.

quo tu usus es. Quid, quod vulgo dicitur, *Cum nos te voluimus convenire*, num obscœnum est? Memini, in senatu disertum consularem ita eloqui : *hanc culpam majorem an illam dicam* (1)? potuit obscœnius? Non, inquis, non enim ita sensit..... Quum loquimur *terni*, nihil flagitii dicimus; at quum *bini* (2) obscœnum est : itaque tu facis, quasi ego Græce, non Latine dixerim..... Igitur in verbis honestis obscœna ponimus. Quid enim, non honestum verbum est *divisio*? At inest obscœnum, cui respondet *intercapedo*... »

Cicéron, *Orator*, xlv : « Quid illud? Non olet, unde sit quod dicitur « cum illis », « cum » autem « nobis » non dicitur sed « nobiscum », quia, si ita diceretur, obscœnius concurrerent litteræ, ut etiam modo, nisi « autem » interposuissem concurrissent? »

Cet autre passage de Cicéron (*Orateur*, xcviii) prouve que l'υ grec (*u* français, *y* latin, *ü* allemand) était un son inconnu aux vieux Latins :

« Burrum » semper Ennius nunquam « Pyrhum », « vi patefecerunt Bruges » non « Phryges » : ipsius antiqui declarant libri; nec enim græcam litteram adhibebant : nunc autem etiam duas.... »

(1) *Landicam ; — landica*, syn. de *cunnus*.

(2) Βινεῖ, *concube*. Déjà par conséquent *ei* grec aurait valu *î*.

(*A suivre*).

LE PREMIER LIVRE SOULETIN

Dans le tome VIII de cette *Revue* (juillet 1875, p. 70-72), j'ai donné, d'après des renseignements que je tenais de la complaisance du prince L.-L. Bonaparte, quelques indications sur un très intéressant livre basque dont cet éminent bascophile possédait le seul exemplaire connu. Un autre exemplaire, complet et dans un excellent état de conservation, a été trouvé depuis dans le pays et il a été acquis par la Bibliothèque municipale de Pau. J'ai pu l'y examiner au mois d'octobre dernier ; et je viens ici rectifier et compléter ma précédente notice.

Voici d'abord le titre exact du précieux volume :

ONSA HILCECO | BIDIA. | IVAN DE TARTAS ARVECO | Erretorac evscaraz egvina. | Moneineco Iavn Marquizari | Dedikatia. | Notam fac mihi viam in qua ambulem. | Psal. 142. | (Marque de Rouyer) (1) | ORTHECEN Iacques Rovyer, Erregu- | eren Imprimaçalia baitan, Biarnon, 1666.

Le volume est un petit in-4° de (ij)-184 p.; le feuillet du titre est isolé et rattaché au reste de l'ouvrage par un

(1) Reproduite à la page 60 du livre de M. Louis Lacaze : *Les*

onglet qui passe entre les pages 12 et 13. Les pages sont chiffrées à gauche (verso) et à droite (recto), sans titre courant. Les signatures vont de A à Zz : A est à la page 1, B à la page 5, C à la page 9, D à la page 13, etc.; ce sont donc les signatures de l'in-folio et il y a bien de A à Zz quarante-six feuilles soit 184 pages. Les pages ont une hauteur de 163 millimètres (chiffres et signatures compris) ou 155 millimètres (texte seul); la justification est de 91 millimètres ou de 109 millimètres y compris les 18 millimètres des manchettes.

Le livre a, typographiquement, la même apparence que le *Gvero* d'Axular. Voici l'indication générale des diverses parties qui le composent :

P. 1-4. Dédicace au marquis de Monein ;
5-7. Iraccvrtcaliari « au lecteur » ;
7. Approbations datées du 10 décembre 1657 et signées A. de Conget, curé de Tardets ; B. Iavreguiberry, curé d'Idauz et de Mendy ;
8. Approbation du 6 décembre 1659, signée D. Irvmberry, vicaire général de Dax ;
9. Approbation du 1er juillet 1665, signée Jean (d'Olce), évêque de Bayonne ;
10. Huit vers basques *avthorari* « à l'auteur », par Jean de Bagvarie, curé de Camblong et Susmion ;
11. *Onsa hilceco Bidia*, chapitre premier ;
33. *Id.* chapitre II ;
55. *Id.* chapitre III ;

imprimeurs et les libraires en Béarn; Pau, L. Ribaut, 1884, in-4° de (vj)-323 pages et XI planches.

93. *Onsa hilceco Bidia,* chapit. IV (des raisons, etc.);
111. *Bigarren arraçoiña* (seconde raison) ;
134. *Izvrgarren arraçoiña* (troisième raison) ;
156. *Lavrgarren arraçoina* (quatrième raison) ;
178. *Credoa evscaraz ; confiteora evscaraz* (*Credo* et *Confiteor* en basque) ;
179. *Iencoaren manv sandiac ; elicaren maniac* (commandements de Dieu et de l'Église, en basque) ;
180. *Pater noster* et *Ave Maria,* en basque ; — *Ama virgina gloriosaren letharignac latinez* (litanies de la Vierge en latin) ;
183. *Avthorari* « à l'auteur », vers en basque, par P. Darhetz, avocat au Parlement et juge de Barcus ;
184. *Avthorari* « à l'auteur », huit vers basques de Jean de Bagvarie, déjà insérés à la page 10 ; — Approbation du 8 mai 1666 signée Bonnecase, curé de Mauléon.

Les passages de ce livre qui m'ont paru remarquables sont les suivants :

1° La dédicace ainsi conçue :

NEVRE Iaun Maytia eta ohoratia, bi soldado pobré heldu dira aroetic bartcoitçera, çuré iaureguy ederrian, çuré iccustera, çuré visitatcera, eta beré çerbutchu humilen çuri ohoroscatçera. Bi soldadoac dira, bi ayta semé, ny nuçu ayta eta librutobat eguin baitut, onsa hilceco bidiaz, hura duçu ené semé haur çurtça, ama gabé aitaganic sorthia.

Cu Iauna baitçira oro hon, eta generoz, içanen çira hementic harat, ené semé haur çurtçaren aita, eta ama bietaric, eta harc çuri, nor bada, deus valio badu, beré aitaren, eta beré çerbutçiac rendatuco drautçu leccu orotan hambat fidelqui, non hari beha baçité, eçarrico baitu çuré arima, çuré etsay visiblé eta inuisiblé ororen despit, ceruco gloria eetrnalian.

Cuberoac, Biarnoc, Bassanauarrec, Lapurdic, Francia

Mon cher et honoré Seigneur, deux pauvres soldats sont arrivés d'Aroue à Barcus pour vous voir dans votre beau château, pour vous visiter, et pour vous offrir leurs humbles services. Ces deux soldats sont le père et le fils ; je suis le père, et comme j'ai fait un petit livre, sur *la voie de bien mourir*, c'est celui-là qui est mon fils, orphelin né d'un père, sans mère.

Vous, Seigneur, qui êtes tout à fait bon et généreux, vous serez dorénavant le père de mon fils orphelin, et en même temps sa mère ; et lui, quel qu'il soit, s'il a quelque valeur, vous rendra les services de son père et les siens, en tout lieu, aussi fidèlement que vous l'aurez considéré ; il mettra votre âme, en dépit de tous vos ennemis visibles et invisibles, dans la gloire éternelle du Ciel.

La Soule, le Béarn, la Basse-Navarre, le Labourd, la France en-

oroc aithortcendu, çu iaun handibat, Baroin handibat, Marquis handibat çirela, çuré içena, curé aippamena orotan ohoratuda, orotan onqui gin da baina ené soldadoac plaçer baduçu iarraiqui haren hatçari, haren herechari, eguinen çitu erregué celian, eguinen çitu etçiren, beno iaum handiago, eta emanê coroabat aingutriena beçain ederric.

Ené soldadoa ezta oraino batheyatu, haren vgazaita behan duçu içain plaçer baduçu, ohore hori çuc eguiten badroçu, çure icenaren, curé armen pian, norén beldur içanenda? Harén contré, norc çer erranendu? norc çer eguinendu? ibilicoda buria gora euscal herri orotan, çuc solamenté eguin badiçoçu so hambat, eta beguitarte hô, herri mundu guçietan çuré amorecatic honqui gin içanenda.

Ené soldado devotac badu berequin laur compagnia, edo laur reguimendu, baina ezta oraino generalic, çu launa

tière proclament que vous êtes un grand Seigneur, un grand Baron, un grand Marquis ; votre nom, votre réputation sont honorés partout, se sont bien répandus partout; mais mon soldat, s'il vous plaît de suivre sa trace, ses vestiges, vous fera Roi dans le ciel, vous fera un Seigneur plus grand que vous ne l'êtes et vous donnera une couronne plus belle que celle des Anges.

Mon soldat n'est pas encore baptisé; il faut, s'il vous plaît, que vous soyez son parrain ; si vous lui faites cet honneur, à l'abri de votre nom et de vos armes, de qui aura-t-il peur? Contre lui, qui dira quoi que ce soit? qui fera quoi que ce soit? Il marchera, la tête haute, dans tout le pays basque. Si seulement vous lui accordez quelque coup d'œil et quelque bon regard, il sera bien venu dans tout le monde, dans tous les pays.

Mon pieux soldat a avec lui quatre compagnies, ou quatre régiments, mais il n'y a pas encore de général : vous, Seigneur, vous

içanen çira haren armadaren generala, eta manaçalia çuré pian eguinendu ené soldadoac behar dena oro, Ifernuco portaliac çerratuco dira, iferniaren despit, eta paradusocoac çabalduco çuri, hari, mundu orori, haren ondoan Ioanen diren gucier.

Alexandré, Cesar, eta bertcé antiquitatian içan diren Capitain handiac, etciren hain bertcé ohoratu, maytatu, beré demboran, nola çu içanen baitçira glorios, eta triomphant, bai celian, bai lurrian, soldado haur çuré baduçu ber, eta haren armada, deuota nic esperança dudan beçala, onsa gouernatcen baduçu ber.

Çuré etchiac, çuré familiac dircha, fortuna honadu egundanoz gueroz, ezta oraino hil Tristant de Moneing Guyenaco Gobernadoré, eta Lotenent General handy harén memoria, istorian agueridira, harc, resumari rendatu çutian çerbut çu handiac, Henry içen hartaco bi garrenarén demboran, istoria minço denian, gobernadoré

serez le général et le commandant de son armée. Sous vous, mon soldat fera tout ce qui est nécessaire ; les portes de l'Enfer se fermeront en dépit de l'enfer et celles du Ciel s'ouvriront pour vous, pour lui, pour le monde entier, pour tous ceux qui iront après lui.

Alexandre, César, et les autres grands capitaines qui ont été dans l'antiquité, n'ont pas été autant honorés et aimés de leur temps que vous serez glorieux et triomphant, tant au ciel que sur la terre, si seulement vous avez ce soldat pour votre, et si seulement vous gouvernez bien sa pieuse armée, ainsi que j'en ai l'espérance.

Votre maison, votre famille, a eu jusqu'à ce jour une chance, une heureuse fortune. Elle n'est pas éteinte encore, la mémoire de Tristan de Monein, ce grand Lieutenant Général, Gouverneur de la Guyenne; ils apparaissent dans l'histoire les grands services qu'il a rendus au royaume, du temps du roi Henri, deuxième de ce nom, et quand l'histoire parle de ce grand Gouverneur, elle l'appelle *Tristan*

handi, harcatz, dio, TRISTANT DE MONEINS, SAGE ET VAILLANT CHEVALIER ; ezta içan iagoyti nehor eré hambat regretatu, eta deithoratu francian, nola iaun handy hura, erreguec ençunic harê hil çiaren berri tristia, igorri çian beré hala, Anna de Montmorency Frâciaco Connestablia, eta duc d'Aumale, bata lu idorrez, bercia, itxassoz Bordelera, hoguy mila guiconequi, eta han mendecatu, punitu gobernadoré handy harén hilçia hambat rigorosqui, non ezpaita moyenic lettra hontan eçar ahal decadan punitioné iusto haren handitassuna. Nahidianac iracurtu historia, edirenendu arresta haren hilçalen contré emana, eta icossicodu iaun handy harén valioa, meritia, eta erreguec, haren hilçiaz, hartu çian regreta, eta desplacera.

Ezta hil orainó Valentin de Domesaing, de Moneins, Iaun handy, capitain çuhur, coraios harén memoria actioné ederric, eta sainduric eguindu harc eré Charles Françiaco erregué içen hartaco bederatçu garrenaren pian, eliça sain-

de Monein, sage et vaillant chevalier. Il n'y a encore eu personne qui ait été autant regretté et pleuré en France que ce grand Seigneur : le roi, ayant ouï la fatale nouvelle de sa mort, envoya incontinent, Anne de Montmorency, Connétable de France, et le duc d'Aumale, l'un par terre, l'autre par mer, à Bordeaux avec un millier d'hommes, et là fit venger et punir le meurtre de ce grand Gouverneur avec une telle rigueur, qu'il n'y a pas moyen que je marque dans cette lettre la grandeur de ce juste châtiment. Celui qui voudra lire l'histoire, y trouvera l'arrêt rendu contre ses meurtriers, et y verra la valeur et le mérite de ce grand Seigneur et quel regret et déplaisir prit le roi de sa mort.

Elle n'est pas éteinte encore la mémoire de ce grand Seigneur, Capitaine sage et courageux, Valentin de Domsaing de Monein ; il a fait lui aussi nombre d'actions belles et saintes, sous le roi de France Charles, neuvième de ce nom, du côté et en faveur de la sainte Église,

diaren, beré resumaren, beré erreguiaren, beré herriarẽ aldé eta fauoretan, eresiaren, eta huguenauten contré.

Guéroz eta lehen, içanda çure familian personage handiric, Francian, Italietan, Biarnoan, Euskalherrian, Moneineco içena gora eraman dianic. Historia iracurtu nahidianac, edirenendu guehiago laudario çuré etché ohoratiaren antiquitatiaz, eçiez nic ezpainiro erran, neuré iaun ohoratia lettra hontan.

Ezta hil, Tristand d'Vrtubie, eta Clemant de Moneins, çuré aita, eta aita handien memoria batac eta bertçiac, norc here demboretan, beré erreguen, beré resumaren, beré herriaren, ohoriagatic, beré hounetaric parté honbat volontario beçala, emplegatu dutiela, nore eztaqui?

Curé personan, Iauna çuré aiçinecoen ohoria, vertutia, coragia, eta içena biçida, eta Iincoac emayten badrauçu bicitçé luçé çuré meritiac, consideratu, diren eta ené

de son royaume, de son Roi et de son pays, contre l'hérésie et les Huguenots.

Depuis et auparavant, il y a eu dans votre famille nombre de grands personnages qui ont porté haut le nom de Monein, en France, en Italie, en Béarn, dans le pays basque. Celui qui voudra lire l'histoire y trouvera plus de louanges de l'antiquité de votre honorée maison, que je n'en saurais dire, mon honoré Seigneur, dans cette lettre.

Elle n'est pas morte la mémoire de votre père et de votre grand-père, Tristan d'Urthubie et Clément de Monein ; ils ont l'un et l'autre, chacun dans son temps, employé volontairement une bonne partie de leurs biens pour l'honneur de leurs rois, de leur royaume, de leur pays : qui ne le sait ?

En votre personne, Seigneur, revit l'honneur, la vertu, le courage et le nom de vos ancêtres ; et si Dieu vous donne une longue vie, que vos mérites soient considérés et mes prières exaucées, j'ai l'es-

othoyciac exauditu, esperança diçut çuré familiaren armac, emendaturen dutuçela Françiaco Mareschal baten maquilaz, arté hartan, Iauna, gomendatçen drauçut ené libriarén laur regimendiac, goberna itçatçut beharden beçala e-eguinan behin çuré cabinetian sarturic eguieçu beguitarté, eta so hombat, edirenenduçu han çuré arimac, behardiana oro, onsa hilçeco bidé hona ; hori da çeruco resuma handiarén ardiasteco, remenio handia hara helçeco espiritu saindiac argui deçan eta illumina çuré spiritua, badut hain bertcé borondaté eta passioné, nola nahibenitz içan hobiala drano, inclinationé, eta respectu ororequin.

Çuré cerbutçary humblia, eta obedienta,

IVAN DE TARTAS, *Arueco Retora.*

2° L'avis au lecteur que je crois aussi utile de reproduire intégralement :

poir que les armes de votre famille s'augmenteront du bâton de Maréchal de France. Dans cette attente, Seigneur, je vous recommande les quatre régiments de mon livre; gouvernez-les moi comme il est nécessaire. Une fois entré dans votre cabinet, donnez-leur un regard et un bon coup d'œil ; vous y trouvérez tout ce dont a besoin votre âme, la bonne voie pour bien mourir ; c'est cela le grand moyen d'obtenir le grand royaume des Cieux. Pour arriver là, que le Saint Esprit éclaire et illumine votre esprit ! J'y ai autant de volonté et d'ardeur que je désire être jusqu'à la tombe, avec obligation et respect absolu,

Votre humble et obéissant serviteur,

JEAN DE TARTAS, curé d'Aroue.

NEVRE' adesquidia, igarén vdan egun batez nangoela çuhaingé batén itçalbian neuré orenen errayten ninçala, loac harturic, eguindut neuré loan ametz handibat eta misteriosbat, iduritçen çautan neuré ametsian, iccusten niala guiçon eta einazté tropelabat goiti çelurat igaiten, eta bertcé tropelabat oraino handiagoric beheiti ifernurat ioaiten eta eroten, gendé hec consideraturic batçiac gora, bertçiac behera ioaiten çirela, oihu eguindut, eta heiagora orori, çer çen causa, edo çergatic, baitçiac goiti bertçiac beheiti ioaiten çiren : bere hala heldu da, botzbat çelutic eta emandu errapostu botçac ené oihia, eta heihagora ençunic, gẽndé hetaric partebat goiti celurat ioaiten çela çeren beré herioaz, eta bere hilçiaz mundu hontan ordu honetz orhituric eta herioac beccatu mortalic bateré gaberic, gratiazco estatian atrapaturic, lurretic partitçen

2° Mon ami, l'été dernier, comme je me trouvais un jour à dire mes heures à l'ombre d'un arbre, pris par le sommeil, je fis dans mon sommeil un grand et mystérieux rêve : il me semblait dans mon rêve que je voyais une foule d'hommes et de femmes monter en haut vers le ciel et une autre troupe encore plus grande aller et tomber en bas vers l'enfer. Considérant que ces gens allaient les uns en haut et les autres en bas, je fis un cri et un appel à tous, quelle était la cause ou pourquoi ils allaient les uns en haut, les autres en bas: incontinent il vint une voix du ciel et la voix me donna réponse, ouï mon cri et mon appel, qu'une partie de ces gens allaient en haut au ciel parce que, s'étant souvenus au bon moment dans ce monde de leur mort et de leur fin, ils avaient été trouvés par la mort et étaient partis de la terre en état de grâce, sans aucun péché mortel; et que l'autre

baitçiren ; eta berçé parté guehiena beheiti ifernurat ioaiten cirela, çeren beré herioaz, eta beré hilçiaz asqui ordu honéz orhitu faltaz, gratiazco estatutic campoan, herioac beccatu mortaléz betheric atrapaturic, lurretic partitçen baitçiren hargatic çirela galdu, eta damnatu.

Loac eta ametsac, eta ametsaren errapostiac içituric, eta lotsaturic, iratçartu ninçan, eta hartu luma escura euscaldunen fauoretan euscaraz porogatçeco, onsa hilçeco bidia dela, herioaz, eta hilçiaz ardura orhitçia, eta salbatçeco éztela bidé hoberic mundian. Edirenen duçu laur capitulu ené liburian, lehenian porogatçendut paganoen erranaz, bi garrenian, legué çaharreco escritura saindiaz; hirur garrenian legué berriaz, eta eliçaço doctor saindiéz, laur garrenian laur arraçoin differentéz, onsa hilçeco bidia dela herrioaz, eta hilçiaz orhitçia.

Ené triuaillu appurrac eztu meritatçen çuc phena har-

partie plus considérable allait en bas en enfer, parce que, faute de s'être assez souvenus, au bon moment, de leur mort et de leur fin, ils avaient été trouvés par la mort et étaient partis de la terre pleins de péchés mortels et hors de l'état de grâce : c'est pourquoi ils étaient perdus et damnés.

Je m'éveillai, épouvanté et terrifié par le sommeil, le songe et la réponse de mon songe, et j'ai pris la plume en main en faveur des Basques pour prouver en langue basque que la voie pour bien mourir est de se souvenir fréquemment de la mort et de la fin, et qu'il n'y a pas pour être sauvé de meilleure voie dans le monde. Vous trouverez quatre chapitres dans mon livre : je prouve dans le premier par le dire des païens, dans le second par la sainte écriture de la vieille loi, dans la troisième par la loi nouvelle et par les saints docteurs de l'Église, dans la quatrième par quatre raisons différentes, que la voie pour bien mourir est de se souvenir de la mort et de la fin.

Mon faible travail ne mérite pas que vous preniez la peine de le

deça çun haren *Iraccurçetco*, baina çure salbamendiaren amorioac, eta desirac, eman derauté coraie, haren camporat idoquiteco, eta hari arguiaren emaiteco.

Ené euscara, eta lengagia eztaquit aprobatia içanen denéz, bai, ala ez, badu orotaric çerbait, çuberoac, Bassanauarrec, eta lapurdic emandrauco çerbait, baina ez oro ; aruen eguindut neuré pieça pobria, hanco lengagia ezpada asqui eder, hanco euscarac, du oguena, eta ez euscaldunac.

Deus honic ené librian ediren badeçaçu, ohoria, eta laudarioa emaçu Iincoari, eta ez niri, ezta niganic heldu hontarçuna, baina bai, Iincoaganic, *omne datum optimum et omne donum perfectum de sursum est, descendens à patre luminum. Iacob. I.*

Ezpada deus honic, erraçu libriaren, eguiliac baciala borondatia onsa eguiteco, eta lanaren mensa, eta falta, reparatçen, eta desencusatçen diala, languiliaren intentioné,

lire, mais l'amour et le désir de votre salut m'ont donné le courage de le mettre dehors et de lui donner la lumière.

Je ne sais si mon basque, et mon langage, sera approuvé, oui ou non, car il a quelque chose de tous : la Soule, la Basse-Navarre et le Labourd lui ont donné quelque chose,mais non pas tout ; j'ai fait ma pauvre pièce à Aroue : si le langage de là n'est pas assez beau, la faute en est au basque de là et non au Basque.

Si vous trouvez rien de bon dans mon livre, donnez en l'honneur et la louange à Dieu et non à moi ; la bonté n'est point venue de moi, mais bien de Dieu, *omne datum optimum et omne donum perfectum de sursum est, descendens à patre luminum* (Epitre de S. Jacques, I, 17).

S'il n'y a rien de bon, dites que l'auteur du livre avait la volonté de bien faire et que l'infériorité et le défaut du travail est réparée et

eta borondaté honac, *voluntas dantis reparauit paruitatem dati.*

Ohoratçen baduçu çure approbationiaz ené pieça mendria, eta eguiten çure arimaren profeitia, haren *Iraccurtçian*, norc çer pagu, eta recompensu handiagoric nahidu mundian, Iincoari othoy eguinendut biçi niçan egunetan çuré hilçiaz lurrian orhituric, sainduqui biçiric, eta sainduqui hilic, mundu hontaric landan, çeluco resuma eternala eman diçaçun. Amen.

3° Le curieux passage suivant sur le cimetière des Innocents (pages 40-41) :

Orhit niz neuré gastetassunean ikhussiric Pariseco hirian (ceiñ baita Franciaco Erressumaren hiri Capitala guré Erregueen egoité, eta habitationé comuna, eta ordinarioa, eta lur orotaco hiri ederren, eta handien, edo lehenbicicoa edo bigarrena) Eliça handibat, cein deithatçen baita Innocenten

excusée par la bonne volonté et par l'intention du travailleur, *voluntas dantis reparavit parvitatem dati.*

Si vous honorez de votre approbation ma chétive pièce, et si vous faites le profit de votre âme en la lisant, qui désirerait une plus grande rémunération et récompense en ce monde ? Je prierai Dieu, pendant les jours que je vivrai, afin que, vous étant souvenu sur la terre de votre fin, ayant vécu saintement et étant mort saintement, il vous donne, en dehors de ce monde, le royaume éternel du ciel. Amen.

3° Je me souviens que j'ai vu dans ma jeunesse, dans la cité de Paris (qui est la cité Capitale du royaume de France, l'habitation et la demeure ordinaire et commune de notre roi, et de toute la terre la ville la plus belle et la plus grande, et la première ou la seconde) une grande Église qui est appelée l'Église des Innocents, et dans

Eliça, eta Eliça hartan ikhussidut ilherri handibat, Ceiñetan hil estranger ororen gorpitçac ehorsten baitira comunzqui : eta campoticoec beré Hobiac eta Sepulturac edireten baititusté ilherri handi, eta çabal hartan, hillen heçurrac goiti daudé galerietan inguru, inguru, alchaturic eta hedaturic, eta heçur hayén pian, hillen heçurrac minçatçen balira laçala hitz hoyec daudé, Escriturian iarriric lenguaié Francesian.

Nous avons esté comme vous,
Vous serez aussi comme nous.

Erran nahibaitu escaraz, guré lengagian, içan guira ciec beçala, ciec eré içanen ciraté gu beçala.

Eta guero hitz Francez hayen pian, irakhurtcen dira hitz eder batçu latinez escrituran iarriric, hilen hayen heçur berac, biciey mintçatcen balira beçala guisa huntan,

cette Église j'ai vu un grand cimetière dans lequel sont communément enterrés les corps des étrangers morts, et, comme tous ceux du dehors trouvent dans ce grand et vaste cimetière leurs tombes et leurs sépultures, les os des morts sont dressés et répandus en haut, dans des galeries, tout autour, et sous ces os, comme si les os parlaient, sont ces paroles, mises par écrit en langue française :

« Nous avons été comme vous ;
« Vous serez aussi comme nous »,

ce qui veut dire en basque, dans notre langage : *izan gira ziek bezala, ziek ere izanen zirate gu bezala.*

Et de plus, sous ces mots français, se lisent quelques belles paroles mises par écrit en latin, comme si les os des morts eux-mêmes adressaient la parole aux vivants, de cette façon :

Ibo, Ibis, Ibit,
Ibimus, Ibitis, Ibunt.

Explicacen baitira guré lengagian euscaraz, façoin huntan; Ioanenitz, Ioanen cira, Ioanenda, Ioanen guira, Ioanen ciraté, Ioanen dira.

4° L'histoire de Job, longuement racontée aux pp. 50-53;

5° La parabole des Vierges sages et des Vierges folles (pp. 71-73).

6° Plusieurs anecdotes et allusions historiques (p. 121 et suivantes): un diacre de Paris, pour lequel on faisait un *triduum* de prières, se ranimant successivement pendant chacune des trois journées pour dire qu'il était accusé, jugé et condamné (Légende rapportée par S. Bruno); — assassinat par Jacques Clément de Henri III (dont le cœur est enterré à Saint-Cloud avec une inscription latine que Tartas traduit en basque); — histoire de Louis de Bourbon, comte de Montpensier, allant à Pouzzoles au tombeau de son père, etc.

7° L'histoire suivante de deux amis fidèles, empruntée aux auteurs classiques (pp. 125-126):

Ibo, ibis, ibit,
Ibimus, ibitis, ibunt,

ce qui se traduit dans notre langage, en basque, de cette façon: *yoanen niz, yoanen zira, yoanen da, yoanen gira, yoanen zirate, yoanen dira.*

Istoria ederbat irakhurtcen dugu bi adesquidé handiz, eta leialez çoin deithatcen baitciren, damon eta Pythias biac adesquidé fidelac, et segurac, bi adesquidé hayetçaz eguitendu mentioné, Cisceron et Valerius, bi author handi hayec (1), istoriac dio, eta ederra delacoz, nahidut ené libruto hontan ezkhiribuz ecarri, Denis Syracusaco Tyran handi harc bi adesquidé braué, eta leyal hayetaric bata condematu ciala hilcera, criminelac gualdo eguin cian hamabost egun heppé, eta spatio, presonteguitic ialquiric, beré adisquiden eta ascacien ikhustera ioaiteco, iusticiac reffuzatu cian criminelari galdatu cian heppé, eta spacioa, ueldurrez behin larguança balu presonteguitic ialguiteco, eladin bihur carcelura, eleçan bere hitça eduqui, eta iusticiaz tauffa ladin, behin campoa eta libertatia ardiaz baleça: cer eguindu bercé adezquidiac, sartcen da carcelian adesquidé condematiaren bermé, pacto, eta conditioné eguinic,

7° Nous lisons une belle histoire, de deux grands et loyaux amis qui étaient appelés, l'un Damon et l'autre Pythias, tous deux amis fidèles et sûrs. De ces deux amis font mention Cicéron et Valérius, ces deux grands auteurs. L'histoire dit (et, parce qu'elle est belle, je la veux mettre par écrit dans ce mien petit livre) que Denys, ce grand Tyran de Syracuse, avait condamné à mort l'un de ces deux braves et loyaux amis. Le criminel avait fait la demande d'un délai et d'un espace de quinze jours, pour, étant sorti de prison, aller voir ses amis et ses parents; la justice avait refusé au criminel le délai et l'espace qu'il avait demandé, de peur que s'il avait une fois la liberté de sortir de la prison, il ne revint point au cachot, il ne tint point sa parole, et qu'il se moquât de la justice, une fois qu'il aurait gagné le champ et la liberté. Que fait l'autre ami? Il entre dans le

(1) En manchettes : *Cicero lib. 3 de officiis, Valerius de Amicitia.*

condemnatia ezpaliz bihurtcen hamabost egunen barnian, harc iguaren behar cianpena, eta suplicioa patituco ciala haren lekhutan, pacto horren azpian, bata ialguida carceletic, eta bertcia han sarthu haren plaçan, cer guertathuda, hitçacen beçala, hamabost egunen barnian, criminela itçuli cen presunteguiala, beré adesquidiaren beré bermeguoaric deliuratcera, Denis Tyranac ikhussiric bataren amorioa, eta bertciaren leialtatia eta amiraturic bi adesquidé hayen coragia, criminelari, eta condematiari eman cian bicia, eta biac othoitu, bera, heren adesquidé beré compañian recebi leçaten hayen adesquidé nahicela bici, eta hil.

8° L'histoire d'Apelle qu'Alexandre maria avec une très belle femme dont il lui faisait faire le portrait et dont le célèbre peintre était devenu éperdument amoureux (p. 174) ;

9° Les prières basques que voici (p. 178 et suiv.) :

cachot, caution de son ami condamné, ayant fait pacte et condition que si le condamné ne revenait pas au bout des quinze jours, il subirait la peine et le supplice par où celui-là devait passer, à sa place. Sous ce pacte, l'un sort du cachot et l'autre y entre à sa place. Qu'arriva-t-il? Conformément à la parole donnée, au bout des quinze jours, le criminel retourna à la prison, pour libérer son ami de sa caution. Le Tyran Denys, ayant vu l'amour de l'un et la loyauté de l'autre, et ayant admiré le courage de ces deux amis, accorda la vie au criminel, au condamné, et il les pria tous deux de le recevoir lui-même pour troisième ami dans leur compagnie, puisqu'il voulait vivre et mourir leur ami.

CREDOA EVSCA

RAZ.

SINHESTEN dut Iencoa ayta omnipotentian, celiaren eta lurraren creaçalian, eta IESV-CHRISTO haren seme bakhoitcian, guré iaunian, çoin concebitu içan baita spiritu saindiaz, sorthu Maria Virgina ganic, soffritu Pontio Pilato iugiaren pian, crucificatu, hil eta ehorci, ieussi infernietara, heren egunian hiletaric ressuscitatu. Iganda celurat, han dago iarriric, Ienco ayta omnipotentaren aldi ezqunian, hanti jinenda iuiatcera bicien eta hilen. Sinhestendut spiritu saindian, Eliça Saindu Catholican, Saindien comunionian. Bekatien remissionian, Haraguiaren resurrectionian. Bicitcé eternalian. Amen.

CONFITEORA EVSCARAZ.

CONFESSATCEN niz Ienco ayta omnipotentari, Virgina ama gloriosari, San Michel Arcangeliari, Ioandoné Iohané Baptistari, Ioandoné Petri, Ioandoné Paule Apostolier, N. eta bertcé Paradusuco saindu, eta sainda orori, hen lekhutan, çuri, neuré ayta spiritualari, ceren eguiten baitut bekhatu pensamenduz, minçatcez, eta obraz, ené faltaz, ené faltas, ené faltaz handiz. Hartacoz othoicendut Virgina ama gloriosa, San Michel Arcangelia, Ioandoné Iohanné Baptista, Ioandone Petiri, Ioandoné Paulé Apostoliac. N. Bertce Paradusuco saindu saindiac, hen lekhutan, çu neuré ayta spirituala, othoy eguin deçacien enegati gure Iencoa. Amen.

IENCOAREN MANV SANDIAC

EVSCARAZ.

1. IENCOBAT adoreçac, eta mayta ossoqui.
2. Haren icena ezteçala iura, ez bertcé gauçaric vanoqui.
3. Igandiac beguira itçac, eta Iencoa cerbutça deuotqui.
4. Ayta, eta ama ohora itçac, bici içan lucezqui.
5. Guiçon hilçale, ecitz içanen obraz, ez borondatez.
6. Luxurios ecitz içanen gorpitcez, ez consentimentuz.
7. Bertçeren honna eztuc eramanen, ez eduquiren ore iaquinarequi.
8. Falsu testimonioric eztuc erranen, ez gueçurric harequi.
9. Haraguiaren obra ezteçala desira ezconcez baici.
10. Bertceren honac eztitçala desira eduquiteco iniustoqui.

ELICAREN MANIAC.

1. IGANDÉ eta besta manatiez ençun ecac meça deuotqui.
2. Oré bekhatiac confessa itçac, aumens ourthian behin chahuqui.
3. Oré creaçalia receui eçac bazkhoz aumens humblequi.
4. Bestac santifica itçac manatu direnac fidelqui.
5. Quarta demborac, bigiliac, barur eguin itçac eta Garaçuma ossoqui.

6. Ostiralian haragui ezteçala ian, ez iracoitcian.
7. Dembora defendietan eztaçala ezconceric eguin, eta dechema primicignac bakhitçac iustoqui.

Pater nostera, eta Aue Maria euscaraz.

GVRÉ ayta celietan cirena, santificatu dela çuré içena, jinbedi çuré resuma, eguin bedi çuré borondatia, celian beçala lurrian, eman içaguçu egunorozco oguia. Barkha itçaguçu guré bekhatiac, hala nola guc barkhatcen baitugu guré exhayer; ezquiçatçula vtci tentatiotan erortera, baina beguira guitçaçu gaitz orataric. Amen.

Salutatcen çutut, Maria gratiaz bethia, Iauna duçu çurequi, Benedicatu cira ezmate ororen gainian, eta benedicatu duçu çuré sabeleco frutia IESUS.

Santa Maria Iencoaren ama othoy eguin eçaçu gugati, oray, eta hilceco orenian. Amen.

Aux points de vue philologique et linguistique, nous signalerons en passant les coquilles typographiques, les fautes et surtout la ponctuation très défectueuse du texte : les passages reproduits ci-dessus sont autant que possible conformes à l'original. Cela n'a rien d'étonnant, car les compositeurs de J. Rouyer, à Orthez, ne savaient probablement pas le basque.

I. — Il faut remarquer les particularités PHONÉTIQUES suivantes :

Le changement en *ia* des groupes formés de *e*, *u* final et de l'article : *etchiac*, *ourthian*, *buria*, *sorthia*, *oihia*, etc.; une mutation du même genre s'observe dans *ciec* « vous » et *batçiac* « les uns, quelques-uns » ; cf. cependant *suyaz* « par le feu » et les verbes *nuyan*, *duyan*, etc.

La persistance des explosives dures après *n* et *l* : *hanco*, *hanti*, *presontegui*, *hementic*, *çabalturic* ;

La permutation normale de *u* à *i* : *cerbutchu* « service », *gorpitçac* « les corps », *paraduçu* « paradis » ;

La chute du *c* et du *n* final des suffixes *tic* et *kin* : *hanti*, *gugati*, *harequi* et même *baici* (on trouve cependant *hementic* « d'ici ») ;

La chute du *z* final de la négation devant les formes verbales en *l* : *eladin*, *elaçan* ; mais *esnaquien* (p. 28) ;

Le durcissement normal des explosives après la négation *ez* et le préfixe causatif *bai* : *ezpainiro*, *ezpada*, *ezpaliz*, *eztaquit*, *baitira*, etc. ;

Variation de ce préfixe causatif en *bai* ou *bei* : *ezpainiro*, *baitute*, *beinian*, *beiquira*, *beitraucu*, etc.

II. MORPHOLOGIE. — On peut relever les phénomènes suivants :

Datifs en *r* : *esquier* « aux mains », *gucier* « à tous », etc.; il y a cependant *gaistoey* « aux méchants ».

Très-curieux locatif personnel *iaunian* « dans le Seigneur » ;

Variations du suffixe *ra* « vers » en *la* (avec l'article) : *presonteguiala* « à la prison », *hobialadrano* « jusqu'à la

tombe », et en *rat : celurat* « au ciel », *ifernurat* « en enfer » ;

Forme *drano* ou *draino, draiño,* du suffixe « jusque » ; cf. aussi *arteno, artino, artio ;*

Emploi constant du suffixe *pian* « sous » ;

Diminutif *libruto* « petit livre » (le *t* est-il ici mouillé ? cf. *tipi* « petit ») ;

Formes pronominales telles que : *ene* ou *neure* « de moi », *ore* « de toi », *hen* « d'euz », *hayetçaz* « par eux », *çuçatz* « par vous » ;

Adjectifs numéraux *bost* « cinq », *hamabost* « quinze », *heren* « treizième », etc.;

Combinaisons de suffixes : *celuratco bidia* « le chemin de vers le ciel », etc.

Noms de qualité en *tassuna : gastetassunean* « dans la jeunesse ».

III. Verbe. — On peut signaler les formes simples suivantes autres que celles des auxiliaires : *eguieçu* « faites-le leur », *nangoela* « pendant que je demeurais », *dago* « il demeure », *daude* « ils demeurent », *eztaqui* « il ne le sait pas », *eztaquit* « je ne le sais pas », *erraçu* « dites-le » (p. 13), *noa* « je vais » (p. 17), *cioçu* « il dit, ô vous que je respecte » (p. 18), *doacenian* « pendant qu'ils vont » (p. 23), *çagoen* « il demeurait » (p. 45), *daducat* « je le tiens » (p. 48), *indaçu* « donnez-le moi » (ou plutôt « faites-le moi ») (p. 49), *diaudeçu* « ils demeurent, ô vous que je respecte » (p. 51), *bihoaz* « qu'ils aillent » (p. 56), *balaqui* « s'il le savait » (p. 57), *çaudezté* « demeurez, vous pl. » et *ezpaitaquicie* « parce que vous ne le savez pas, vous pl. » (p. 57), *dantça* ou *dança* « il git » (p. 79),

çoaça « allez » (p. 81), *edukhacie* « tenez-le, vous pl. » (p. 83), *ciaurizté* « venez, vous pl. » (p. 87), *ciauri* « venez » (p. 92), *goacin* « allons » (p. 93), *eçardacie* « mettez le moi, vous pl. » (p. 176), *demen* « qu'il le donne à eux » (p. 171);

Quant aux formes auxiliaires servant à la conjugaison périphrastique, j'ai relevé celles-ci :

Verbe « être », *niz* : — *çaut* « il est à moi », *deño* « tant qu'il est », *baliz* « s'il était », *ezpaliz* « s'il n'était pas », *balira* « s'ils étaient », *bite* « qu'ils soient (imp.) », *liren* « qu'ils fussent (subj.) », *çaucon* « il était à lui », *eziçala* « que tu ne sois pas », *ciraté* « vous êtes », *etciren* « que vous ne soyez pas », *cireño* « jusqu'à ce que vous soyez; — *nahi benitz* « parce que je voulais », *banitz* « si j'étais », *ninçala* « comme j'étais », *beiquira* « parce que nous sommes », *guireño* « jusqu'à ce que nous soyons »;

Radical *adi, edi*: — *Ladin, eladin* (subj. pass.), *laite, baitçatequian* (conditionnel potentiel), *ezpaladi* (s'il ne .... pas), *gin dadinian* « quand il vient », *ezpaguite* « si nous ne.... pas ».

Verbe « avoir » *dut*: — *Diçu* « il l'a, ô vous que je respecte », *dianic* « quelque chose qui l'ait », *çutian* « il l'avait », *baituque* « parce qu'il l'aurait », *eztuque* « il ne l'aurait pas », *drauco* « il l'a à lui », *ceron* « il l'avait à lui », *drauçu* « il l'a à vous », *drautçu* « il les a à vous », *guitu* « il a nous », *beitraucu* « parce qu'il l'a à nous », *draut* « il l'a à moi », *derauté* « ils l'ont à lui », *draucié* « ils l'ont à vous »;

Niala « que je l'avais », *nuyan* « ce que j'avais », *diotçat* « je les ai à lui », *drauciet* « je l'ai à vous pl. »,

citut ou *çutut* « je vous ai », *cintudan* « j'avais vous », *dustadan* « ceux que j'ai », *diogu* « nous l'avons à lui », *ezpacunu* « si nous ne l'avions pas », *etçutiet* « je n'ai pas vous pl. », *gundian* « nous l'avions » ;

Badroçu « si vous l'avez à lui », *ezpalimbaduçu* « si vous ne l'avez pas », *dituçu* « ils sont, resp. » (proprement : vous les avez »), *ezticié* « ils n'ont pas, resp. », *banunducié* « si vous pl. avez moi » ;

Radical *eça* : *leçan* « qu'il le .... (subj.) », *eleçan* « qu'il ne le .... pas », *liçon* « qu'il le .... à lui », *eguin badiçoçu* « si vous le lui aviez fait », *diçaçun* « qu'il le .... à vous », *deçacien* « que vous le .... », *ezquitçatçu* « ne nous le .... pas, impér. », *guendeçan* « que nous le .... », *ezpaguendeça eman* « si nous le donnions », *ezquitçan trompa* « qu'il ne trompe pas nous », *sendo ditçan* « qu'il les guérisse » ;

Radical *iro* : *ezpainiro* « parce que je ne le puis », *eliro* « il ne le pourrait pas », *eliroite* « ils ne le pourraient pas », *dirogu* « nous le pouvons ».

Formes interrogatives : *Duya* « l'as-tu ? », *cireya* « êtes-vous ? », *niça* « suis-je ? ».

IV. *Mots ou formes de mots remarquables.* — 1° Mots basques :

Gin « arriver, venir » ;
Ostirale « vendredi » ;
Iracoitça « le samedi » ;
Ieinco, Ienco, Iinco, Ginco « Dieu » ;
Allaua « fille » ;
Çuhainçe « arbre » ;
Aurher « inutile » ;

Egunerditan, egouerditan, eguberditan « à midi »;
Aiduru « Attente, attentif » ;
Orhe « pâte » ;
Andere « dame » ;
Açantz « bruit » ;
Bochiric « un peu » ;
Inihurria, inhuria « la fourmi » ;
Guilçaz « à clef » ;
Guttun « document, pièce de procès » ;
Esquale « misérable, mendiant » ;
Ioan doné « saint »;
Bakhoitz « unique » ;
Boztario « joie ».

Mots d'emprunt :

Quarta demborac « les Quatre-Temps » ;
Segonta « le second » ;
Christigno « chrétien » ;
Diabrua « le diable » ;
Brogatceco, porogatceco « pour prouver » ;
Daniera « danger » ;
Bolurra « le voleur » ;
Laudable « louable » ;
Morsa « bourse » ;
Mendre « chétif, moindre » ;
Triuaillu « peine, travail » ;
Aumens « au moins » ;
Peredicua « le prêche » ;
Pundu « point » ;

Et la série : *harria, chicherra, tempesta, oragia, odeia eta lanoa* « la grêle, le grésil, la tempête, l'orage, le nuage et le brouillard ».

Il faut signaler aussi l'emploi fréquent du verbe *ukhen* écrit tantôt *vkhen,* tantôt *oukhen,* tantôt *ouquen.*

V. — Souvent l'écrivain emploie le groupe *ou* (*egouerdi, dagouela, ourthian, oucaldiz, houn, ouquen*, etc.) : faut-il y voir l'intention de distinguer *ou* (*u* général) de *u* (*ü* français) ? L'orthographe *bai* ou *bei* du préfixe causatif indique évidemment l'incertitude où était Tartas de bien représenter la prononciation de cette diphthongue.

Je n'ai pas la prétention d'avoir relevé tout ce que le livre de Tartas offrirait d'intéressant à un lecteur attentif ; j'ai rapporté seulement quelques observations faites pendant une lecture très rapide de l'ouvrage : je ne l'ai eu en effet à ma disposition que pendant six heures environ.

Il en résulte néanmoins que le dialecte de Tartas se rattache incontestablement à celui de la Soule.

Julien Vinson.

BIBLIOGRAPHIE

DES TRADITIONS ET DE LA LITTÉRATURE POPULAIRE OU ORALE DES FRANCES D'OUTREMER

Sous ce titre « Frances d'Outremer », nous comprenons d'abord les pays sur lesquels flotte actuellement notre drapeau : colonies proprement dites, postes d'occupation sur divers points du globe, états vassaux ou protégés. Nous y joignons celles de nos anciennes possessions que les guerres de Louis XV et les désastres de la fin de l'Empire ont séparées de la métropole, mais où notre langue n'a point cessé d'être parlée par le peuple, soit dans la forme purement française, soit dans la forme créole; les groupes les plus importants sont situés en Amérique, et on peut évaluer à deux millions le nombre de ceux dont le français, ou les dialectes qui en sont issus, forment le langage maternel. Enfin, cet ensemble est complété par quelques-unes des Antilles où l'on parle créole-français, quoique ces îles n'aient jamais été colonies de France.

Dans ce nouveau chapitre détaché de la Bibliographie générale de la France légendaire, nous avons suivi le même ordre que dans les chapitres précédemment publiés; nous nous sommes d'abord occupés des langues,

puis, sous la rubrique *Traditions, mœurs et usages*, de ces éléments que peuvent revendiquer à la fois l'ethnographie et le folk-lore; de la littérature orale (contes, chansons, proverbes, etc.), enfin des costumes.

Dans plusieurs des monographies des Frances d'Outremer, ce programme n'a pu être entièrement rempli; quelquefois le groupe n'a pas été suffisamment étudié jusqu'ici pour que l'on puisse même citer un seul ouvrage à la suite de certaines rubriques; parfois — et c'est là, croyons-nous, le cas le plus fréquent — la faute en est aux renseignements insuffisants dont nous disposons. Éloignés de ces pays, qui sont dispersés dans les quatre coins du monde, nous n'avons pu réunir que les titres des ouvrages les plus importants; beaucoup de documents, et des plus intéressants, nous ont échappé, parce qu'ils ont paru dans des revues locales, ou que les livres où ils figurent sont peu ou point connus en Europe.

C'est aux érudits des Frances d'Outremer qu'il appartient de combler les lacunes nombreuses de cette Bibliographie : eux seuls peuvent remplir le cadre que nous n'avons fait qu'esquisser, en signalant les ouvrages qui nous ont échappé, et où se rencontrent, en quantité appréciable, des faits se rapportant à l'une des parties de notre programme. En le faisant, ils auront bien mérité de leur pays, qu'ils auront contribué à faire connaître, et des travailleurs auxquels les monographies bibliographiques sont surtout utiles.

Pour les chapitres déjà publiés, nous avons eu la bonne fortune de trouver des collaborateurs dévoués qui ont contribué, dans une forte proportion, à notre œuvre. Nous espérons n'être pas moins heureux auprès des Fran-

çais d'Outremer qu'auprès des Français de France, et nous prions ceux qui auraient à nous envoyer des communications ou des rectifications, de les adresser, *écrites sur un seul côté du papier*, soit à M. H. Gaidoz, 22, rue Servandoni, à Paris, pendant l'hiver; soit, pendant l'été, à M. Paul Sébillot, château de la Saudraie, par Saint-Glen (Côtes-du-Nord).

GÉNÉRALITÉS.

Coelho, Os dialectos romanicos ou neolatinos na Africa, Asia e America. *Lisboa,* 1880, 70 p. (Extrait des *Mémoires de la Société de géographie de Lisbonne*).

Gaidoz (H.). Note bibliographique sur le Créole français. (*Revue critique d'histoire et de littérature,* 1881, t. II, numéro du 29 août 1881, pp. 167-170.)

— Bibliographie créole; note additionnelle. (*Ibid.,* pp. 352-353, numéro du 7 novembre de la même année.)

Faidherbe (Général). La langue française dans nos colonies. *Revue scientifique* du 26 janvier 1884, p. 104-109.

AFRIQUE

GÉNÉRALITÉS.

Clarke (John). Specimens of Dialects, Short Vocabularies of Languages, and Notes of Countries and Customs of Africa, 1849.

CUST (R. N.). A Sketch of the modern languages of Africa, accompanied by a language-map. *London,* Trübner, 1883, 2 vol. in-8.

Ne traite pas de folk-lore, mais de linguistique et d'ethnographie : donne, dans le texte et dans deux cartes, la géographie des langues parlées en Afrique d'après les résultats les plus récents de la science.

L'Écho des missions d'Afrique, de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. *Paris.*

Recueil paraissant tous les deux mois.

ALGÉRIE.

LANGUES ET DIALECTES

A) *Généralités.*

REINAUD. Rapport sur le tableau des dialectes de l'Algérie et des contrées voisines de M. Geslin, par M. Reinaud. *Paris,* 1856. 24 p. in-8. (Extrait du *Moniteur universel.*)

B) *Dialectes arabes.*

SHAW. Voyage de Shaw dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant, contenant des observations géographiques, physiques, philologiques et mêlées sur les royaumes d'Alger et de Tunis, etc., traduit de l'anglais. *La Haye,* 1743, 2 vol. in-4.

Vocabulaire.

Dombay (F. de). Grammatica linguæ mauro-arabicæ juxta vernaculi idiomatis usum. Accessit Vocabularium latino-mauro-arabicum, opera et studio Fr. de Dombay, *Vindobonæ,* 1800, 1 vol. in-4.

Ruphy (J.-F.). Dictionnaire abrégé françois-arabe. *Paris,* 1802, gr. in-4, br.

Marcel. Vocabulaire français-arabe du dialecte vulgaire d'Alger, de Tunis et de Marok, par J.-J, Marcel. Deuxième édition. *Paris,* 1830, 1 vol. pet. in-4. Autres éditions. — *Paris,* 1837, 1 vol. in-8. — *Paris,* Hingray, 1845.

De Salle. Ali le Renard ou la Conquête d'Alger, roman historique par Eusèbe de Salle, avec une clef manuscrite et un glossaire arabe. *Paris,* Gosselin, 1832, 2 v. in-8.

Roland de Bussy. Petit dictionnaire arabe-français et français-arabe (idiome d'Alger), par Roland de Bussy. *Alger,* imp. du gouvernement, 1836, in-8. — Nouv. édit., *Alger,* 1867, 465 p. in-18.

Humbert. Guide de la conversation arabe ou vocabulaire français-arabe, contenant les termes usuels, par Humbert, de Genève. *Paris,* veuve Dondey-Dupré, 1838, in-8.

Cotelle. Le langage arabe ordinaire ou dialogues arabes élémentaires. *Alger,* Dubos, s. d., 1 vol. in-8.

— L'idiome d'Alger ou dictionnaire français-arabe et arabe-français, précédé des principes grammaticaux de cette langue. *Alger,* imp. du gouvernement, 1843, in-8.

Honorat Delaporte. Principes de l'idiome arabe en usage

à Alger suivis d'un conte arabe avec la prononciation et le mot à mot interlinéaires, par J. Honorat Delaporte. 3e édition. *Paris et Alger,* 1845, 1 vol. in-8.

L'arabe est en caractère neskhy.

Bled de Braine. Cours synthétique, analytique et pratique de la langue arabe ou des diaiectes vulgaires. *Paris,* 1846, 1 vol. gr. in-8.

Roland de Bussy. L'idiome d'Alger, cours complet du dialecte en usage sur les côtes de l'Afrique septentrionale, renfermant indépendamment des Dictionnaires français-arabe et arabe-français un exposé grammatical de l'arabe élémentaire et des dialogues familiers, par Th. Roland de Bussy. *Alger,* 1847, 1 vol. in-8.

L'arabe en caractères neskhy avec la prononciation figurée.

Martin. Dialogues arabes-français, avec la prononciation figurée. *Paris,* Dondey-Dupré, 1847, in-8.

Coupry. Grammaire arabe. *Alger,* autographié, in-8o, 1847.

Guorguos. Cours d'arabe vulgaire, 1re partie. Éléments de grammaire arabe, thèmes avec un vocabulaire français-arabe. *Paris,* Hachette, 1849, in-12.

Cherbonneau. Anecdotes musulmanes, texte arabe, suivi d'un dictionnaire analytique, par Cherbonneau. *Paris,* Hachette, 1847, in-8.

Seifarth (H.). Dictionnaire de poche arabe-allemand-français (für deutsche Auswanderer nach Algier). *Grimma,* 1849.

Paulmier. Dictionnaire français-arabe (idiome parlé en Algérie), *Paris,* 1850, in-12.

Hélot (H. et L.). Dictionnaire de poche français-arabe et

arabe-français, à l'usage des voyageurs, des militaires et des négociants en Afrique. *Alger,* in-18, 531 p.

Bochtor. Dictionnaire français-arabe. *Paris,* Didot.

Pihan (A.-P.). Éléments de la langue algérienne, ou principes de l'arabe vulgaire usité dans les diverses contrées de l'Algérie. *Paris*, impr. impériale, 1851, in-8.

Cherbonneau. Dictionnaire français-arabe, pour la conversation en Algérie, par A. Cherbonneau, correspondant de l'Institut, professeur d'arabe à l'école des langues orientales. Hachette. 1 vol. in-16 de 650 pages à deux colonnes.

— Dictionnaire arabe-français (langue écrite), par le même auteur. Hachette. 2 vol. in-16 de 1,436 pages à deux colonnes.

Bresnier. Cours pratique et théorique de la langue arabe renfermant les principes détaillés de la lecture, de la grammaire et du style, ainsi que les éléments de la prosodie, accompagné d'un traité du langage arabe usuel et de ses divers dialectes en Algérie. 2e édition. *Alger* et *Paris*, 1855, in-8.

Dugat et Farès. Grammaire française à l'usage des Arabes de l'Algérie, de Tunis, de Maroc, de l'Égypte et de la Syrie, par G. Dugat et Farès Echchidiac. *Paris,* impr. impériale, 1854, 125 p. in-8.

Caussin de Perceval. Grammaire arabe vulgaire pour les dialectes d'Orient et de Barbarie. 4e édition. *Paris,* 1857, in-8.

Kazimirski. Dictionnaire arabe-français, contenant toutes les racines, leurs dérivés, dans les idiomes vulgaire

et littéral, dialectes d'Alger et de Maroc. *Paris,* 1860, 2 vol. gr. in-8.

Beaussier (Ch.). Dictionnaire pratique arabe-français, contenant tous les mots employés dans l'arabe parlé en Algérie et en Tunisie, ainsi que dans le style épistolaire, les pièces usuelles et les actes judiciaires. *Alger,* 1871, in-4, 764 pages à 2 colonnes.

C) *Dialectes berbères.*

Shaler (William). Esquisse de l'État d'Alger considéré sous les rapports politiques, historiques et civils, par William Shaler, consul général américain à Alger, traduit par Bianchi. *Paris,* 1830, in-8.

Contient un vocabulaire de la langue Chouiah (d'après Shaw), des langues Berber et Chelu (d'après Chénier) et de la langue Chouiah, ce dernier recueilli à Alger par J.-F. Scholtze, secrétaire du consulat suédois et Joseph Benzamon, respectable israëlite remplissant la fonction d'interprête à Alger; plus un vocabulaire de la langue des Mozabites fait à Alger d'après les recherches de David Bacri et de Benzamon.

Recueil de voyages et de mémoires, publié par la Société de Géographie. 7 vol. Avec cartes. *Paris,* 1824-44.

Contient dans le tome VII : Venture de Paradis. Grammaire et dictionnaire abrégés de la langue berbère, revus par A. Jaubert.

Brosselard et Jaubert. Dictionnaire français-berbère (Dialecte écrit et parlé par les Kabaïles de la division d'Alger). Ouvrage composé par ordre de M. le Ministre de la guerre. *Paris,* impr. Royale, 1844, IV-656 p. in-4.

Paradis (Venture de). Grammaire et dictionnaire abrégé de la langue berbère, composés par feu Venture de Paradis, revus par P.-Amédée Jaubert et publiés par la

Société de géographie. *Paris,* Imprimerie royale, 1844, 235 p. in-4.

HODGSON (Wm. B.). Notes on Northern Africa, the Sahara and Soudan. *New-York,* 1844, in-8.

Contient une bibliographie des ouvrages sur les Berbères et des vocabulaires de divers dialectes : le berbère d'Alger, le touareg, le mozabi, parlé par les Beni-Mzab; le dialecte ergeiah parlé dans les oasis de Ouadreag et Onourgelah; le sargou de la famille touareg, etc.

DELAPORTE (J.-H.). Vocabulaire berbère-français. *Paris,* in-8.

REINAUD. Rapport sur la grammaire kabyle de M. Hanoteau. *Paris,* 1857, in-8.

HANOTEAU. Essai de grammaire kabyle, renfermant les principes du langage parlé par les populations du versant nord du Jurjura, et spécialement par les Igaouaouen. *Alger,* 1858, in-8 de 303 p.

— Essai de grammaire de la langue tamachek', renfermant les principes du langage parlé par les Touareg. *Paris,* 1860, Challamel.

Contient une introduction sur les Touaregs et une carte indiquant les parties de l'Algérie où la langue berbère est encore en usage.

CREUZAT (le P.). Essai de dictionnaire français-kabyle (Zouaoua). *Alger,* 1873, in-8.

OLIVIER (le P.), de la Compagnie de Jésus. Dictionnaire français-kabyle, VI-316 p. in-12. *Le Puy,* Freydier, 1878.

Ouvrage fait avec la collaboration du P. Rivière, auteur des contes kabyles cités plus loin.

Ce dictionnaire représente surtout le kabyle en usage dans les nombreuses tribus qui avoisinent le Jurjura et dans tout le cercle de Fort-National.

Γ) *Langue franque.*

Dictionnaire de la langue franque ou petit mauresque, suivi de dialogues familiers et d'un vocabulaire de mots arabes les plus usuels. *Marseille,* Feissat, 1830, 1 vol. in-18.

La comédie suivante doit contenir de la langue franque et du jargon :

Ça m'ti garde pas ma bile mire, vaudeville en un acte et cinq juifs, par Mardoché, fils de Chaloum. Constantine, librairie Beaumont, 1880.

Théâtre lyrique Dar el Bey, à Constantine. Première représentation, 10 juin 1880.

TRADITIONS, MŒURS ET USAGES.

Dan (Le P. F. P. supérieur du couvent de la Sainte-Trinité et Rédemption des Captifs). Histoire de Barbarie et de ses corsaires. *Paris,* chez Pierre Racolot, 1637, pet. in-4. 2e édition, 1649, in-fo.

Hueght (F.). Relation of seven years of slavery amongts Turks of Algiers. *Londres,* 1640, in-4.

Sterault (Le R. F. P. Lucien). Les Victoires de la charité, relation des voyages faits en Alger en 1644 et 1645, *Paris,* 1646, in-8.

Roberto (A.). Aventures d'un marchand anglais pris par les Turcs d'Alger, avec la description du royaume d'Alger (en anglais). *Londres,* 1670, in-12.

Ogilby (John). L'Égypte, la Barbarie et la Libye du Bebel el djerir (en anglais). *Londres,* 1670, in-f°.

Aranda. Relation de la captivité du sieur Emanuel d'Aranda esclave à Alger; plusieurs particularités sur l'Afrique dignes de remarque. *Leyde,* 1671, in-12.

Roqueville. Relation des mœurs et du gouvernement d'Alger. *Paris,* 1675.

Dapper. Description de l'Afrique. *Amsterdam,* 1686, in-f°.

État des royaumes de Barbarie, Tripoli, Tunis et Alger. *Rouen,* 1703, in-12.

Laugier de Tassy. Histoire du royaume d'Alger, avec l'état présent de son gouvernement, etc. *Paris,* 1717. — *Amsterdam,* 1725, in-12.

Shaw. Voyage dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant, trad. française, 1743, 2 vol. in-12.

Roger de Pébrandier. Histoire des États barbaresques qui exercent la piraterie. *Paris,* 1757, in-12.

Histoire des États barbaresques qui exercent la piraterie, traduit de l'anglais par Chabert. *Paris,* 1757, 2 vol. in-12.

Voyage dans les états barbaresques de Maroc, Alger, etc. *Paris,* 1785, in-12.

Chénier. Recherches sur les Maures, (vers 1786).

Poiret. Voyage en Barbarie ou Lettres écrites de l'ancienne Numidie, pendant les années 1785 et 1786. *Paris,* 1789, 2 vol.

Shaler. Ouvrage cité plus haut.

Viardot (Louis). Scènes de mœurs arabes. 1833, in-8.

PICHON. Alger sous la domination française, son état présent et son avenir. 1833, in-8.

GRENVILLE TEMPLE. Excursion in the Mediterranean, Algier and Tunis. *Londres*, 1835, 2 vol. in-8.

DUREAU DE LA MALLE (en collaboration avec Peyssonnel et Desfontaine). Voyage dans les royaumes de Tunis et d'Alger. 1835, 2 vol. in-8.

BERBRUGGER (L.-A.). L'Algérie historique, pittoresque et monumentale. 1842-1845.

GALIBERT. L'Algérie ancienne et moderne depuis les premiers établissements des Carthaginois jusqu'à la prise de la Smalah d'Abd-el-Kader. *Paris*, 1844, gr. in-8.
Vignettes par Raffet. Nouvelle édition. Didot, 1884.

DAUMAS. Exposé de l'état actuel de la Société arabe. 1845.

DAUMAS (Général). Le Sahara algérien, études géographiques, statistiques et historiques. *Paris*, 1845, gr. in-8.

Les Khouan, ordres religieux, etc. Paris, 1846, in-8.

DAUMAS et FABAR. La grande Kabylie. Études historiques. *Paris*, 1847, in-8.

COETLOGON (Comte de). Voyage en Algérie. 1848.

BERTHOUD (S.-H.). El Hioudi, études de mœurs algériennes. 1848, 4 vol.

DAUMAS et DE CHANCEL. Le Grand désert. 1849. Nouvelle édition, Michel Lévy, in-18.

GÉRARD (Jules). Le Tueur de lions. Hachette, 1re édition, 1850. 3e édition, 1858.
Avait d'abord paru en feuilleton dans le *Moniteur*.

CADOZ. Civilité mulsumane. *Alger*, 1851.

MORNAND (Félix). Scènes de mœurs arabes. (*Illustration*, 1852, p. 151, 154, 167, 169. Avec dessins.)

CASTELLANE (Comte de). Souvenirs de la vie militaire en Afrique. 1852.

PERRON. Le Nâceri, la perfection des deux arts, ou traité complet d'hippologie et d'hippiatrie arabe. *Paris*, 1852, 3 vol. in-8.

Détails sur les superstitions et croyances des Arabes relatives au cheval.

DAUMAS. De la civilité chez les Arabes. (*Revue de Paris*, 1er oct. 1853.)

— Les chevaux du Sahara et les mœurs du désert. *Paris*, 1855, Michel Lévy, in-12.

BERTHERAND (G.-L.). Médecine et hygiène des Arabes. Paris, 1855, in-8.

DUVAL (Jules). L'Algérie. 1854.

GÉRARD (Jules). La Chasse au lion. 1re édit. 1855, in-18 ; 2e édit. 1856.

ORSE (Abbé). Alger pendant cent ans, 1856, in-12.

FROMENTIN (Eugène). Un Été dans le Sahara. 1857, in-18.

Avait d'abord paru dans la *Revue de Paris*.

DAUMAS (Général). Mœurs et coutumes de l'Algérie, Tell, Kabylie, Sahara. 1857; 4e édit., 1864, in-12.

CARREY (Émile). Récits de Kabylie. 1858.

MALTE-BRUN. Itinéraire de Philippeville à Constantine. *Paris*, 1858.

FROMENTIN. Une année dans le Sahel. 1858.

BELLEMARE (de). Les Khouan. *Revue contemporaine*. 15 décembre 1858, et *Alger*, 1859, in-8.

MORNAND (Félix). La vie arabe. *Paris,* Michel Lévy, 1860, in-8.

DEVAUX (Capitaine). Les Kebaïles du Djerdjera, études nouvelles sur les pays vulgairement appelés Grande-Kabylie. *Marseille,* 1859, in-12.

LAURENT. Voyage au Sahara oriental. 1859, in-8. (Fait au point de vue géologique.)

GASTINEAU (Benjamin, déporté en Algérie). Les femmes et les mœurs de l'Algérie. 1861, in-12.

FÉRAUD. Mœurs et usages kabiles. (*Revue africaine,* 1862 ou 1863.)

THIERRY MIEG. Six semaines en Afrique.

ZACCONE. De Batna à Tuggurt et au Souf. 1865, in-18.

BIBESCO (Prince M.). Les Kabyles du Djurjura. *Revue des Deux-Mondes,* 1865-1866.

VILLOT (capitaine). Mœurs, coutumes et institutions des Arabes de l'Algérie. *Constantine,* 1875, in-18.

HANOTEAU et A. LETOURNEUX. La Kabylie et les Coutumes kabyles, *Paris,* Impr. nationale, 1872-73, 3 vol. in-8; *Paris,* Challemel, 2 vol. in-8, 1873.

RENAN (E.). La Société berbère, *Revue des Deux-Mondes.* 1873.)

BOURDE (Paul). A travers l'Algérie. *Paris,* Charpentier, 1880, in-18.

TRUMELET (Le col. C.). Les saints de l'Islam, légendes hagiologiques et croyances algériennes. Les saints du Tell. *Paris,* Didier, 1881, in-18. LXXIX 448 p.

Sur les Aïssaouas. *Bulletin de la Société d'anthropologie,* 1881, p. 118.

CERTEUX et CARNOY. L'Algérie traditionnelle. T. Ier. *Paris*, Challamel et Maisonneuve, 1884, in-8.

FARINE (Charles). Kabyles et Kroumirs, 423 p. in-8. *Paris*, Ducrocq, 1882, avec gravures.

LARGEAU. Le Sahara. Premier voyage d'exploration publié sous les auspices de M. G. Revilliod, avec gravures, carte et portrait de l'auteur. *Paris*, Sandoz et Fischbacher, 1877, petit in-8.

— Le pays de Rirha, Ouargla, voyage à Rhadamès, gravures, cartes et portrait. *Paris*, Hachette, 1879, pet. in-8.

— Flore saharienne. Histoires et légendes, traduites de l'arabe, publiées par G. Revilliod. Sandoz et Fischbacher, etc. 1879, in-8.

— Le Sahara algérien. Les déserts de l'Erg. (2e édition du premier voyage). Hachette, 1881, petit in-8.

M. V. Largeau se propose de publier très-incessamment *les Arabes nomades*, ouvrage qui doit contenir de nombreux faits de folk-lore.

CONTES.

Conte arabe dans Honorat Delaporte; ouvrage cité.

CHERBONNEAU (A.). Histoire d'un grain de blé. Dans l'*Illustration* 1849 ou 1850.

— L'Arabe Chamba et le serpent, conte algérien. *Ibid.*, t. XVII, (1851).

GÉRARD. *Le tueur de lions*. L'Homme et le Lionceau, 228 p.

TISSEIRE. Étude sur la Vipère cornue. Alger, 1858.

La Vipère cornue, conte cité par Rolland, *Faune populaire*, t. III, p. 27.

CHERBONNEAU (A.). Un recueil de fables arabes, article du *Polybiblion*, février 1879; 167 p. et suivi de cinq fables, probablement algériennes : Le Cavalier et le Serpent, le Chameau et la Fourmi, le Renard et la Panthère, le Coq et le Renard, l'Ane et le Chameau.

Le *Bulletin* de l'Académie d'Hippone nº 16, 1881, renferme également une traduction de ces cinq fables.

LORRAL (de). Contes arabes. *Alger*, in-12.

Contes littéraires.

BOURDE. A travers l'Algérie. *Paris*, Charpentier 1880, in-18.

Donne pages 60, 90 et 349 le résumé de trois contes.

RIVIÈRE (J.). Recueil de contes populaires de la Kabylie, du Djurdjura, recueillis et traduits par J. Rivière, VI, 250 p. in-18. *Paris*, Leroux, 1882.

Contient cinquante et un contes. L. Rivière, mort en 1883, avait le texte berbère de ces contes; nous ne savons ce que son manuscrit est devenu.

CERTEUX et CARNOY. Ouvrage cité.

Contient un certain nombre de contes et de légendes.

CHANTS ET MUSIQUE.

CHERBONNEAU (A.). Lettre à M. J. Derembourg sur les poésies arabes de l'Afrique. (*Journal Asiatique*, 1860, t. I, 5e série, t. XV, p. 418-429.)

— Poésies arabes-algériennes. (*Magasin pittoresque*, 1865, p. 130.)

FÉRAUD (L.). Mœurs et Usages kabyles. (*Revue africaine* 1862 ou 1863.)

Contient aussi quelques chansons.

SALVADOR DANIEL (F.). La musique arabe, ses rapports avec la musique grecque et le chant grégorien. *Alger,* 1863, in-8. (Extrait de la *Revue africaine.*)

L'auteur donne, page 80, la liste des airs arabes qu'il a publiés en France.

Il y aussi des chansons.

— Vingt mélodies populaires arabes. Album. Paris, Richaud.

HANOTEAU. Poésies populaires de la Kabylie du Jur-Jura, texte kabyle et traduction. *Paris,* imp. impér. 1867, in-4.

BIBESCO. Chants kabyles traduits dans Bibesco. Ouvrage cité.

PROVERBES.

KASIMIRSKI. Ouvrage cité.

DAUMAS. De la Civilité, ouvrage cité.

CHERBONNEAU. Proverbes arabes. (*Magasin pittoresque,* 1865, p. 79-80.)

— L'Esprit de la conversation chez les Musulmans de l'Afrique. (*Revue de Géographie,* 1879.)

GAIDOZ (H.) et SÉBILLOT (Paul). Blason populaire de la France. Paris, Cerf, 1884, in-12.

P. 303-310. Proverbes et dictons géographiques et ethnographiques, communiqués par M. R. Basset, sauf le nº 1.

THÉATRE POPULAIRE.

Sur les ombres chinoises à Alger. Cf. l'*Illustration* du 10 janvier 1844, trois scènes arabes de la pièce intitulée *Garagousse* (Karagueuz) y sont reproduites.

MORNAND (Félix). Souvenirs de Voyage en Afrique; donne des détails curieux sur Garagousse.

COSTUMES.

Dans les limites actuelles de cette bibliographie nous ne citons pas les ouvrages assez nombreux où sont figurés les costumes des différents groupes ethnographiques d'Algérie; presque tous les livres portés sous la rubrique : Traditions, mœurs et usages, comme renfermant des planches, représentent quelques costumes algériens.

La source la plus abondante et la plus belle ne se trouve pas généralement dans les livres sur l'Algérie, mais dans l'œuvre peint ou gravé de quelques-uns de nos peintres modernes. L'Algérie a eu en effet la bonne fortune d'inspirer Delacroix et Horace Vernet, Guillaumet et Fromentin, pour ne citer que les plus illustres. Les tableaux et les dessins de ce dernier, qui décrivit notre colonie d'Afrique avec la plume et le pinceau, forment un ensemble des plus complets et des plus curieux au double point de vue des coutumes, des jeux et de l'habillement.

TUNISIE.

LANGUES.

Pour les langues parlées en Tunisie, voyez Algérie.

TRADITIONS, MŒURS ET USAGES.

État des royaumes de Barbarie, Tripoli, Tunis et Alger. *La Haye,* 1704. in-12.

SHAW. Voyage dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant. 1743, 2 vol. in-4.

Voyage pour la rédemption des captifs, aux royaumes d'Alger et de Tunis, en 1720. *Paris*, 1721, in-18, gr.

MAGGILL. (Th.). An account of Tunis, of its government, manners, customs and antiquities; especially of its productions, manufactures and commerce, *Glasgow*, 1811, in-8.

Nouveau voyage à Tunis publié en 1811 par M. Thomas Maggill, et traduit de l'anglais avec des notes, par M*** (Louis Ragueneau de la Chainaye). *Paris,* 1815, in-8, planche de musique.

PEYSSONNEL et DESFONTAINES. Voyages dans les régions de Tunis et d'Alger, publiés par Dureau de de Malle, 1838, 2 vol. in-8.

Une promenade à Tunis en 1842, par le capitaine***,

ancien officier Suisse au service de S. M. le roi des Deux-Siciles. *Paris,* Dentu, 1844, gr. in-8.

FRANK. Tunisie, (t. XLVI de l'*Univers pittoresque*). 1850, in-8.

PELLISSIER. Description de la régence de Tunis. 1853, gr. in-8.

DUNANT (Henri). Notice sur la régence de Tunis. *Genève,* 1858, in-8.

CARDON. Étude sur les progrès de la civilisation dans la régence de Tunis. *Paris,* 1861, brochure in-8.
Tiré à 25 exemplaires.

ROUSSEAU. Annales tunisiennes ou aperçu sur la régence de Tunis. *Alger* et *Paris,* 1883.

HENNIG (G.). Die Araber des Sahels. *Leipzig,* 1865, in-8, 347 pages.

DESGODINS DE SOUHESMES. Tunis, histoire, mœurs, etc. 1875, in-18.

ZACCONE. Notes sur la régence de Tunis, 1875, in-8.

PLAYFAIR (Le lieutenant colonel). Visite au pays des Kroumirs.

— Traduction d'une partie de son livre : Travels in the footseps of Bruce. *Londres,* 1877. (*Revue africaine,* 24 et 25e année, 1880-81, p. 48.)

BERGE (Albert DE LA). En Tunisie.

CHERBONNEAU (A.). Détails ethnographiques sur les Kroumirs et les Ouchetteta. (*Revue de Géographie,* t. VIII.)

ANTICHAN (P.-H.). Le pays des Khroumirs, leurs institutions, leurs coutumes et leurs chants populaires. *Paris,* Delagrave, 1883, 1 vol. in-8, avec gravures et cartes.

CONTES.

CHERBONNEAU (A.). La Chemise de l'homme heureux, conte tunisien. (*Illustration*, t. XVII, p. 187, nº du 21 mars 1851.)

PROVERBES.

DUNAND (J.-H.). Notice sur la régence de Tunis. *Genève*, 1858.

SÉNÉGAL.

LANGUES INDIGÈNES.

Vocabulaire Jolof et Fouli dans Walckenaër. Voyages en Afrique, t. IV, p. 236-242, d'après Barbot : A description of the Coast of North and South Guinea si Churchills Collection of Voyages and travels, chap. XIII, p, 413.

Vocabulaire Mandingue, *ibid.* t. IV, p. 144-251, d'après Moore, p. 86.

Vocabulaire Yolof dans Walckenaër, t. V, p. 44-48, d'après Pruneau de Pommegorge. *Description de la Nigritie*, 1789, in-8.

Extrait du vocabulaire Jolof. Walckenaër, t. V, p. 429-484, d'après Golbery, *Fragment d'un voyage en Afrique*, 2 vol. in-8, 1802.

Vocabulaire Mandingue, d'après Mungo Park. (Walckenaër, t. VII, p. 36-49.)

Vocabulaire des langues yolof, poule et serrère, p. 272-278.

Vocabulaire de la langue serrère, p. 278-280.

Roger. Recherches philosophiques sur la langue ouolofe, suivies d'un Vocabulaire abrégé français-ouolofe. Paris, 1829, in-8.

Dard. Dictionnaire français-wolof et français-bambara. *Paris,* 1825; — nouvelle édition, *Dakar,* 1855.

— Grammaire wolofe, *Paris,* 1826, 2 vol. in-12, alias in-8.

Dictionnaire français-wolof et wolof-français. Nouvelle édition contenant tous les mots du dictionnaire de Dard, du vocabulaire du baron Roger, du dictionnaire manuscrit de l'abbé Lambert, revue et corrigée par les RR. PP. Missionnaires. *Paris,* imprimerie de la Mission, 1855, in-12.

Faidherbe. Essai sur la langue poul. — Voir dans *Jenaer Lit. Zeit.* 1876, nº 22, un article de Gerland.

Faidherbe (Général). Notes grammaticales sur la langue sarakholé ou soninké. (*Revue de Linguistique,* t. XIV, p. 80-96.)

Contient page 82 un chant de guerre.

Principes de la langue wolofe par les Missionnaires de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. *Dakar,* 1855, br. in-12 de 56 pp.

Boilat (Abbé). Grammaire de la langue voloffe. *Paris,* 1858, vi-430 p. in-8.

Faidherbe (L.). Vocabulaire d'environ 1,500 mots français les plus usuels, avec leurs correspondants en ouolof de

Saint-Louis, en poular (Toucoulor) de Fontes, en Soninké (Sarakholli) de Bakal, contenu dans l'annuaire du Sénégal, et de ses dépendances pour l'année 1860. *Saint-Louis,* 1860, 140 p. in-12.

Kobès (Mgr A.). Grammaire de la langue woloffe. *Saint-Joseph de Ngasobil,* imprimerie de la Mission, 1869, gr. in-8, br.

Mandingue (Langue). Ouvrages divers en langue mandingue (Sénégambie).

1. African lessons : Mandingo and English. Elementary sounds and general spelling lessons; a short vocabulary, examples on the nine parts of speech and a few scripture sentences. *London,* 1827, pet. in-8 de 57 pp.

Mac Brair (Rev. R. Maxwell). A Grammar of the mandingo language with vocabularies. *London, s. d.,* in-8.

Woloffe (Langue). Catéchismes, dictionnaires et grammaires en langue woloffe (Sénégambie).

Catéchisme en français et en wolof, à l'usage du provicariat de la Sénégambie et de la préfecture du Sénégal. *Dakar,* imp. de la Mission, 1866. in-12, figure.

CRÉOLE DU SÉNÉGAL.

Quelques termes dans le roman de Pierre Loti, Le *Spahi.*

On trouve aussi deux ou trois phrases de ce dialecte sur lequel, croyons-nous, on n'a rien publié jusqu'ici, dans *le Tour du monde,* t. XXVI, p. 382.

TRADITIONS, MŒURS ET USAGES.

SAINT-LO (Le P.). Relation du voyage du Cap Vert. *Paris,* 1637, in-12.

Curieux détails sur les nègres du Sénégal.

VILLAULT DE BELLEFOND. Relation des côtes d'Afrique appelées Guinée, avec la description du pays, des mœurs et façons de vivre des habitants. *Paris,* 1669, in-12.

LE MAIRE. Les voyages du sieur Le Maire aux isles Canaries, Cap Vert, Sénégal et Gambie, sous M. Dancourt. *Paris,* Jacques Collombat, 1695, in-12.

LABAT (J. B. missionnaire). Nouvelle relation de l'Afrique occidentale, contenant une description exacte du Sénégal et des pays situés entre le Cap Blanc et Sierra Leone jusqu'à plus de trois cents lieues avant dans les terres..; les différentes nations qui y sont répandues, leurs religions et leurs mœurs, etc. *Paris,* 1728, 5 vol. in-12.

— Nouvelle relation de l'Afrique occidentale, 1728, 5 vol. in-12.

Sur cet auteur cf. Walckenaër *coll. des Voyages,* t. II, p. 289 et suiv.

— Voyage du chevalier Des Marchais en Guinée, îles voisines et à Cayenne, fait en 1725, 1726, 1727. *Paris,* 1730, 4 vol. in-12; — *Amsterdam,* 1731.

ADANSON. Histoire naturelle du Sénégal, avec la relation

abrégée d'un voyage fait en ce pays, pendant les années 1749, 1750, 1751, 1752 et 1753. 1 vol. in-4, 1757.

SAUGNIER. Relations de plusieurs voyages à la côte d'Afrique, à Maroc, au Sénégal, à Gorée, à Galam, etc., avec des détails intéressants pour ceux qui se destinent à la traite des nègres, de l'or, de l'ivoire, etc., tirées des journaux de M. Saugnier, qui a été longtemps esclave des Maures et de l'empereur du Maroc; on y a joint une carte de ces différents pays, réduite de la grande carte d'Afrique de M. de Laborde. *Paris,* 1761, 1 vol. in-8, carte.

LAMIRAL. (Ancien agent au Sénégal). L'Afrique et le peuple africain, considérés sous tous les rapports avec notre commerce et nos colonies. *Paris,* 1789, in-8, 6 fig. et une carte.

PELLETAN (J.-G.) directeur du Sénégal. Mémoire sur la colonie française du Sénégal, 1800, in-8.

LÉONARD DURAND (J. B.). Voyage au Sénégal, fait dans les années 1785 et 1786; suivi de la relation d'un voyage par terre de l'île Saint-Louis à Galam; et du texte arabe de trois traités de commerce faits par l'auteur avec les princes du pays, revus par M. Silv. de Sacy... par J. B. Léonard. *Paris,* 1807, 2 vol. in-8, avec atlas in-4.

L'Afrique, ou histoire, mœurs, usages et coutumes des Africains. Le Sénégal, par R. G. V., orné de quarante-quatre planches, exécutées la plupart d'après les dessins originaux inédits, faits sur les lieux. *Paris,* Nepveu, 1814, 4 vol. in-18.

MOLLIEN. Voyage aux sources du Sénégal et de Gambie, 1820 et 1824, 2 vol. in-8.

Caillié (René). Journal d'un voyage (de l'île Saint-Louis) à Tombouctou et à Jenné, dans l'Afrique centrale, précédé d'observations faites chez les Maures Braknas, les Nalous, et d'autres peuples de 1824 à 1828, avec une carte d'itinéraire et des remarques géographiques, par M. Jomard. *Paris*, imp. royale, 1830. 3 vol. in-8, avec atlas in-4.

Jomard. Remarques et recherches géographiques sur le voyage de M. Caillié dans l'Afrique centrale, suivies des vocabulaires recueillis par M. Caillié etc., in-8.

Gozlan (Léon). Voyage au Sénégal, vers 1840.

Raffenel (J. B. A.). Voyage dans l'Afrique occidentale. *Paris*, 1846, in-8, atlas in-4 fig.

Hecquart (H.). Voyage sur la côte et dans l'intérieur de l'Afrique occidentale, 1853. in-8.

Boilat. Esquisses sénégalaises, physionomie du pays, peuplades, commerce, religion, passé et avenir, récits et légendes. *Paris*, 1853, gr. in-8, 3 cartes avec atlas de 24 pl. coloriées.

Raffenel. Nouveau voyage au pays des nègres, suivi d'études sur la colonie du Sénégal. *Paris*, 1856, 2 vol. in-4.

Fallot (E.). Histoire de la colonie française du Sénégal; Avec une carte de l'Afrique occidentale par Stanford. *Paris*, Challamel aîné, in-8, 168 p.

Chapitre de géographie sur le nord-ouest de l'Afrique, avec une carte de ces contrées à l'usage des habitants de la Sénégambie, par le général Faidherbe. 1 broch. in-8, *Saint-Louis*, 1864.

Marchal de Lunéville. Voyage scientifique au Sénégal.

Bérenger-Féraud (L. J. B.). Les peuplades de la Sénégambie. Histoire, ethnographie, mœurs et costumes, légendes. xvi-420 p. in-8. *Paris*, Leroux, 1879.

Minchinson (Alex. Will.). The expiring Continent; a narrative of travels in Senegambia. *London*, Allet, 1881, in-8 de 470 p.

Détail sur les mœurs de notre colonie du Sénégal.

Noirot (E). A travers le Fouta-Djallon et le Bambouc (Soudan occidental), souvenirs de voyage. *Paris*, Dreyfous, 1885. In-8, 367 p. avec 17 dessins hors texte d'après nature, 1 carte et 18 spécimens de la musique sénégambienne.

FABLES ET CONTES.

Roger (Baron). Fables sénégalaises, recueillies de l'Ouolof et mises en vers français, avec des notes sur la Sénégambie, par M. le baron Roger, ex-commandant et administrateur du Sénégal. *Paris*, Didot, 1828, in-18.

CHANTS ET MUSIQUE.

Faidherbe (Général). Notes grammaticales, ouvrage cité. P. 82; chant de guerre sarakholet.

Noirot, ouvrage cité.

PROVERBES ET DEVINETTES.

DARD. Dictionnaire, ouvrage cité, proverbes yoloffs.

— Proverbes des Ghiolofs. (*Magasin pittoresque,* 1853, p. 195.)

— Énigmes des Ghiolofs. (*Magasin pittoresque*, 1853, p. 256.)

COSTUMES.

Le *Voyage pittoresque autour du monde*, rédigé par Dumont d'Urville, 2 vol. in-4, contient quelques costumes des signrres, ou métis de Gorée et du continent.

Cf. aussi BÉRENGER-FÉRAUD, ouvrage cité.

H. GAIDOZ et Paul SÉBILLOT.

(*A suivre.*)

GLOSSAIRE PATOIS

DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

(*Suite.*)

P

PA, PAIL, s. m. Poil, cheveux. Voici un dicton d'Ille-et-Vilaine en usage dans les foires et marchés aux bestiaux :

« Bon *pa*, bonne bête,
« Le rouge est le maître. »

C'est-à-dire que les animaux qui ont le *pa* (poil) rouge valent mieux que les autres. (Tout le département.)

PAFFE, adj. des deux g. Ivre. « Il est paffe ! » (Tout le département.)

PAGALE, s. f. Tomber en tas, s'affaisser. « *J'sais tombé en pagale.* » « *Ces sucs de blé-na* (blé noir) *sont chés* (tombés) *en pagale dans la grange.* » (Tout le département.)

PAÏASSE, s. f. Affaire peu claire. (Dourdain.)

PAÏASSÉE, s. f. Chevelure embrouillée, mal peignée. (Dourdain.)

PAILLER, v. a. *Pailler* une chaise, la couvrir de jonc. (Arrondissement de Redon.)

PAILLU, adj. Couvert de poils (pron. *Peillu*). « Cet homme est *paillu* comme un ours. » (Tout le département.)

PAIN-FRAIS, s. m. Plante vénéneuse de la famille des ombellifères qui croît au bord des eaux. (*Œnanthe crocata*, L.) (Canton de Bain.)

PAIPETTE, s. f. Fille ou femme prétentieuse. (Dourdain.)

PAIRE, s. f. Poire, fruit du poirier. (Tout le département.)

PAIRIER, s. m. Poirier. « Allons les *gars*, allez secouer le *pairier*. » (Tout le département.)

PAISAN, s. m. Paysan. (Tout le département.)

PAISSER, v. a. Poisser, coller. « J'ai si chaud que ma chemise *paisse sus ma* (sur moi). » (Arrondissement de Redon.)

PAISSO, s. m. Plante des haies qui s'attache aux vêtements quand on s'en approche. *Galium aparine*. (Tout le département.)

PAISSU, part. pas. de paître. « Ce champ a été *paissu* par les *berbis*. » (Poligné.)

PAISSON, s. m. Poisson. (Tout le département.)

PALÂTRE, s. m. Paysan. « C'est un vilain *palâtre*. » (Rennes.)

PALIS, s. m. Grandes pierres de schiste employées à faire des clôtures. (Bain.)

Grande pelle en fer pour remuer l'écorce des tanneurs. (Tout le département.)

PÂMER, v. a. Flétrir: « Ces fleurs sont *pâmées*. » « Il faut arroser ces plantes, ou elles vont *pâmer*. » On dit aussi d'une femme qui se fane : « Elle a la *goule pâmée* : » la bouche flétrie ; d'une femme tombée en syncope : « *Elle est pâmée* ; d'un enfant qui pleure à en être malade : « *Le voilà qui se pâme*. » (Arrondissement de Redon.)

PAN, s. m. Pain. (Plerguer.)

PANAIS, s. m. Plante de la famille des ombellifères. *Pastinaca sylvestris*.

PANAS, s. m. Mouchoir de poche. (Environs de Rennes.)

PANNE, s. f. Grande cuve en terre qui sert à faire la lessive.

On dit aussi : « *Il est dans la panne* » pour il est dans la misère. (Bain.)

PANSU, E, adj. Qui a un gros ventre. (Tout le département.)

PAOUR, s. m. Lourdaud. C'est une injure. « Gros *paour* ! » (Arrondissement de Redon.)

PARACŒUR et PARCŒUR, s. m. Plante des lieux frais, *Androsæmum officinale*. (Tout le département.)

PARCHE, s. f. Image. (Saint-Aubin-d'Aubigné.)

PARCEINTE, s. f. Ceinture de jupon de femme. (Plertuit.)

PARDINE, Loc. aff. Certainement. (Tout le département).

PARGOUA FILS DE CATRI DE MILLIONS, loc. adv. (Juron de l'arrondissement de Redon.)

PARELLE, s. f. Plante des lieux humides appelée aussi patience. (*Rumex crispus*.) (Tout le département.)

PARGUÉ, adv. Par ici « Venez *pargué*. » (Montfort.)

PARRAIN, s. m. Tous les hommes sont appelés *parrains* et les femmes *marraines*. (Arrondissement de Redon.)

PAR SUR, loc. adv. Par dessus. (Roz-sur-Couesnon.)

PARVOLANT, adj. Qui vole au vent.

« A présent robe sur robe,
C'est c'que mon cœur aime,
Les rubans en *parvolant*
C'est c'que mon cœur aime tant. »
(Vieille chanson de l'arrondissement de Redon.)

PARVOLLE, s. f. Coccinelle, coléoptère connu aussi sous le nom de bête au bon dieu. (Canton de Bain.)

PAS D'ÂNE, s. m. Fleur d'hiver. (*Tussilago farfara*.) (Rennes.)

PASMEN, adv. Pourtant. « C'est *pasmen vra* ce que je vous raconte. » (Bain.)

PASSE VELOURS, s. f. Plante, amarante Crête-de-coq. *Celosia cristata*. (Tout le département.)

PASTEL DES TEINTURIERS, s. m. Plante cultivée. (*Isatis tinctoria*.) (Tout le département.)

PASTOURIAU, s. m. Pâtre.

« Quand j'étais chez mon père
Petit garçon pastouriau,
On m'envoyait à l'herbe
Pour garder les ignaux. »
(Chanson de l'Ille-et-Vilaine.)

PATACHE, s. f. Pomme de terre. « *V'la de bonnes pataches primes.* » (Tout le département.)

PATAUD, s. m. Libéral, républicain. « Les *gas* de Bain sont des *patauds* et les *gas* de Fougeray des *chouans.* » En 1795 un *pataud* était l'ennemi des *chouans.* (Tout le département.)

PÂTOU, SE, sub. Berger, bergère. « Le *pâtou* est sur la lande à garder ses bêtes. » (Tout le département.)

PATOURIAU, s. m. Pâtre. (Sixt.)

PATOUILLE, s. f. Femme bavarde. (Dourdain.)

PATOUILLARD, s. m. Homme loquau. (Dourdain.)

PATOUILLARD, s. m. Marais. « Il s'est enfoncé dans le *patouillard* jusqu'au ventre. » (Dingé.)

PATOUILLÉE, s. f. Liquide renversé par terre. (Arrondissement de Redon.)

PATOUILLER, v. n. Marcher dans l'eau. « Il est à *patouiller* dans le *ruissiau.* » (Tout le département.)

PATTE-DE-VERRE, s. f. Primevère des champs. *Primula grandiflora.* (Bain.)

PATURIN, s. m. Graminée du genre *Poa.* (Langon.)

PAUGANNER, v. n. Faire des saletés avec les mains dans de l'eau ou dans du mortier. « Regardez ces *garçailles* qui sont à *pauganner* dans la mare aux canards. » (Tout le département.)

PAVA, s. m. Plante des marais qui est employée par les chaisiers de la campagne à recouvrir les chaises communes. (*Typha Latifolia.* L.) (Bain.)

PAYAUT, s. m. Vaurien. (Dourdain.)

PÊCHARD, adj. Cheval pêchard, on prononce *péchard*, cheval dont la robe est d'une nuance particulière, ayant un peu la couleur de la pêche.

PÊCHE-DE-BALAIS, s. f. Moineau des toits. Le *balai* est la partie des toits en saillie sur les murs. (Saint-Aubin-d'Aubigné.)

PÊCHE DE HAS, s. f. Fauvette des haies connue sous le nom de *Traîne-buisson.* (Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.) Dans l'arrondissement de Redon on l'appelle *Pêchelette de Has.*

PÊCHOU, s. m. Pêcheur. (Tout le département.)

PECUNE, s. f. Mauvaise viande. « N'achète pas cette poitrine de veau, c'est de la *pecune.* » (Dourdain.)

PEDRIX, s. f. Perdrix. (Tout le département.)

PEÏCHE, s. f. Pêche, fruit du pêcher. (Plerguer.)

PEICHIER, s. m. Pêcher. (Plerguer.)

PEIGNÉE, s. f. (V. *Tripotée.*) « Il m'a *foutu* une *peignée.* » (Fougeray.)

PEILLOT, s. m. Petit chiffon de toile. « Je me suis coupé le doigt, mais je l'ai entouré d'un *peillot.* » On appelle aussi *peillot* le dessus de la crême. (Tout le département.)

PEILLOTER, v. n. Placer les liens devant les moissonneurs chargés de mettre le blé en gerbe. (Dourdain.)

PEILLOTOU, s. m. Homme qui parcourt la campagne pour acheter des *Peillots,* c'est-à-dire du vieux linge. On dit : *gai comme un peillotou.* (Pléchâtel.)

PEINELLER. v. n. Travailler misérablement. (Tout le département.)

PEINELLIER, s. m. Travailleur maladroit, sans goût. (Pron. *Penellier.* (Tout le département.)

PEINELLERIE, s. f. Travail inutile.

PÈLETTE, s. f. Petite poêle. On appelle le mésange à longue queue : *queue de pêlette,* parce que sa queue ressemble au manche d'une poêle. (Arrondissement de Redon.)

PÊLON, s. m. Poêlon, petite poêle. (Tout le département.)

PELOT, s. m. Paul ou Pierre, prénom d'homme. (Tout le département.)

« Le roi Leouis m'a z'appelé
C'est sans quartier, qu'il m'a nommé,
Sir' sans quartier n'est point mon nom,
Je m'appell' Pelot de Betton. »

(Vieille chanson de Rennes.)

PELOIRES, s. f. pl. Lèvres. « Tiens comme il *échale des Peloires*! » Tiens, comme il rit des lèvres. (Gennes.)

PENACHE, s. f. Frange. « Je veux de la *penâche* à mon *mouchoué*, dit la jeune fille. (Lohéac.)

PENACHOU, adj. Sale, chemin *penâchou*, chemin boueux. (Martigné Ferchaud.)

PENAIS et PENIAU, s. m. Bât que l'on met sur les chevaux pour les charger. (Tout le département.)

PENERÉE, s. f. Panerée. (Tout le département.)

PENETTE, s. f. Radoteuse et femme qui fréquente constamment les églises. (Tout le département.)

PENIER, s. m. Panier. (Tout le département.)

PENILLE, s. f. Grosse étoffe du pays en laine cardée et en fil. « *Not' fille a un biau cotillon de penille.* » (Tout le département.)

PENSACRE, s. f. Plante du bord des eaux. (*Œnanthe crocata.*) (Tout le département.)

PENTECOTE, s. f. Orchidée des champs. « Venez-vous, les *gars*, serrer des *pentecôtes* dans la *prée* ?» (Tout le département.)

PEPA, s. m. Papa. (Arrondissement de Vitré.)

PÉPÉE, s. f. Perrine, prénom de femme. (Plerguer.)

PEPERIATAN, s. m. Pinson. « C'est un mâle de *peperiatan* » (Environs de Rennes.)

PEPERIATONS, s. m. Habitants du bourg de Pipriac.

PERCEPIERRE, s. m. Plante des bords de la côte appelée aussi *Cassepierre*. (Saint-Mâlo.)

PERCHAIN, s. m. Prochain, adj. « J'irai travailler chez vous jeudi *perchain.* » (Tout le département.)

PERCIEUX, adj. Précieux. Au fém. *Percieuse*. (Saint-Georges-de-Grehaigne.)

PERRINES, s. f. pl. Filles de la campagne. Lorsque les filles vont aux assemblées pour se gager on dit : « *V'la les perrines qui passent.* » (Rennes.)

PERROTTE, s. f. Perrine, prénom de femme. (Tout le département.)

PERSIDENT, s. m. Président. (Chanteloup.)

PERSOUÉ, s. m. Pressoir. (Arrondissement de Redon.)

PERTANTAINE, s. f. Pretantaine. « Courir la *pertantaine.* » (Tout le département.)

PERTINTAILLE, s. f. Collier de cheval garni de grelots. (Dourdain.)

PERTUS, s. m. Trou. « Il a fait un *pertus* à la cloison. » « Son sabot a un *pertus.* » (Tout le département.)

PERTUSER, v. a. Percer, perforer. (Arrondissement de Redon.)

PESON, s. m. Anneau de plomb placé au bas du fuseau d'une quenouille à filer pour le rendre plus lourd. « Combien la douzaine de *pesons* ? » (Arrondissement de Redon.)

PESSARD, s. m. Qui poisse. La graine du *lappa*, qui s'attache aux vêtements, est appelée graine de *pessard.* (Tout le département.)

PESSAU, s. m. Sorte d'échalas. (Fougères.)

PESSE, s. f. Moineau. (Fougères.)

PETARD, s. m. Digitale. Plante des terrains schisteux. (Arrondissement de Redon.)

PETASSE, s. f. Radoteuse. (Tout le département.)

PETASSER, v. n. (V. *berdasser.*) (Tout le département.)

PETASSERIES, s. f. pl. (V. *berdasseries.*) (Tout le département.)

PETASSIER, s. m. Rabâcheur. (Tout le département.)

PETER, v. n. Crever. « Il frappait si fort sur son tambour que la peau a peté. » (Tout le département.)

PETEUX, s. m. Poltron. « C'est un *peteux*, il n'ose pas sortir la *net.* » (Tout le département.)

PETITON, adj. Qui est petit, le pied *petiton.*

« Le pied *petiton*, ma dondaine,
Le pied *petiton* ma dondon. »
(Vieille chanson de l'Ille-et-Vilaine.)

PETOCHE, s. f. Chandelle de résine. (Dourdain.)

PETOCHIE, s. f. Porter quelqu'un sur son dos. (Dourdain.)

PETOIRE, s. f. Instrument en sureau dont se servent les enfants pour lancer de l'eau ou de petites balles d'étoupe. (Bain.)

PETRAUDE, s. f. Bruyère des champs. (Dingé.) A Bain on prononce *Petreule.*

PETRAUDER, v. a. Couper de la bruyère. (Dourdain.)

PETRON-JACQUET, s. m. Dès le lever du jour.

PETRON-MINET, s.m. Dès l'aurore. « Je me suis levé dès le *petron-minet.* » (Tout le département.)

PETOU, s. m. Petit banc qu'on met dans le coin du foyer pour les enfants. On dit aussi d'un petit *gas* qui fait des pets: « C'est un *petou* ! » (Pléchâtel.)

PETOU, s. m. Fesses. « Assis-toi sur ton *petou*, mon Joson. » (Tout le département.)

PEUCE, s. m. Pouce, doigts de la main. « J'ai *ma* au *peuce.* » (Arrondissement de Redon.)

PEUCEROT, s. m. Pouce des petits enfants.

« Peucerot, lèche pot, longi,
Mal appris, le petit doigt du paradis. »
(Formulette de l'Ille-et-Vilaine.)

PEUCEYER, v. a. Enfoncer le pouce dans les fruits pour s'assurer qu'ils sont mûrs. (Dourdain.)

PEUGNER, v. a. Peigner. « *Peugne* ta fille ou elle aura des *landes* dans la *pa.* » Peigne ta fille ou elle aura des lentes dans le poil (dans les cheveux). (Hirel.)

PEULE, s. f. Pelle. (Plerguer.)

PEUROU et PEUVROU, s. et adj. Peureux. Au fém. *peurouse, peuvrouse.* « C'est un *peurou* ! » « Elle n'est pas sortie de la *net* (nuit) tant elle est *peuvrouse.* » (Arrondissement de Redon.)

PEUSACRE, s. f. Ciguë du bord des eaux. (La Dominelais.)

PEUX, s. m. pl. Bouillie de blé noir. (V. *Groux.*) (Vitré.)

PEZET DE LAINE, s. m. Laine préparée, prête à filer, et amassée en paquet ayant la forme d'une poupée. (Bain.)

PEZIAUX, s. m. pl. Poids pour peser les marchandises. (Fougeray.)

PHALOMISE, s. f. Physionomie. « Cet homme a une *phalomise* bien agréable. » « Cette femme a une bonne *phalomise.* » (Loutehel.)

PHILOMIE, s. f. Physionomie. (Environs de Rennes.)

PIÂCHER, v. n. Mâcher. (Gennes.)

PIACOT, s. m. Petite mare. (Dourdain.)

PIACOTER, v. n. Marcher dans l'eau, s'amuser dans l'eau. (Dourdain.)

PIACRER, v. a. Souder, coller. (Dourdain.)

PIADOLLE, s. f. Femme qui se lamente, qui gémit sur tout. « C'est une *piadolle* ! » (La Bouëssière.)

PIAILLER, v. n. Quémander, mendier. (Tout le département.)

PIAN, s. m. Voleur, vagabond, détrousseur de grands chemins. Toutes les mauvaises gens sont des *pians*. Il existe, non loin de Dourdain, une lande mal famée de laquelle on dit : qu'en frappant sur les *brousses*, on en ferait plutôt sortir un *pian* qu'un lièvre.

PIAU, s. f. Peau. La *piau* d'un loup. (Tout le département.) « C'est une *piau !* » C'est-à-dire un mensonge. (Rennes, locution d'imprimerie.) *Piau*, signifie aussi femme de mauvaise mœurs. « C'est une *piau.* » (Arrondissement de Redon.)

PIBANNER, v. n. S'enquérir de nouvelles et les colporter. (Dourdain.)

PIBAUT, s. m. Chien errant. (Dourdain.)

PICHÉ, s. m. Vase en terre dans lequel on sert le cidre sur la table. On dit aussi une *pichée de cidre*. (Tout le département.)

PICHELIN, s. m. Individu qui n'a pas d'appétit, qui ne trouve aucun mets à son goût. (Dourdain.)

PICHENETTE, s. f. Chiquenaude. (Tout le département.)

PICOTÉ, E, adj. Figure marquée par la variole. « Adressez-vous à la servante *picotée* elle va vous renseigner. »

PICPUCE, s. m. Tailleur à la journée, appelé aussi *Couturier*. (Dourdain.)

PICRON, s. m. Dard, aiguillon des abeilles. (Bain.)

PIÈCE DE TERRE. s. f. Champ. Dans tout le département on dit : « Voilà une *pièce de terre.* » pour un beau champ.

PIECETTE, s. f. Le haut du tablier des femmes. (Tout le département.)

PIÉCHATÉ, s. m. Pléchâtel, commune du canton de Bain, dans l'arrondissement de Redon.

PIED-DE-COQ, s. m. Renoncule des champs appelé aussi *Bassin-d'or*. (*Ranunculus Borœanus*.)

PIED-DE-GRIFFON, s. m. Hellebore, plante d'hiver.

PIED-DE-LIÈVRE, s. m. Plante de la famille des Papilionacées. *Trifolium arvense*.

PIED-DE-LOUP, s. m. Renoncule bulbeuse.

PIED-DE-VEAU, s. m. Plante des haies. *Arum maculatum*. (Tout le département.)

PIED-D'OISEAU, s. m. Plante des terrains arides. (*Ornithopus perpusillus*.) (Tout le département.)

PIEGRIÈCHE, s. f. Femme acariâtre, harpie. (Tout le département.)

PIE-MARAIGE, s. f. Vanneau, *pie de marais*. (Sixt.)

PIE-POU, s. m. Renoncule rampante.

PIERRE-A-GALETTES, s. f. Ustensile en fonte sur lequel on cuit la galette de blé noir. (V. *tuile à galettes*.) (Arrondissement de Redon.)

PIERRE-DE-SUCRE, s. f. Morceau de sucre. (Tout le département.)

PIERROT, s. m. Petit col pour enfant. (Bain.)
Prénom d'homme. (Plerguer.)

PIEU, s. m. Lit. « Je vais m'enfoncer dans mon *pieu*. » (Rennes.)

PIEUNE-FOUGEURE, s. m. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Malo.

PIFOINER, v. n. Mal travailler. (Dourdain.)

PILE, s. f. Coups reçus ou donnés. « Je lui ai flanqué une *pile*. » (Tout le département.)

PIGALER, v. a. Écraser, abîmer. « Ne marchez pas sur mon grain, vous le *pigalez*. » (Tout le département.)

PIGEONS, s. m. pl. Petits paquets de blé noir, frais coupé, mis debout à sécher dans les champs. (Tout le département.)

PIGNER, v. n. Pleurnicher, se plaindre. (Tout le département.)

PIGNOCHER, v. n. Plaindre parce qu'on n'est pas bien portant.

« *Qui pignohce vivoche.* »

(Dicton de Rennes.)

PIGNOU, s. m. Au fém. PIGNETTE. Pleureur, pleureuse. Petit enfant *pignou*, petite fille *pignette*. Se dit aussi d'une femme qui gémit sans cesse. « C'est une *pignette.* » (Tout le département.)

PIGOTS, s. m. pl. Balles d'avoine et d'autres grains que l'on met ordinairement à pourrir dans les rues des villages pour faire du fumier. (Arrondissement de Redon.)

PIHERNE, s. f. Grande barrière en bois généralement placée à l'entrée d'une avenue. — Ne pas confondre avec une grille en fer. (Arrondissement de Redon.)

PIMPIN, s. m. Plante du bord des eaux appelée aussi *Pensacre*. (V. *Pensacre*.)

PINETTE, s. f. Mauvais cidre. (Rennes.)

PINGEON, s. m. Pigeon. « Voulez-vous acheter un *pingeon-ramier*? « C'est un *biau pingeon.* » (Arrondissement de Redon.)

PINGRON, s. m. Langue de reptile. (V. *Picron.*) « La vipère attire son *pingron* pour saisir les insectes. » (Gennes.)

PINU, s. m. Sorte de tonton composé d'un bouton de culotte traversé d'une cheville qui sert à le faire tourner. Jouet d'enfant. (V. *Cadoret* et *Pirvire.*) C'est aussi le nom de l'ancienne monnaie appelée liard. (Bain.)

PIONGEAU, s. m. Petit enfant maladif. (Fougères.)

PIONNE, s. f. Jeu d'enfants. Ce mot est également employé par les paysans de l'arrondissement de Fougères pour indiquer l'impôt de la prestation en nature pour les chemins vicinaux.

PIOT, s. m. Cidre. « Buvez-donc, c'est du bon *piot.* » (Tout le département.)

PIPERIA, s. m. Pipriac, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Redon.

« C'étaient trois vieilles commères,
S'en venant de Piperia. »

(Chanson de l'Ille-et-Vilaine.)

PIPI, s. m. Petit oiseau. (Tout le département.)

PIQUOU-DE-PUCES, s. m. Tailleur de campagne. (Environs de Rennes.)

PIRETTE, s. f. Pâquerette cultivée dans les jardins. (Tout le département.)

PIROT et PIROTON, s. m. Petit de l'oie. « Il faut mener les *pirots* aux champs. » (Tout le département.)

PIRVIRE, s. f. Bouton de bois traversé par une cheville qu'on fait tourner avec le pouce. (V. *Cadoret* et *Pinu*.) (Gennes.)

PIRVIRÉ, E, adj. Quasi fou. Il est *pirviré*, elle est *pirvirée*, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas complètement leur raison. (Arrondissement de Redon.)

PISQUE, conj. Puisque. « *Pisque* je le veux. » (Tout le département.)

PISQUETTE, s. f. Petite fille. (Dourdain.)

PISSE-TROIS-GOUTTES, s. f. Petite fille chétive. (Tout le département.)

PISSOT, s. m. Urine d'animaux, de cheval principalement. (Tout le département.)

PISSOU, SE, sub. Enfant qui pisse au lit. Un petit *pissou*, une petite *pissouse*. Dans les faubourgs de Rennes et dans une grande partie du département toutes les petites filles sont désignées sous le nom de *pissouses*.

PISTRON, s. m. Lambin. (Dourdain.)

PISTRONNER, v. n. Travailler lentement. (Dourdain.)

PITAU, s. m. Jeu. C'est le même que le jeu de bouchon. Seulement le morceau de bois qui remplace le bouchon s'appelle *pitau*. (Vitré.)

PITOIS, s. m. Putois. « Un *pitois* est venu cette nuit dans mon poulailler et a saigné toutes mes poules. » (Arrondissement de Redon.)

PITOU, s. m. Peureux, lâche. (Dourdain.)

PITLER, v. n. Crier fort et d'une voix aigre. (Louvigné du désert.)

PLACARD, s. m. Lettre de faire part d'un décès. (Rennes.)

PLACE, s. f. Parquet. Espace libre au milieu d'une chambre. Tomber dans la *place*, pour tomber sur le parquet. Vieux mot français qui se retrouve dans les contes de la reine de Navarre. (Tout le département.)

PLANTE-A-BEURRE, s. f. Plante de la famille des caryophyllées. (*Spergula vulgaris*.) (Sixt.)

PLAT, adj. Se dit généralement du cidre. Du cidre *plat* est mauvais. Il n'a aucune saveur, aucun goût. (Tout le département.)

PLATRÉE, s. f. Plat rempli de viande. « Je porte ma *platrée* de viande au four. (Tout le département.)

PLATUCHE, s. f. Galette de blé noir. (Fougeray.)

PLÉE, s. f. Pluie. « La *plée ché*. » La pluie tombe. (Arrondissement de Redon.)

PLENDRE, v. n. Pleuvoir. « Il va *plendre*. » (Port-Saint-Jean-sur-la-Rance.)

PLORER, v. n. Pleurer. (Arrondissement de Fougères.)

PLUMEVARRE, adj. des deux g. Couleur d'un jaune verdâtre, couleur de la Primevère. « Ce *gaziau* a le ventre *plumevarre*. (Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.)

PLUSFINE, s. f. Excrément humain. (Messac.)

POBIER, s. m. Gourmand. Synonyme de *Guenaf*. (V. ce mot.) (Loutehel.)

POBIN, s. m. Individu mal élevé, qui touche à tout. (Dourdain.)

POCHE, s. f. Ivrogne. « C'est une *poche* ! » (Tresbœuf.)

POCHÉE, s. f. Sac de grain ou de farine. On appelle les meuniers des *couroux de pochées*. (Tout le département.)

POCHON, s. m. Sac en toile ou en papier. « J'ai toutes mes *éliges* (économies) dans un *pochon*. » (Tout le département.)

POIRE, s. f. Main. « Les vilaines *poires*. » (Tout le département.)

POCTON, NE, adj. Maladroit de ses mains. (Tout le département.)

POECHE, s. f. Pêche. « Aller à la *poêche*. » (Bain.)

POECHER, v. a. Pêcher, prendre du poisson.

« *Poêchons*-nous du poisson,
Vive la République,
Poêchons-nous du poisson
Vive Napoléon. »
(Chanson des conscrits de l'Ille-et-Vilaine.

POÊLE, s. f. Bassine en cuivre sans anse. (Tout le département.)

POGANNE, s. m. Cuisinier ou charcutier malpropre. (Dourdain.)

POGANNER, v. a. Toucher souvent, longtemps un objet ou un animal. « Laisse donc ce chat, tu le *pogannes* depuis une heure. » (Gennes.) — A Dourdain, *Poganner* signifie faire la cuisine malproprement. — A Rennes, c'est faire de mauvaise besogne.

POGANNIER, s. m. Individu qui touche à tout. (Gennes.)

POGUILLES, s. f. pl. Mains. (Gennes.)

POGUILLER, v. n. Manipuler avec les mains. (Gennes.)

POIGNARD, adj. m. De la grosseur du poing. « Les vieux pommiers seront remplacés, quand ils tomberont, par de jeunes pommiers *poignards* » (Cette phrase existe dans tous les baux à ferme de l'arrondissement de Redon.)

POIS-DE-RAIE, s. m. pl. Haricots sur leur tige. Ils sont ainsi appelés parce qu'ils sent semés en ligne. (Bain.)

POISON, s. f. Fille de mauvaise vie. C'est une injure grossière que d'appeler une femme *poison*. « Ah ! la sacrée *poison*. » (Arrondissement de Redon.)

POISSON-D'AVRIL, s. m. Plante de la famille des rubiacées appelé aussi *paisso*, *gratteron* et *prend-main*. (Rennes.)

POIVRE-D'EAU, s. m. Plante de la famille des polygonées. (*Polygonum hydropiper*.)(Saint-Sulpice-des-Landes.)

POLISSON, s. m. Tournure, ajustement de la femme. (Tout le département.)

POLKA, s. f. Petite coiffe portée par les femmes des environs de Rennes.

POLYGOGNE, s. f. Polygone. « Viens-tu voir le tir au canon *à la polygogne*. » (Faubourg de Rennes.)

POMMELLE, s. f. Orge. « V'la de la belle *pommelle* dans le champ à François. » (Arrondissement de Redon.)

PONNASSE, s. f. Cul de la poule, de la canne, de l'oie. (Tout le département.)

PONNEUSE, s. f. Pondeuse, poule qui pond. « Vous pouvez l'acheter en toute confiance, c'est une bonne *ponneuse.* » (Tout le département.)

PONT-RIANT, s. m. Pont-Réant, petit bourg de l'Ille-et-Vilaine.

POQUETTE, s. f. Étui, petite boîte à aiguilles. (Tout le département.)

PORCHÉ, s. m. Charcutier. (Saint-Suliac.)

PORTEMENT, s. m. La santé. « Comment va le *portement* ? » (Arrondissement de Redon.)

PORTOU, SE, sub. Porteur, porteuse. « Le *portou* de pain bénit à l'église ne m'en a point donné. » (Arrondissementde Redon.)

POSSAU, s. m. Individu sale, malpropre. « C'est un vilain *possau !* » (Environs de Rennes.)

POSTICHE, s. f. Farce. (Terme d'atelier.) « Faire des *postiches.* » C'est ordinairement un ouvrier gris qui fait ces farces. (Rennes.)

POU, s. m. Pante des haies, stellaire. « Venez-vous cueillir des *poux* ? » (Arrondissement de Redon.)

POUCHETTE, s. f. Poche d'habit. (Plerguer.)

POUE, s. f. Peur. « La *poue* empêche de dormir. » (Tout le département.)

POUÉS et POUIS, s. m. pl. Poux, insectes qui s'attachent aux gens malpropres. « Il a des *pouès* dans le *pa*: » Il a des poux dans le poil. « *Étoules-tu* tes *pouès* mon petit gars? » *Étouler* veut dire chercher; nous avons omis ce mot à la lettre E. (Arrondissement de Redon.)

POUFFIRE, v. a. Enduire. « J'ai fait *pouffire* ma maison. (Fougeray.)

POUILLAS, s. m. Corsage de femme sans manches. (Saint-Sulpice-des-Landes.)

POUILLEMENT, s. m. Vêtement. « J'ai fait faire un *biau pouillement* de drap. »

POUILLER, v. a. Mettre des vêtements. « *Pouille-t'a donc, mon Joson.* » (Tout le département.)

POUILLOU, SE, sub. Personne qui a des poux. On dit aussi d'un misérable couvert de guenilles : « C'est un *pouillou.* » (Arrondissement de Redon.)

POULOT, POULOCHON, s. m. Poupon. « Oh ! le joli petit *poulot!* » Au féminin, *poulote* et *pouloche.* (Tout le département.)

POUPÉE, s. f. Paquet de filasse enroulé autour de la quenouille. (Tout le département.)

POUPETTE, s. f. Petite coiffe de femme retroussée sur la tête. (Tout le département.)

POUPLASSIER, s. m. Marchand de filasse. (Loutchel.)

POUPON DE FILASSE, s. m. Paquet de filasse. (Arrondissement de Redon.)

POURBITÈRE, s. m. Presbytère. « Viens-tu voir Monsieur le curé au *pourbitère* ? » (Louvigné-du-désert.)

POURCÉ, s. m. Porc. (Plerguer.)

POURCET, s. m. Bourrelet que les femmes se mettent au bas des reins pour soutenir leur jupon. (Dourdain.)

POURCIAU, s. m. Cochon. « Mets les *pourciaux* dehors, ils vont manger les *hiandras.* (V. *hiandra.*) (Arrondissement de Redon.)

POURCOUSSER, v. a. Chasser les chiens, les chats, les poules. « *Pourcousse* les poules ou elles vont manger le grain. » (Environs de Rennes.)

POURRIOT, s. m. Myrtille des bois appelé aussi *Lucet.* (Montfort.)

POURMENER (Se), v. pron. Se promener. (Montfort.)

POUSSER POUR ÊTRE PRÊTRE, loc. adv. Étudier pour être prêtre. « C'est un grand honneur pour nous, notre gars *pousse pour être prêtre.* » (Tout le département.)

POUSSIÉ, s. m. Mauvais lit. « Je me dépêche à souper pour m'étendre sur le *poussié.* » (Gennes.) — On dit aussi *du poussié* pour de la poussière de grain. (Tout le département.)

POUSSIEROU, SE, adj. des deux g. Couvert de poussière. « Ma robe est toute *poussiérouse.* (Bain.)

POUX, s. m. Bouillie de froment ou de blé noir. (Port-Saint-Jean-sur-la-Rance.)

PRAS, s. f. Se dit d'une fille de mauvaise vie. « C'est une *pras* !» Ou bien encore d'une femme qui n'a pas de tenue, qui se néglige, qui est sale, qui est fainéante. (Tout le département.)

PRÊCHER, v. n. Causer. « Revenez tantôt, *j'allons prêcher*, car *j's'ais* trop occupé à *cett'heure*. » (Arrondissement de Redon.)

PRÊCHI, pas. déf. de prêcher. « Notre vicaire *prêchi* l'autre jour sur la gourmandise. » (Arrondissement de Redon.)

« Prêchi, prêcha,
Ma chemise entre mes bras,
Mon chapeau sur ma tête,
Je suis entrè dans un petit cabinet,
J'ai vu la mort qui rôtissait un petit poulet
Je lui en ai demandé un petit morceau
Elle m'a donné cent coups de bâtons.
Est-ce bien fait mon maître ?
— Oui, grosse bête ! »
(Formulette des petits enfants de l'Ille-et-Vilaine.)

PRÉE, s. f. Prairie. « Va mener les bêtes dans *la prée*. » (Tout le département.)

PREINDRE, v. a. Prendre.

Ind. prés. Je preins,
Tu preins,
Il preint.
(Arrondissement de Redon.)

PREND-MAIN, s. m. Plante. (V. *Poisson d'avril*. (Rennes.)

PRENDRE-DU-MATHURIN. Loc. adv. Prendre du ventre. (Rennes.)

PRIME, adj. des deux genres. Diminutif de primeur. « *Des paires primes* », c'est-à-dire des poires qui murissent de bonne heure. (Tout le département.)

PRINSE, s. f. Prise de tabac. *V'lou une prinse?* Voulez-vous une prise ? (Lohéac.)

PRIVÉ, e, adj. Oiseau qu'on élève et qui mange seul. « *V'la un mauvis ben privé* ». (Tout le département.)

PRUNER, v. n. Se dit d'une femme enceinte. *Elle prune* pour elle s'arrondit. (Châteaugiron.)

PRUNIAU, s. m. Pruneau. « *J'ai mangé des pruniaux à mon dîner.* » (Tout le département.)

P'TIT (Un), Loc. adv. Un peu. « *Donnez-ma un p'tit de pain.* » (Tout le département).

PU, adv. plur. *Je souffre trop, je n'y tiens pu.* (Arrondissement de Redon.)

PU ou PUTS, s. n. Puits. « *Il a ché dans le pu.* » Il est tombé dans le puits.

PUETTE, s. f. Petit trou pour donner de l'air au tonneau quand on tire le cidre. (Dourdain).

PUETTE, s. f. Petite fille. (Champeaux.)

PUNGEAU, s. m. Seau pour puiser de l'eau. « *Va cri de l'iau avec le pungeau.* » (Tout le département.)

PUNGEOT, s. m. Oiseau qui plonge dans l'eau et qui reparaît à une certaine distance. Les poules d'eau, les grèbes sont appelés pungeots par les habitants des bords de l'Ille et du canal d'Ille-et-Rance.

PUPUTE, s. f. Mèche du bonnet de coton. (Rennes.)

PURÉSIE, s. f. Pleurésie. (Rennes.)

PUTEU, loc. adv. Par exemple ! Ah ! bien oui.

(*A continuer.*)

Ad. ORAIN.

BIBLIOGRAPHIE

Chansons populaires recueillies dans le département d'Ille-et-Vilaine, par Lucien Decombe. *Rennes*, H. Caillière, 1884 — (vj)-xxx-401-(lxi) p. in-18.

Je suis un peu en retard pour annoncer ce joli volume, fort élégamment imprimé par M. A. Leroy fils, de Rennes, C'est un véritable plaisir que de tenir en mains un livre d'une exécution aussi soignée : beau papier teinté, impression très-nette, disposition commode ; voilà pour la forme.

Quant au fond, le recueil est très-intéressant. Les *cent trente* chansons qu'il renferme (la musique des airs de soixante-dix d'entre elles est donnée à la fin du volume) offrent de remarquables spécimens du langage français de la Haute-Bretagne ; et il faut louer M. Decombe d'avoir joint à son travail un *index* explicatif des mots locaux, des expressions françaises qui ont pris un nom spécial dans le pays. J. V.

Beitrœge zur lateinischen grammatik, von Arthur Probst. — Fasc. I et II. *Leipzig*, Zangenberg und Himly, 1883-8°-104 p. et p. 105-172.

Le premier fascicule traite des éléments formels du

verbe ; le second des particules et des conjonctions ; un troisième fascicule, annoncé, mais que nous n'avons point reçu, devra parler de l'emploi de *ut* chez Térence. Les deux livraisons que nous avons sous les yeux sont pleines d'intérêt ; il y a là une forte somme de travail utile.

Le second cahier se termine par une courte note sur le chant des Arvales que M. Probst traduit ainsi qu'il suit : « (1) E! uns, Laren, helft (sc. bitten) ! (2) Nicht verheere-zerstœre, Mars ! (3) Unterlass' es ! Eiligst ziehe ein (sc. in unsere Gefilde) ! Fuelle gieb ! (4) Reich sei, bringe (sc. Fruechte), Mars ! » Et M. P. ajoute : « cf. Caton, *Agric.* CXLI, ed. Keil : *Mars pater*, etc. » J. V.

OUVRAGES REÇUS PAR LA *REVUE*.

Photographie de la parole, par M. Hyacinthe BRUNET, de Monflanquin. *Agen*, 1879, 16 p., in-8.

La voce « der atto », appunti linguistici, par POMA Cesare. *Turin*, 1881, 1881, 15 p., in-8.

Alphabet phonétique universel, par G. de LA LANDELLE. *Paris*, 1881 (iv)-126 p., in-12.

Une fable de Florian (Le Calife Almamon), étude de littérature composée, par P. RISTELHUBER. *Paris*, 1881, 40 p., in-8.

Du Mode de filiation des racines sémitiques et de l'inversion, par l'abbé Cl. CAZET. *Paris*, 1882, 107 p. gr. in-8.

New homeric researches (I. on supposed metrical mimicry in

the homeric poems) by Edward Byron NICHOLSON. *Oxford,* 1882, 10 p. in-8 carré.

Tre Canti inediti ed una legenda germanica, per Stanislas PRATO. *Como,* 1882, in-12 de (vij) p.

Essai sur un patois vosgien (uriménil près Épinal) par N. HUILLET. *Épinal,* 1882-1883, deux parties, in-8. — I. (iv)-43 p. et un tableau ; — II. 56 p.

La grammaire logique, par Paul BRISSET. *Angers,* 1883, (iv)-176 p.

Vestiges of the broken plural in hebrew, by M. H. Salter BROOKS. *Dublin,* 1883, iv-20 p. in-8.

L'elemento tedesco nel dialetto piemontese, postille etimologiche di Ugo ROSSA. *Turin,* 1883, 31 p., in-8.

Histouéro de Franço, en bèrs gascous, par L. MARQUEZ. *Bordeaux,* 1885, pet. in-8 de (iv)-25 p. (première livraison, *Mérovingiens*).

Étude sur Semo Sancus Fidius, dar E. JEANNETAZ. *Paris,* 1885, (iv)-32 p.

PÉRIODIQUES.

13 th *Address of the President* to the Philological Society (16 may 1884). *Londres,* 1885, 142 p., in-8.

Introduction et notices nécrologiques par le Président J.-A.-H. Murray (pp. 1-4). — Les travaux de la Société et le Dictionnaire, par le Président (pp. 5-30). — La philologie slave, par M. MORFILL (pp. 31-38). — La philologie hongroise moderne, par M. A.-J. PATTERSON (pp. 39-43). — La langue turque et la philologie turque, par M. E.-G. BROWNE (pp. 44-71). — Les langues hamitiques, par M. R.-N. CUST (pp. 72-76). — L'étude pratique du langage, par M. H. SWEET (pp. 77-98).

Nyare bydrag till kaennedom om de svenska landsmaolen ock svenskt folklif, par J.-A LUNDELL. — liv. 20 et 21, 1885 A et B.

A. Les réunions linguistiques suédoises à Upsal, Helsingfors et Lund de 1872 à 1881. — B. « Cours, mon renne rapide ! », étude par M. R. BERGSTROEM.

International Zeitschrift für allgemeine sprachwissenschaft, etc., par M. F. TECHEMER. Tome I (liv. I et II). *Leipzig*, 1884, gr. in-8, 519 p.

I. Portrait de Guillaume de Humboldt ; 80 fig. sur bois et 7 pl. lithogr.; xvi-256 p. — Deux lettres de Humboldt (pp. vi-ix). — Programme du journal (pp. vij-xvj). — A.-F. POTT. Introduction à l'étude générale du langage (pp. 1-68). — F. TECHEMER. Analyse et synthèse naturelle des langages sonores (pp. 69-170). — F. TECHEMER. Transcription au moyen du latin cursif (pp. 171-192). — G. MALLERY. Le langage des signes (pp. 193-210). — Fr. MÜLLER. Les lois phonétiques sont-elles des lois naturelles ? (pp. 211-214) — MAX-MÜLLER. Zéphiros et Gahucha (pp. 215-217). — L. ADAM. De la catégorie du genre (pp. 218-221). — A.-H. SAYCE. Les terminaisons personnelles du verbe indo-européen (pp. 222-225). — K. BRUGMANN. La recherche du rapport des parents dans les langues indo-germaniques (p. 226-256).

II. O. DONNER. Influence du lituanien sur les langues finnoises (pp. 257-271). — G. de Gabelenz. La distinction grammaticale du chinois (pp. 272-280). — K. HIMLY. Les langues monosyllabiques de l'Asie sud-orientale (pp. 281-294). — N. KRUSZEWSKI. Principes du développement linguistique (pp, 295-307). — J.-A. LUNDELL. Sur l'étude des patois (pp. 308-321). — A.-F. POTT. Bibliographie linguistique générale (pp. 329-354). — M. RADLOFF. Lire et apprendre à lire (pp. 355-376). — W. RADLOFF. La langue des Komans (pp. 377-382). — G. DE HUMBOLDT. Bases du type linguistique commun (pp. 383-383) et provision de mots (pp. 385-411). — Bibliographie et tables (pp. 412-519).

VARIA

I

« Nous avons annoncé que l'Académie française venait d'adopter l'orthographe de Voltaire.

Ce grand homme qui, dans son *Dictionnaire philosophique*, au mot A, remarque que *la coutume vicieuse de rimer pour les yeux et pour* (1) *les oreilles s'était* introduite, et qui cite ces deux vers de Corneille :

> Quel spectacle d'effroi ! Grand Dieu ! Si toute*fois*
> Quelque chose pouvoit effrayer des fran*çois* ! (2)

Voltaire, dis-je, aurait pu lui-même fournir l'exemple. Dans les premières éditions de sa *Henriade*, il disait encore (chant Ier) :

> Ah ! s'écria Bourbon, quand pourront les Fran*çois*
> Voir d'un régne aussi beau fleurir les justes *loix* !

Il changea, depuis, le dernier vers et mit :

> Ah ! s'écria Bourbon, quand pourront les Fran*çais*
> Réunir, comme vous, la guerre avec la *paix* !

Dès 1748, au moins, il écrivait: *Fran*çais, *conn*aître, etc. ; mais encore alors il écrivait *bien*faisant, *pouv*oient, etc. (V. son *Discours*

(1) Il y a ici une faute typographique ; Voltaire a écrit « pour les yeux et *non pas* pour les oreilles » (J. V.).

(2) *Les Victoires du Roi sur les États de Hollande et en l'année 1672 ;* imitées du latin du P. de La Rue, v. 310-311 ; Voltaire cite aussi Boileau (Sat. IX), v. 241-231, où *français* rime avec *fas* v. (J. V.).

de réception à l'Académie, pages 126 et 127 du tome VIII de l'édition de ses *Œuvres*, Dresde, 1748 et suivantes).

Le tome IX de cette édition, publié en 1750, est imprimé avec la même orthographe.

Dans le tome X, qui porte la date de 1754, les *a* sont admis aux imparfaits ; mais on lit encore *faisait*, *faisons* (V. p. 290) au lieu de *fesait*, *fesons*, que Voltaire a écrit depuis.

Ainsi donc, c'est de 1750 à 1754 que Voltaire a commencé à introduire la plus remarquabte de ses innovations dans l'orthographe, et je crois pouvoir assigner pour époque précise l'année 1751.

Dans l'édition du *Siècle de Louis XIV* faite à Berlin (deux petits vol. in-12), sous les yeux de l'auteur, par les soins de Francheville, les *a* remplacent les *o*, non seulement aux imparfaits mais encore dans le mot *faible* (V. tome Ier, p. 145).

Or, cette édition était commencée dès le mois d'Auguste 1751 (V. dans la *Correspondance Générale*, la *Lettre* au duc de Richelieu du 31 auguste 1751).

On a vu qu'en 1750 le IXe volume des Œuvres fut imprimé avec l'ancienne orthographe.

Je n'ai plus qu'un mot à dire. On aura peut-être été étonné de me voir citer l'édition de Dresde; c'est que, quoique donnée en pays étranger, elle n'est point à dédaigner. Elle fut imprimée par le célèbre Breitkopf pour le compte de G. C. Walther, dont Voltaire parle avec éloge, et qu'il appelle même *son libraire ordinaire* (*Lettre* à M. d'Argental, du 22 novembre 1752). »

(Beuchot ; *Journal de la Librairie*, 1819, p. 191-192).

II

« L'Académie a-t-elle bientôt terminé son dictionnaire? Arrivons-nous à temps en lui signalant un vocabulaire spécial qu'un « chercheur » a mis au jour pour la plus grande joie des « curieux »? Il s'agit des expressions spéciales aux élèves de l'École de Saint-Cyr. Pourquoi n'y aurait-il pas les expressions spéciales comme il y a les mathématiques spéciales? Ceci repose de cela, en tout cas. Et que l'Académie le veuille ou non, ces intéressants jeunes gens, l'espoir de notre armée, ont bien le droit de parler un langage compré-

hensible pour eux seuls. Oui, mais nous avons, de notre côté, le droit de nous emparer de ces inventions originales qui portent avec elles leur philosophie.

On pourrait commencer ainsi le vocabulaire de Saint-Cyr :

Ancien : élève de seconde année.
Anspessoir ou *anspessade* : premier soldat.
Bazane (pomper la) : être dans la cavalerie.
Bahut : l'École de Saint-Cyr.
Bahut (pékin de) : la liberté.
Barbette : fortifications.
Bataillon : exercices militaires.
Bazard (monsieur) : nouveau Saint-Cyrien.
Bazoff : Adjudant.
Bouquiner : lire.
Bronze : artillerie.
Brimades : épreuves aujourd'hui à la rose.
Cafarder : protéger.
Calot : képi.
Caso : plumet rouge et blanc.
Cosaque : jeune élève.
Cornard : tabac, journaux, pipe, liqueurs, romans, tout ce qu'il faut *défiler*.
Cornarder : se tromper.
Crachoirs : reliefs en sable et en colle.
Défiler : cacher.
Facétie : promenade militaire.
Faire le fixe : avoir l'œil en sentinelle et avertir.
Fausses manches : sorte de tablier qui sert surtout à « défiler le cornard ».
Galette : sortie de faveur.
Melon : élève qui touche à la fin de sa première année.
Etc., etc.

Ajoutons, avec le « curieux » auquel nous devons cette indiscrétion précieuse, que la *pompe* signifie l'ensemble des études non militaires et que la *grande pompe* est le nom du lieutenant-colonel directeur des études. Enfin, quelques *pendus fumistes* sont chargés de la littérature, du dessin et de l'allemand.

« Le *melon* est vertement dégourdi par le *pète-sec* (gymnas-

tique), le *tire-boyaux* (escrime), et le *zèbre* (équitation), où il *pile*, prend des *tapes* et des *pains* avec les *veaux* et les *emballeurs*. S'il prend un *pain* malheureux ou sait déjà tirer une heureuse *carotte* au major, il va *tirer* quelques jours au *paradis* (infirmerie); là en sa qualité de *séraphin*, les bonnes sœurs le gorgent de *rabiots* (friandise); le brave aumônier, vétéran d'Italie, du Mexique et de 1870, l'illumine de ses *topos* (dessins) merveilleusement enluminés; et le *pète-sec* (sergent de garde), qui le pince à *bouquiner* (lire un roman), lui *allonge* des *kilos* (consigne) changés en *ours* (salle de police) par le *poireau* (général commandant l'École). »

A propos d'argot (et dans un tout autre d'idées), il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le mot « grue » a été employé pour la première fois, dans le sens que l'on sait, par Clément Marot, comme le témoigne la strophe suivante :

Je ne dis pas que je me détermine
De vaincre Amour, cela m'est deffendu;
Car nul ne peust contre son arc tendu.
Mais de souffrir chose si mal congrne,
Par mon serment, si je ne suis plus si *grue*.

Voilà un vocable qui ne croyait guère compter des ancêtres jusqué dans le seizième siècle ! »

(*L'Évènement*. — Mardi 23 juin 1885.)

Imp. Georges Jacob, — Orléans.

CONTRIBUTION

A L'ÉTUDE DES

ORIGINES DU DÉCASYLLABE ROMAN

> ..... *Neque obliviscantur romanicam poesin ita a romana discrepare, ut ejus origo pœne lateat, nullaque magis pars grammaticæ lubrica sit.*
> (L. Havet, *De saturnio Latinorum versu*, p. 17.)

I

SUB JUDICE.

La question des origines d'une forme rythmique est par elle-même si complexe qu'elle semble défier toute analyse, et pourtant si pleine d'intérêt qu'on ne saurait se défendre d'y revenir, alors même qu'on s'est convaincu de l'inanité des efforts tentés pour en pénétrer le mystère. Il y a quelque chose de plus irritant qu'un texte indéchiffrable : c'est une inscription, comme celle d'Alise, parfaitement lisible, et néanmoins inintelligible. N'est-ce pas une énigme de même nature que celle du décasyllabe roman? Voici une cadence qui flatte notre oreille et satisfait notre sens esthétique ; elle nous est familière, au point qu'elle

semble ne pouvoir être autre, et l'idée ne nous vient même pas que la pensée poétique de nos vieux trouvères eût pu par aventure revêtir une forme différente; nous l'acceptons ou la subissons par habitude, comme ces mots usuels qui sont la monnaie courante du langage, et dont le sens est pour nous si clair que nous ne songeons pas à en chercher l'étymologie. Uu jour pourtant quelqu'un s'avise de se demander: « D'où vient-elle ? » et la question demeure sans réponse, ou bien elle admet à la fois plusieurs réponses contradictoires, dont aucune d'ailleurs n'est entièrement satisfaisante. La solution semble sous la main, et, plus on fait effort pour la serrer de près, plus elle se dérobe.

Faut-il pour cela désespérer de la saisir ? Faut-il croire, avec d'éminents métriciens, MM. G. Paris et L. Havet, qu'il soit chimérique de vouloir ramener à un type latin déterminé les formes rythmiques populaires de la poésie romane? Cette résignation n'est facile qu'aux maîtres; ceux-là seuls qui savent beaucoup peuvent consentir à ignorer: quelques bonnes raisons qu'ils lui apportent de clore le débat, le disciple s'obstine à le pousser plus avant à ses risques et périls. Si les recherches de la grammaire comparée ont permis de restituer dans leurs éléments essentiels des langues éteintes depuis des siècles, s'il n'est pas interdit au métricien d'entrevoir d'ores et déjà une conciliation possible entre les systèmes, au premier abord si différents, du çlôka sanscrit, de l'hexamètre grec, du saturnien latin, de la *langzeile* des Nibelungen (1), et de

(1) Cf. notamment F. Allen, *Ueber den Ursprung des homerischen Versmasses.* (*K. Z.*, XXIV, p. 556 sq.)

remonter ainsi par la pensée jusqu'au principe même de l'eurythmie indo-européenne, à bien plus forte raison peut-il conserver le légitime espoir de pénétrer quelque jour le secret de la versification romane, dont les origines, peut-être tout aussi obscures, sont du moins plus rapprochées de nous. Ne sera-t-il pas temps de se rallier à la solution négative, le jour où toutes les conjectures plausibles auront été tour à tour épuisées et rejetées ?

J'ai donc entrepris de soumettre à une critique sévère les divers systèmes qui se sont produits jusqu'à présent sur l'origine du décasyllabe roman, et d'exposer à mon tour aux sévérités de la critique un système personnel, à certains égards nouveau, dont les côtés faibles n'échapperont à personne. J'ai longtemps hésité avant de m'engager dans une voie si périlleuse et déjà si brillamment parcourue, et de mettre mon inexpérience aux prises avec le témoignage des plus illustres romanistes de France et d'Europe. Dût-on me taxer de naïveté ou d'outrecuidance, une considération capitale m'a déterminé : mon hypothèse une fois écartée, je crois qu'il ne restera plus place pour aucune solution positive, et dès lors la question se trouvera virtuellement tranchée par voie d'élimination. Cette étude n'aura pas été tout à fait inutile si elle a servi à montrer le chemin qu'il faut désormais renoncer à suivre.

II

DU VERS RYTHMIQUE EN GÉNÉRAL.

Il est un point sur lequel, je crois, l'unanimité est acquise : c'est que le décasyllabe roman, non plus qu'aucune forme de notre poésie, ne peut provenir immédiatement et sans transition d'une forme métrique de la poésie ancienne : autrement dit, que, la base de notre versification étant l'accent, et non plus la quantité, le mètre ancien, quel qu'il soit, d'où procède le vers roman, a dû préalablement laisser prédominer la tonalité et se transformer en un simple rythme. A ce point de vue très général, il serait permis de dire que toute période rythmique de plus de dix syllabes, qui aurait deux accents, deux temps forts principaux, l'un à volonté sur la quatrième ou la sixième syllabe, l'autre invariablement sur la dixième, pourrait être envisagée comme contenant en germe notre cadence décasyllabique. Or l'on sait combien de types latins rentrent dans cette formule éminemment compréhensive : elle n'exclut dès l'abord que les rythmes trochaïques, où les temps forts ne peuvent porter que sur des syllabes impaires ; elle admet au contraire tous les trimètres iambiques, soit complets, soit catalectiques :

Phaselus ille quem videtis, hóspites —
Trahuntque síccas machinæ carínas —

le saphique, tel qu'Horace l'a plié aux exigences de l'oreille latine,

Pindarum quisquis studet æmulári; —

d'autres encore, dont la ressemblance au moins superficielle avec le vers roman ne pouvait manquer de frapper les esprits les moins prévenus. A supposer donc que le choix ne fût ouvert qu'entre tous ces types fort différents, l'alternative serait déjà fort embarrassante. Mais (et c'est ici que se manifeste la divergence entre deux écoles ou deux tendances qui, partant du même principe, aboutissent à des conclusions diamétralement opposées) voici qu'au début même de notre recherche, d'imposantes autorités nous arrêtent en nous demandant de quel droit nous rattacherions à un type quelconque de versification classique la forme rythmique inconnue d'où notre vers est issu.

Selon M. G. Paris, le vers rythmique, absolument indépendant de la métrique romaine, qui d'ailleurs n'est qu'un emprunt fait aux Grecs, serait essentiellement l'expression de la poésie populaire des Latins, et dans son récent et bel ouvrage M. Rajna a soutenu une opinion toute semblable, en substituant toutefois le vers celtique au vers latin (1). Depuis une assez haute antiquité on aurait fait et chanté, en Italie et dans les Gaules, des vers dont la

(1) V. sur cette intéressante question : G. Paris, *Lettre à M. L. Gautier*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, VI, II, p. 601 sq.; — d'Arbois de Jubainville, *Rapports de la versification du vieil irlandais*, etc., dans *Rom.*, VIII, p. 145 sq.; — le même, *Versif. irlandaise et versif. romane*, et G. Paris, *Réponse à M. Bartsch*, dans *Rom.*, IX, pp. 177 et 184; — P. Rajna, *Origini dell' Epopea Francese* (Firenze 1884), p. 522 sq. et la recension de cet ouvrage par M. G. Paris, *Rom.*, XIII, p. 622 sq., etc.

cadence ne reposait que sur l'accentuation des syllabes. La quantité prosodique n'était pas assez vivement sentie par les Latins pour qu'ils en fissent la base de leur versification; elle ne commença à vibrer distinctement à leur oreille que du jour où ils eurent coulé leur langue poétique dans des moules d'importation étrangère, et garda du reste toujours chez eux un caractère artificiel que met en pleine lumière le contraste de la raideur du vers latin avec l'admirable souplessse de son modèle grec. Mais, bien avant que les lettrés eussent introduit les cadences helléniques, le peuple avait pour son usage composé des vers rythmés, chants de la charrue et de l'atelier, formules propitiatoires, hymnes de victoire ou couplets railleurs pareils à ceux que chantaient les soldats de César derrière son char de triomphe; et le peuple ne modifia ni ses goûts, ni ses habitudes pour plaire aux hellénisants de la cour d'Auguste. Tandis que ceux-ci naturalisaient les mètres grecs, il demeurait fidèle à ses vieux rythmes latins,

Versibus quos olim Fauni vatesque canebant,

et c'est de cette poésie populaire et libre, non de la versification artificielle et pénible des érudits, qu'est sortie la poésie romane. Remonter, pour l'expliquer, à un mètre classique, c'est retomber dans les antiques errements de ceux qui faisaient dériver les langues romanes du latin littéraire.

Arrêtons-nous un instant sur cette comparaison: elle nous ouvre une perspective consolante, celle d'une route détournée, si la route directe nous fait défaut. Les langues romanes ne descendent pas du latin tel que nous le

révèlent les auteurs classiques, et ceux qui ont prétendu les en faire sortir se sont perdus dans un dédale de contradictions ; mais est-ce à dire que leurs recherches n'aient point profité à la science ? Tant s'en faut, puisqu'elles ont servi de point de départ à l'étude méthodique des langues romanes, qui sans elles ne serait jamais née. Aujourd'hui encore, que font ceux qui veulent étudier, dans ses rapports avec le latin, soit un ensemble de dialectes romans, soit même un patois isolé ? S'ils pouvaient partir du latin populaire, tel qu'il était en usage dans le district qui fait l'objet de leurs recherches, ils n'y manqueraient évidemment pas ; mais, comme presque rien ne leur en a été conservé, ils sont bien obligés, pour avoir une base d'opérations solide, de partir du latin classique plus ou moins modifié. C'est un ancêtre fictif, sans doute ; mais il supplée l'ancêtre réel demeuré inconnu, et dans bien des cas permet d'en restituer autrement que par simple divination les traits essentiels.

Eh bien, n'en serait-il pas de même du vers latin par rapport au vers roman ? Ne pourrait-on, par une méthode analogue, les rattacher immédiatement l'un à l'autre, puis suppléer par la pensée les intermédiaires nécessaires et disparus ?

Il n'y a point parité, dira-t-on : le latin littéraire est toujours du latin, tandis que les mètres classiques sont exclusivement grecs. — Examinons de plus près cette assertion : est-il bien sûr d'abord que la versification populaire n'ait tenu qu'un faible compte de la quantité prosodique ?

S'il est à Rome une forme métrique populaire dans toute l'acception du mot, c'est à coup sûr le saturnien, le

plus ancien type de vers auquel remontent les souvenirs des Romains eux-mêmes. Ennius en reporte l'origine au passé légendaire et mythologique du Latium; quand il disparaît, Nevius s'écrie que les Romains ont oublié leur langue; il appartient si peu à la littérature dite classique, que les hellénisants dédaigneux n'y voient plus guère qu'une prose cadencée. Dans ce mètre sont conçus, non seulement les premiers poèmes épiques des Romains, qui ne nous reportent pas à une très haute antiquité, non seulement les plus anciennes formules religieuses de leur culte, ce qui peut prêter à controverse à cause de l'état déplorable dans lequel ces formules nous sont parvenues, mais encore, ce qui est autrement grave et décisif, les dictons agricoles :

Hiberno pulvere, verno luto, grandia farra,
Camille, metes (1).....

les conjurations superstitieuses contre les maladies :

Terra pestem teneto, salus hice maneto;

peut-être jusqu'aux berceuses de nourrices, puisque le vers unique rapporté par un scholiaste de Perse se scande en saturnien sans aucune modification :

Lalla, lalla, lalla, aut dormi aut lacte (2).

(1) Cf. pourtant la scansion rythmique de M. Allen (*op. cit.*, p. 586), dont le seul avantage est de ne pas supposer une lacune :

Hibérno púlveré, | vérnó lútó,
Grándiá fárra, | Camillé, métès.

(2) L. Havet, *op. cit.*, p. 441.

Eh bien, M. L. Havet l'a démontré, croyons-nous, jusqu'à la dernière évidence, dans le chef-d'œuvre de patience, d'érudition et de goût littéraire où il a restitué et coordonné tous ces fragments informes, la cadence du saturnien repose exclusivement sur la quantité prosodique. Quand les anciens le nommaient vers rythmique, désignation qui a induit en erreur quelques commentateurs modernes, ils faisaient allusion aux licences extrêmes qui y étaient admises (notamment à la suppression facultative d'un ou même deux temps faibles), licences incompatibles avec la notion d'un vers rigoureusement métrique; mais ils n'entendaient nullement le rythme dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui, prédominance exclusive de l'accent tonique dans la cadence du vers (1). M. Havet va plus loin encore : il n'admet pas qu'avant Commodien aucun poète ait jamais tenu compte de l'accentuation (2) : il ramène sans doute à d'autres causes les particularités prosodiques qui ont fait supposer à Ritschl et à d'autres philologues une influence quelconque de la tonalité sur la structure du vers comique, et à plus forte raison se refuserait-il à la reconnaître dans l'hexamètre et le pentamètre classiques. Mais ce n'est pas ici le lieu de discuter une opinion qui a déjà fait couler beaucoup d'encre; le seul point qu'il en faille retenir est celui-ci : la plus ancienne

(1) *Ibid.*, p. 359. — Une récente tentative de scansion rythmique du saturnien (O. Keller, *der saturn. Vers als rythmisch erwiesen*, Lpz. 1883), bien qu'accompagnée de développements ingénieux, ne nous a point convaincu.

(2) *Ibid.*, p. 15. C'est aussi la conclusion fortement motivée d'une savante étude de M. W. Meyer, *die Beobachtung des Wortaccentes in der altlat. Poesie,* München, 1884.

forme de vers latin à laquelle il nous soit donné de remonter par les documents écrits est essentiellement et exclusivement métrique.

Parmi les trop rares spécimens de chansons populaires que l'histoire a laissé parvenir jusqu'à nous, M. G. Paris cite volontiers les curieux tétramètres trochaïques catalectiques que chantaient les soldats au triomphe de César. Seraient-ce là des types de versification rythmique ?

Cæsar Gallias subegit, Nicomedes Cæsarem ;
Ecce Cæsar nunc triumphat, qui subegit Gallias ;
Nicomedes non triumphat, qui subegit Cæsarem (1).

Incontestablement ce sont, sans une seule irrégularité, des trochées toniques ; mais ce sont aussi, puisque la substitution du spondée est de règle aux pieds pairs, des trochées prosodiques absolument irréprochables, sauf l'unique spondée initial, qui disparaît si l'on lit *Gallias Caesar*. Admettons qu'ici les deux éléments possibles de l'eurythmie ancienne se combinent en proportions égales : on ne voit aucune raison d'accorder que l'un ait absorbé et dominé l'autre. Il y a alliance intime, fusion du rythme et du mètre, coïncidence qui a dû se produire bien souvent dans une langue où l'accent principal des mots dépend essentiellement de la quantité des syllabes.

La contre-épreuve est aisée, car ce ne sont pas là les seuls couplets populaires que nous ait conservés le précieux anecdotier des Césars :

(1) Sueton., *Cæs.*, XLIX.

Gallos Cæsar in triumphum ducit, idem in curiam ;
Galli braccas deposuerunt (1), latum clavum sumserunt.
Brutus, quia reges ejecit, consul primus factus est ;
Hic, quia consules ejecit, rex postremo factus est (2).

Ici le principe de la versification apparaît moins nettement : la plupart des pieds sont des trochées toniques, mais des spondées prosodiques. Il semblerait donc que la cadence reposât sur l'accentuation ; mais cette conclusion serait abusive. Il suffit de considérer ces quatre vers pour y reconnaître des trochaïques de la dernière licence, avec substitution permise du spondée à tous les pieds sauf le dernier, dans le genre des vers des comiques ou du sénaire de Phèdre. Ici non plus, en dépit des apparences, la tonalité ne joue qu'un rôle secondaire, si même elle entre en ligne de compte. La preuve va nous en être fournie par un quatrième couplet, où les trochées prosodiques ne sont pas moins irréguliers et où pourtant il est impossible de reconnaître des trochées toniques :

Urbani, servate uxores, moechum calvum adducimus ;
Aurum in Gallia effutuisti, at hic sumsisti mutuum (3).

Le premier pied est, au point de vue de l'accentuation, un iambe bien caractérisé, incompatible avec un rythme trochaïque. Ces vers sont donc incontestablement métriques (4).

(1) Il faut probablement substituer *deposuēre;* cf. dans le même vers *sumsĕrunt.*

(2) Sueton., *Cæs.*, LXXX.

(3) Sueton., *Cæs.*, L.

(4) M. G. Paris me fait observer : 1° que tous ces vers se terminent par des proparoxytons, ce qui confirme son principe d'ac-

Quant au fameux chant de guerre des soldats d'Aurélien, on sait combien la leçon en est incertaine (1). Toutefois les deux vers les mieux conservés laissent deviner l'allure, rythmique cette fois, du morceau tout entier :

Unus homo mille, mille, mille decollavimus ;
Tantum vini nemo habet quantum fudit sanguinis.

On ne saurait s'y tromper, puisque *homo* et *habet* sont des iambes prosodiques, mais des trochées toniques. Encore la différence ne laisse-t-elle pas d'être grande entre ces vers et ceux des hymnes du moyen âge, où la mesure semble prendre comme à plaisir le contrepied de la quantité :

Primus homo fit ex humo, mulier ex homine,
Nos ex illis, novus homo fit ex sola virgine.

Mais, en les supposant même exclusivement rythmiques, a-t-on bien le droit de rattacher cette chanson de la décadence à une tradition rythmique très ancienne, et n'y faut-il pas plutôt voir le dernier effet d'une corruption lente du sentiment de la quantité prosodique, tout-puissant à l'origine, obligé plus tard de compter avec celui de l'accentuation, et contraint finalement à lui céder la place ?

Cela même au surplus n'est point nécessaire. Plaçons-

centuation binaire, auquel, pour ma part, je me rallie entièrement ; 2° qu'il y a d'autres exemples de la licence *urbáni*. La conclusion légitime de ces observations, c'est que dans tous ces vers le rythme s'allie plus ou moins au mètre ; mais je ne crois pas qu'il prédomine ni surtout qu'il règne seul.

(1) Vopisc., *Aurel.*, VI. — Cf. G. Paris, *Lettre à M. L. Gautier*, *loc. cit.*, p. 584 sq. et 601 sq., et W. Meyer, *Ursprung d. latein. rythm. Dichtung* (München 1885), dont les conclusions ruineraient la présente étude si elles étaient généralement admises.

nous sans réserves sur le terrain de M. G. Paris; admettons avec lui que, dès l'épopue des expéditions de César, il ait existé une versification populaire rythmique, que jamais elle n'ait rien eu de commun avec la versification classique, qu'elle ait vécu et se soit développée en dehors et au-dessous de la poésie littéraire, dissimulée par elle à nos yeux, qu'elle se soit enfin épanouie au moyen âge avec la *lingua vulgaris* dont elle était l'expression poétique. Quel qu'il puisse être, ce type rythmique inconnu procède nécessairement d'un type métrique antérieur, sinon latin, du moins gréco-latin, par exemple (1), d'où sont issus aussi, par une autre voie, les mètres grecs et les mètres latins qui nous sont parvenus. Ces derniers sont dès lors, sinon les ancêtres directs, au moins les très proches collatéraux de la forme rythmique dont nous recherchons l'origine, et il demeure légitime, indispensable même, ce semble, de s'appuyer sur eux, en les considérant comme des types intermédiaires, pour remonter par eux à l'ancêtre commun.

En effet, la versification indo-européenne n'a reposé à l'origine que sur la quantité syllabique. Quelle que fût d'ailleurs l'importance de l'accentuation primitive, qui naturellement s'affaiblit à mesure que la langue s'éloigna de son berceau, elle ne put, tant que l'accent demeura tonique, que rehausser au double point de vue de l'intensité et de la tonalité la syllabe qui en était frappée ; elle n'en accrût jamais la durée, et par suite resta sans influence sur la mesure. Les recherches de Westphal ont suffisamment élu-

(1) Réserve faite du point de savoir s'il a existé en réalité une unité ethnique ou linguistique gréco-latine, italo-celtique ou autre. Ce détail importe peu au fond même de l'argumentation.

cidé ce point capital pour la période préhistorique du langage, et les métriciens les plus autorisés (1) enseignent cette doctrine sans la moindre hésitation. Le sanscrit, où l'accent est pourtant très marqué, très varié, et paraît avoir joué un rôle mélodique considérable, n'a jamais connu d'autre principe rythmique que la distinction et la succession régulière des longues et des brèves. Il en faut dire autant du vers grec, jusqu'à l'époque de la décadence byzantine, qui correspond à une modification profonde dans la prononciation des voyelles accentuées (2). Les vers d'Homère étaient chantés, et, pour pouvoir les chanter en mesure, il fallait bien donner à la longue, même atone, une durée double, ou à peu près, de celle de la brève, même accentuée. C'est sur le même principe prosodique, sans tenir compte de la position des accents, que les poètes lyriques construisirent leurs mètres les plus libres et les plus compliqués, dont les mélodies étaient certainement populaires; et, si l'on voulait prétendre, ce que pour ma part je n'oserais contester, que la naissance du στίχος πολιτικὸς est sensiblement antérieure à son apparition dans l'histoire littéraire des Grecs, il n'en demeurerait pas moins certain que la structure même de cette forme rythmique en reporte l'origine à un type métrique préexistant. Au surplus, la musique conservée de la première Pythique

(1) Cf. notamment Christ, *Metr. d. Gr. u. Röm.*, Lpz. 1874.

(2) J'entends la substitution de l'accent *expiratoire* ou *emphatique* à l'accent *tonique* ou *chromatique*. — Cf. K. Verner, *eine Ausnahme der ersten Lautverschiebung* (*K. Z.*, XXIII, p. 115 i. n.), et Allen, *op. cit.*, p. 564. Sur l'époque à laquelle cette substitution s'est produite, cf. Hanssen, *ein musikalisches Accentgesetz in der griech. Poesie*, *Rhein. Mus.*, XXXVIII, p. 222 sq.

de Pindare témoignerait au besoin de cette prépondérance exclusive de la quantité prosodique : la durée de chaque temps ne se règle jamais que sur la longueur ou la brévité de chaque syllabe, accentuée ou atone, peu importe ; et il n'est pas même bien sûr que l'accent, si délicatement nuancé dans la langue parlée, ait exercé une influence décisive sur la mélodie. Du moins n'en vois-je d'exemple certain que dans cette unique phrase

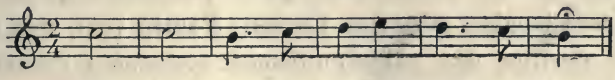

Πεί - θον - ται δ'ἀ - οι - δοὶ σά - μα - σιν

où la tonique de chaque mot répond à la plus élevée des trois notes chantées sur ce mot (1).

Tel a été évidemment aussi le principe de la primitive versification latine. Que ce principe se soit maintenu fort longtemps intact, c'est ce qu'atteste l'existence historiquement constatée du vers saturnien jusqu'au Ve siècle de Rome (2). Toutefois en latin l'accent a pu prévaloir beau-

(1) Cf. d'Arbois de Jubainville, *Mém. Soc. Ling.*, V, p. 162.

(2) Si l'on admet la définition du vers rythmique telle que la formule M. L. Gautier, « nombre toujours égal de syllabes, accent invariablement placé sur les mêmes syllabes, » on voit combien, quoi qu'en pense l'éminent romaniste, elle s'applique peu au saturnien, qui peut avoir de onze à dix-sept syllabes, et même davantage :

Malum dabunt patres Nævio vati, —
Apollini vovendos censeo ludos —
Malum dabunt Metelli Nævio poetæ, —
Quibus sei longa licuiset tibe utier vita, —
Bene rem geras et valeas, dormias sine qura — etc.

De ce qu'Horace le nomme *horridus,* on n'en doit pas conclure

coup plus tôt qu'en grec, parce que l'accent latin dépend bien plus que le grec de la quantité prosodique. Quand on formule la proposition contraire, on s'attache à cette circonstance accessoire et superficielle, qu'une longue finale n'empêche pas l'accentuation de l'antépénultième, ce qui tient sans doute uniquement à ce que la longueur des finales était à peu près insensible à l'oreille latine. C'est là une considération d'ordre secondaire ; le point capital, c'est, d'une part, que toutes les pénultièmes longues portaient l'accent, d'autre part, que moitié environ des antépénultièmes accentuées étaient en même temps longues : dans ces conditions, l'accent, se trouvant la plupart du temps uni à la longueur prosodique (1), devait insensiblement se confondre avec elle, puis la dominer. C'est ce qui a pu arriver de fort bonne heure. Le plain-chant de la préface de la messe, qui passe dans l'Église catholique pour une mélodie traditionnelle d'une haute antiquité, prononce assez régulièrement longues les brèves accentuées et brèves les longues atones; l'accent latin, mort pour nous, vit encore dans nos chants religieux, et, au grand dommage de la quantité vraie, dans la prononciation latine de nos séminaires; et tout porte à croire que, dans la langue parlée, cette usurpation de l'accent est antérieure à l'établisse-

qu'il soit fondé sur un autre principe que l'hexamètre, mais simplement qu'Horace ne savait plus le scander. Boileau pensait aussi que la vieille versification française n'avait d'autre loi que le caprice, et on l'eût fort étonné en lui apprenant qu'elle ne différait pas de la sienne, qu'elle était même plus rigoureuse.

(1) Cf. Corssen, *Aussprache*², II, p. 972 sq., et W. Meyer, *op. cit.*, p. 6-8.

ment du christianisme (1). Mais, la supposât-on même contemporaine du roi Latinus de fabuleuse mémoire, la forme rythmique à laquelle elle a donné naissance n'en serait pas moins calquée sur une forme métrique très ancienne, commune aux Grecs et aux Latins à raison de leur descendance commune indo-européenne, et par conséquent restituable par la comparaison des mètres grecs et latins qui en sont issus.

Résumons-nous : tout *rythme* a débuté par un *mètre;* quant à la détermination du *moment précis* auquel l'élément rythmique a commencé à l'emporter sur l'élément métrique, la question nous paraît à peu près insoluble, mais en tous cas secondaire. Si nous constatons une complète ressemblance entre le décasyllabe roman et un mètre latin quelconque, soit par exemple un mètre iambique, nous aurons le droit de rattacher le premier au second, en sous-entendant toujours, ne l'oublions pas, que l'un ne procède pas de l'autre, mais qu'ils procèdent tous deux d'un type métrique italique ou préitalique, par une série d'intermédiaires que reproduit, sommairement esquissé, l'arbre généalogique que voici :

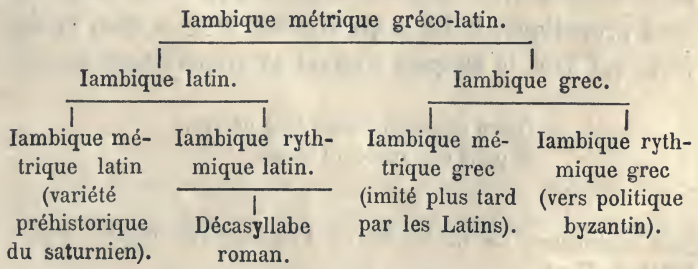

(1) Sur le métaplasme de l'accent et de la quantité, cf. encore les

Lors donc que nous citerons des vers classiques pour les rapprocher de notre décasyllabe, il importe que l'on ne se méprenne pas sur notre pensée : ces mètres, envisagés ici au point de vue purement rythmique, ne représenteront à nos yeux que le type rythmique disparu qui se réclame de la même origine.

III

LE DACTYLIQUE TÉTRAMÈTRE HYPERCATALECTIQUE.

L'hypothèse de M. L. Gautier (1), qui est aussi celle de MM. ten Brink et Bartsch, peut être considérée à certains égards comme l'antipode de l'opinion de M. G. Paris : il ne s'agit plus ici d'une forme populaire contemporaine de César, ni d'un vers dans lequel l'accent tonique a de très bonne heure régné sans concurrence, mais au contraire d'un mètre qui ne s'est développé qu'aux plus bas temps de la décadence, et où l'accent tonique est en lutte ouverte avec la position des temps forts de la mesure prosodique. Il est bien évident en effet que, si des vers, qui dans le langage courant se prononçaient

Quam cúperem tamen ante nécem,
Si potís est, revocare túam,

vues ingénieuses de M. P. Merlo, *Problemi fonologici* (Firenze, 1884), p. 27 sq.

(1) Les *Épopées françaises*, 2e éd. (Paris, 1878), I, p. 291 i. n. et *pass*.

ont pu être chantés ou déclamés sous la forme

Quam cuperém tamen ante necém,
Si potis ést, revocare tuám (1),

c'est en vertu seulement de l'arsis prosodique qui tombait sur la quatrième et la dixième syllabe, arsis tout artificielle et en contradiction manifeste avec la prononciation du Ve siècle où l'accent avait définitivement triomphé de la quantité.

Cette première considération est déjà de nature à nous induire en défiance. Est-il croyable qu'un rythme populaire, même chanté, procède d'un rythme où la prononciation populaire est si fort maltraitée? L'élève qui veut sincèrement s'instruire doit avoir à l'égard de ses maîtres la franchise de son opinion : ayons donc le courage de le dire à MM. Bartsch et L. Gautier, le dactylique tétramètre hypercatalectique ne nous semble avoir avec notre décasyllabe qu'une seule ressemblance, toute superficielle, c'est que l'un et l'autre ont dix syllabes, et encore ce rapport spécieux s'efface-t-il si l'on vient à considérer que ce mètre admet en principe la substitution du spondée et peut par conséquent se réduire à neuf, à huit syllabes ou moins encore. Qu'y a-t-il de commun dès lors entre notre décasyllabe et des vers tels que celui-ci

Deliciæ cui carcer erat,

dont les exemples foisonnent? D'une part les accents toniques n'occupent point la même place, de l'autre le nombre

(1) Le principe de l'accentuation binaire s'accommode bien du premier hémistiche de ces vers, mais ne saurait corriger le second.

des syllabes n'est pas nécessairement le même. Toute identité disparaît (1).

Cette objection, dira-t-on, s'applique bien au vrai dactylique, mais non au vers innommé du moyen âge, au déca-

(1) « Comment voulez-vous, dit M. G. Paris, que ce vers français

Oui, je viens dans son témple adorer l'Éternél,

puisse avoir, de près ou de loin, quelque relation d'origine avec ce vers latin

Mæcenas, átavis edite régibus?

Considérez seulement la place de l'accent, qui en latin et en français ne tombe point sur les mêmes syllabes. »

« Telle est l'objection, répond M. L. Gautier, *et elle serait irrécusable,* si les vers français rythmiques avaient été fabriqués d'une façon savante sur des vers latins rythmiques *récités ou lus.* Mais il n'en a pas été ainsi. Les vers latins rythmiques qui ont, selon nous, donné naissance aux vers français rythmiques étaient toujours des vers *chantés ou entendus.* Or, dans cette mélodie des hymnes, l'accent perdait singulièrement de sa valeur de prononciation, s'il ne la perdait pas toute. Les romans ont calqué grossièrement leur octosyllabe sur le

Jesu, nostra redemptio,

parce qu'ils ne saisissaient, dans le chant latin, que deux choses, à savoir que cela avait huit syllabes et que cela rimait ensemble. Ils eurent donc, eux aussi, des vers octosyllabiques et qui consonnaient : procédé naïf, procédé d'enfant, mais naturel et facile à comprendre. » Mais, pour qu'une pareille argumentation pût s'appliquer *mutatis mutandis* au décasyllabe, il faudrait au moins que le dactylique d'où on le prétend issu eût toujours eu rigoureusement dix syllabes. « L'accent, ajoute le savant auteur, reprit d'ailleurs tout aussitôt ses droits et détermina la forme définitive du vers roman. » Cet accent qui tend à l'emporter sur la quantité, se laisse évincer par la mélodie, mais ne tarde pas à *reprendre ses droits* dans le vers récité ou lu, ne sont-ce pas là des entités plutôt que des réalités ?

syllabique latin qui en est issu et qui a toujours dix syllabes, ni plus ni moins :

Negligentér oleum fudimús —
Resolutús est rex in cinerés.

Voilà le type de notre décasyllabe, l'intermédiaire obligé entre le vers latin et le vers roman. — A la bonne heure ; mais, si la ressemblance matérielle de ces deux décasyllabes n'est pas contestable, il resterait à savoir lequel des deux a été calqué sur l'autre. Comment ce type bizarre, où il n'y a plus trace ni de quantité ni d'accentuation latines, a-t-il jamais pu sortir d'un dactylique latin ? Ces syllabes *ter*, *mus*, *tus*, *res*, qui ne sont ni des arsis toniques ni des arsis prosodiques, en vertu de quelle convention ont-elles pu correspondre à des temps forts de la mesure, sinon par une naïve et grossière imitation des procédés de la versification française ? Ce rythme du moyen âge est donc tout simplement du français retraduit en latin, l'équivalent des innombrables et inconscients barbarismes dont fourmille le glossaire de Du Cange ; ce sont des syllabes latines coulées dans le moule du vers roman, sans plus de souci désormais de leur vraie prononciation que n'en ont malheureusement les élèves de nos collèges ; et dans ce sens nous dirons volontiers avec M. L. Gautier (1) : « Il serait bien étrange que ces deux types n'eussent point la même origine, ayant ainsi la même physionomie et étant employés par le même poète. » L'origine com-

(1) *Ibid.*, p. 307. Ces lignes étaient écrites quand j'ai lu l'ouvrage de M. Rajna, qui adopte la même solution (*Op. cit.*, p. 509 i. n.). Toutefois elle paraît fort douteuse à M. G. Paris.

mune n'est point douteuse, en effet ; mais ici c'est le français qui a précédé le latin. Traduisez syllabe pour syllabe le prototype latin correctement prononcé

Resolútus est rex in cíneres :

vous n'obtiendrez qu'un heptasyllabe roman :

Resolúz est reis en cénres,

et la prononciation barbare *resolutús*, *cinerés*, ne peut évidemment s'expliquer que par l'existence antérieure du décasyllabe roman à accent constant sur la quatrième et la dixième syllabe, maladroitement imité en latin :

Sainte Marie, la medre Damnedéu.

Ainsi notre décasyllabe demeure, sans intermédiaire possible, en présence du dactylique tétramètre latin, dont il ne reproduit ni l'accentuation, ni le compte de syllabes. Mais cette incompatibilité d'ensemble se complique en outre de deux différences de détail, que nous retrouverons dans tout le cours de cette étude et qui nous amèneront à une nouvelle solution du problème.

1° Le tétramètre dactylique est toujours et nécessairement coupé après la quatrième syllabe et ne saurait admettre d'autre césure. C'est bien aussi de beaucoup la coupe la plus fréquente pour le décasyllabe roman, la seule même dans nos plus anciennes chansons de gestes. Mais la césure après la sixième syllabe est également normale : il y en a nombre d'exemples, surtout en italien :

E tenta i vaghi vénti | in rete accógliere
Chi fonda le sue speránze | in cor di fémmina ;

et l'on sait que le *Girartz de Rossilho* est écrit tout entier dans ce mètre, employé aussi par des poètes de langue d'oil dans l'*Aiol* et l'*Audigier* :

Et quant ve que ses élmes | lhi es lassátz,
Que a l'escut al cól, | l'espaza al látz.

Que ce soit là le caprice isolé d'un versificateur inconnu (1), admettons-le à la rigueur pour ce qui concerne l'emploi systématique de cette coupe peu heureuse, mais non pour l'invention même du rythme qu'elle divise. Nous n'en sommes plus à croire qu'Alcée ait *inventé* le vers alcaïque ou Sapho le saphique. Un poète ne crée guère de rythme nouveau, non plus qu'un prosateur ne crée sa langue : s'ils le faisaient, ni l'un ni l'autre ne serait compris (2) ; mais tous deux prennent leur bien dans un fonds déjà existant, la langue ou la versification populaire, et l'adaptent à leur usage. M. Rajna, qui croit la coupe 4/6 plus ancienne que l'autre, fait bien voir que celle-ci a pu facilement sortir de la première (3) ; mais ce qui est possible n'est pas pour cela nécessaire, et l'on ne voit vraiment aucune raison plausible qui empêche de supposer que les deux coupes ont de tout temps coexisté. Telle est bien au fond la pensée de M. Rajna lui-même, qui est fort loin de considérer ce délicat problème comme définitivement résolu. N'insistons pas : on verra plus loin qu'une hypothèse d'une extrême simplicité permet d'expliquer tout à la fois

(1) V. *Biblioth. de l'École des Chartes*, V, t. II, p. 37 sq.

(2) Allen, *op. cit.*, p. 557 : « Kein einzelner Mensch hat den dacktylischen Hexameter aus der Luft erfunden ; vielmehr ist seine Vollkommenheit das Resultat einer langen Entwicklung. »

(3) *Op. cit.*, p. 505.

et l'existence simultanée des deux césures et le développement beaucoup plus considérable de la première qui est incontestablement la plus eurythmique.

2° Le dactylique décasyllabique est un vers parfaitement juste : le serait-il encore s'il avait onze syllabes, soit une syllabe atone après la quatrième (ou la sixième), ou après la dixième suivant le type :

Quam cuperémus tamen ante necém?

La mesure est rompue. Or le décasyllabe roman admet sans difficulté onze syllabes et même douze, pourvu que les syllabes surabondantes soient atones et placées respectivement après chacun des accents principaux :

Donc lui remémbret | de son seignor celéste —
Por une imágene | dont il odit parlér (1).

Dès lors, que devient, encore une fois, le parallélisme des deux formes ? Mais peut-être est-ce là, dans le vers roman, une licence postérieure ? Non, c'est une des conditions mêmes de la structure de ce rythme : plus le vers est ancien, moins il y manque ; l'*Alexis,* par exemple, ce précieux monument, dont la versification est d'une si parfaite netteté, l'observe avec une rigueur absolue. Si plus tard on voit un *e* muet placé à la césure compter comme syllabe,

D'aucuns vivres de joyeuse plaisance (2),

(1) *Alexis* (éd. G. Paris, 1885), 57 et 87.

(2) Charles d'Orléans. Pour ancienne qu'elle soit, cette coupe n'en est pas moins artificielle.

c'est pour l'oreille une surprise désagréable, un abus du moins qui n'a rien de commun avec la pureté de la scansion primitive. Si les types italiens, très postérieurs, remarquons-le, rejettent la syllabe atone d'un hémistiche à l'autre et la font compter dans la mesure,

Lasciate ogni sperán | za, voi che 'ntráte —
Che 'l gran sepól | cro liberó di Cristo,

l'irrégularité même de cette coupe dénonce, ce semble, une époque où la cadence primitive du vrai vers roman n'est plus sentie avec précision (1). Règle générale : plus la versification est antique et populaire, plus elle se rapproche de la *viva vox,* mieux elle observe l'élision de la médiane atone, et les types de ce genre se comptent par centaines dans toutes les littératures romanes : en provençal

El bosc d'Ardéna | justal palais ausór,
A la fenéstra | de la plus auta tór —
Vein, aura doúza | que vens d'outra la már ;

en espagnol, où cette élision habituelle donne au décasyllabe héroïque beaucoup de force et de souplesse,

Somos siempre los clérigos | errados e viciósos —
Fablar curso rimádo | por la quaderna vía,
A sillavas cuntádas | ca es gran maestría ;

en italien, partout où une syllabe atone subit à la césure

(1) On la rencontre aussi en provençal et même en français ; mais elle ne s'y est guère répandue. — Cf. *Aiol* publié par la *Société des Anc. Textes* (Paris, 1877), préf., p. xv sq.

la suppression facultative, qui peut, il est vrai, l'atteindre aussi partout ailleurs :

Nel mezzo del cammín(o) | di nostra vita —
Che nel pensiér(e) | rinnuova la paúra,

et peut-être dans d'autres cas encore. Au reste, si malgré tout on révoquait en doute le caractère primitif de l'élision de la cinquième ou septième atone, la rigoureuse nécessité de l'élision de la onzième n'en demeurerait pas moins avérée ; or l'addition de cette syllabe supplémentaire au dactylique tétramètre hypercatalectique le fausse également. Le vers

Quam cuperém tamen ante recéssum

est bien toujours un dactylique, mais ce n'est plus celui de M. L. Gautier, le seul usité au moyen âge.

Conclurons-nous de cet examen qu'il faille dénier au tétramètre dactylique toute influence sur la genèse du décasyllabe roman ? Ce serait peut-être verser dans un autre excès. Trop de ressemblances les rapprochent pour qu'ils puissent être absolument étrangers l'un à l'autre ; mais trop de différences les séparent pour que l'un ait jamais pu sortir de l'autre, même par une série d'intermédiaires. Il est seulement possible que l'oreille romane ait été accoutumée, par la mélodie qui accompagnait le dactylique, à une cadence décasyllabique, et que par suite cette cadence savante, devenue familière, ait tendu à s'introduire dans tel rythme populaire auquel elle était primitivement étrangère. C'est ce rythme qu'il s'agit de découvrir. Poursuivons.

IV

LE VERS SAPHIQUE.

L'hypothèse de Littré et de Quicherat est, si je ne me trompe, généralement abandonnée aujourd'hui. Pourtant l'ingénieux rapprochement du décasyllabe roman et de l'hendécasyllabe saphique paraît au premier abord irréprochable. Rien, extérieurement, ne ressemble mieux à notre vieux vers héroïque, et par le compte des syllabes et par la position des accents, que le type horacien, considéré au point de vue purement rythmique.

Est mihi nónum superantis ánnum
Plenus Albáni cadus, est in hórto, etc.

Ces deux types n'en sont pas moins incompatibles.

1° Partira-t-on du vers simplement récité? Il le faut bien, quoique il semble étrange de le faire, quand on songe que le saphique n'a servi au moyen âge qu'à la composition d'hymnes religieuses, qu'il a été exclusivement un rythme chanté. Eh bien, même au prix de cette concession, les deux rythmes ne se recouvrent point. Que l'on compare syllabe pour syllabe, par exemple, ces deux vers, dont l'un est la traduction grossière et syllabique de l'autre :

Jam satis térris nivis atque díræ ;
Assez en téres neiges avec grésles.

Le premier est un saphique juste, le second un décasyllabe faux. Pourquoi? C'est que la syllabe atone *res*, qui suit immédiatement la quatrième frappée d'un accent principal, doit disparaître dans la prononciation au même titre que l'atone *les*, qui suit la dixième; c'est qu'il n'y a aucune raison pour que ces deux éléments, semblables et placés dans des conditions identiques, soient différemment traités; c'est enfin que, cette syllabe *ris*, qui en latin clôt le premier hémistiche, on est obligé, pour avoir son compte de syllabes, de la transporter arbitrairement en tête du second hémistiche roman, et que ce transport détruit toute la cadence du saphique, en substituant la coupe 4/7 (la onzième atone) au balancement 5/6 qui le caractérise. Bref, ou bien la syllabe *rae* devrait compter dans la mesure, ou bien la syllabe *ris* n'y devrait pas compter.

2° Cela est si vrai que, cette dernière objection disparaissant dans le vers chanté, il en naît immédiatement une autre tout aussi grave. En effet, dans le saphique mélodique, dont le moyen âge nous a légué de nombreux spécimens, la cinquième syllabe non seulement ne disparaît pas, mais acquiert une valeur égale à celle de la quatrième; mais alors la onzième est exactement dans le même cas; elle a la même durée que la dixième, autrement dit le balancement rythmique du saphique repose sur l'égale valeur des deux dernières syllabes de chaque hémistiche. Il y a parité absolue entre la quatrième et la cinquième, la dixième et la onzième, la onzième et la cinquième. Qu'on jette les yeux sur ces deux mélodies écrites dans des mesures et des modes différents (1) :

(1) Coussemaker, *Hist. de l'Harm. au Moyen-Age,* monuments,

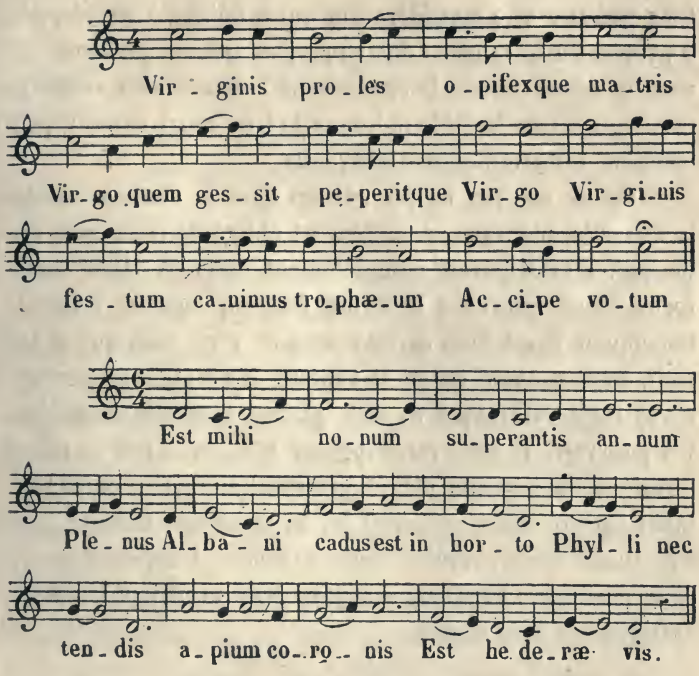

Que devient ici l'atonie de la onzième syllabe ? En résumé, le saphique rythmique récité est un ennéasyllabe ; le saphique chanté est un hendécasyllabe rigoureux : ni l'un ni l'autre ne saurait cadrer avec notre décasyllabe, soit chanté, soit récité.

3° Le saphique n'a qu'une césure possible, à la suite de la cinquième syllabe ; le vers roman en a deux, soit après la quatrième, soit après la sixième syllabe. N'insis-

p. XII. On remarquera que dans le dernier morceau la quantité latine est assez maltraitée, mais partout ailleurs qu'à la fin de chaque colon.

tons pas sur une considération qui a déjà été développée à propos du tétramètre dactylique, et qui se présente ici avec la même force. Bornons-nous à constater que Littré esquive un peu la difficulté dans le très court exposé qu'il consacre à l'origine du décasyllabe.

4° On ne voit pas ce que devient dans le système roman la clausule adonique, complément obligé de la strophe saphique. Elle disparaît complètement dans la laisse uniforme ainsi que dans la stance de cinq vers de l'*Alexis*. Cependant il est bien certain que le vers saphique à lui seul, aussi souvent qu'on le répétât, n'a jamais pu former un système rythmique ni une phrase musicale complète. On pourrait, il est vrai, supposer que, une fois la laisse terminée, la clausule mélodique résultait de l'accompagnement (AOI?); mais ce serait là, si je ne me trompe, une hypothèse toute gratuite. Sans exagérer l'importance de cette dernière objection, il a paru bon de ne pas la passer entièrement sous silence.

V

LE TRIMÈTRE IAMBIQUE.

Le système de M. Benloew est bien connu (1) : ces erait tout simplement le trimètre iambique,

(1) *Rythmes français et Rythmes latins*, p. 70 sq. Les observations qui vont suivre s'appliquent également aux systèmes qui partent de diverses combinaisons iambiques. Cf. Rajna, *op. cit.*, p. 506.

Phaselus ille quen videtis, hóspites,

envisagé comme vers rythmique et devenu

O tu qui sérvas armis ista moénia,
Noli dormíre, moneo, sed vígila,

qui aurait donné naissance au décasyllabe roman.

Ici c'est évidemment du vers récité qu'il faut partir ; car, si l'on part du vers chanté, la douzième syllabe est frappée d'un temps fort, et même d'un temps fort principal, et par suite le vers est un dodécasyllabe (1). Premier et grave inconvénient : car, pour se rendre compte de la genèse d'un vers qu'on a certainement chanté avant de le réciter, il serait bon de pouvoir partir d'un rythme où les temps forts du chant coïncidassent avec ceux de la déclamation.

Mais, d'une part, comme le fait remarquer M. Benloew, il semble impossible de rattacher à une autre origine le type des vers italiens dits *sdruccioli* (dodécasyllabes terminés par deux syllabes atones), en sorte que, pour ceux-là du moins, un rapport de filiation avec le sénaire iambique paraît incontestable (2) ; de l'autre, en ce qui concerne

(1) Voici, par exemple, la mesure d'un hymne en dimètres iambiques ; la dernière arsis est de longue durée :

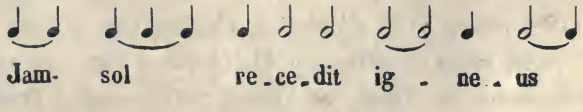

(2) Je ne retrouve pas ce type embarrassant dans la savante et très complète discussion de M. L. Gautier.

l'hendécasyllabe italien ou espagnol, le décasyllabe français, on peut atténuer la difficulté en partant du même type très légèrement modifié, je veux dire du trimètre iambique catalectique,

Trahuntque siccas machinæ carinas,

où peut-être disparaissait l'arsis finale. Il demeure donc avéré que de tous les systèmes anciens, c'est celui du trimètre iambique qui se rapproche le plus du vers moderne, et, si l'on vient à songer que les rythmes iambico-trochaïques furent les plus primitifs et les plus populaires, on ne pourra se défendre de reconnaître que de sérieuses présomptions militent en faveur de l'opinion de M. Benloew.

Mais il ne nous est pas possible non plus de l'accepter telle quelle et sans modification ; car nous retrouvons ici l'inéluctable difficulté que nous avons signalée plus haut à propos du saphique : les deux vers ne se recouvrent pas. Que l'on parte du trimètre acatalecte ou du trimètre catalectique,

Phaselus il | le quem videtis, hóspites —
Phaselus il | le quem tueris, hóspes,

il faut, pour le faire cadrer avec notre décasyllabe, en rompre arbitrairement toute la mesure, transporter au second hémistiche la syllabe *le* qui fait normalement partie du premier, compter dans la mesure cette syllabe, qui, étant atone, doit s'élider à l'hémistiche du vers roman, violer enfin de propos délibéré quelqu'une des règles fondamentales de l'une ou l'autre versification. Traduits syllabiquement, ces iambiques donneraient un vers roman tel que :

Icest navíre que cy veez, hóstes.

Or c'est là un décasyllabe faux. Que si au contraire l'on se résigne à laisser la césure à sa place, à couper

Phaselus ílle | quem tueris, hóspes,

on a un iambique juste, mais qui n'a pas plus de rapport que le précédent avec le vers roman ; car, ou bien la syllabe *le* compte dans la mesure, et alors on a un vers coupé, non après la quatrième syllabe, mais après la cinquième, qui n'a rien de commun avec aucun type français (1), ou elle ne compte pas, et le vers devient un ennéasyllabe.

Nous voici donc arrivés au terme de ce trop long examen, et la solution laborieusement cherchée semble s'imposer à nous par voie d'éliminations successives. Si le vers roman n'est pas sorti du trimètre iambique, on ne voit vraiment pas à quel rythme latin on pourrait le rapporter ; mais, d'autre part, le trimètre ordinaire ne suffit pas à l'expliquer ; car il n'a pu provenir que d'un vers iambique qui aurait eu *douze syllabes et un temps fort sur la onzième*, de telle sorte que, la cinquième et la douzième atones disparaissant régulièrement dans la mesure, il restât un vers de dix syllabes à deux accents principaux sur la quatrième et la dernière. En fait, ce type existe-t-il ? Oui, et de temps immémorial, dans la versification grecque,

Ἀκούσασθ' Ἱππώνακτος, οὐ γὰρ ἄλλ' ἥκω,

(1) Pas même avec le type à césure médiane :

La barque est petite | et la mer immense ;

car ici la césure suit une syllabe fortement accentuée.

et certainement aussi dans la versification latine, puisque la suppression de l'avant-dernière thésis, qui est la loi de ce mètre, régit également le saturnien. On a reconnu le trimètre scazon, qui répond trait pour trait au type cherché : douze syllabes, deux accents principaux et deux syllabes atones élidées respectivement après chacun d'eux. Que l'on superpose, par exemple, un scazon latin quelconque et sa traduction syllabique en une langue préromane hypothétique :

Baiana nóstri, Basse, villa Faustíni —
Baienne nóstre, Basse, ville Faustín (1) :

ces deux vers coïncident dans le moindre détail. Or le second est un décasyllabe irréprochable ; l'atone médiane, tout à l'heure si embarrassante, a disparu dans la mesure, en même temps et au même titre que l'atone finale, et la suppression d'une syllabe atone à l'hémistiche trouve son explication dans la structure même du vers latin.

La vérification en sens inverse n'est pas toujours aisée : quand on veut retraduire des vers romans en latin, le résultat donne ordinairement un trop grand nombre de syllabes,

(1) Il est entendu que, dans la langue où *Faustinus* donnait *Faustins, Bassus* eût rigoureusement donné *Bas :* aussi n'est-ce point ici une restitution, mais un simple schème, qui nous reporte à une langue romane où les atones latines étaient encore faiblement prononcées partout, mais ne comptaient déjà plus à la césure et à la fin du vers. Et cette restitution n'a rien que de légitime ; car c'est bien ainsi, on l'a vu, que le provençal, l'espagnol, etc., traitent leurs atones finales, et c'est ainsi encore que le français traite l'*e* final atone, qui, jusqu'au XIe siècle, sonnait distinctement dans la prononciation, et pourtant ne comptait déjà plus à l'hémistiche et à la fin du vers. — Cf. A. Darmesteter, *Rom.*, I, p. 156.

à cause de l'extrême raccourcissement qu'ont déjà subi les mots latins en passant de l'une à l'autre langue. Cependant, appliqué à des vers encore à demi latins de forme, le travail permet de retrouver le scazon latin qui se cache sous le rythme décasyllabique. Soit, par exemple, le dernier vers de l'*Alexis* :

En ipse vérbe, si dimes Pater nóster
In ipso vérbo, sic dic'mus Pater nóster :

la traduction est un scazon rythmique parfait, où l'on reconnaît même, par une coïncidence toute fortuite, l'iambe de la dernière dipodie métrique.

On pourrait multiplier les exemples ; bornons-nous aux types les plus caractéristiques :

Post conversárunt | insimul longa ménte (*Alex.*, 21) —
Magis dolórem (1) | non possunt oblitáre (*Alex.*, 157) —
O care amíce (2) | de tua juventa bélla (*Alex.*, 476) —
Ad tunc (?) est orgullósus | et affirmátus (*Gir. Ross.*, 4299) —
Domna sancta María | vos me inde *ajtátis (*Aiol*, 1921) —
Tum (3) se mittunt Francénses | ad repatriáre (*Ib.*, 3610) —
Los quattuor robatóres | ad dextram in súbtus (*Ib.*, 3026), etc.

Les quatre derniers vers sont des trimètres scazons rythmiques à césure hephthémimère, mais, bien entendu, réduits à deux accents fixes (4).

(1) *La* n'est pas traduit, pour compenser l'excès syllabique de *magis* sur *mais*.

(2) Le vocatif substitué au nominatif pour compenser l'excès syllabique de *carus* sur *chiers*.

(3) Texte : *Or*. Bien entendu, *tria* ne fait qu'une syllabe, comme plus haut *tua*.

(4) Bien que les vers de l'*Eulalie* appartiennent à un tout autre

Et ceci nous ramène tout naturellement au problème que nous avions déjà rencontré sur notre chemin, mais que nous avions provisoirement réservé: la coupe 6/4 du décasyllabe doit être, disions-nous, aussi primitive, aussi régulière, quoique beaucoup moins fréquente, que la coupe 4/6 ; pourtant aucun des systèmes proposés ne nous en a rendu raison. Avec l'hypothèse iambique tout s'éclaire, tout devient facile ; car la coupe 6/4 correspond aussi exactement à la césure hephthémimère que la coupe 4/6 à la césure penthémimère ; or l'une et l'autre césure est de l'essence même du trimètre ; et, si l'une des deux coupes est incomparablement plus fréquente que l'autre dans le vers roman, n'est-ce pas dans une proportion semblable que l'antiquité latine nous offre ses deux types de césure ? L'hephthémimère avait l'inconvénient de couper un mètre en deux (1) ; aussi les Grecs déjà s'attachaient-ils à ne la point trop multiplier ; dans Sophocle on compte environ 120 césures hephthémimères contre 275 penthémimères ; la proportion est moindre encore dans Euripide ; elle devient tout à fait insignifiante chez les Latins (2), et il n'y a pas de raison de croire que la ryth-

type, je ne résiste pas à la tentation d'en citer un, qui en roman est un décasyllabe parfait, et, traduit syllabiquement en latin, donne un scazon irréprochable, même au point de vue métrique :

Volt lo seule lazsier, si ruovet Krist,
Volt saeculum laxáre | sic rogat Christum.

(*Sæculum* au lieu de *sæclum*, pour être dispensé de traduire l'article.)

(1) Schèmes : { ◡ | — ◡ — ◡ | césure — ◡ — ◡ | — ◡ —
◡ | — ◡ — ◡ | — ◡ césure — ◡ | — ◡ — }

(2) Christ, *op. cit.*, p. 357.

mique populaire l'ait traitée fort différemment. Mais elle n'en existait pas moins, associée à la mesure trimétrique, dans les vagues souvenirs du peuple et des chanteurs ; elle a sans doute végété obscurément, à peu près délaissée, mais non oubliée tout à fait, s'accusant çà et là par quelques affleurements encore visibles pour nous ; puis elle a reparu et même régné en souveraine dans quelques poèmes du nord et du midi, mais pour retomber bientôt dans un oubli plus profond encore. Peut-être ne serait-il pas impossible d'en retrouver quelque trace dans la mesure de tel ou tel de nos fredons populaires. En tous cas, on voit qu'il n'est pas une particularité de notre décasyllabe qui ne paraisse s'accorder de point en point avec l'hypothèse d'une descendance choliambique (1).

Je ne voudrais pas insister plus que de raison sur une simple conjecture, probablement fort téméraire, que mon devoir est de soumettre sans autres commentaires à l'appréciation des maîtres de la science. Je ne puis cependant m'empêcher de faire ressortir par un dernier exemple le

(1) Il me paraît difficile de ne pas mentionner ici, au moins en passant, un autre vers, certainement populaire, et à coupe constamment hephthémimère, celui qu'on pourrait nommer le *saturnien scazon* (*thesi pænultima sublata.* L. Havet) :

Dabunt malum Metélli | Nævio váti.

Envisagé comme purement rythmique, et avec suppression de la 7e et de la 12e atones, qui suivent respectivement les deux toniques, ce vers est entièrement identique à celui du *Girartz de Rossilho.* Le principe d'une origine iambique une fois admis, il est bien évident que plusieurs systèmes iambiques populaires ont pu confluer en un seul pour former la cadence décasyllabique, peut-être, ainsi qu'on l'a vu, sous l'influence latente du dactylique de M. L. Gautier.

curieux parallélisme dont je n'ai présenté que le schème rapide. Voici un vers de l'épigramme déjà citée de Martial,

Grandes probórum virgines colonórum,

qui, traduit en notre langue semi-romane,

Grandes provór virgenes colonór (1),

donne un décasyllabe aussi parfait, aussi bien cadencé et d'aussi fière allure que son modèle latin. Or qui ne voit que ces deux mots *proborum* et *colonorum*, placés dans la mesure de façon à se correspondre et même à rimer ensemble, devront toujours se correspondre et subir un traitement identique, par quelques stades phonétiques que passe la langue dans laquelle le vers a été composé? Qui ne voit que, si la syllabe *um* s'assourdit dans le second, elle ne saurait subsister dans le premier? Qui n'aperçoit enfin, dans le vers latin de la décadence, où l'hémistiche assone si souvent avec la finale, le prototype de ces vers léonins si communs dans la versification médiévale? Cette dernière considération, sans être décisive, a bien aussi sa valeur, et il n'y a, ce semble, aucune invraisemblance à soutenir que notre décasyllabe remonte peut-être à un type ancien dodécasyllabique, où la syllabe médiale atone, plus ou moins vaguement assonancée avec la finale atone,

(1) Toujours, bien entendu, dans un français où toutes les syllabes atones comptaient encore partout ailleurs qu'à la césure et à la finale ; car autrement on aurait *granz* monosyllabe et *virgenes* dissyllabe. Si on le préfère, on écrira *provoro* et *colonoro*, mais en traitant les atones finales comme la langue postérieure traite l'*e* muet.

subissait nécessairement dans la prononciation le même sort que celle-ci. Ce qui est au moins et en tous cas certain, c'est que la médiale ne pouvait subir le bizarre report d'un hémistiche à l'autre, qui rompt toute mesure et qu'on est pourtant contraint d'admettre si l'on part d'un système iambique autre que celui du scazon.

VI

CONFIRMATION HISTORIQUE.

Jusqu'ici nous avons dû opérer sur la comparaison théorique du vers roman et du vers latin, bien que nous ayons dès le but admis que l'un ne procédait pas de l'autre. Les vers latins cités comme exemples ne représentaient pour nous que les types rythmiques gréco-latins ou celto-latins disparus, et il ne servirait de rien dès lors à notre thèse de rechercher si au moyen âge l'iambique scazon a été ou non en faveur. C'est plus haut, bien plus haut qu'il nous faut remonter si, comme nous le croyons avec M. G. Paris, le vers roman plonge par ses racines jusque dans le passé préhistorique de la race âryenne. Cette race a-t-elle connu les systèmes iambiques ? a-t-elle connu, plus spécialement, le principe de la *thesis pœnultima sublata,* qui est la loi du scazon ? La réponse à ces deux questions n'est point douteuse : l'iambe ou le trochée, le mode enfin que les Grecs ont appelé γένος διπλάσιον, se trouve à la base de toute versification indo-européenne, et la suppression facultative d'une ou plusieurs

thésis est commune à nombre de mètres gréco-latins et au vers des Nibelungen. Pendant des siècles, nos pères n'ont connu d'autre cadence que l'alternance d'un temps fort et d'un temps faible, ce dernier durant en principe moitié de la durée du premier, mais pouvant avoir à peu près la même durée, pouvant aussi disparaître à volonté, auquel cas le temps fort était prolongé de manière à en compenser l'absence (1).

Et, étant donné le caractère de la langue, celui de la versification, exclusivement métrique à l'origine, ne l'oublions pas, il était impossible qu'il en fût autrement. Consultons le sanscrit, qui reflète aussi fidèlement que possible, sinon le vocalisme, du moins l'accentuation et la quantité de l'indo-européen primitif : la comparaison des tableaux numériques de M. Whitney (2) nous apprend qu'il y a dans cette langue environ 31 voyelles longues de nature contre 56 voyelles brèves ; d'autre part, parmi les brèves de nature, une sur deux au moins est longue de position, ou susceptible de subir dans le corps du vers cet allongement accidentel, lequel résulte rigoureusement de ce qu'une voyelle est suivie de plus d'une consonne (3).

On voit que de telles proportions numériques, où les

(1) Voir notamment Westphal, *zur vergleichenden Metrik der indogermanischen Völker*. (*K. Z.*, IX, p. 437.)

(2) *A Sanskrit Grammar* (Lpz., Breitkopf u. Härtel, 1879), p. 25.

(3) Le terme *long de position*, malheureusement consacré par l'usage, est, comme on sait, tout à fait impropre. En pareil cas, les grammairiens indiens disent que la *voyelle* est *brève*, mais que la *syllabe* est *lourde*. Il serait désirable que cette terminologie fût adoptée.

syllabes longues sont en même quantité que les brèves, et même un peu plus nombreuses, appellent de toute nécessité un système de versification où alternent régulièrement les longues et les brèves, avec prédominance des longues par la substitution possible du spondée à l'iambe ou au trochée dans certains cas plus ou moins nettement définis. C'est ce que sentaient confusément les Grecs, chez qui la proportion des longues était déjà sensiblement moindre (1), lorsqu'ils constataient que l'iambe était essentiellement le mètre du dialogue : l'homme, en effet, qui parle au hasard, sans prétendre imposer aux syllabes un ordre artificiel et savant, parle à peu près en iambes, c'est-à-dire prononce alternativement longues et brèves, comme ferait un homme qui tirerait des boules d'une urne où les blanches et les noires se trouveraient en quantité égale. Plus donc les systèmes de versification populaire se rapprochent de la nature du langage indo-européen, avec lequel ils se confondaient à l'origine (car l'homme a chanté avant de parler), plus ils rentrent dans le γένος διπλάσιον. Aussi tout ce que nous connaissons de rythmes populaires, le pada védique, le saturnien latin, le vers byzantin, la *langzeile* des Nibelungen, nous ramène-t-il à une mesure primitive iambique ou trochaïque, dont les rythmes du γένος ἴσον, dactyliques ou logaédiques, n'ont été, malgré leur importance, qu'une modification postérieure, et l'on pourrait presque dire accidentelle. Il serait bien étonnant que notre décasyllabe fît exception, alors que

(1) Jusque dans la prose de Platon, je trouve encore en moyenne sept longues contre cinq brèves, en comptant comme longues les syllabes lourdes, v. g. πι de ἐπίσταμαι et ον de βέλτιον δοκεῖ.

tous les détails de sa structure s'expliquent, eux aussi, par le trimètre iambique légèrement modifié.

Ainsi, c'est en vain qu'on objecterait que, parmi les types de vers latins rythmiques que nous a légués le moyen âge, ne figure pas l'iambique scazon. Peu importe, au point de vue auquel nous nous sommes placés ; car, si ces rythmes savants ont pu exercer une influence indirecte, influence de discipline et de régularité, sur la versification populaire, il serait aussi abusif de leur en rapporter l'origine première que de ramener le français au latin de nos écoles. C'est à des rythmes infiniment plus anciens que nous l'avons fait remonter, en nous couvrant, probablement malgré lui, de l'autorité de M. G. Paris ; et, bien que ces rythmes soient perdus pour nous, nous croyons avoir le droit de tracer jusqu'à eux l'arbre généalogique de notre décasyllabe, à la seule condition de pouvoir résoudre affirmativement les questions suivantes, traitées dans le cours de ce travail :

1° Le mètre iambique scazon est-il très ancien ? — On n'en saurait douter, puisque les principes sur lesquels il repose se retrouvent dans toutes les versifications indo-européennes.

2° Parallèlement au scazon métrique, a-t-il pu exister, dans la versification populaire, un scazon rythmique ? — Le passage du mètre au rythme, qui s'est effectué fatalement, à une époque indéterminée et variable, dans toutes les versifications, nous est garant que le scazon n'a pas plus échappé que les autres vers métriques à cette inévitable transformation : si nous reconnaissons à n'en pas douter des tétramètres trochaïques catalectiques dans le chant des soldats d'Aurélien, des tétramètres iambiques

catalectiques dans les vers politiques de Byzance, nous devons nous attendre à rencontrer aussi dans la poésie populaire quelque représentant du type choliambique, aussi ancien qu'eux et probablement aussi répandu.

3° Est-il possible de restituer la cadence de ce scazon rythmique conjectural ? — Oui, il suffit pour cela d'observer comment, dans les trochées et les iambes toniques cités plus haut, l'accent se substitue à la quantité, et d'appliquer le principe de cette substitution au scazon métrique, ainsi que nous l'avons fait.

4° Enfin, la cadence ainsi obtenue se concilie-t-elle avec celle de notre décasyllabe ? — Elle la reproduit trait pour trait et jusque dans ses moindres détails.

Ainsi, historiquement, nous ne voyons aucune invraisemblance à rattacher le décasyllabe roman au trimètre choliambique ; prosodiquement, tout nous y convie : au lecteur de tirer la conclusion.

VII

L'ALEXANDRIN.

Une dernière objection reste à prévoir. Le décasyllabe roman n'est pas un rythme isolé, il fait partie de tout un système de versification, auquel se rattachent notamment l'octosyllabe (qu'on trouve déjà dans l'*Eulalie*), et l'alexandrin, qui apparaît un peu plus tard. L'explication, si spécieuse soit-elle, qui ne visera que le décasyllabe seul, demeurera donc toujours suspecte, tant que le principe sur lequel elle repose ne pourra pas s'appliquer, *mutatis*

mutandis, aux autres rythmes romans soumis à des lois identiques.

Je ne me dissimule pas la gravité de l'objection, mais je ne saurais évidemment songer à la lever ici. Ce sera l'œuvre du temps, si la théorie que j'ai esquissée a quelque chance d'être favorablement accueillie et de devenir le point de départ de nouvelles recherches. Toutefois il ne me semble pas impossible, dès à présent, de rattacher rapidement à un système rythmique ancien de même ordre le vers alexandrin, et de compléter ainsi, du moins en ce qui concerne les deux rythmes les plus importants du moyen âge, la théorie de l'origine iambique du vers roman.

Écartons tout d'abord de la discussion le vers asclépiade, même chanté. L'asclépiade a douze syllabes, comme le dactylique tétramètre catalectique en a dix : c'est le seul rapport qu'on puisse découvrir entre ces deux mètres et l'alexandrin ou le décasyllabe roman. Toutes les raisons données contre l'un s'appliquent sans modification à l'autre, qui d'ailleurs a même déjà trouvé place dans la discussion (1). Tout ce que l'on pourrait admettre, c'est que l'asclépiade chanté, assez commun au moyen âge, n'a pas été étranger à la genèse de l'alexandrin, en accoutumant l'oreille à une cadence exactement dodécasyllabique et facilitant ainsi la transformation du rythme iambique populaire en un vers d'un nombre uniforme de syllabes. C'est précisément dans les mêmes termes que nous avons admis l'influence indirecte du tétramètre dactylique sur la mesure décasyllabique.

(1) Voir *supra*, p. 314, i. n.

Cela posé, le vers latin qui ressemble le plus à l'alexandrin est l'iambique tétramètre catalectique, à condition qu'on le *récite* avec l'accent latin et que par suite le dernier temps fort du premier dimètre disparaisse dans la prononciation. Dans ce cas, en effet, les deux dernières atones du premier dimètre et l'atone finale du second étant régulièrement supprimées, on obtient un vers dodécasyllabique coupé par le milieu et où la syllabe atone ne compte pas à l'hémistiche, suivant la loi de l'alexandrin médiéval. Ce vers de Plaute, par exemple :

Quo nos vocabis nómine? Libertos non patrónos (1),

traduit syllabiquement, donne un alexandrin très juste.

Quel nus roveras nóm? Libertins, non patróns.

On a de même :

Ne parce voci ut aúdiat. Cum ipso pol sum secúta (2).
N'espargne voix, qu'il óiet. Od lui voire ai suivi,

vers peu mélodieux, mais d'une justesse irréprochable.

Bien entendu, il n'est pas plus question ici que plus haut de ramener immédiatement le type roman au type latin. L'alexandrin ne dérive pas du tétramètre iambique latin, mais d'un type rythmique antérieur, dont celui-ci nous offre l'image. Ce type rythmique existait-il ? était-il populaire ? Aucun monument ne nous en a été conservé ; mais à défaut de preuves formelles, on peut invoquer deux graves présomptions. D'une part, on a chanté, nous le savons, des tétramètres trochaïques rythmiques, et nous

(1) *Asinar.* (éd. Nisard), III, 3.
(2) *Mil. glor.* (éd. Nisard), 1209.

n'avons aucune raison de croire que l'iambe ait rencontré dans la versification populaire moins de faveur que la trochée. De l'autre, le tétramètre iambique catalectique, non plus *récité* cette fois, mais *chanté*, c'est-à-dire prononcé avec un fort accent sur les deux principales arsis prosodiques :

Quo nos vocabis nominé ?
Libertos non patrónos,

paraît avoir donné naissance à un rythme essentiellement populaire, qui s'est perpétué dans la chanson jusqu'à nos jours :

Il était un roi d'Yvetót.
Peu connu dans l'histoire.

Je ne pense pas qu'il y ait deux types rythmiques qui se superposent plus exactement l'un à l'autre : il est donc permis de croire que, le rythme français étant populaire, le rythme latin l'était aussi.

En grec, où l'accent n'a pas remonté comme en latin, où par conséquent il n'y a aucune différence d'accentuation entre le vers récité et le vers chanté, ce dernier type s'est parfaitement conservé dans le vers politique, qui n'est autre qu'un tétramètre iambique catalectique où les longues sont remplacées par des syllabes accentuées et les brèves par des atones :.

Οὐ μὴν δὲ γράψομεν ἁπλῶς τὰς λέξεις δίχα στίχων (1).

On voit que ce vers ne diffère de l'alexandrin français

(1) Christ, *op. cit.*, p. 401 sq.

que dans la proportion même où l'accentuation grecque s'écarte de la latine. Ainsi notre alexandrin serait tout simplement un vers politique latin prononcé avec l'accent de phrase, et deux types des plus communs de la versification byzantine et de la versification romane se réclameraient de la même origine.

Je ne pousserai pas plus avant dans le domaine de l'hypothèse, et je n'ai qu'une excuse pour m'y être engagé si témérairement, le désir de m'instruire par les réponses qui me seront faites, si toutefois cet imprudent essai est jugé digne d'une réponse.

Andrézieux (Loire), le 3 septembre 1884.

V. HENRY.

BIBLIOGRAPHIE

DES TRADITIONS ET DE LA LITTÉRATURE POPULAIRE OU ORALE DES FRANCES D'OUTREMER

(*Suite.*)

GABON ET CONGO.

LANGUES.

Brusciotto. Regulæ quædam pro difficillimi Congensium idiomatis faciliori capta ad grammaticæ normam redactæ a F. Hyacintho Brusciotto a Vetralla, Concionatore Capuccino Regni Congi Apostolicæ Missionis Præfecto. *Romæ*, 1659.

Grammar of the Congo language as spoken two hundred years ago, translated from the Latin of Brusciotto. *London,* 1882, xii-112 p. in-12.

Traduction du précédent ouvrage.

Mémoires de la Société ethnologique. *Paris*, 1841-45, 2 vol. in-8.

Le vol. II contient : D'Avezac. Notice sur le pays et le peuple des Yébous en Afrique, avec un vocabulaire assez étendu français-yébou, suivi d'un vobabulaire de la langue pongua (*sic*) par-

lée au Gabon, recueilli par H. Delaporte, et d'un vocabulaire français, guiolof (wolof), mandingue, foulah, saracole, séraire, bagnon et floupe. (Publié d'après un manuscrit inédit de la bibliothèque).

Bessieux (Mgr). Essai sur la langue npongue. *Amiens, s. d.,* 138 p. (a paru sans nom d'auteur).

Remonte aux premiers temps de la Mission catholique.

A Grammar of the Mpongwe langage with vocabularies, by the Missionaries of the A. B. C. F. M. Gaboon Mission. *New-York,* 1847, 94 p. in-8.

Le Berre. Grammaire de la langue pongwée, par le P. Le Berre, missionnaire au Gabon. 1873, 233 p. *Paris,* Raçon.

Dictionnaire français-pongwé, par les Missionnaires du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur-de-Marie, 1877, 354 p.

Les ouvrages de Du Chaillu et Compiègne cités plus loin contiennent encore des notices succinctes de la grammaire pongwée. (Note de M. le docteur Ernault.)

Kateshisme inè inendyo si nendyo agamba m'Agnambié n'inongo gni mpongoue go Lamision yi Gabon go ntyé yi Afrike (Catéchisme pour apprendre la parole de Dieu dans la langue pongwée, par la Mission de Gabon, sur la côte d'Afrique). 1872, 134 p.

Ajingo m'ayenio ni reri yajio Jésu-Kri ni gni yè Vierge Maria. Mission yi Gabon, Afrike (Souffrances supportées par Notre-Seigneur Jésus-Christ et sa mère, la Vierge Marie.) 1877, 109 p. (Ces deux petits ouvrages sont du P. Le Berre, aujourd'hui Mgr Le Berre.)

Quelques fragments de la Bible traduits par les missionnaires protestants américains.

Cette liste, prise à la bibliothèque de la Mission catholique du

Gabon, en 1878, doit être, à très peu de chose près, complète pour cette époque. On peut y ajouter : *Idyembo sh'ompoum'owona édimidimi.* C'est une simple feuille volante, sans nom d'auteur, ni date, ni lieu d'impression (imprimée probablement au Gabon même, vers 1875 ou 76). C'est une chanson satirique, portant en français les indications : Premier couplet, etc., (sept couplets), refrain, *bis* et fin. Elle est dirigée contre le commandant Clément, gouverneur du Gabon, connu sous le nom de commandant Ngongo, i.e., prestation, pour avoir voulu faire établir des routes par les indigènes au moyen de prestations. — Peut-être y a-t-il eu d'autres chansons du même genre quand la population française du Gabon était plus importante qu'actuellement. — Depuis 1878, le Dictionnaire français-pongwé de la mission a paru. Je crois qu'il porte le nom du P. Delorme. — Le R. Bushnell, missionnaire américain, en partant du Gabon en 1878, avait l'intention de publier à New-York quelques ouvrages gabonais. — Enfin, d'autres petits livres de piété ont probablement paru également.

(Note communiquée par M. le docteur Ernault.)

Sur le Pongoué, voir aussi Cust, ouvrage cité, t. II, p. 417 et suiv.

CRAVEN (Henry). Dictionary of the Congo Language. *London,* 1881.

GUINNESS, Grammar of the Congo language, as spoken in the cataract region below Stanley Pool. *London,* 1882, pet. in-8 de xv-267 p.

(Voir le *Literarisches Centralblatt*, nº 29, 14 juillet 1883.)

M. le docteur Ernault, ancien chirurgien de marine, a aussi composé une grammaire ponguée, qui, jusqu'à présent, est restée manuscrite.

TRADITIONS, MŒURS ET USAGES.

Voyage au rio Gabon, par Barbot Churchill, p. 384 et suiv.; analysé par Walckenaer, t. XI, p. 113 et suiv.

TOUCHARD (Dr). Notices sur le Gabon. (*Revue Maritime et Coloniale*, t. III, p. 1 et suiv., 1861.)

GRIFFON DU BELLAY. Le Gabon. (*Tour du Monde*, t. XII, p. 273-321.)

DU CHAILLU. Voyages et Aventures dans l'Afrique équatoriale. 1861-1867, 2 vol. in-8.

— L'Afrique sauvage.

FLEURIOT DE LANGLE. Croisières à la côte d'Afrique. (*Tour du Monde*, t. XXIII, 1872, pp. 305-353.)

COMPIÈGNE (Marquis de). L'Afrique équatoriale : Gabonais, Pahouins, Gallois (*sic*), 1875.

— L'Afrique équatoriale : Okanda, Bangouen, Qsyeba. 1875.

Sur le Gabon, il y a aussi un livre de Marchi, dont je ne connais pas le titre exact. — Dans les *Archives de médecine navale*, première année (1865 ou 66) et même, je crois, premier numéro, un article sur *l'Hôpital flottant La Caravane au Gabon*, par Griffon de Bellay, et dans trois des derniers numéros de 1881, une *Étude sur le Gabon, ses habitants*, etc., du docteur Bestion. — Voir de plus les conférences de M. de Brazza dans différentes Revues, les articles des journaux des Missions, différents articles dans la *Revue maritime et coloniale*, la *Revue d'anthropologie*, etc. (Note de M. le docteur Ernault.)

RÉUNION.

Spécimen du créole français de Mozambique. (*Revue de Linguistique*, 15 juillet 1882.)

VINSON (Dr A.). Les origines du patois créole de l'île Bourbon, dans le *Bulletin de la Société des sciences et*

arts de l'île de la Réunion. Année 1882, *Saint-Denis*, typ. Lahuppe.

Études philologiques et historiques sur le patois de la colonie.

SCHUCHARDT. Sur le créole de la Réunion, dans le *Bulletin de la Société des sciences et arts de la Réunion*, 1884, p. 54.

TRADITIONS, MŒURS ET USAGES (1).

BETTING DE LANCASTEL (ancien directeur général à Bourbon). Statistique de l'Ile Bourbon, 1827.

LOGEAIS (Auguste). Loisirs, Nouvelles de Bourbon. Laval, Genesley, Portier. 1845, in-8 de 182 p.

Quelques détails sur les coutumes.

HÉRY. Esquisses africaines. Fables créoles et explorations dans l'intérieur de l'île Bourbon, par M. L. Héry, professeur au lycée. Nouvelle édition. *Paris*, typ. et lith. J. Rigal et Cie, 1883, 196 p. in-8.

Héry, né en Bretagne en 1802, mort à La Réunion en 1856. La première édition de cet ouvrage avait paru à La Réunion. Les fables qu'il contient sont des fables littéraires. Sur ce livre, voir un article de M. Schuchardt, dans le *Literaturblatt für germaniche und romanische Philologie*, 1884, p. 369 et suiv.

ROUSSIN (A.). Album de l'île de La Réunion, Madagascar et Maurice, représentant les sites pittoresques, les principaux monuments, curiosités de tous genres, types et physionomies, études de fruits et de fleurs, histoire naturelle, géographie, physique agricole, industrielle,

(1) La plupart des ouvrages relatifs à l'Ile-de-France parlent également de la Réunion. Pour les premiers voyez les pages 358 et suiv.

commerciale et administrative, portraits historiques ; par M. A. Roussin, professeur de dessin au lycée, avec le concours d'une Société de savants et de gens de lettrés. Texte historique et descriptif, revu et considérablement augmenté, sous la direction de MM. E. Lejeune et G. Roussin, artiste peintre. Première édition illustrée d'un grand nombre de portraits et de gravures. *Sceaux et Paris*, 1883, in-4.

En cours de publication ; l'ouvrage comprendra 5 volumes.

CONTES.

TROUETTE (Émile). Transcription en créole bourbonnais du conte du Chat Botté, de Baissac, Essai sur le créole mauricien. (*Revue de linguistique*, 1883.)

CHANSONS.

JACOB DE CORDEMAY. Les refrains populaires à la Réunion. (*Bulletins de la Société des sciences et arts de l'Ile de la Réunion.*) *Saint-Denis*, in-4, année 1874, p. 90-100.

MADAGASCAR.

GÉNÉRALITÉS.

RIVIÈRE (M. E., de la Soc. de Jés.). Essai de bibliographie malgache, ou catalogue des ouvrages écrits sur Madagascar ou en langue madécasse (dans le *Polybiblion* d'août 1883, p. 159-168).

MARSY (A. Comte DE). Note sur l'essai du R. P. Rivière, dans le *Polybiblion* d'octobre 1883, pp. 340-342 (1).

GREY (G.) and BLEEK (H.-J.). Handbook of african, australian and polynesian philology.

Madagascar forme la 3e partie du t. I. (24 p. en tout).

KESSLER (J.). An introduction to the language and literature of Madagascar. *London*, 1870.

LANGUES.

HOUTMAN (Fred. de). Spraekende Woordboek in de maleysche in de madagaskarsche Talen (Dictionnaire malais et malgache). *Amsterdam*, 1604, in-4.

Ouvrage cité par Rivière.

ARTHUSIUS. Colloquia latino-maleyica et madagascarica. *Francfort*, 1613, in-5.

Ouvrage cité par Rivière.

FLACOURT (DE). Dictionnaire de la langue de Madagascar, avec un petit recueil de noms et dictions propres des choses qui sont d'une même espèce, plus quelques mots du langage des sauvages de la Baye de Saldagne au cap de Bonne-Espérance, un petit catéchisme et les prières du matin et du soir que les missionnaires font et

(1) Nous avons emprunté plusieurs indications à la bibliographie très consciencieusement faite du P. Rivière ; nous avons eu beaucoup à y ajouter, notamment en ce qui concerne les livres étrangers, surtout ceux publiés par les Anglais. Pour ces derniers, qui sont fort nombreux, nous sommes loin nous-mêmes d'être complets.

enseignent aux néophites et cathécumènes de cette île, le tout en françois. *Paris,* chez G. Gousse, 1658, in-12.

Petit catéchisme avec les prières du matin et du soir que les missionnaires font et enseignent aux néophytes et cathécumènes de l'Ile de Madagascar, le tout en françois et en cette langue (malgache).

Beaulieu (Général de). Le Mémoire du voyage aux Indes orientales, imprimé dans la seconde partie de la *Relation des divers voyages curieux,* etc., de Thévenot. *Paris,* 1664, in-f°. (Ce *Mémoire* a fourni quelques éléments madécasses au P. Hervás, pour ses études comparées de philologie.)

Note du P. Rivière.

Madagascar or Robert Drury's journal during fifteen years of captivity on that island... with a vocabulary of the Madagascar language. *Londres,* 1729, in-8. avec fig.

Challand, Vocabulaire françois et malgache, malgache et françois, à l'Isle-de-France, 1773, in-8.

Hervas (Lorenzo). Idea dell'Universo. *Cesène,* 21 vol. in-4, 1778-1787.

Les cinq derniers volumes contiennent de nombreux éléments de philologie madécasse. (Note du P. Rivière.)

Dans les *Annales maritimes,* année 1827, Lesson fournit d'utiles renseignements sur la langue madécasse.

Jacquet. Vocabulaire arabe-malacassa, dans le *Journal asiatique,* 2e série, t. XI.

Freeman and Johns. An english-malagasy and malagasy-english Dictionary. *Antananarivo,* 1835, 2 vol. gr. in-8.

Ellis (William). History of Madagascar, comprising the progress of the christian mission established in

1818, etc., with an appendix of language. *Londres*, 1839, 2 vol. in-8 avec fig.

FROBERVILLE (Eugène de). Aperçu sur la langue malgache, dans les *Bulletins de la Société de géographie*, 2e série, t. XI, 1839.

Voyage de la corvette *l'Astrolabe*, exécuté par ordre du roi pendant les années 1826 à 1829, sous le commandement de M. Dumont d'Urville. *Paris*, 1830-1839, 12 vol. in-8 de texte, 1 vol. in-4, et 6 vol. in-fo de planches.

Ces volumes contiennent des documents exacts et précieux sur la langue et les richesses naturelles de la grande île africaine. Note du P. Rivière.

DALMOND (Abbé). Vocabulaire et grammaire pour les langues malgache, sakalave, betsimitsara. *Saint-Denis* (*Ile Bourbon*), 1842. 2 vol. in-8.

BAKER (E.). Outlines of a grammar of the malagasy language, 1845.

GRIFFITHS (D.). A grammar of the malagasy language in the ankova dialect. *Woodbridge*, 1854, in-8.

HUET DE FROBERVILLE. Grand dictionnaire malgache, 2 vol. in-fo.

Dictionnaire français-malgache, rédigé par les missionnaires catholiques de Madagascar et adapté aux dialectes de toutes les provinces. *La Réunion*. Établissement malgache de Notre-Dame-de-la-Ressource, Ile Bourbon (indication d'imprimerie), 2 vol. in-12, 1853-1855.

Reproduction de Freeman et Johns. Ouvrage cité plus haut.

WEBER (Le P.). Grammaire élémentaire malegache, 1855, *Saint-Denis*.

VAN DER TUUK (H.-N.). Outlines of a Grammar of the Malagasy Language. *London*, 1866, 24 p. in-8.

AILLOUD (Le P. Laurent). Grammaire malegache-hova. *Tananarive*, imp. de la Mission catholique, 1872.

SEWELL (J.-S.). English-Malagasy dictionary. *Antananarivo*, 1875.

MARRE DE MARIN. Grammaire malgache, fondée sur les principes de la grammaire javanaise, suivie d'exercices et d'un recueil de 101 proverbes. *Paris*, 1876, in-8.

COUSINS (W.-S.). Malagasy, the language of Madagascar. Lecture faite à Londres à la *Philological Society*, 15 février 1878.

Syllabaire malgache, ou premier exercice de lecture. *Tananarive*, 1878.

Dialogues français-malgaches. *Tananarive*, 1879.

PARKER. A Concise grammar of the Malagasy language. By G. W. Parker. iv-66 p. in-8. 1883.

SIBREE. Notes on relics of the Sign and Gesture language among the Malagazy (*Journal of Anthropological Institute*, 1883, p. 175-199.)

PARKER (Dr G. W.). Sur le peuple et le langage de Madagascar. (*Journal of Anthropological Institute*, t. XII, p. 478 et seq.)

TRADITIONS, MŒURS ET USAGES.

MEGISER. Description de l'Ile de Madagascar (en allemand). *Altenbourg*, 1609, in-4.

MOREAU. Relation de l'Ile de Madagascar et du Brésil. *Paris,* 1651, in-4.

FLACOURT. Histoire de la grande Ile de Madagascar. *Paris*, in-4, 1658 et 1661.

RENNEFORT (SOUCHÉ DE). Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'Ile de Madagascar ou Dauphine. *Paris*, 1668, in-12.

Notes curieuses sur les habitants de Madagascar.

DU BOIS. Voyages faits par le sieur D. B. aux îles Dauphine ou Madagascar et Bourbon, etc. *Paris,* 1674, in-12.

SAUSSAY (CARPEAU DE). Voyage de Madagascar, 1722, 2 vol. in-12.

LEGENTIL DE LA GALAISIÈRE. Relation de voyage à Madagascar pour observer le passage de Vénus, 1779-81.

Détails sur les mœurs.

ROCHON (Alexandre). Voyage à Madagascar, à Maroc et aux Indes-Orientales. *Paris*, 1791-1802, 3 vol. in-8.

LISLET-GEOFFROY. Relation de son séjour à Madagascar (dans les *Annales* des voyages de Malte-Brun, vers 1795).

BORY DE SAINT-VINCENT. Voyage dans les quatre principales îles des mers de l'Afrique. *Paris*, 1804, 3 vol. in-8.

HUET DE FROBERVILLE. Collection des voyages de Maguer, interprète de Beniowsky à Madagascar, 10 vol. in-f°. — *Histoire de Ratsimilaho,* roi de Foulepointe, in-f°.

A narrative of the Winterton East Indiaman, wrecked on the coast of Madagascar, in 1792... to which is subjoined a short account of the Natives of Madagascar, *Edinburgh*, 1820, in-8, fig.

CAPLAND (Sam.). History of the island of Madagascar. *London*, 1822, in-8.

OWEN (F. W.). Narration of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar, published by Heaton Bowstead Robinson. *London,* 1833, 2 vol. in-8.

LEGUÉVEL DE LACOMBE. Voyage à Madagascar et aux îles Comores (1823-30). *Paris,* 1840, 2 vol. in-8.

GUILLAIN. Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar. 1845.

SACHOT (Octave). Voyage du docteur William Ellis à Madagascar. 1860, in-12.

— Madagascar et les Madécasses. 1866, in-12. Édition remaniée entièrement de l'ouvrage ci-dessus.

PFEIFFER (Mme Ida). Voyage à Madagascar, traduit de l'allemand par de Suckau, et précédé d'une notice historiqne par Francis Riaux. *Paris,* 1862.

RENNEPONT (Joseph). Madagascar, géographie, histoire. (*Revue du Monde catholique,* t. VII, 1863, p. 29-30 et 129-145.)

VINSON (Dr A.). Voyage à Madagascar. *Paris,* 1865, gr. in-8.

Détails intéressants sur les mœurs et les coutumes.

CHARNAY (Désiré). Madagascar à vol d'oiseau (dessins d'après des photographies appartenant à M. Charnay). — *Tour du Monde,* t. X, 1864, p. 193-225.

Détails de mœurs et de superstitions.

Sur les usages et mœurs de Nossi-Bé, Mayotte et Anjuan, art. de M. Legros dans les *Bulletins de la Société des sciences et arts de la Réunion,* 1865 ou 1866.

COIGNET (F.). Excursion sur la côte nord-est de Madagascar. (*Bulletins de la Société de géographie*, 1867, t. II, p. 233 et 234.)

Notes sur Nossi-Bé dans les *Bulletins de la Société des sciences*, etc., de l'Ile de la Réunion. 1873.

VINSON (Dr A.). Études sur l'île de Madagascar. *Bulletins, ibid.*, 1873.

SIBREE. Malagasy Folk-Lore and Popular Superstitions by the Rev. James Sibree, Jun. (Dans *Folk-Lore Record*, 2e vol. 1879.)

Le Folk-Lore Record pour l'année 1880 annonce comme en préparation *On Madagascar Folk-Lore*, by Sibree.

SIBREE. Relationships, and the names used for them, among the peoples of Madagascar, chiefly the Hovas : together with Observations upon Marriage Customs and Morals among the Malagasy. By the Rev. James SIBREE. (Dans *Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, no XXVIII, 1879.)

LIEBRECHT (Félix). Zur Madagasschen Volkskunde. (Archiv für Litt. Gesch., t. X, p. 540-549.)

Proceedings of the Malagasy Folk-Lore Society, for private circulation, mentionné dans *Academy*, 3 avril 1880, p. 250.

LACAZE (Le Dr H.). Souvenirs de Madagascar. Voyage à Madagascar. Histoire. Population. Mœurs. Institutions. 1881. Gr. in-8 avec carte et planches. *Paris*, 1881.

SIBREE (James). Madagascar, Geographie, Naturgeschichte, Ethnographie der Insel, Sprache, Sitten u. Gebrauche ihrer Bewohner. Deutsche Ausg. *Leipzig*, Brockhaus, 1881, gr. in-8 de XII-424 p.

— The Great African Island : Chapters on Madagascar, a Popular Account of Recent Researches in the Physical Geography, Geology, and Explanations of the Country and its Natural History and Botany, and on the Origin and Divisions, Customs and Language, Superstitions, Folk Lore and Religions Beliefs and Practices of the different Tribes, together with Illustrations of Scripture and Early Church History from Native Statists and Missionary Experience, with Physical and Ethnographical Sketch Maps, and Four Illustrations. *London,* 1880. 382 p. in-8.

CREMAZY. Notes sur Madagascar, dans *Revue maritime et coloniale,* octobre 1882 (t. LXXV, p. 72-97); février et avril 1884 (t. LXXX et LXXXI).

Cérémonies; enterrements ; jours néfastes; musique; danse.

STANILAND WAKE. Notes on the origin of the Malagasy, (*Dans Journal of Anthropological Institute*, 1882, p. 21-32.)

Détails de mœurs et de superstition.

CONTES MALGACHES.

HUSSON (A.). Chaine traditionnelle. Frank, 1874, in-18.

Un conte malgache, p. 68.

DALMOND. Vocabulaire et grammaire pour les langues malgaches. Ouvrage cité.

Contient, p. 119 et suivantes, un conte résumée dans l'*Almanach des Traditions populaires*, 3e année, 1884, p. 114-115.

CHARNAY. Madagascar à vol d'oiseau, dans le *Tour du Monde*, t. X, 1864.

BAKER (E.). Ouvrage cité.

SIBREE (Rev. James, Jun.). Malagasy Folk-tales, dans le *Folk-lore Journal*, t. II, 1884, p. 45, 75, 129, 161, 183, 214, 249, 281.

Ces contes sont pour la plupart traduits de publications locales, ou du recueil de contes de M. Dahle, imprimé à Antananarive en 1877, sans traduction en langue européenne; le titre seul était en anglais : *Specimens of Malagasy Folk-lore,* 457 p. in-8. M. Dahle est un missionnaire norwégien.

CHANSONS, DANSES ET MUSIQUES.

PARNY (Le chevalier de). Chansons madécasses traduites en français, *Paris*, 1787.

Elles ont été reproduites dans les Éditions de Parny et notamment dans ses *Œuvres choisies*, Paris, 1827, in-8, p. 401-415.

Traduction en prose de douze chansons. « J'ai, dit Parny, recueilli et traduit quelques chansons qui peuvent donner une idée de leurs usages et de leurs mœurs. Ils n'ont point de vers ; leur poésie n'est qu'une prose soignée. Leur musique est simple, douce et toujours mélancolique. »

LACAZE. Souvenirs de Madagascar, ouvrage cité. Musique. *Paris*, p. 167.

CREMAZY. Notes sur Madagascar. Ouvrage cité.

SIBREE (Rev. James, Junior). On the Oratory, Songs, Legends, and Folk-tales of the Malagasy, dans le *Folk-lore Journal,* t. I, 1883, pp. 1, 33, 65, 97, 169, 201, 233, 273, 305, 337.

Dans la préface de ce travail, M. Sibree donne des renseignements sur les publications, surtout locales, relatives à la littérature et au Folk-lore de Madagascar.

PROVERBES.

Cousins (W. E.) and Parrett (J.).... 1871. Publication locale signalée par M. Sibree. (*Folk-lore Journal*, 1883, p. 3.)

Lacaze. Ouvrage cité.

Marre de Marin. Ouvrage cité.

COSTUMES.

Voyages à Madagascar et aux îles Comores (1823 à 1830), par B.-F. Leguével de Lacombe; précédé d'une notice historique et géographique sur Madagascar, par M. Eugène de Froberville, membre de la Société de géographie; avec un atlas de huit vues et costumes dessinés par V. Adam et deux cartes géographiques, 2 vol. in-8,

OBOCK ET TADJOURA.

Obock est en pays danakil et la baie de Tadjoura est entre le pays des Danakils et celui des Çomalis. Nos établissements du golfe d'Aden ne sont guère que des stations navales; mais le caractère bibliographique de ce travail nous a engagé à les citer, sans vouloir entrer dans plus de détails.

Isenberg (Rev. C. W.). A small Vocabulary of the Dankali Language, in three parts: Dankali and English, English

and Dankali, and a Selection of Dankali Sentences, with English Translations. *London,* 1840, in-12.

Sur le Danakil, voir aussi Cust, ouvrage cité, t. I, p. 126, et t. II, p. 472.

FERRAND (Gabriel). Le Çomal. *Alger*, 1883, in-8, 22 p. et 1 carte. (Extrait du *Bulletin de Correspondance africaine*, numéro de juillet 1884.)

Cet ouvrage (qui donne quelques détails sur les cérémonies nuptiales, les chants des chameliers, etc.) contient une bibliographie de tout ce qui a été publié sur le Çomal et les Çomalis antérieurement à 1884, et cette bibliographie a été complétée par M. René Basset dans un article du *Muséon*, 1885, p. 269. (Voir aussi CUST, ouvrage cité, t. I, p. 121, et t. II, p. 471.)

PAYS DE LANGUE FRANÇAISE
NON POSSÉDÉS PAR LA FRANÇE.

ILE-DE-FRANCE (MAURICE) ET SEYCHELLES.

PATOIS.

BESANT (W.). The Mauritius patois. *Athenœum*, 31 déc., 1870, p. 889.

BAISSAC. Étude sur le patois créole mauritien. *Nancy,* Berger-Levrault, pet. in-12 de LXIII-233 p.

Cf. art. de Bos, *Romania,* t. X, 1881, p. 610-617, et *Revue politique et littéraire*, t. XXVIII, p. 471-472. Cf. aussi Cœlho, *Os dialectes romanicos ou Neo Latinos na Africa, Asia e America. Lisboa*, 1880, 70 p. (Extrait des *Mémoires de la Société de géographie de Lisbonne.*)

Bos (A.). Note sur le créole que l'on parle à l'Ile Maurice (ancienne Ile-de-France). (*Romania*, t. IX, 1880, p. 547-570.)

TRADITIONS, MŒURS ET USAGES.

Carré. Voyages des Indes orientales, mêlé de plusieurs histoires curieuses. *Paris*, 1699.

Détails sur Madagascar, Bourbon, Ile-de-France.

Poivre (Intendant à l'Ile-de-France). Voyages d'un philosophe. *Yverdun*, 1768, in-12.

Détails sur les îles et la Cochinchine.

Bernardin de Saint-Pierre. Voyage à l'Ile-de-France, 1re édition, 1773.

Bory de Saint-Vincent. Voyage en Afrique, 1801.

Guignes (De). Voyages (Péking, Manille et l'Ile de France) faits dans l'intervalle des années 1784 à 1801. *Paris*, 1808, 3 vol. in-8.

Milbert. Voyage à l'Ile-de-France, éd. par Roquefort. 1814.

Brunet (Pierre). Voyage à l'Ile-de-France. *Paris*, 1825, in-8.

Relation des voyages faits par l'auteur vers 1803.

Unienville (D). Statistique de l'île Maurice, par d'Unienville, 1838, 3 vol. in-8.

CONTES POPULAIRES.

BAISSAC. Ouvrage cité. L'histoire ené çatte qui te éna botes. (Conte du *Chat botté.*) — Mort la haut bourique. (*Le mort sur l'âne.*)

— Zistoire dizeif, balié ave sagaïe. (*Histoire de l'œuf, du balai et de la sagaie.*) Dans le *Cernéen,* 1883.

CHANSONS.

CHRESTIEN (F.). Les Essais d'un bobre africain (en créole seulement), 2e édition. *Maurice,* 1831.

Cf. art. de M. Bos, *Romania,* t. IX, p. 571-578.

BESANT (W.). The Mauritius patois (dans *Athenœum,* 31 décembre 1870, p. 889).

Cite une chanson créole reproduite en partie dans la *Revue critique,* 29 août 1881.

Fragments de chansons dans Baissac, ouvrage cité, p. 232.

DEVINETTES ET SIRANDANES.

Cirandane-Caupèc. Collection de devinettes des nègres, dédiée par un auteur anonyme à Lady Gomm. Maurice. L. Baker. 1846.

— Quelques sirandanes dans Baissac, ouvrage cité, p. 204 et suiv. Il contient aussi vingt-cinq devinettes proprement dites.

SEYCHELLES.

Sur la langue française parlée aux Seychelles. Cf. Larousse, t. XIV, p. 652.

PROVERBES.

Baissac. Ouvrage cité.

H. Gaidoz et Paul Sébillot. Blason populaire de la France. *Paris,* Cerf, 1884, p. 310.

ASIE

INDE FRANÇAISE.

Pour la géographie des langues dans l'Inde française et en Indo-Chine, voir :

Cust (Robert N.). A sketch of the modern languages of the East Indies. *London*, 1878, xii-198 p., in-8, avec deux cartes linguistiques.

Pondichéry et Karikal sont en pays tamoul, et Mahé est en pays malayalam. Le tamoul et le malayalam sont deux langues de la famille dravidienne. Mais comme nos comptoirs ne sont que des points microscopiques dans le domaine de ces langues, tout entier pour le reste sur

le territoire des Anglais ou des princes indigènes, nous nous abstenons systématiquement d'indiquer les grammaires et vocabulaires du tamoul et du malayalam. On en trouvera une bibliographie sommaire dans l'ouvrage de M. Cust.

FLEURIOT DE LANGLE. Voyage du Malabar, 1859. (*Tour du Monde*, t. VIII, pp. 33-49.)

Détails sur Mahé.

INDO-CHINE FRANÇAISE.

GÉNÉRALITÉS.

BARBIÉ DU BOCAGE (V.-A.). Bibliographie annamite, livres, recueils périodiques, manuscrits, plans. *Paris*, 1867, 1 vol. in-8.

GARNIER (Francis). Exploration du Mékong. *Paris*, 1872.

BASTIAN (Adolf). Die Voelker des östlichen Asiens, 6 vol. in-8. *Leipzig*, 1866-71.

Le tome IV contient le Cambodge et la Cochinchine.

COCHINCHINE.

LANGUE.

PIGNEAUX (Évêque d'Adrau). Dictionnarium annamitico-latinum et latino-annamiticum, publié par Thabert. *Serampore*, 1838, 2 vol. in-4. Carte.

Du Ponceau (S.). Dissertation on the Chinese system of writing with a vocabulary of the Cochinchinese language by J. Morrone, with notes by M. De La Palun and a Cochinchinese and Latin dict. With 10 plates. *Philadelphia*, 1838, xxxii-375 p.

Schott (W.). Zur Beurtheilung der Annamitischen Schrift u. Sprache. *Berlin*, 1855, in-4. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Berlin.*)

Pauthier (T.-P.-G.). Dictionnaire étymologique chinois-annamite, latin-français, 1867 et suiv. in-8.

Truong-Vinh-Ky (J.-B.). Abrégé de grammaire annamite. *Saïgon*, imp. Impér., 1867, gr. in-8. *Paris*, 1872, in-8.

Aubaret. Grammaire de la langue annamite. *Paris*, 1868, in-8.

Dictionarium latino-anamiticum vocabulorum quæ continentur in libro nuncupato epitome historiæ sacræ et selectæ e Novo Testamento historiæ ad usum linguæ latinæ tirunculorum. *Saïgon, ex typis missionis*, 1868, in-8.

Le Grand de La Liraye (L'abbé). Dictionnaire élémentaire annamite-français. *Saïgon,* imp. Impér., 1868, in-f°., texte à 3 col. 2e édit. *Paris,* 1874, in-8.

Truong-Vinh-Ky. Cours de la langue annamite pratique. *Saïgon*, in-8, 1868.

Des Michels (Abel). Les six intonations chez les Annamites. *Paris,* 1869, in-8, br. de 14 p.

— Dialogues cochinchinois expliqués littéralement en français, en anglais et en latin, suivis d'une étude philologique du texte et d'un exposé des monnaies, poids, me-

sures et divisions du temps en usage dans la Cochinchine. *Paris*, 1871, in-8, 212 et 24 p. de texte.

TRUYÊN CHOI VAN CHUONG. Chrestomathie cochinchinoise, recueil de textes annamites publiés, traduits et transcrits en caractères figuratifs par Abel des Michels. *Paris*, Maisonneuve, 1872, gr. in-8.

Premier fascicule.

JANNEAU (G.). Luc-Van-Tien, poème populaire annamite, transcrit pour la première fois en caractères latins, d'après les textes en caractères démotiques. *Paris*, 1873, 1 vol. in-8, 2e édition, accompagnée de notes et planches.

AYMONIER. Dictionnaire français-cambodgien, précédé d'une notice sur le Cambodge et d'un aperçu de l'écriture et de la langue cambodgienne. *Saïgon*, Imprimerie nationale, 1874, in-4.

Ouvrage autographié.

Vocabulaire cambodgien-français. *Saïgon*, Collège des stagiaires, 1874, in-fo.

Ouvrage autographié.

AYMONIER (E.). Cours de cambodgien. *Saïgon*, Collège des stagiaires, 1875, in-fo.

Ouvrage autographié.

JANNEAU (G.). Étude de l'alphabet cambodgien. *Saïgon*, in-8 de 92 pages et 5 tableaux.

Premier fascicule.

DES MICHELS (Abel, professeur à l'école spéciale des langues orientales). Petit dictionnaire pratique (Chû nôm an nam), à l'usage des élèves du cours d'annamite. *Paris*, 1877, in-8 autographié.

GRAMMONT (L. DE). Onze mois de sous-préfecture en Basse-Cochinchine, contenant, en outre, une notice sur la langue cochinchinoise, des phrases usuelles françaises-annamites, des notes nombreuses et des pièces justificatives. Avec une carte, 1 vol. in-8.

MOURA (Lieutenant de vaisseau, représentant du protectorat français au Cambodge). Vocabulaire français-cambodgien et cambodgien-français, contenant une règle à suivre pour la prononciation, les locutions en usage pour parler au roi, aux bonzes, aux mandarins ; la numération, la division du temps, les poids, les mesures, les monnaies et quelques exercices de traduction. *Paris*, 1878, 1 vol. in-8.

TABERD, THEUREL et RAVIER. Dictionarium annamitico-latinum et latino-annamiticum. *Paris,* 1882, 2 vol. in-8.

TRU'ONG-VINH-KY (P.-J.-B.). Grammaire de la langue annamite. *Saïgon*, 1884, 304 p. in-8.

LANDES (A.). Les Pruniers refleuris, poème tonquinois, traduit et annoté. *Saïgon*, 1884, in-8.

P. I-XII. Notes sur la langue et la littérature annamites.

TRADITIONS, MŒURS ET USAGES.

LA BISSACHÈRE (Le P.). Exploration statistique du Tonkin, de la Cochinchine, du Cambodge, etc. *Londres,* 1811, 2 vol. in-8. — *Paris,* 1812.

BINETEAU. Notes sur les usages des populations indigènes de la Cochinchine. (*Bulletins de la Société de géographie de Paris,* novembre 1863.)

Bourchet. Étude sur les mœurs et les institutions du peuple annamite, dans la *Revue maritime et coloniale* de 1869.

Bouillevaux (R. P., missionnaire.) L'Annam et le Cambodge. *Paris,* Palmé, 1874, in-8, p. 544, carte.

Dr Mondières. Sur les croyances et les pratiques des Annamites. (*Bulletins de la Société d'Anthropologie,* janvier-mars 1875, p. 111.)

Dubois de Jancigny. La Cochinchine. (Coll. de l'*Univers pittoresque.*)

Landes (A.). Notes sur les mœurs et les superstitions populaires des Annamites, dans les *Excursions et reconnaissances* (publication officielle). *Saïgon,* in-8.

N° 6 (1880), pp. 447-464. *Naissances, charmes, sortilèges, argots;* — N° 7 (1881), pp. 137-148, *Petite vérole, présages, superstitions;* — N° 8 (1881), pp. 351-370, *Croyances relatives aux animaux;* — N° 11 (1882), pp. 267-279, *Médecine superstitieuse;* — N° 13 (1882), pp. 250-269, *Funérailles;* — N° 14 (1883), pp. 580-593. *Mariages.*

Roux (L.-C.) et Vidal (J.-M.). Quinze jours au Cambodge; mœurs, coutumes, superstitions, légendes; excursions dans les provinces de Roléa-Paier et de Compong-Leng. (Souvenirs intimes.) *Montpellier,* imp. Boehm et fils, 128 p. in-8 et pl. (Extrait du *Bulletin de la Société languedocienne de géographie.*)

Aymonier (Étienne). Notes sur les coutumes et croyances superstitieuses des Cambodgiens, dans les *Excursions et reconnaissances. Saïgon,* in-16, 1883, pp. 133-206.

Rituel des funérailles annamites, traduit de l'annamite par E.-C. Lessentun, dans la *Revue française de l'étranger et des colonies,* mars et avril 1885.

CONTES.

DES MICHELS (A.). Huit contes en langue cochinchinoise. *Paris,* 1869.

Sans traduction.

AYMONIER (E.). Textes (*sic*) khmers, avec traduction sommaire, 1re série, *Contes populaires. Saigon,* 1878, 1 vol. in-4.

Ouvrage autographié.

TRU'ONG-VINH-KY (P.-J.-B.). Chuyên Dôi xúa lúa nhôn lày nhung chuyen kay va co ich. *Saïgon,* 1883, 66 p. in-8, 3e édit.

Soixante-quatorze contes en texte annamite, sans traduction. — A la fin, deux pages de phrases courtes et numérotées qui paraissent des proverbes.

CHANTS POPULAIRES.

VILLARD (E.). Cochinchine française. Étude sur la littérature annamite. Poésies et chants populaires. *Saïgon,* imp. du Gouvernement, 1882, in-8.

PROVERBES.

GAIDOZ (H.) et SÉBILLOT (Paul). Le Blason populaire de la France. *Paris,* Cerf, 1884, in-18.

Contient p. 317 quelques dictons sur le Cambodge et des villes du Tong-King.

IMAGERIE.

GOUIN (Résidant de France à Nam-Dinh). Lettre sur l'imagerie populaire de l'Annam. Dans les *Comptes-rendus de la Société de Géographie*, séance du 3 juillet 1885, p. 418-419.

H. GAIDOZ et Paul SÉBILLOT.

(*A suivre.*)

GLOSSAIRE PATOIS

DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

(*Suite*)

Q

QUA et QUAI, pron. rel. Quoi. « De *qua* parles-tu ? » « *Quai* que tu dis, ma Jeanne-Marie ? » (Tout le département.)

QUANT ET MA, QUANT ET NOUS, loc. adv. Avec moi, avec nous. « Viens-tu *quant et ma*, mon *gars* ? » (Tout le département.)

QUANT ET QUANT, loc. adv. Les uns les autres. « Ils allaient tous *quant et quant.* » (Tout le département.)

QUATRE PELÉS ET UN TONDU, loc. adv. Réunion peu nombreuse. (Tout le département.)

QUEJO, s. m. Maniaque, homme qui s'occupe des détails du ménage, individu minutieux, qui s'attache à des vétilles. (Bain.)

QUELAU, s. m. Enfant qui s'élève difficilement. « C'est un failli *quelau.* » (Maure.)

A Bain, un *quelau*, ou un *quelot*, est un imbécile.

QUENENEAU, s. m. Café au lait. « Je ne puis pas me passer de mon petit *queneneau.* » (Fougeray.)

QUENIAU, s. m. Tout petit enfant. (Bain.)

QUENOUILLE, s. f. Plante des marais. *Typha latifolia*, L. (Bain.)

QUENOUILLETTE, s. f. Petite quenouille à filer.

Elle attira sa *quenouillette*,
C'était pour m'en, lan la de lirette,
C'était pour m'en frapper.
(Vieille chanson de l'arrondissement de Redon.)

QUERCI, E, adj. Mets trop cuit. Viande *quercie*. (Tout le département.)

QUERCIR, v. a. Trop cuire. « J'ai *querci* mon poulet. » (Tout le département.)

QUÉRÉE, s. f. Viande maigre, corrompue, qui a mauvaise mine. (Tout le département.)

QUÉRIATURE, s. f. Créature. (Fougères.)

QUÉRIER, v. n. Crier. « Notre vicaire *quériait* si haut qu'on l'entendait du cimetière. » (Bruz.)

QUÉRIN, s. m. Peau du visage. (Dourdain.)

QUERNELLE, s. f. Tuyau, tube en fer. C'est ordinairement un vieux canon de fusil employé, lorsqu'on fait la lessive, à faire couler l'eau de la cuve dans la chaudière placée sur le feu. (Bain.)

QUÉRO, s. m. Bride de sabot. (Dourdain.)

QUÉSSE, s. f. Cuisse. « Il a chu du *pairier* et s'est cassé la *quésse*. » (Il est tombé du poirier et s'est cassé la cuisse.) (Tout le département.)

QUÉTINNER, v. n. Pleurnicher. « As-tu bientôt fini de *quétinner*, vilain *p'tit étaumi*. » (Arrondissement de Redon.) — *Quétinner*, dans l'arrondissement de Fougères, signifie remuer, agiter. « Il *quétinne* des bras en marchant. »

QUÉTRON, s. m. Cerises cuites au four. (Dourdain.)

QUETTE, s. f. Cuisse.

Trouspette, lève ta quette,
Ta jambe bien faite, etc.
(Vieille chanson.)

QUEU, adj. Quel. « *Le queu c'est-y qu'a dit ça?* » « Le quel est-ce qui a dit cela? (Châteaubourg.)

QUEUE-DE-PÊLETTE, s. f. Mésange à longue queue du nom de penduline. (Bain.)

QUEUE-DE-RAT, s. f. Plante des terrains calcaires. (*Equisetum arvense.*) (La Chaussairie.)

QUIABAU, s. m. Bavard. (Dourdain.)

QUIÉ, s. m. Avare. (Dourdain.)

QUIO, s. m. Méchant. *Quio* gamin (méchantgamin.) (Gennes.) — *Quio* sert aussi de cri de ralliement pour appeler les bestiaux.

QUITTER, v. a. Laisser. « *Quitte-ma* donc tranquille. » (Laisse-moi donc tranquille.) (Littoral de la Manche.)

QUOUE, s. f. Queue.

Quand l'bonhomme revint du bois,
Trouvi la *quoue* de son âne
Que le loup avait mangé.
(Vieille chanson de Guichen.)

QU'RIR, v. a. Quérir, chercher. (V. *Crir.*) (Tout le département.)

R

RABATJOIE, s. m. Chaudron que l'on met sur le feu et qui empêche de se chauffer. « Enlevez le *rabatjoie.* » (Arrondissement de Redon.)

RABINE, s. f. Avenue ombreuse dans le voisinage des vieux châteaux. « Allons nous promener dans la *rabine.* » (Tout le département.)

RACASTA, s. m. Cordonnier, Auvergnat, ouvrier malpropre. (Arrondissement de Redon.)

RACAUT, s. m. Amour. « C'est un vieux marcou qui est toujours en *racaut.* » (Tout le département.)

RACHE, s. f. Maladie de l'enfance, croûte sur la figure. (Tout le département.)

RACOIT, s. m. Être chétif. « Cet enfant est un pauvre petit *racoit.* » (Pancé.)

RACLÉE, s. f. Action de frapper. « Je lui ai foutu une *râclée* dont il se souviendra. » (Arrondissement de Redon.)

RACOIN, s. m. Recoin. (Tout le département.)

RADIRER (SE), v. n. Se perdre, s'égarer. (Dourdain.)

RAFALÉ, E, adj. Misérable. « Les pauvres diables, sont-ils *rafalés!* » (Tout le département.)

RAFISTOLAGE, s. m. Arranger de vieux habits, de vieilles choses, pour les faire servir. (Rennes.)

RAFISTOLER, v. a. Retaper. (Rennes.)

RAFOIN, s. m. Odeur de crasse, de saleté. Un enfant, quand il n'est pas bien lavé, sent le *rafoin*. (Tout le département.)

RAGALER, v. a. Remuer, bouger. *Ragaler* une serrure, chercher à l'ouvrir avec un objet quelconque. « Cette nuit, j'ai entendu *ragaler* à ma porte. » (Bain.)

RAGATONNER, v. n. Marcher à tâtons dans l'obscurité. « Ouvrez la porte à Jean, je l'entends qui *ragâtonne* dans l'escalier. » (Arrondissement de Redon.)

RAGOLU, E, adj. des deux g. Raboteux, raboteuse, qui présente des aspérités. (Bain.)

RAGOSSE, s. f. Vieil arbre qui ne donne plus de fruits. « C'est une *ragosse*, il faut l'abattre. (Corps nus.) »

RAGOTER, v. a. Vomir. (Dourdain.)

RAGRICHER, v. a. S'emparer, sans scrupule et de mauvaise foi, d'un objet, d'une chose. (Dourdain.)

RAGRICHEUR, s. m. Homme de mauvaise foi, presque voleur. (Dourdain.)

RAIGUISÉ, E, adj. Trompé, attrapé, mort. « Le pauvre diable est *raiguisé*. » (Tout le département.)

RAIL, s. m. Feu de joie. (Châteauneuf.)

RAISIN DE MER, s. m. Sous-arbrisseau des sables maritimes. (*Ephedra distachya.*)

RAISSION, s. f. Collation, léger repas dans l'après-midi. (Saint-Just.)

RALE, adj. des deux g. Rare, qui n'est pas commun. « Le trèfle à quatre feuilles est bien *râle*. » (Arrondissement de Redon.)

RAMAIGE, s. m. Ramage. (Tout le département.)

RAMILLÉE, s. f. Quantités innombrables. « Venez donc voir cette *ramillée* de fourmis. » (Arrondissement de Rennes.)

RANGEAU ou RANGEOT, s. m. Seau en bois, bas et large, pour faire boire les bestiaux. (Tout le département.)

RAPIA, s. des deux g. Avare. « C'est un *rapia!* » « C'est une *rapia !* » (Tout le département.)

RAPIN, E, sub. Avare. « C'est une *rapine !* » (Bain.)

RÂPOU, s. m. Fruit vert et de digestion difficile. (Dourdain.)

RAS-DU-CUL, loc. adv. Bas des reins. « J'ai été mouillée jusqu'à la *ras-du-cul.* » (Langage des paysannes de Pléchâtel.)

RASIBUS, adv. Mesurer à ras, plein. (Tout le département.)

RAS-LE-CUL, loc. adv. C'en est trop. « J'en ai *ras-le-cul*, de cette affaire. » (Pléchâtel.)

RASSE-EN-TOUT, loc. adv. Rien du tout.

— Tu as mangé ?
— Non, *rasse-en-tout.*
(Saint-Sulpice-des-Landes.)

RAT, s. m. Avare. « Il est si *rat* qu'il écorcherait un pou pour en avoir la peau. » (Dicton de l'Ille-et-Vilaine.)

RAT, s. m. Feu de joie. (Saint-Briac.)

RATÉ, RATEL, s. m. Râteau. (Arrondissement de Redon.)

RATELIÈRE, s. f. Coin de grenier sous les ardoises.

RATIAU, s. m. Râteau. (Tout le département.) — A Plerguer on prononce *râtiao.*

RATIBOISER, v. a. Attiser le feu. (Dourdain.) Redresser, attraper, tromper. (Arrondissement de Redon.)

RATIRER, v. a. Retirer. « Le chat est tombé dans le *puts* (puits), va donc le *ratirer.* » (Bain.)

RATUCHONNER, v. n. Mets trop cuit, qui a attaché à la casserole. « Le fricot a *ratuchonné.* » (Gennes.)

RAVENELLE, s. f. Plante de la famille des crucifères. (*Raphanus raphanistrum.*) (Bain.)

RAVINÉ, E, adj. Creusé, e. « Chemin *raviné* par la pluie. » « Route *ravinée.* » (Bain.)

RAVOUILLÉE, s. f. Mets qui a trop de sauce. « C'est de la *ravouillée.* (Bain.)

RAVOUILLER, v. a. Ajouter trop de sauce à un mets, c'est *ravouiller*. (Bain.)

REBAMBILLER, v. a. Secouer, reveiller. (Chasné.)

REBOUTOU, s. m. Rebouteur. Celui qui remet les membres brisés. « Il a la jambe cassée, allons vite chez le *reboutou*. » (Tout le département.)

RECAUPI, E, adj. Guilleret. « *Te v'la ben recaupi anet*. » (Te voilà bien guilleret aujourd'hui.) (Bain.) — A Rennes, *recaupi* se dit d'un malade qui va mieux. « Il est *recaupi*. » (Il en réchappe.)

RECEPER, v. a. Recevoir un objet qui tombe. (La Bouëxière).

RECHALER, v. a. Réchauffer. « Ma soupe est froide; faut la *rechaler*. » (Bain.)

RECHOÏR, v. n. Revenir à la vie, à la santé. (Liffré.)

RECTEUR, s. m. Curé. (Tout le département.)

REDARÉ, E, adj. Être étendu, renversé dans un fauteuil, dans une voiture. « Est-il bien *redaré !* » (Bain.)

REFOINCHER, v. n. Rechigner, faire la moue. (Rennes.)

RÉGALER, v. a. Corriger. « Attends un peu, *j'vas te régaler*. » (Tout le département.)

REGONCER, v. n. Déborder. « *Le ruisset a regoncé*. » (Vieux-Vy.)

REILLÉE, s. f. Rayon de soleil. « Une *reillée de soula* fait grand bien. » (Tout le département.)

RELUQUER, v. a. Regarder avec opiniâtreté. (Bain.)

RELUSAYANT, adj. Reluisant, qui reluit. (Arrondissement de Redon.)

REMBERGE, s. f. Plante des lieux cultivés. (*Mercurialis annua*.) (Tout le département.)

REMEILLER, v. a. Dégeler. (Chasné.)

REMETS, s. m. Graisse. « Passe-*ma le remets* pour faire la fricassée. » (Gennes.)

REMOUËT, s. m. Moisi. « Ça sent le *remouët*. » « Ça a goût de *remouët*. » (Arrondissement de Redon.)

REMUCRE, adj. Pourri, altéré. « V'la du cidre *remucre* » (qui a goût de pommes pourries.) (Lassy.)

REN, s. m. Rien. (Tout le département.)

RENACLER, v. n. Renifler. (Rennes.)

RENAUD, E, sub. René, Renée, prénom d'homme et de femme.

As-tu vu le loup, mon *Renaud?*
— *Yan.*
— Où *était-y* ?
— Dans le haut d'un chêne,
— Que faisait-y ?
— Quenenas, quenenas.
— C'était pas le loup, mon *Renaud*, c'était un corbin.
(Conte de Jean l'Hébété dans le canton de Bain.)

RENDONNÉE, s. f. Longue causerie. (Bain.)

RENNOIS, s. m. Rennais. Habitant de Rennes. (Tout le département.)

RENOTTE, s. f. Renée ou Reine, prénom de femme. (Tout le département.)

RENOUÉE, s. f. Plante des chemins et des moissons. (*Polygonum.*) Adj. Les sources sont *renouées* lorsqu'à l'hiver elles recommencent à couler après avoir été taries pendant l'été. (Arrondissement de Redon.)

REPARON, s. m. Grosse toile en usage dans les campagnes. (Bain.)

REPECER, v. n. Recommencer. (Bain.)

REPOUSSER DU GOULOT, loc. adv. Avoir mauvaise haleine. (Rennes.)

REQUIPER, v. a. Réparer. (Dourdain.)

RÉSIPÈRE, s. m. Érésipèle. « Ma *tantine* a son *résipère* tous les ans. » (Arrondissement de Redon.)

RESPÉ DE VOUS, loc. adv. Sauf votre respect. (Tout le département.)

RESSIÉE, s. f. Après-midi. « Il va faire chaud cette *ressiée.* » (Arrondissement de Redon.)

RESSIONNER, v. n. Légère collation dans l'après-midi. (Arrondissement de Redon.)

RESSOUDRE (S'en), v. pron. S'en relever, s'en retirer. (Port Saint-Jean-sur-la-Rance.)

RÉTÉTÉE, s. f. Mésange, oiseau.

RETINSE, part. pas. Retenue. J'étais *retinse* à la maison quand mes enfants étaient petits. (Cesson.)

RETOUÉ, E. adj. On dit qu'on est *retoué* quand on a bien dîné, qu'on a le ventre plein. « Je suis *retoué*, » pour satisfait, content. (Bain.)

RETOUER, v. a. Retirer du marché une marchandise quelconque parce qu'on n'en trouve pas un prix suffisant. (Bain.) — A Lohéac on dit *retouiller*.

REUDER, v. n. Roter. (Dourdain.)

REUPIE, s. f. Roupie. (Arrondissement de Redon.)

REUPIE, s. f. Rouge-gorge, oiseau. (Bain.)

REVENEZ-Y, sub. Se dit d'une bonne chose à laquelle on revient. « Oh! le bon *ca*, c'est du *revenez-y*. »

REVÉRER, v. n. Faire une révérence. (Romazy.)

REVEURGER, v. a. Retourner la terre. « Ces porcs ont *reveurgé* mon champ. » (Gennes.)

REZ, s. m. Petit ruisseau. (Bain.)

RHABILLER-LES-CHEMINS. Réparer les chemins. (Monfort.)

RHUME (La), s. f. Être enrhumé. « J'ai *la rhume* qui me tue. » Ce mot est employé au féminin dans tout le département.

RÏAUX, s. m. pl. Entrailles de porc cuites au four. (Bain.)

RIBAN, s. m. Ruban. « La mariée avait-elle de *biaux ribans?* » (Tout le département.)

RIBLER, v. a. Couler rapidement. « A cet endroit de la rivière l'eau *rible*. » (Gennes.)

RIBON, RIBAINE, loc. adv. Bon gré, mal gré. (Arrondissement de Rennes.)

RIBOT, s. m. Instrument pour baratter le beurre. (Arrondissement de Redon.)

RIBOTER, v. a. Faire du beurre dans une baratte. « Cette femme *ribote* son lait. » (Tout le département.)

RIBOTEUR, s. m. Individu qui s'enivre ou qui s'amuse au lieu de travailler. (Arrondissement de Redon.)

RIBOTOIRE, s. f. Baratte. Vase en terre dans lequel les paysannes ribotent leur beurre.

RIBOTTE, s. f. Orgie. « Il est en *ribotte,* » c'est-à-dire. Il est en train de s'enivrer. (Arrondissement de Redon.)

RICHOLER, v. n. Ricaner, rire à demi et d'un air moqueur. « Il *richole.* » (Tout le département.)

RIDIAU, s. m. Rideau.

Tirez le *ridiau,*
La farce est jouée.
(Chanson de Pont-Péan.)

RIETTE, s. f. Ruelle. (Gennes.)

RIGANT, adj. Brillant, reluisant. (Pacé.)

RIGOLER, v. n. S'amuser. Ce mot nouveau est usité dans tout le département.

RIMÉ, E, adj. Tourner, aigrir. « Le lait a *rimé.* » (Saint-Sulpice-des-Landes.)

RINCÉE, s. f. « Il m'a flanqué une *rincée,* » pour : il m'a battu. (Tout le département.)

RIPATONS, s. m. pl. Grands pieds plats. « Oh ! quels *ripatons !* » (Rennes.)

RIPEAUPÉE, s. f. Mauvaise cuisine, boisson épaisse. « Tout cela, c'est de la *ripeaupée.* » (Tout le département.)

RIRE, v. n.

Passé défini : Je ry-is,
Tu ry-is,
Il ry-it,
J'ry-îmes,
V'ry-îtes,
Y'ri-îrent.

ROBERT, s. m. et adj. m. Un *robert* est un mari trompé. Il existe dans la commune de Combourtillé un rocher autour duquel les jeunes gars fiancés vont, la nuit, faire le tour à *cloche-pied,* afin de ne pas être *Roberts,* » c'est-à-dire trompés par leur femme une fois mariés.

ROBINER, v. n. Flâner. (La Guerche.)

ROBUSTE, adj. des deux g. Emporté, vif, colère. (Loutehel.)

ROCHE, s. f. Caillou. « *Si tu m'ebêtes, j'vas de foute un coup de roche.* » (Si tu m'ennuies je vais te donner un coup de pierre.) (Tout le département.)

ROGNONNER, v. n. Grommeler, murmurer. (Tout le département.)

ROLON, s. m. Tout ce qui est rond, et notamment la monnaie d'or ou d'argent roulée dans un papier. « Un *rolon* d'or, un *rolon* d'argent. » (Arrondissement de Redon.)

RONDIR DE LA BLOSSE, loc. adv. Rouler des yeux. (Rennes.)

ROCQUER, v. n. Grimper. « Tu vas *chair* si tu *rocques* dans le pommier. » (Tu vas tomber si tu grimpes dans le pommier.)

ROCQUET, s. m. Petite côte. « Le *rocquet* de Saint-Cyr, à Rennes, faubourg de Brest. »

ROQUETTE, s. f. Cresson de terre. (*Barbarea præcox.*) (Fougères.) — Il existe aussi une petite perdrix qu'on appelle *roquette* et dont l'espèce commence à disparaître de la Bretagne.

ROSE-DE-TONNERRE, s. f. Fleur de l'églantier. (Arrondissement de Redon.)

ROSSER, v. a. Frapper. « Je l'ai *rossé.* » (Fougeray.)

ROSSIGNOLET, ROUSSIGNOL, ROUSSIGNOULET, s. m. Rossignol, oiseau. (Tout le département.)

Rossignolet des bois,
Rossignolet sauvaige,
Redis-nous ton *ramaige.*
(Chanson de l'Ille-et-Vilaine.)

ROTE, s. f. Sentier étroit. La *rote messière* est le sentier qui conduit à l'église. (Arrondissement de Vitré.) — On appelle *rote*, dans l'arrondissement de Redon, la brèche faite dans un fossé pour permettre de passer. « Les chasseurs ont fait une *rote* dans mon champ, » c'est-à-dire un passage dans une haie ou un fossé.

ROUALLE, s. f. Bouche, « *Chauvir de la roualle*, » sourire niaisement. (Rennes.) — *Roualle* veut aussi dire roue de voiture.

ROUCHEMENT, s. m. Mal de dents insupportable. (Gennes.)

ROUCHER, v. a. Dépouiller un os avec les dents. Mâchonner un morceau de bois ou un morceau de pain dur. « *Roucher* une croûte de pain. » (Tout le département.)

ROUCHIE, s. f. Fille de mauvaises mœurs. (Rennes.)

ROUCHON, s. m. Reste d'un objet *rouché*, mâchonnné. « Un *rouchon* de pain. » (Gennes.) — A Dourdain, un *rouchon* est un reste de dent brisée.

ROUELLES, s. f. pl. Avant-train de charrue. (Dingé.)

ROUENNER, v. n. Rognonner, grommeler. « Je ne sais ce qu'a le gars, il a *rouenné* toute la journée. » (Rennes.)

ROUINCHER, v. n. Pleurer longtemps et presque sans motif. « Il *rouinche* comme un cochon. » (Dourdain.)

ROUPILLER, v. n. Dormir, sommeiller. (La Guerche.)

ROUSINE, s. f. Résine.

C'est la chandelle de *rousine*
Qui fait danser le rigodon.
(Vieille chanson de l'Ille-et-Vilaine.)

ROUSINIER, s. m. Objet en fer que l'on enfonce dans le mur de la cheminée pour y placer la chandelle de résine. (Arrondissement de Redon.) — A Dourdain, un usurier est appelé *rousinier*.

ROUSINERIE, s. f. Travail peu lucratif. (Dourdain.)

ROUSTÉE, E, adj. Taches de rousseur sur la figure. « La vilaine *marraine* est-elle *roustée !* » (Bain.)

ROUSTÉE, s. f. « Il lui a *foutu* une fameuse *roustée*, » pour : il l'a battu. (Guipry.)

ROUTIE, s. f. Pain grillé dans du cidre chaud. C'est au dire des paysans un remède contre toutes sortes de maux. (Le Sel.)

RUBRIQUE, s. f. Finesse, malice. « Il a de la *rubrique.* » (Fougeray.)

RUE-DES-PRÉS, s. f. Plante de la famille des renonculacées, appelé aussi rhubarbe des pauvres. (*Thalictrum flavum.*) (Tout le département.)

RUÉE, s. f. Lande et bruyère étendues devant les fermes, pour absorber les purins des étables. « Le sale village, il y a de la *ruée* à toutes les portes. » (Fougeray.)

RUETTE, s. f. Petite rue. (Saint-Malo.)

RUISSIAU, s. m. Ruisseau. « Le *ruissiau* a débordé. » (Langon.)

RUMAS, s. m. Maladie des poules.

Nous prierons le bon Dieu,
Et le bon saint Nicolas
De garder vos poules du *rumas.*
(Vieille chanson de Redon.)

RUSSE, s. f. Moutarde des champs. (Sixt.)

RUSSER, v. n. Glisser. (Montreuil-sur-Ille.)

RUSSET, RUSSIAU. s. m. Ruisseau, « Faut passer le *russet là-lain.* » (Faut passer le ruisseau là-bas.) (Tout le département.)

RUTACHE, s. f. Rouge-gorge, oiseau. (Bécherel.)

S

SA, s. m. Soir. « J'allons nous promener le *sa* au clair de lune. » (Tout le département.)

SA, s. f. Soif. « Oh! j'ai *t'y sa!* » (Arrondissement de Redon.)

C'étaient trois bonnes commères
S'en venant de l'Agribra,
Se disaient les un's aux autres :
Ma commèr' que j'ai grand *sa.*
(Chanson de l'Ille-et-Vilaine.)

SABOT DE LA MARIÉE, s. m. Plante des prés. (*Lotus corniculatus.*) (Sainte-Colombe.)

SABOULER, v. a. Gronder. « Ta mère va te *sabouler*, mon gars, ton pantalon est déchiré. » (Tout le département.)

SACRE, s. m. Le *Sacre* ou la Fête-Dieu. (On pron. *sac.*) « Allons-nous au *sacre?* » — A Rennes, on dit, en voyant les paysannes venir à la Fête-Dieu : « Voici les cousines du *sacre.* »

SAFFRE, adj. Sec. « Temps *saffre* », temps froid, sec, dur. (Arrondissement de Redon.) On prononce *saffe* à Dourdain.

SAFRAN-BATARD, s. m. Plante des terrains calcaires appelée aussi *Tue-chien.* (Saint-Jacques-de-la-Lande.)

SAIGE, adj. des deux g. Sage. « Pour réussir dans le monde, il faut être *saige* et entendu. » (Tout le département.)

SAIGNE-BOUC, s. m. Mauvais couteau. (Tout le département.)

SAIGNE-NEZ, s. m. Plante de la famille des composées appelée également *herbe au charpentier.* (*Achillea Millefolium.*) (Thourie.)

SAINT-MARCAIN, s. m. Saint-Marcan, commune du canton de Pleine-Fougères, dans l'arrondissement de Saint-Malo.

SAINT-SOIT-IL, s. m. Homme peu intelligent. « C'est un *saint-soit-il.* » (Loutehel.)

SAINT-SUPLICE, s. m. Saint-Sulpice, commune du canton du Grand-Fougeray, dans l'arrondissement de Redon.

SAINT-THURIAU, s. m. Saint-Thurial, commune du canton de Plélan, dans l'arrondissement de Montfort.

SAIS (Je), ind. du verb. être. Je suis. « Je *sais* pas méchant mais faut pas me *cachigner.* » (Tout le département.)

SALAUD, s. m. Grossier, homme mal élevé. Injure. (Tout le département.)

SALI, s. m. Endroit sale où l'on dépose les ordures. (Montgermont.)

SALISSON, s. m. Petit enfant malpropre. « C'est un *salisson.* » (Rennes.)

SALOPÈTE, s. f. Large pantalon de toile que les ouvriers mettent pour travailler. (Rennes.)

SALOPIAU, s. m. Homme sale et dégoûtant. « Quel *salopiau* ça fait ! » Tout le département.)

SANVE, s. f. Moutarde sauvage, plante. (Moulins.)

SAPRÉE-MATIN, loc. adv. Sacré-mâtin, juron. (Tout le département.)

SAOCISSE, s. f. Saucisse. (Plerguer.)

SAPIAS, s. m. pl. Rats. « Les *sapias* ont mangé la chandelle de suif. » (La Guerche.)

SAPINETTE, s. f. Sapinière, bois de sapin. « J'ai *dénigé* une *écossarde* dans la *sapinette.* » « J'ai déniché une buse dans la sapinière. »

SAQUER, v. a. Tirer brusquement. « Il a *saqué* la porte. » (Montfort.)

SAQUETTE, s. f. Fille légère. (Dourdain.)

SARCIAU, s. m. Sorte de faucille. (Tout le département.)

SARDRINE, s. f. Sardine. (Châteaugiron.)

SARTE, s. f. Sardine. « Qui veut de la *sarte?* » cri des marchandes de sardines de Rennes.

SAS, s. m. Tamis en crin qui sert à passer la farine. (Tout le département.)

SASSOTER, v. n. Passer au sâs, au tamis. (Essé.)

SAUDE, s. m. Saule.

SAUDRAS, s. f. Nom de villages. (Tout le département.)

SAUF VOTRE RESPÉ, loc. adv. Ces mots précèdent toujours le nom d'un animal. « *Sauf votre respé,* j'ai vendu mon cochon. » (Tout le département.)

SAUNIER et SAUNIÈRE, sub. Boîte en bois pendue dans la cheminée et qui renferme du sel.

Quand la *saunière* dégoutte
Signe de dégel.

(Dicton de Dourdain.)

SAUQUETTE, s. f. Barrière. (Dourdain.)

SAUQUETER, v. n. Sauter par-dessus une barrière. (Dourdain.)

SAUSSE, s. m. Saule, arbre de la famille des amentacées. (*Salix alba.*) (Rennes.)

SAUTER-A-LA-CRASSE, loc. adv. Sauter à la figure. « Le chat m'a *sauté à la crasse.* » (Lohéac.)

SAUTIR, v. a. Sauter. « J'ai fait *sautir* mon *chen* dans le *ruissiau.* » (Saint-Just.)

SAUTOU, SAUTILLON, s. Sauteur. « Quel petit *sautou* tu fais ! » (Tout le département.)

SAUVAIGE, adj. des deux g. Sauvage. « C'est un chat *sauvaige.* »

SAVA, SAVAI, Inf. du verb. savoir. (Je viens *sentir sava si fille à vous sera fomme à ma.* » « Je viens savoir si votre fille sera ma femme.) (Conte de Jean l'Hébété.) (Bain.)

SAVONNIÈRE. s. f. Saponaire, plante officinale. (Bain.)

SCEILLER et SCILLER, v. a. Scier, couper le grain avec une faucille. (Tout le département.)

SCEILLERIE, s. f. Action de couper le grain. Réunion d'ouvriers embauchés pour ce travail. « Elle veut que j'aille laver chez elle la semaine prochaine ; je ne le pourrai pas, je serai en *sceillerie.* » (Cesson.)

SE, s. m. Sel. (Arrondissement de Redon.)

SE CARAPATER, loc. adv. S'esquiver. (Rennes, terme d'atelier.)

SEILLE, s. f. Seau en bois.

SEILLÉE, s. f. Seau rempli d'eau. (Tout le département.)

SEILLOT, s. m. Seau. (Plerguer.)

SE LA COULER DOUCE, loc. adv. Ne pas s'échiner, ne pas se fatiguer à travailler, avoir une existence agréable. (Rennes.)

SÈLETTE, s. f. Petit tabouret à trois pieds qui sert aux *pâtoures* pour tirer les vaches. (Bain.)

SENAS, s. m. Grenier.

Où est Pelot ?
— Il est dans le *senas*.
(Tout le département.)

SENTE, s. f. Sentier d'un champ. (Montfort.)

SENTE, s. f. Odeur. « V'la des fleurs qui ont bonne *sente* » (bonne odeur.) (Tout le département.)

SENTIER-MESSIER, s. m. Petit sentier à travers champs qui permet de se rendre à pied promptement à la messe. (Arrondissement de Redon.)

SENTI-SAVA, loc. adv. Flairer quelque chose. (Bain.)

SEPILLER, v. a. Secouer quelqu'un, le brutaliser. (V. *Houspiller*.) « Prends garde, José, si tu continues, *j'vas t'sepiller*. » (Tout le département.)

SERAND, s. m. Machine pour carder le chanvre. (Dourdain.)

SÈRÉE, s. f. Soirée. (Tout le département.)

SERONCÉE, s. f. Correction. (Dourdain.)

SERPIAU, s. m. Serpe, instrument tranchant employé pour émonder les arbres. (Arrondissement de Redon.)

SERPIDAS, s. f. Femme haute et déhanchée. « La vilaine *serpidas*. » (Rennes.)

SEUMER, v. a. Aspirer par le nez un breuvage quelconque. (Bain.)

SEULÉES, s. m. pl. Souliers. (Arrondissement de Vitré.)

SEYEN, s. m. Enfant méchant. (Liffré.)

SIA, loc. aff. Oui. (Bain.)

SIAU, s. m. Seau en bois. (Tout le département.)

SICOT, s. m. Bois mort. (Dourdain.)

SIEDU, s. m. Seuil de porte (Dourdain.)

SIÉTER, v. a. Asseoir.

Siétez-vous don ma Jeanne-Marie.
Siète ton gars, ou y va ché (va choir).
(Tout le département.)

SIGNIFIANCE, s. f. Annoncer, faire connaître. « Je me sais aperçu à ces *signifiances* que j'avais péché. » (Feins.)

SIGUERNAS, s. m. Lit de paille. (Dourdain.) — Mauvais grenier. (V. *Senas*.) (Rennes.)

SIMELLE, s. f. Semelle de soulier. (Châteaugiron.)

SION, s. m. Bâton. « J'vas te foutre un coup de *sion*. » (Tout le département.)

SIUN, pron. démonst. Celui. « A qui le chen? C'est le *siun* à François. » (Tout le département.)

SIXDENTS, s. m. Jeune mouton. (Fougères.)

SOIFFARD, s. m. Ivrogne. (Fougères.)

SOITER et SOITONNER, v. a. Travailler en commun. Se dit de fermiers qui, n'ayant pas assez de domestiques ou d'ouvriers, travaillent mutuellement, les uns pour les autres. (La Guerche.)

SOLA et SOULA, s. m. Soleil. *Sola*. (Arrondissement de Redon.) *Soula*. (Arrondissement de Saint-Malo).

SOLÉES, s. m. pl. Souliers. (Arrondissement de Redon.)

SOLEUIL, s. m. Soulier. (Plerguer.) — On dit *soleu* dans l'arrondissement de Montfort.

SOLIER, s. m. Grenier. « Va chercher du fain (foin) dans le *solier*. » (Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné et de Hédé.)

SONOU, s. m. Ménétrier. Joueur de violon de la campagne. (Tout le département.)

SORINE, s. f. Boisson des indigents faite avec la lie du cidre. (Environs de Rennes.)

SOTTIAU, s. m. Individu fier, vain et bête. (V. *Faraud*.) (Fougeray.)

SOUAU, s. m. Mauvais lit. (Dourdain.)

SOUCHES, s. f. pl. Bois à brûler en quartiers, assez gros pour former des bûches de fond de cheminées. (La Guerche.)

SOUCI, s. m. Sourcil. (Arrondissement de Vitré.)

SOUE, s. f. Refuge à porcs ; étable où on loge les cochons. Se dit aussi d'une maison malpropre. (Arrondissement de Redon.)

SOUÉTRAU, s. m. Homme malpropre. (Dourdain.)

SOUGÉA ou SOUJA, s. m. Sougéal, commune du canton de Pleine-Fougères dans l'arrondissement de Saint-Malo.

SOUI, s. m. Endroit malpropre. (Tout le département.)

SOUIE, s. f. Taie d'oreiller. (Tout le département.) — A Dourdain c'est une *souille.*

SOUIL, s. m. Sale. (Prononcer *soüi.*) Ce mot vient de *souillon* probablement. (Fougères.)

SOULA, s. m. Soleil. (Pancé.)

SOULAIRE, s. m. Orient. « Le vent vient du *soulaire.* » (Dourdain.)

SOULARD et SOULAUD, s. m. Ivrogne. « Le vilain *soulard.* » (Tout le département.)

SOULAUGRAPHE, s. m. Ivrogne. (Rennes.)

SOULAUGRAPHIE, s. f. Orgie. (Tout le département.)

SOUMETERRE, s. m. Cimetière. (Gennes.)

SOUPIÉRÉE, s. f. Soupière pleine de soupe ou de lait. (Tout le département.)

SOURD-GARE, s. m. Salamandre terrestre, objet d'effroi et de répulsion dans les campagnes bretonnes. L'expression de *gare* ici signifie animal de diverses couleurs, bariolé. Une vache *gare*, au contraire, est une vache noire et blanche. (Tout le département.)

Dicton : Si taupe voyait,
Si *sourd-gare* entendait.
Le monde entier mourrait.

SOURICER, v. a. Voler adroitement. « Il m'a *souricé* mon porte monnaie. » (Rennes.)

SOURICET, SOURICIAU, s. m. Petite souris. (Tout le département.)

Formulette : Il est midi.
— Qui l'a dit ?
— Le *souricet*.
— Où est-y ?
— Dans la chapelle.
— Que fait-y ?
— Y dit la messe.
— Qui la répond ?
— Trois petits chatons.

SOURSAS, s. f. Déchet de farine de blé noir. (Bain.)

SPET, s. m. Instrument qui sert à tenir le seau dans le puits. (Dourdain.)

SU, prép. Sur.

Vous frappez *su l'z'os*,
Ils pourriront;
Vous n'frappez point *su* le cœur,
Où l'z'amours sont.
(Vieille chanson du faubourg l'Évêque, à Rennes)

SU, s. m. Suif et aussi sureau, arbuste. (Arrondissement de Redon.)

Devinette : Quels sont les trois noms d'arbres qu'on peut dire le plus vite ?

Su
Pin
If

On dit cela d'un seul mot : *Supinif*.
(Canton de Bain.)

SUBELÉE, s. f. Air sifflé. On dit aussi d'un individu en état d'ivresse : « En a-t-il pris, une *subelée* ! » (Messac.)

SUBELER, v. n. Siffler, (Tout le département.)

Dicton : Vache qui *beille* (beugle),
Fille qui *subèle* (siffle),
Poule qui chante le coq,
Sont trois bêtes qui méritent la mort.
(Bain.)

SUBELET, s. m. Sifflet. (Arrondissement de Redon.)

SUBITE, s. f. Petite maison misérable, cabane. (Tout le département.)

SUBOUT, adv. Debout. « Le pauvre gars est ben malade, il n'tient pas *subout.* » (Env. de Rennes.)

SUIVETTE, s. f. Bonne odeur pour faire suivre les jeunes gars. Les filles allant acheter des parfums disent toujours : « Vendez-moi de la *suivette* ». (Bain.)

SURELLE, s. f. Petite oseille sauvage appelée aussi *Vinette.* (Arbrissel.)

SUROUA, s. m. Vêtement goudronné ou en caoutchouc porté par les marins quand il fait mauvais temps. (Littoral de la Manche.)

SUS, prép. Sur. « J'porte toute ma fortune *sus* ma » (sur moi). (Arrondissement de Redon.)

S'Y, pron. pers. Se.

C'est notre cuisinière ;
S'y lève de grand matin.
(Chanson de Paimpont.)

T

TA, TAIL, TOUÉ, pron. pers. Toi. *Ta.* (Arrondissement de Redon.) — *Tail.* (Arrondissement de Saint-Malô.) — *Toué.* (Rennes.)

TABLÉE, s. f. Beaucoup de monde à table. « Ah ! la belle *tablée!* »

TAIE ou TÉE DE BOUTEILLES, s. m. Débris, morceaux de bouteilles brisées. (Tout le département.)

TAILE, sub. f. Toile. (Arrondissement de Redon.)

TAILLEUR, s. m. Petit insecte qui nage sur la surface de l'eau et qui s'appelle hydromètre. (Bain.)

TAIT, s. m. Étable, écurie. (On prononce souvent *ta.*) (Arrondissement de Redon.)

TALIBOURDAS, s. m. Gros tas d'ordures. (Bain.)

TAMBOUR, s. m. Instrument muni d'un cuir qui reçoit la farine du *sas.* (V. *Sas.*) (Bain.)

TAMPONNER, v. a. Toucher longtemps une même chose. (V. *Poganer.*) « As-tu bientôt fini de *tamponner* cette viande? Tu me fais *dongé.* » (Arrondissement de Redon.)

TANNÉE, s. f. Tan, poudre d'écorce de chêne pour tanner les cuirs. (Tout le département.)

TANTINE, s. f. Tante.

— Bonjour *tantine* Perrine,
Comment s'porte vot' pourciau ?
— Il n'est ni gras, ni maigre,
Les os li perce la piau.
(Chanson de l'Ille-et-Vilaine.)

TANTOUILLARD, sub. Qui tantouille, qui trempe diverses choses dans l'eau. « C'est un *tantouillard.* » « C'est une petite *tantouillarde.* »

TANTOUILLER, v. a. Tremper quelque chose dans l'eau à plusieurs reprises. « As-tu bientôt fini de *tantouiller*, vilain gars? » Se dit à un enfant qui joue avec l'eau, ou qui marche dans l'eau. (Tout le département.)

TAPÉE, s. f. Quantité, abondance. « Quelle *tapée* de soupe ! jamais je ne pourrai tout manger. »

TAQUE, s. m. Insecte d'eau, gros coléoptère appelé hydrophile. (Dingé.)

TARÂCHE, s. f. Insecte qui se colle aux vaches et aux chiens et leur suce le sang. (Bain.)

TARAGUE, s. f. (V. *Tarâche.*) (Dingé.)

TARIN, s. m. Petit d'un chardonneret et d'une femelle de serin. (Tout le département.) — Coureur de nuit. (Dourdain.)

TASSÉE, s. f. Tassée de cidre, de lait, etc. Bol plein d'un liquide quelconque. « Veux-tu *baire* une *tassée* de lait. (Tout le département.)

TATOUILLE, s. f. Action de battre. (V. *Tripotée.*) (Tout le département.)

TAUPENNE, s. f. Sorte de clochette pendue au cou des vaches dans les forêts. (Teillay.)

TAUPER, v. a. Tromper, attraper. « A-t-il été *taupé* dans son marché avec Renaud ! » (Cesson.)

TAUPER, v. a. Arrêter. « *Taupe*-le donc. » (Fougeray.)

TAUPETTE, s. f. Fiole d'eau-de-vie, servant de mesure dans les cabarets. « Servez-moi une *taupette* d'eau-de-vie. » (Arrondissement de Redon.)

TÉE, s. m. Vaisselle complètement brisée. « Prenez garde de vous blesser, j'ai jeté des *tées* sur la rue. » (Arrondissement de Redon.)

TEIGNE, s. f. Plante des champs et des landes appelée aussi *Herbe-à-Perdrix*. (*Cuscute*.) (Vergéal.)

TEILLER, v. a. Broyer le chanvre. (Bain.)

TELLÉ, s. m. Métier de tisserand. (Gennes.)

TÉMÉRAIRE, adj. des deux g. Cruel. (Loutehel.)

TENANT, loc. adv. Tout le temps. « Il l'a injurié *tenant* » (tout le temps, sans discontinuer.) (Montfort.)

TÈQUE, s. f. Balle, jouet d'enfant. « Nous allons jouer à la *tèque*. » (Arrondissement de Redon.)

TEQUER, v. a. Lancer la tèque, frapper quelqu'un. (Guipry.)

TERJOU et TOURJOUS, adv. Toujours. (Tout le département.)

TERMINAGE, s. m. Fin d'une chose. « Si le *terminage* est aussi bon que le commencement, ça ira tout seul. » (Tout le département.)

TERPEMENT, s. m. Ressaut. (Liffré.)

TERPER, v. a. Ressauter. (Liffré.)

TERPIN, s. m. Pied-bot. (Dourdain.)

TERROU, SE, adj. Couvert de terre. — Dans le canton de Plélan, on dit d'une personne qui possède des terres : « Elle a le cul *terrou*. »

TERTILLÉE, s. f. « Une *tertillée* de garçailles, » (Un grand nombre d'enfants.) (Bain.)

TERUELLE, s. f. Truelle, instrument de maçon. (Tout le département.)

TÉTINES DE CHATTE, s. f. Plante des murs. (*Sedum album*.) (Arbrissel.)

TÉTURE, s. f. Filasse. (Tout le département.)

TESSERIE, s. f. Lieu où l'on tisse la toile. (La Guerche.)

TÉTRE, v. a. Tisser, faire de la toile. (La Guerche.)

TEUGNER, v. n. Tousser. « Le pauv' gars *teugne* toute la journée. » (Arrondissement de Vitré.)

TEURHEULÉE. s. f. Écuellée de soupe ou de cidre. (Fougeray.)

TEURTE, s. f. (Pron. *Terrrtre.*) Tourterelle. (Tout le département.)

TEUTÉE, s. f. Écuellée. (Gennes.)

TIGNASSE, s. f. Chevelure. *Tignasse* blonde. « Cette fille a-t-elle la *tignasse* mal peignée ! » (Tout le département.)

TILLON, NE, adj. Qui n'a pas le caractère facile. « Il n'est pas *tillon.* » (Il n'est pas commode.) (Tout le département.)

TIME, s. m. Seau. (Liffré.)

TINTIAU, s. m. Réunion de douze gerbes de grain dans un champ. (Bain.)

TIRE-JUS, s. m. Mouchoir de poche. (Tout le département.)

TIRER, v. a. Oter. « *Tire-ta* de là que je m'y mette. » Ote-toi de là que je prenne ta place). (Noë-Blanche.)

TIRER DES PIEDS (Se), loc. adv. Se sauver, s'en aller. (Rennes.)

TIRETTE, s. f. Tiroir. « Mets les *éliges* dans la *tirette.* » Mets les économies dans le tiroir.) (Bain.)

TIRMACHAUSSE, adj. des deux g. Difficile. Une chose qu'on ne peut obtenir, c'est *tirmachausse.* (Marpiré.)

TIRPAYER, v. a. Embrouiller. (Canton de Liffré.)

TIRTAINE, s. f. Grosse étoffe employée pour les vêtements des paysans de l'arrondissement de Redon.

TOC-TOC, adj. des deux g. Personne qui n'a pas toute sa raison. « Il ou elle en est *toc-toc.* » (Rennes.)

TOMBER, v. n.

Passé défini: Je tombis,
Tu tombis,
Il tombit,
J'tombîmes,
V'tombîtes,
Y tombirent.

TONNIAU, s. m. Tonneau. (Tout le département.)

TONTON, s. m. Tous les hommes sont appelés *tonton* par les petits enfants dans l'arrondissement de Redon.

TOQUART, s. m. Gros enfant. « C'est un fameux *toquart.* » (Tout le département.)

TOQUÉ, E, adj. Individu extravagant, presque fou. « Il est *toqué,* le pauvre diable. » (Messac.)

TOR, s. m. Taureau (Fougères.)

TORCHEPIN, s. m. Pin, arbre vert appelé aussi *Pin à crochets.* (Arrondissement de Saint-Malo.)

TORCHETTE, adv. Faire une chose promptement, proprement. On dit : « Nette comme *torchette.* » (Tout le département.)

TORIN, TOURIN, s. m. Taureau. *Torin,* dans l'arrondissement de Redon, et *Tourin* dans l'arrondissement de Rennes.

TORTILLARD, s. m. Homme qui a les jambes mal faites. (Tout le département.)

TORTILLER, v. a. Détruire. « La fré a *tortillé* les fleurs. » (Bain.)

TORTILLON, s. m. Sorte de gâteau fabriqué dans la Loire-Inférieure et qu'on vient vendre dans l'Ille-et-Vilaine. (Le Grand-Fougeray.)

TOSSÉ, E, adj. Presque ivre. « J'ai bu un bon coup de *piot,* mais comme il était fort en goût et justificatif, il m'a *tossé.* » (Montfort.)

TOSSER (Se), v. pron. Se frapper. « Je me suis *tossé* contre un arbre. » (Tout le département.)

TOUAILLE, s. f. Nappe qu'on étend sur la table pour mettre le couvert. « Mets la *touaille.* » (Bain.)

TOUAILLON, s. m. Petit nappe. (Saint-Meloir-des-Ondes.)

TOUE, s. f. Fromage. (Fougères.)

TOUILLÉ, adj. Sale, mouillé.

Comme te voilà *touillé,* mouillé,
Comme ta monman va te battre.
(Chanson de Bain.)

TOUPIE, s. f. Méchante fille ou femme de mauvaises mœurs. « C'est une vieille *toupie.* » (Tout le département.)

TOURNEBOUSE, s. f. Fille de la campagne lourde et sale. (Tout le département.)

TOURNEYER, v. n. Tournoyer. « Les sansonnets *tourneyent* dans l'air. » (Arrondissement de Redon.)

TOURNEMENT, s. m. Tour de main. (Servon.)

TOURNETTE, s. f. Petite pelle en fer qui sert à retourner la galette sur la tuile. On dit Tournoire aux environs de Dol.

TOURON, s. m. Veston très court que portent les paysans. (Tout le département.)

TOURTEAU, TOURTIAU, s. m. Pain. « Donne-moi un *tourtiau* (un pain). » — Il existe dans l'arrondissement de Vitré un bel étang qui s'appelle *Paintourteau*, parce qu'il a la forme d'un pain.

TOUSÉ, E, adj. Tondu, tondue. « Il a les cheveux *tousés*. » (Tout le département.)

TOUSER, v. a. Tondre.

TOUTE-BONNE, s. f. Sauge cultivée dans les jardins. (Arrondissement de Vitré.)

TOUTPAS, s. m. Sorte de barrière pour empêcher les bestiaux de sortir d'un pâtis. (Fougeray.)

TOUTER, v. n. Tousser. « J'ai beau faire, je *toute* toujours. » (Environs de Rennes.)

TRACER, v. a. Traverser un champ sans suivre de sentiers tracés. « Les chassoux *tracent* à travers champs. » (Bain.)

TRAHIR, v. a. Enivrer quelqu'un par surprise. « Il m'a *trahi*, j'sais chaudebaire. » (Arrondissement de Redon.)

TRAINÉE, s. f. Femme de mauvaise vie qui court à tous les plaisirs, à toutes les fêtes. (Tout le département.)

TRANCHE, s. f. Instrument de jardinage. (Arrondissement de Redon.)

TRANSPORT, s. m. Fièvre. Être dans le transport, c'est avoir la fièvre. (Guichen.)

TRAS, s. f. Grive. Dicton de l'arrondissement de Redon : « Il chie comme une *tras*. » Se dit de quelqu'un qui a le corps dérangé, parce que la grive en cage est d'une malpropreté dégoûtante. (Bain.)

TRAS, adj. num. des deux g. Trois. (Pléchâtel.)

TRAVÈS (A), loc. adv. A travers.

> A *travès* has et buissons
> J'trouverons l'z'autr's, là où y seront.
> (Chanson de Bourg-des-Comptes.)

TRAVOUIL, s. m. Dévidoir. (Arrondissement de Redon.)

TRÉE, s. f. Truie, femelle du porc. C'est une injure grossière

faire à une femme que de l'appeler : « Vilaine *trée.* » (Tout le département.)

TREMBLE, s. m. Plante de la famille des graminées. (*Briza media*, L.) (Bain.)

TREMÉE, s. f. Cage en bourdaine pour prendre des oiseaux en hiver. « Prête-moi ta *tramée.* »

TREMEN, s. f. Trèfle blanc. « Mène les bêtes manger du *tremen.* » (Dingé.)

TREMPAGE, s. m. L'ouvrier des bourgs loge dans des auberges où il paie son lit et le *trempage*, c'est-à-dire le bouillon de la soupe de la maison qu'on verse sur du pain qui lui appartient. « J'ai le logement et le *trempage* chez la mère Pertuset. » (Bain.)

TREMPE, s. f. « Je lui ai flanqué une *trempe*, » c'est-à-dire je l'ai battu. (Tout le département.)

TREULER, v. n. Courir, marcher sans but. « Toutes les *nets*, il est à *treuler* par les chemins. » (Tout le département.)

TREULER (Se), v. pr. Se promener. « Elle s'est *treulée* (promenée) toute la sainte journée. » (Rennes.)

TRIBART, s. m. Entrave pour empêcher les moutons, les chèvres, les oies de traverser les haies. (Tout le département.)

TRICHARD, s. m. Tricheur, voleur. (Tout le département.)

TRICOCHER, v. a. Bâtonner. (Canton de Liffré.)

TRIFOUILLARD, s. m. Individu brouillon. (Fougeray.)

TRIFOUILLÉE, s. f. Action de battre quelqu'un. (V. *Tripotée.*) (Arrondissement de Redon.) A Liffré, *trifouillée* signifie foule.

TRIMARDER, v. n. Faire autre chose que son métier. (Liffré.)

TRIMASSER, v. n. Trimer, prendre de la peine, travailler à toutes sortes de choses. (Rennes.) Dans le canton de Liffré, *trimasser* veut dire : qui languit, qui traîne.

TRIMBALLER, v. n. Avoir des secousses en voiture, c'est être *trimballé.* Beaucoup voyager, c'est aussi se *trimballer.* (Tout le département.)

TRINGLOT, s. m. Soldat du train. (Rennes.)

TRIOLAS, s. m. Grenier. (La Bouëxière.)

TRIPOTER, v. a. Manipuler longtemps un objet ou une mixture. (Tout le département.)

TRIPOTÉE, s. f. Battre quelqu'un. « Je lui ai foutu une *tripotée.* » (Tout le département.)

TROCHET, s. m. Trois fruits réunis en grappes. « Un *trochet* de noisettes. » (Saint-Malo.)

TROUFIGNON, s. m. Bas des reins.

Pauvre *quoue* qui n'chassera plus les moucherons,
Tout autour du *troufignon.*
(Chanson de l'âne mangé par le loup. — Guichen.)

TROUSPETTE, s. f. Nom d'un personnage qui revient fréquemment dans les contes du pays gallo. (Tout le département.)

TROUSSE-GUENILLE, s. m. Homme vicieux. (Rennes.)

TUE-CHIEN, s. m. Colchique d'automne. (Arrondissement de Vitré.)

TUER, v. n. Se dit du cidre qui change de couleur, qui devient noir dans le verre ou dans la bouteille lorsqu'il a été tiré au tonneau. « Ce cidre est *tué,* c'est du cidre qui *se tue.* » (Arrondissement de Redon.)

TUFFE, s. f. Tuf, terrain schisteux. « Cette ferme n'a pas de valeur, la terre est mauvaise, c'est de la *tuffe.* »

TUILE-A-GALETTES, s. f. Ustensile en fonte sur lequel on cuit la galette. (Rennes.) — On dit *Pierre-à-galettes,* dans l'arrondissement de Redon.

TUMBRAI, s. m. Tombereau. (Fougeray.)

TURNE, s. f. Maison malpropre, mal tenue. (Arrondissement de Redon.)

TURQUETTE, s. f. Plante appelée aussi *Herbe-aux-hernies.* (*Herniara glabra.*) (Arrondissement de Vitré.)

TUTER, v. n. Siffler. « Écoutez-le donc qui *tute.* » (Bain.)

TUTINIER, s. m. Mauvais ouvrier, qui ne fait rien de bon. (Loutehel.)

U

UGÈNE, s. m. Eugène, prénom d'homme ; pour une femme on dit : *Ugénie.* (Tout le département.)

UMILE, s. m. Émile, prénom d'homme. (Tout le département.)

URSÉ, adj. des deux g. Lait qui a collé à la casserole.

Votre crème est brûlée, elle ne vaut rien.
— Non, elle est un peu *ursée.*
(Tout le département.)

USTUBERLU, E, adj. Étourdi, étourdie. (Rennes.)

V

VACHE-DE-CHÊNE, s. f. Hanneton. (Tout le département.)

VAIR, v. n. Voir.

Prés. de l'Ind.	*Imparfait.*	*Passé défini.*
Je vais,	J'vayais,	J'vayis,
Tu vais,	Tu vayais,	Tu vayis,
Il vait,	Il vayait,	Il vayit,
J'v'ayons,	J'v'ayions,	J'vayimes,
Vous vayez,	Vous vayiez.	Vous vayites,
Y vaient.	Y vayaient.	Y vayirent.

VALET, s. m. Petit enfant de la campagne qui rend déjà quelques services, qui cherche à se rendre utile. « C'est un bon petit *valet.* » (Arrondissement de Redon.)

VANNER, v. a. Fatiguer. « Il est *vanné,* » c'est-à-dire extrêmement fatigué. (Bain.) — A Rennes, *vanné* signifie ruiné. « Un homme *vanné* (ruiné). »

VANTER, v. a. Vanner, nettoyer les grains. (Arrondissement de Redon.)

VARICE, s. f. Valise, sac de voyage. « J'ai perdu ma *varice.* » (Tout le département.)

VARS, prép. Vers. « J'irai *vars* midi manger la soupe. » (Messac.)

VAS, s. f. Voie. « *Ote-ta* de ma *vas :* Ote-toi de ma voie. » (Bain.

VÈCI, prép. Voici.

Vèci la Toussaint,
Le temps des veillées.
(Chanson de l'arrondissement de Redon.)

VEILLETTE, s. f. Petit sentier dans un jardin ou dans un champ. (Gennes.)

VEILLOCHE, s. f. Petite meule de foin. « On met le foin en *veilloches*, avant d'en faire des *mulons*. » (V. *Mulon*.) (Tout le département.)

VEILLOIS, s. f. pl. Veillées à la campagne. (Ercé près Liffré.) — A Dingé, on dit *villois*, et à Acigné, *veillade*.

VÊLAGE, s. m. Moment où la vache vêle, c'est-à-dire met bas un veau. (Tout le département.)

VELOU, interj. Voulez-vous? On prononce *v'lou?* (Chanteloup.)

VENDERDI, s. m. Vendredi. (Tout le département.)

VENIGOUTTE (A), loc. adv. A tâtons. « J'avançais à *venigoutte* dans la cave lorsque je me suis frappé dans une barrique. » (Tout le département.)

VENT DESSUS, VENT DEDANS, loc. adv. Gris, presque ivre. (Tout le département.)

VENTIEZ, VENTIEZ-BEN, adv. Peut-être. (Montfort.)

VENTOUÉ, s. m. Pièce de grosse toile, ou bâche, qui reçoit le grain d'un moulin à *vanter*. (V. *Vanter*.) (Bain)

VENTRÉE, s. f. Ventrée de poulet. Quand on prépare un poulet pour le mettre à la broche, on lui enlève la *ventrée*, c'est-à-dire les entrailles. (Arrondissement de Redon.) — On dit aussi d'un chien qui vient de bien manger : « En a-t-il pris, une *ventrée!* » (Rennes.)

VERDA (mettre au), loc. adv. Mettre au travail, montrer ce qui est à faire. (Chasné).

VERDAGUE, s. f. Matière fécale d'homme ivre. (Arrondissement de Redon.)

VERDÉE, s. f. Coups. « Il m'a foutu une *verdée* de coups de bâton. » (Tout le département.) — *Verdée* signifie aussi grande quantité. (Canton du Grand-Fougeray.)

VERDINGUETTES, s. f. pl. Petites cloches. (Rennes.)

VERDONNE, s. f. Lézard, reptile. (Ercé près Liffré.)

VÈRE, adv. Oui. (Tout le département.)

VERETTE, s. f. Variole. « Il a la *verette*. » (Arrondissement de Redon.)

VERGE, s. f. Bâton de 1m 80 qui sert à mesurer la toile. (Bain.)

VERITA, s. f. Vérité. « C'est la *verita.* » (Arrondissement de Saint-Malo.)

VERMICHEL, VERMICHÉ, s. m. Vermicelle, pâte alimentaire. (Tout le département.)

VERNILLE, s. f. Fillette vive, alerte. (Dourdain.)

VÉROLE, s. f. Variole. (Tout le département.)

VEROTÉ, E, adj. Personne qui a des marques de varioles sur le visage. « Elle est toute *verotée.* » (Rennes.)

VERRURE, s. f. Verrue, excroissance de chair. (Tout le département.) — Pour faire disparaître les *verrures*, il faut prendre une poignée de pois, sans les compter, et les jeter dans un *puts* (puits). Lorsque les pois germeront, les *verrures* s'en iront. (Superstition du canton de Bain.)

VESPRÉE, s. f. Après-midi. (Tout le département.)

VEURI, E, adj. Pourri, pourrie. « Une planche de bois *veurie.* » (Tout le département.)

VEUVES, s. f. pl. Ancolies, plantes de la famille des renonculacées. (*Aquilegia vulgaris.* L.) (Bain.)

VEUVIER, ÈRE, sub. Veuf, veuve. (Tout le département.)

VÉYAGE ou VOYAIGE, sub. m. Voyage. (Saint-Senoux.)

VEZET, s. m. Oiseau. (Canton de Maure.)

VIANDE A JEAN LE SOÛL, loc. adv. Viande de première qualité, le gibier par exemple, qui ne peut être mangé que par les personnes riches. (Tout le département.)

VIAU, s. m. Veau. « Combien le *viau* ? » (Tout le département.)

VIAGE, s. m. Voyage. Se dit surtout d'un pèlerinage. « Je viens de faire un *viage* à Saint-Eustache, qui de tous maux détache. » (Teillay.)

VIBERQUIN, s. m. Vilebrequin, outil pour percer du bois. (Tout le département.)

VICHON, s. m. Petit veau. Se dit aussi d'un enfant qui fait le câlin. « Petit *vichon.* » (Bain.)

VICHONNE, s. f. Vache qu'on caresse ou qu'on appelle. « Viens, ma *vichonne.* »

VIDÈLE, s. f. Reprise. (Rennes.)

VIDÈLER, v. a. Repriser. « Il faut que je *vidèle* les bas de mon homme. » (Tout le département.)

VIETTE, s. f. Sentier des champs. (Bain.)

VIEUVIÉ, s. m. Vieux-Viel, commune du canton de Pleine-Fougères dans l'arrondissement de Saint-Malo.

VIEUX (Je). Ind. prés. du verbe vouloir. « Je *vieux* ben aller *conté* vous (avec vous). » (Châteaubourg.)

VIEUX-PIC, s. m. Terme de mépris envers un vieillard. « Le *vieux-pic* ne m'a pas répondu. » (Rennes.)

VINETTE, s. f. Oseille sauvage. (*Rumex acetosa.* L.) (Tout le département.)

VINETTE (Petite), s. f. Petite oseille. (*Rumex acetosella.* L.) (Rennes.)

VINOCHE, s. f. Mauvais vin. « Ce n'est pas du vin, c'est de la *vinoche.* » (Tout le département.)

VIOCHE, adj des deux g. Bien portant, vigoureux. « Cet enfant est ou n'est pas *vioche.* » (Tout le département.)

VIOLON, s. m. Longue bouteille de grès dans laquelle on met du cidre. (Bain.)

VIPÉRIAU, s. m. Petite vipère. « J'ai trouvé dans une *has* toute une *nichée* de *vipériaux.* » (Saint-Senoux.)

VIRAGO, s. f. Se dit d'une personne presque folle. « C'est une *virago.* » On dit aussi en écoutant une idée étrange, bizarre : « En voilà d'une *virago.* » (Rennes.)

VIRÉ, E, adj. des deux g. Presque fou. « Ne l'écoute pas, il est *viré.* » (Bain.)

VIRE DE PERSOUÉ, loc. adv. En forme de vis de pressoir. « Bas en *vire de persoué* (bas mal tiré). » (Bain.)

VIRE-LA-LUNE, sub. m. Individu hébété, qui regarde en l'air en marchant. (Tout le département.)

VIRER, v. a. Viser, ajuster. « J'ai vu un lièvre, j'ai *viré* juste et je l'ai tué. » (Arrondissement de Redon.)

VIROLET, adj. Qui forme des plis. Se dit ordinairement des bas mal tirés. (Liffré.)

VISPI, s. m. Enfant vif, remuant. (Dourdain.)

VITRAIGE, s. m. Vitrage.

Je vîm's rouler sur le pavé
Une belle maison en bois doré
Dont les murs étaient de *vitraige.*
(Vieille chanson de Châteaubourg.)

VITRIAS, s. m. Habitants de Vitré. — A Gennes, on les appelle les *Vitrassiés.* — A Pipriac on appelle *Vitrias* les vitriers de passage qui posent des vitres aux fenêtres des maisons de villages.

VIVATURE, s. f. Nourriture. « La *vivature* est *coutagère.* » (Env. de Rennes.)

VIVIER, s. m. Mauvais lieu, lupanar. « Il est allé au *vivier.* » (Saint-Grégoire.)

VIVOCHER, v. n. Vivoter, vivre mesquinement. « Je n'sommes pas riches, mais *j'vivochons.* » (Tout le département.)

VIVREBEL, LE, adj. Vraiment joli. « Cette fille est *vivrebelle.* » (Noë-Blanche.)

VIVREMENT-BON, adj. Excellent au goût. (Noë-Blanche.)

V'LEZ-VOUS ? V'LOU ? Inter. Voulez-vous ? « *V'lou ben* finir vilain *adelaizi.* » (La Dominelais.)

VLIN, s. m. Reptile: couleuvre, vipère, lézard, crapaud. « *Sauve-t'a, v'la un vlin.* » On dit aussi *vlin* pour *venin.* « Cette bête a du *vlin,* n'y touche pas. » (Tout le département.)

Dicton : A la Saint-Mathias,
Les *vlins* sortent de la has.

V'NELLE, s. f. Côté du lit qui touche à la muraille. « Je couche dans la *v'nelle* du lit. » (Tout le département,)

VOIREZ (Vous), fut. du verbe voir. « Vous *voirez* cela quand nous y serons. » (Tout le département.)

VOLAGE, adj. des deux g. Personne vive, emportée. (Loutehel.)

VOLAIGE, adj. Volage. « C'est une fille *volaige.* » (Arrondissement de Redon.)

VOLANT-D'EAU, s. m. Plante des eaux. (*Myriophyllum verticillatum.*) (Arrondissement de Fougères.)

VOLET, s. m. Nénuphar, plante aquatique. « Ma ligne s'est accrochée dans les *volets.* » (Tout le département.)

VOLEU, s. m. Voleur. « C'est un *voleu* de poules. » (Tout le département).

VONGER, v. irr. Jaillir. « On lui a coupé le bras et le sang a *vongé* sur ma. » (Environs de Rennes.)

VOUILLÉE (Mal), adj. Mal mise. « Cette femme est toujours mal *vouillée.* » (Dourdain.)

VOUILLER, v. a. Verser de l'eau chaude. (Dourdain.)

VOUYOT, s. m. Instrument, grande écuelle de bois pour verser le *lessi* lorsqu'on fait la lessive. (Arrondissement de Redon.)

VRA, adj. des deux g. Vrai. « A tout coup c'est *ben vra.* » (Bain.)

Y

YAC, s. m. Lérot, petit mammifère, espèce de loir. (Bain.)

YAUME, YAUMÉ, YAUMIN, s. f. Guillaume. Prénom d'homme. (Tout le département.)

Z

ZELÉE, s. f, Galopade, action de galoper. (La Bouëxière.)

ZIDOR, s. m. Prénom d'homme. (Tout le département.)

ZOISEAU, s. m. Oiseau. (Sixt.)

ZIGUE (Bon), s. m. Bon enfant. (Tout le département.)

ZOGUE, s. m. Imbécile. « Tais-toi, vilain *zogue.* » (Rennes.)

ZOZO, s. m. Imbécile. « Quel *zozo !* » (Arrondissement de Redon.)

ZUNER, v. a. Regarder fixement. (Rennes.)

ZUNETTE, s. Qui zune. (Rennes.)

Ad. ORAIN.

(*A continuer.*)

VARIA

I. — BIZARRERIES DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Le tribunal civil de Nantes a rendu, dans une de ses dernières audiences, un jugement rectifiant, sur la demande d'un des intéressés, l'orthographe du nom de famille estropié dans certains actes. Il s'agissait d'un nommé Janeau qui réclamait, conformément à d'anciens titres, une seconde *n* et un *e* après le *j* majuscule de son nom. Nous avons eu, à cette occasion, la curiosité de rechercher de combien de façons pourrait s'écrire ce nom si répandu, et nous sommes arrivés au chiffre de *soixante-douze*, sans garantir que nous ayons épuisé la collection

Jano	Jeano	Geano
Janno	Jeanno	Geanno
Janot	Jeanot	Geanot
Jannot	Jeannot	Geannot
Janos	Jeanos	Geanos
Jannos	Jeannos	Geannos
Janod	Jeanod	Geanod
Jannod	Jeannod	Geannod
Janeau	Jeaneau	Geaneau
Janneau	Jeanneau	Geanneau
Janau	Jeanau	Geanau
Jannau	Jeannau	Geannau
Janaud	Jeanaud	Geanaud
Jannaud	Jeannaud	Geannaud

Janaut	Jeanaut	Geanaut
Jannaut	Jeannaut	Geannaut
Janeaut	Jeaneaut	Geaneaut
Janneaut	Jeanneaut	Geanneaut
Janeaud	Jeaneaud	Geaneaud
Janneaud	Jeanneaud	Geanneaud
Janeaux	Jeaneaux	Geaneaux
Janneaux	Jeanneaux	Geanneaux
Janaux	Jeanaux	Geanaux
Jannaux	Jeannaux	Geannaux

Comme on le voit, ce nom ressemble fort au fameux couteau de Jeannot, dont on avait beau changer la lame, le manche et la virole, et qui restait toujours le même.

(*Phare de la Loire*, 9 juillet 1885.)

Voici quelques-unes de ces bizarreries qui causent tant d'embarras aux étrangers qui veulent se familiariser avec la langue française :

Nous portions les portions.
Les poules du couvent couvent.
Mes fils ont cassé mes fils.
Il est de l'Est.
Je vis ces vis.
Cet homme est fier, peut-on s'y fier ?
Nous éditions de belles éditions.
Nous acceptions ces diverses acceptions de mots.
Je suis content qu'ils content cette histoire.
Il convient qu'ils convient leurs amis.
Ils ont un caractère violent ; ils violent leurs promesses.
Ils expédient leurs lettres ; c'est un bon expédient.
Nos intentions sont que nous intentions ce procès.
Ils négligent leurs devoirs : je suis négligent.
Ils résident à Paris chez le résident d'une cour étrangère.
Les cuisiniers excellent à faire ce mets excellent.
Les poissons affluent à un affluent, etc., etc.

(*L'Avenir des Pyrénées.*)

II. — LE NOM DE LA HACHE EN BASQUE.

On me signale le passage suivant d'un volume qui a été publié l'année dernière à Barcelone :

« A Espanya tenim una encontrada, las provincias bascas, ahont, sino 'l recort, s'hi conservan encara 'ls noms primitius de las eynas de aquella llunyadana edat.

« La paraula vizcaina *aizcora* es toda una revelació, puig que era ja usada per los Celtas, y no ha fet més que aplicarse per extensió á una eyna més moderna. Aquesta paraula *aizcora*, destral, está composta de *aitz* (1), roca dura, y de *gora*, alsada en l' ayre, ó si 's vol, posada ó lligada al capdemunt de quelcom, de un mánech, per exemple. Es donchs lo nom de la destral de pedra usada per l'home primitiu, aplicat més tart, si bé molt impropiament, á la destral de bronze, de ferro, ó de acer.

« En la llengua basca hi ha encara altres noms de la edat de pedra aplicats á algunas de las eynas usadas avuy, tals com *aitzur*, aixada, y *aitzurra*, picot (2). Aquestas duas paraulas se componen de *aitz*, roca, y *urra*, obrir. Traduhidas donchs literalmente dirian, *roca pera obrir* la terra. També 's diu *aitztoa*, es dir, pedra petita, al ganivet, y *aitzturrac*, petitas pedras pera desgarrar ó petit ganivet pera obrir, al formó.

(*Lo llamp y 'ls temporals*, per D. Cel. Gomis. *Barcelona*, 1884, pet. in-8°, p. 2-3.)

(1) « *Aitz* vol dir *roca ben dura*, que es precisamente la usada en las destrals y eynas tallantas de la edat de piedra. *Aitz* equival á la paraula castellana *peña*, com ho prova lo nom *aitzgorri*, peña coloradu, donat á unas rocas vermellas que hi ha damunt del túnel de Oazurza en la provincia de Guipuzcoa. »

(2) *Aitzur* et *aitzurra*, c'est le même mot, avec et sans l'article.

(J. V.)

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE TOME XVIII.

Pages.

KOULIKOVSKI (D.). — Ṛg-veda, IV, 26, et IV, 27. Essai d'analyse. 1

ADAM (Lucien). — Grammaire de la langue jâgane..... 10, 160

A. H. — Polysynthétisme..... 27

QUELLIEN. — Un argot de Basse-Bretagne..... 30

SIBREE. — Gk. Ἑκατον ; Sk. *Śata*..... 56

ORAIN (A.). — Glossaire patois..... 58, 174, 269, 368

VINSON (Julien). — L'Inde française et les études indiennes de 1882 à 1884..... 77, 115

HOVELACQUE (Abel). — Essai de solution d'un problème linguistico-ethnique..... 192

VINSON (Julien). — Le premier livre souletin..... 215

BIBLIOGRAPHIE.

PERRET (Paul). — *Les Pyrénées françaises : l'Adour, la Garonne et le pays de Foix*..... 109

Pages.

SÉBILLOT (Paul). — *Questionnaire des croyances, légendes et superstitions de la mer*..... 110

BROBERG (S.). — *Mester Frants Rabelais* (1483-1553)..... 111

EDOM (G.). — *Nouvelle étude sur le chant Lémural, les frères Arvales et l'écriture cursive des Latins*..... 196

ROSNY (L. DE). — *Premières notions de la langue japonaise parlée et écrite*..... 208

Nyare bidrag till Kennedom om de svenska landsmaolen, etc.. 210

DECOMBE (Lucien). — *Chansons populaires recueillies dans le département d'Ille-et-Vilaine*..... 287

PROBST (Arthur). — *Beitræge zur lateinischen Grammatik*..... 287

VARIA.

Proclamation de Wallington en basque. — *The power of Language*..... 113

Notes pour servir à l'étude de la prononciation des langues classiques..... 211

Bizarreries de la langue française. — Le nom de la hache en basque..... 401

Ouvrages reçus par la *Revue*..... 288